NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DIXIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC
A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE DE FRANCE *qui paraissait, avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la Révolution.*

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME DIXIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE, rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1875.

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE, 3, Quai Malaquais.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE.

RAIMOND, maison établie depuis près de trois siècles, en Lauragais, où elle a constamment possédé les terres de Saint-Amans et de Las-Bordes, jusqu'en 1775. Distinguée par ses services militaires, par ses alliances, par ses possessions, elle l'est encore par son ancienneté. Une foule d'actes authentiques de famille, duement visés et certifiés, appuyés de monuments historiques, constatent qu'elle est issue de la même souche que le Raimond d'Agénois, et originaire de Toulouse, où ce nom est en honneur de tems immémorial, où la branche à laquelle elle prouve appartenir, occupait depuis nombre d'années un des premiers rangs au parlement, avait été pourvue du capitoulat, dans un tems où les seigneurs les plus qualifiés ne dédaignaient point cette charge, exclusivement attribuée à la noblesse, et donna, vers l'an 1600, un évêque à l'église de Saint-Papoul. Un procès-verbal dressé en 1618, et visé dans l'arrêt de maintenue du 8 février 1672, relaté au dégré XIV, nous apprend que le château de Las-Bordes fut assiégé dans le XVIe siècle, battu du canon, pris d'assaut, livré aux flammes, que

les papiers, titres, documents et meubles qui s'y trouvaient furent brûlés, pillés, saccagés, par ceux de la religion prétendue réformée. « Il en est resté néanmoins suffisamment à cette maison pour prouver une filiation non interrompue depuis ».

I. Arnaud de Raimond (*de Raymundi*), Ier du nom, vivant en 1200, et jusques vers 1250. Il souscrivit une donation consentie par le comte de Beziers, l'an 1201 (1). Il eut pour fils :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Béranger, capitoul de Toulouse en 1271 et 1277.

II. Pierre de Raimond, Ier du nom (*de Raymundi*), capitoul de Toulouse en 1278 (2), avait épousé, avant l'an 1250, Jeanne, dont le nom de famille est demeuré inconnu. Il fut père de :

III. Arnaud de Raimond (*de Raymundi*), IIe du nom, capitoul de Toulouse, en 1273, 1278 et 1282 (3). Il épousa Constance *de Aura* (d'Aure), d'une ancienne et illustre maison, que l'on croit éteinte, depuis l'an 1580. Il en eut :

IV. Guillaume de Raimond (*de Raymundi*), Ier du nom, co-seigneur du Vignonet, et gendarme du comte de Foix, en 1339 (4). Il épousa Jeanne Olric, d'une ancienne famille qui possédait les seigneuries de Castelsarrazin et de Saint-Amans ; c'est peut-être par suite de cette alliance que cette dernière seigneurie est entrée dans la maison de Raimond. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Mascarose de Raimond.

V. Pierre de Raimond, IIe du nom, co-seigneur de Vignonet, épousa Jacquette Saqueti, nièce et héri-

---

(1) Histoire générale du Languedoc, par D. Vaissete, t. III, preuves, p. 73.

(2) Annales de Toulouse, par la Faille, préambule du *Sentimentum comitatus*.

(3) *Ibid.* Catalogue alphabétique des Capitouls.

(4) Histoire générale du Languedoc, t. IV, preuves, p. 94.

tière de Raimond Saquet, évêque de Therouanc. Elle apporta à Pierre de Raimond, IIe du nom, les fiefs de Mezerac, et partie des fiefs de Las-Bordes, qui en cette qualité, reçut la présentation des merseguiers de cette seigneurie, les 27 juillet 1341, et 24 novembre 1361. On lui donne pour enfants :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Pierre, dit le Jeune, marié avec Jeanne de Palatio d'Odards, dont il eut Solélie-Jacquette de Raimond, mise sous la tutelle de Bernard de Palatio d'Odards, qui donna pour elle un acte d'achat dans Las-Bordes, en 1391. On voit par cet acte que les seigneuries de Las-Bordes et de Mazerac échurent à ladite Solélie; on a de fortes présomptions de croire qu'elle épousa Bertrand Auberard, qui fut seigneur des mêmes lieux, et mourut avant l'an 1420. Robert Auberard, leur arrière-petit-fils, vendit ces seigneuries à la maison de Raimond, qui, en vertu de cette transaction, rentra dans la jouissance de ces biens. On croit qu'à cette époque se forma la branche des anciens Raimond du Rouergue (1).

VI. Guillaume de Raimond, IIe du nom, co-seigneur de Vignonet, fut père de :

VII. Jean de Raimond, Ier du nom, co-seigneur de Vignonet, qui, en cette qualité, reçut une reconnaissance, le 14 juin 1437, souscrite par Armand Aurioli, notaire. Il eut pour fils :

VIII. Jacques de Raimond, Ier, du nom, co-seigneur de Vignonet, vivant à Toulouse en 1458, qui fut père de :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Pierre, qu'on croit être la tige des seigneurs de Saint-Etienne, maintenus en 1668 (2) ;

---

(1) Inventaire fait au décès de feu noble Jean-François de Raymond, seigneur de la Rocatte, de la Selve, en Rouergue, du 2 janvier 1595.

(2) Nobiliaire du Languedoc, imprimé à Pezenas en 1676, fol. 46.

3.° Jean, } admis à la prêtrise avant l'âge requis,
4.° Antoine, } par bulle du Pape.

IX. Guillaume DE RAIMOND, IIIe du nom, vivant en 1470, fut père, ainsi qu'il conste par les preuves faites à Malte en 1615, par noble Jean-Blaise de Bonnefoi, de :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Philippe, abbé de Saint-Croix, nommé dans les preuves de Malte précitées ;
3.° Jacques de Raimond ;
4.° Pierre, *tige des Raimond établie en Agénois.* (Voyez pour cette branche le tome troisième de cet ouvrage, page 196 et suivantes.)

X. Pierre DE RAIMOND, IIIe du nom, né à Toulouse, fut conseiller au parlement de cette ville, conseiller au conseil privé, puis premier président à Rouen, où il s'établit avec sa famille. On tint qu'il présida au procès du chancelier Poyet, et qu'il fut envoyé par le Roi en Allemagne, porter le démenti à l'empereur Charles-Quint (1). Il fut député en 1544, avec M. d'Aubépine, sécrétaire d'état et des finances, le cardinal du Bellay, et le maréchal de Riès pour négocier avec les députés d'Angleterre l'accommodement des deux couronnes. Il avait épousé, 1.° en Languedoc, Marie de Roger de Ferrals ; 2.° à Rouen, Marthe de Selve, d'une ancienne famille du Limosin. Il mourut en 1550, laissant de sa première femme :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Pierre, chevalier de Malte, commandeur de Dousens (2), ainsi qu'il appert de la production faite par Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Amans, de Las-Bordes, et autres places, lors de

---

(1) Histoire de la ville de Rouen, article des premiers présidents, édition de Bruxelles de 1545, p. 85.

(2) Dans le même tems vivait, en 1476, un chevalier de Rhodes, du nom de Raymond, de la langue de Provence et du prieuré de Saint-Gilles, qui commandait dans le château de Saint-Pierre, lorsque le Sultan Mahomet assiégea Rhodes, en 1480, sous le grand-maître Pierre d'Aubusson. Voyez l'Histoire d'Aubusson, t. Ier, p. 80.

la recherche des usurpateurs de noblesse, en 1668; il fut gouverneur pour Sa Majesté de la Selve en Rouergue, où il décéda;

3.° Pierre, co-seigneur de Las-Bordes, qui épousa N.... Jourdain, dont il eut:

a. Jean, qui fut conseiller au parlement de Toulouse. Il plaidait conjointement avec Guillaume et la veuve d'Alain de Raimond, son second frère, contre Raimond de Raimond, seigneur de Las-Bordes, leur cousin-germain, suivant l'évocation de leur procès, en date du 13 juillet 1567. Ils firent un accord avec le même, le 19 juillet 1571. Il épousa N... Dorgeoise, fille de Jean Dorgeoise de Beauville, écuyer; sa postérité n'est point connue;

b. Alain, qui épousa Isabeau de Gaillard, fille de Pierre de Gaillard, conseiller au parlement, et ne vivait plus en 1567;

c. Guillaume de Raimond, vivant en 1567.

4.° Marie, épouse de Pierre Potier de la Terrasse;

5.° Anne, épouse de Claude Imbert, conseiller au parlement de Rouen.

XI. Jacques de Raimond, IIe du nom, seigneur de Saint-Amans, co-seigneur de Las-Bordes, capitaine de gens de pied, au service du duc d'Orléans (1), fut tué avec le seigneur de Genlis dans une escarmouche, devant la ville d'Orléans, par les *pistoliers*, genre de combat, qui n'était pas encore connu. Il est qualifié fils de Pierre de Raimond, et frère de Pierre, commandeur de Dousens, dans la lettre de la reine Marguerite de Valois, comtesse de Lauragais, à madame de Montant du 16 mars 1600, lui envoyant copie de la lettre par elle écrite le 12 précédent à Henri IV, au sujet de la promotion de Jean de Raimond à l'évêché de Saint-Papoul. Ses enfants furent:

(1) Histoire générale des grandes Annales de France, par François de Belleforest, années 1544, p. 1526 et suiv. Histoire de François Ier, liv. VI.

1.° Raimond, dont l'article suit ;

2.° Dominiquette de Raimond.

XII. Raimond de Raimond, seigneur de Cesquières, de Saint-Amans, de Las-Bordes, de Pebrens, de Mezerac, etc., est qualifié fils de noble Jacques de Raimond, co-seigneur de Las-Bordes, dans l'inventaire de la production faite, en 1668, par messire Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Amans, son petit-fils, lors de la recherche des usurpateurs de noblesse ; il épousa, à Toulouse, peu avant 1550 (1), noble demoiselle Jeanne de Jalabert. Il dénombra (de son chef), le 12 mars 1554, la co-seigneurie de Las-Bordes, acquit, le 18 février 1565, quelques censives qu'avait l'évêque de Saint-Papoul dans cette juridiction, et fit encore le dénombrement du fief de Las-Bordes, le 12 mars 1557. Il acquit, le 8 février 1571, de Jean de Bernui, écuyer, seigneur de Villeneuve, toute la part qu'il avait dans la directe et la justice de Las-Bordes, en payement de quoi Raimond de Raimond lui céda la terre de Saint-Amans, qui fut rétrocédée la même année, par acte du 8 juillet, audit Raimond. Etant absent lors de l'échange du 8 février précédent, cette transaction fut passée par Guillaume, son fils, qui en ratifia les articles. Il fit trente-quatre acquisitions pour étendre sa seigneurie de Las-Bordes, qu'il rendit une des plus considérables du Lauragais (2). Dans une vente qui lui fut faite le 21 mars 1554, devant Garrigia, notaire, il est qualifié seigneur de *Cesquières*. Il testa devant Mercier, notaire, le 22 mai 1571, et mourut le 25 avril 1575, âgé de soixante ans, suivant le millésime gravé avec ses armes sur la pierre de sa tombe, qu'on voyait encore en 1775, dans une masure de chapelle du lieu de Las-Bordes. C'était lui qui plaidait, pour droits successifs, avec Jean de Raimond, conseiller au parlement de Toulouse, Guillaume de Raimond et Isabeau de Gaillard, veuve d'Alain de Raimond, tous frères, qualifiés ses cousins-germains,

---

(1) La transaction qu'il fit en 1565, avec le seigneur de Plaigne, son beau-fils, au sujet de la dot de sa troisième fille, prouve qu'il devait être marié avant l'an 1550.

(2) Ces actes sont des années 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1560, 1561, 1565, 1571, 1572, 1574 et 1575.

ainsi qu'il a été dit au dixième degré. Les services militaires de Raimond de Raimond sont demeurés inconnus; mais ce fut lui qui soutint vaillamment, en 1570, le siége du château de Las-Bordes mentionné ci-dessus. Ce ne fut qu'au quatrième assaut qu'il fut forcé ; le village et son château furent pillés et brûlés, et il ne dut son salut, avec quatre de ses gens, qu'à sa retraite dans Ferrals. Il est probable qu'il reprit peu après son château, puisqu'il transigeait en 1571, avec Jean de Bernui, pour sa part de la seigneurie de Las-Bordes. Jeanne de Jalabert, étant demeurée veuve, reçut quittance d'une somme de seize cents francs, de Jean de Bernui, le 26 novembre 1576, pour ce qu'il restait de dû sur Las-Bordes; donna diverses quittances la même année; paya le reste de la dot de Marguerite, sa fille, le 6 juillet 1577; reçut une obligation le 20 mai 1578 ; régla un partage de biens entre ses enfants le dernier juin 1594, testa devant Campmas, notaire à Saint-Papoul, le 17 juillet 1595, en faveur de Guillaume, son fils aîné, et mourut le lendemain, âgée de soixante ans. Leurs enfants furent:

1.° Guillaume de Raimond, seigneur de Las-Bordes, de Pebrens, de Mezerac, de Juges, de Maurens, etc., qui servit dans les archers de Joyeuse, fut, pour cette raison, dispensé du ban et arrière-ban, suivant l'attestation pour ce donnée par Etienne de Cailus, seigneur de Colombières, gouverneur et commandant à Beziers, du 2 juin 1573. Il passa ensuite dans la maison du Roi, où les services importants qu'il rendit à Sa Majesté lui valurent une gratification de 3,000 livres, ainsi qu'il appert d'une procuration faite à ce sujet le 25 juin 1579. Il épousa, par contrat du 29 décembre 1583, en présence des seigneurs de Durfort, d'Andrieux, de Laurens, de Flaujac, etc., Isabeau de la Tour, fille unique et héritière de noble Antoine de la Tour, seigneur de Juges, de Maurens, etc., et de Françoise de Clermont. Il mourut peu après, et n'eut de son mariage qu'une fille, née posthume le premier août 1586, morte en 1587. Isabeau de la Tour se remaria, le 23 juin de la même année, avec noble Sébastien de Severac, seigneur de Montcausson;

2.° Jacques de Raimond, seigneur de Las-Bordes,

de Pebrens, de Mezerac, de Saint-Amans, d'Is, de la Rouquette, etc., servit avec distinction, et obtint, à la même époque que son frère, une gratification de trois mille livres. Il fut enseigne de la compagnie d'Armisson, avec laquelle il servit en Portugal, et fut fait prisonnier à l'île de Tercère par les troupes allemandes au service d'Espagne; fut fait capitaine de deux cents hommes de pied, par commission du 28 janvier 1583, servait à l'armée, en cette qualité, en 1586, était maréchal des logis des gendarmes du sénéchal de Lauragais en 1588, suivant une requête des consuls de Saint-Martin, du 20 décembre de cette année; fut lieutenant de Roi d'Angers, sous M. de Pucherie; soutint un nouveau siége dans son château de Las-Bordes, contre les religionnaires, qui enlevèrent une pièce de canon; fut convoqué à une assemblée du tiers-état, par lettre du sénéchal de Lauragais; du 12 juillet 1618; fut appelé auprès de la personne du duc de Montmorency, à Toulouse, qui le qualifie de *son meilleur ami*, dans sa lettre du 24 décembre 1628; obtint une ordonnance pour se faire exhiber tous les registres des notaires qui pourraient avoir des actes, pour remplacer ceux qui lui avaient été enlevés, et fit faire une enquête juridique et solennelle, pour constater légalement le pillage et l'incendie de ses archives, en 1570. Il reçut des lettres de convocation pour l'assemblée des états-généraux tenus à Blois le 13 juillet 1588, et assista à ceux de Sens, tenus en 1614, où il vota dans la sénéchaussée de Lauragais. Il testa les 17 juin 1615 et 28 mai 1631, et mourut peu après sans postérité de Anne de Buisson, qu'il avait épousée par contrat du 3 mai 1593, en présence des seigneurs de Buisson-Varagne, de Bernon de Crouzet, et Polastron, ses parents. Elle était fille de noble Etienne de Buisson, et de Catherine de Beauvoir de Lavensans;

3.° Barthélemi, dont l'article suit;

4.° Arnaud de Raimond, que la tradition dit lieutenant dans la compagnie de Jacques, son frère, où il périt les armes à la main en 1595;

5.° Marguerite, mariée, par contrat du 19 août 1576,

avec noble Pierre de Calmès, seigneur de Barbaira, qui donna quittance à Jeanne de Jalabert, sa belle-mère, le 6 juillet 1577, pour les droits de son épouse; il était fils de Claude de Calmès, seigneur du même lieu, et de N... de Poix.

6.° Guillemette, mariée, par contrat du 22 août 1588, à noble Claude de Chassenous, seigneur de Villeslisses et de Busarens, fils de Jean de Chassenous, et de Jeanne de Hautpoul. Etant morte sans lignée, Claude de Chassenous se remaria, le 7 janvier 1592, avec Philippette d'Auriol;

7.° Etiennette, épouse de noble Nicolas de Plaigne, seigneur de Quirebajou, fils de noble Michel de Plaigne, seigneur de Saint-Ferriol, et de Françoise de Narbonne. Elle fut mariée par contrat passé devant Arnaud, notaire à Saint-Papoul, en 1564, testa le 22 mai 1565, et mourut peu de jours après sans lignée. Son mari transigea sur sa dot avec noble Raimond de Raimond, son beau-père, le 26 juin de la même année;

8.° Paule de Raimond, mariée, 1.° par contrat du 17 décembre 1596, avec noble Jean de Durand, seigneur de Montlaur, fils de Pierre de Durand, seigneur d'Esquilles, et de Françoise du Puy; 2.° à noble Paul-Jacques d'Escorneboeuf, seigneur de Garrigues;

9.° Claire, nommée dans le testament de son père.

XIII. Barthélemi de Raimond, seigneur de Saint-Amans, d'abord enseigne aux gardes-françaises, obtint une gratification de trois mille livres. Il se trouva à la défense du château de Las-Bordes, où il fit une sortie vigoureuse, et repoussa les ennemis. Il était, en 1588, homme d'armes de la compagnie de M. de Ferrals, sénéchal de Lauragais, fut blessé, en 1622, au siége de Saint-Antonin (1), servit long-temps dans les volontaires de Mirepoix. Plusieurs lettres des seigneurs de Montmorency, de Montluc, de Mirepoix et de Joyeuse, des années 1627 et 1628, prouvent à quel point il s'était concilié l'estime de ces généraux, connaisseurs en mérite. Une requête

---

(1) Voyez l'Histoire de Louis XIII, par Bernard, p. 386.

ordinaire, du 7 janvier 1617, prouve qu'il avait été commis, avec messieurs du Faur, baron de Taravel, de Cheverri, baron de la Réole, et de Levis, seigneur de Montmaur, par la noblesse du Lauragais, pour dresser le cahier des doléances de cette province. Il testa le 17 juin 1615, et avait épousé, par contrat du 16 mars 1603, reçu par Canat, notaire à Toulouse, en présence des seigneurs de Plaigne, de Melet, de Sabbateri, de Chalabre, de Juges, de Pins, de Persin, de Guillon, d'Espagne, etc., et de Jean de Raimond, évêque de Saint-Papoul (1), demoiselle Jeanne Isabeau de Bertier, d'une ancienne famille noble de Toulouse, fille de noble Jean de Bertier, seigneur de Pinsaguel, et de Gillette de Malras. Cette dame lui survécut, fit son testament, reçu par Gillet, notaire de Paira, le 5 mai 1635, et fut mère de :

1.° Jacques, dont l'article suit ;

2.° François, mort à la suite d'une blessure qu'il reçut au combat de Nîmes, où il se distingua *en fils de père*, suivant les termes de la lettre que le duc de Montmorency écrivit à ce sujet, à Barthélemi de Raimond, père de François, le 28 juillet 1628 ;

3.° Pierre, seigneur d'Is, qui servit long-tems le Roi, fit les campagnes d'Italie, dans le régiment de Normandie, d'où il passa dans les volontaires de Schomberg, Il fournit, en 1639, conjointement avec Jacques, son frère, un cheval, armé, au ban de cette année, et eut des lettres de convocation pour se trouver à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lauragais, pour députer aux états-généraux, en 1649. Il testa le 1er février 1669, et fut enterré le 9 suivant, dans l'église de Saint-Amans, que ses ancètres avaient fait bâtir sous l'invocation de Notre-Dame ;

4.° Catherine, mariée, par contrat du 12 février

---

(1) Cet évêque était frère d'autre Jean de Raimond, conseiller au parlement de Toulouse, présent au mariage de Guillaume de Raimond, ci-dessus, frère aîné de Barthélemi, et tous deux étaient fils d'autre Jean de Raimond, conseiller au même parlement, dont nous avons cité plus haut l'accord sur droits successifs avec Raimond de Raimond, dont il était cousin-germain.

1629, avec noble Jean-Claude de Lavensens-de-Beauvoir, seigneur de la Loubrière, fils de Jacques de Lavensens, seigneur des mêmes lieux, et de noble Catherine de Lordat. Etant veuve sans enfants, elle testa, le 30 août 1684, devant Coste, notaire de Gardouch, en faveur de ses frères et neveu;

5.° Marguerite, mariée, le 25 novembre 1631, avec noble Jean-Georges de Casemajou, seigneur du Carca, fils de noble Jean, et de noble Gabrielle de Saint-Jean, dont deux filles, mariées dans les maisons de Gonzens et de Garaud.

XIV. Jacques DE RAIMOND, III[e] du nom, baron de Las-Bordes, de Pebrens, de Mezerac, de Saint-Amans, seigneur de Saint-Martin, de Laurac, de Laurabac, de Bibram, de Fonters, de Gourvielle, de Villepinte, etc., comte-engagiste du Lauragais, chevalier de l'ordre du Roi, fut élevé auprès du duc de Montmorency; se distingua sous ses ordres, au combat de Nîmes, où son frère fut tué; prêta serment de fidélité au maréchal de Schomberg, pour le service du Roi, le dernier septembre 1632; se trouva au secours de Salces et autres affaires, suivant des lettres du 3 juillet 1637 et 1[er] juin 1638, contenant l'invitation à lui faite de se trouver en armes, avec le plus de monde et d'amis possible, pour le service du Roi. Son activité et ses talents militaires lui valurent le collier de l'ordre de Saint-Michel, dont Sa Majesté le décora le 10 février 1649, et fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par lettres *de committimus,* du premier juillet 1659. Le 16 mars 1649, il avait été député de la noblesse aux états-généraux du royaume, quoique M. le duc d'Orléans eût sollicité cette commission pour M. de Gramont. Il justifia toute sa vie la considération particulière, dont il fut honoré par M. le duc de Bourbon. Il avait obtenu, les 11 et 12 janvier 1639, décharges des francs-fiefs, par M. Dupré, commissaire pour ce départi, et a été maintenu, par arrêt du conseil d'état, du 8 février 1672, dans sa noblesse *d'extraction;* avait acquis les terres de Villepinte, en 1638; de Laurac-le-Grand, en 1642; le comté de Lauragais (par engagement), en 1641; acquit les fiefs du Bousquet et du Rougon, en 1671; les terres de Villeslisses et de Busarens, en 1651, mais cette

dernière vente fut annulée; testa 1.° le 22 octobre 1679; 2.° le 23 novembre 1681; 3.° le 11 novembre 1683, et mourut le 7 octobre 1684. Il avait épousé, par contrat du 22 juin 1629, Louise de Saint-Jean-de-Moussoulens, fille de noble Jean-François de Saint-Jean, et de Catherine de Voisins-d'Ambres. De ce mariage sont issus:

1.° Jacques, né le 23 février 1631, mort jeune;
2.° François-Olivier, né le 28 avril 1632, élevé page du Roi, enseigne, puis lieutenant aux gardes-françaises, suivant une obligation du 20 octobre 1651, et une quittance du 29 janvier 1653; qui se trouva en plusieurs siéges et batailles; fut deux fois prisonnier de guerre et blessé deux fois, notamment à Stenay, blessure dont il mourut au Quesnoy, le 12 novembre 1669, où il avait été transporté, ainsi qu'il appert du certificat du prince de Condé, du 13 décembre de la même année;
3.° Michel, page du cardinal Mazarin, puis officier de marine, ensuite lieutenant et capitaine dans le régiment de Condé, tué au siége de Gray, en 1668;
4.° Jean, cadet aux gardes françaises, enseigne au régiment Royal, par lettres du 6 juillet 1667; tué au siége de Maëstricht, en 1669;
5.° François, dont l'article suit;
6.° Pierre, mousquetaire, tué au siége de Maëstricht, le 28 juin 1673;
7.° Antoine, tige de la branche des seigneurs de Saint-Amans, rapportée en son lieu;
8.° Jeanne-Isabeau, née le 7 avril 1630, citée au testament de Jacques de Raimond, seigneur de Las-Bordes, son oncle, du 28 mai 1631;
9.° Marguerite, née le 17 juillet 1633, morte jeune;
10.° Jacquette, } religieuses au monastère noble de
11.° Gabrielle, } Prouille, en 1653;
12.° Marie, née le 7 novembre 1639, }
13.° Isabeau, née le 26 juin 1640, } mortes jeunes;
14.° Catherine, née le 25 juillet 1645, }
15.° Anne, née pareillement, le 25 juillet 1645, mariée, par contrat du dernier décembre 1662, avec messire Jean-Aimeric de Bruyères, baron de Chalabre, fils de Jean-Pierre de Bruyères, baron

de Chalabre, seigneur de Sonnac, de Camplimoux, de Montjardin, etc., et de Gabrielle de Levis-de-Lesan.

16.° Jeanne, mariée, par contrat du 8 octobre 1680, avec messire Joseph de Bonnet, baron de Maureilhan, fils de Jean-François de Bonnet de Maureilhan, chevalier, mestre de camp d'infanterie, et d'Isabeau de la Roqueboulhac.

XV. François de Raimond, Ier du nom, baron de Las-Bordes, seigneur de Pebrens, de Mezerac, de Saint-Martin, etc.; fut élevé chez le cardinal Mazarin; servit en qualité de mousquetaire, en 1669; de lieutenant aux gardes-françaises; marcha au ban et arrière-ban, en 1690, suivant le certificat de M. de Broglie, du 7 octobre de cette année, y servit en qualité de cornette du contingent du Languedoc, le commanda même quelque tems en l'absence de M. de Broglie; fournit pour l'entretien de deux compagnies de gentilshommes, suivant la quittance de M. de Paulo, du 2 septembre 1690, de la somme de 24, 030 livres. Il fut nommé, l'année suivante, colonel et inspecteur des troupes provinciales. Testa le 10 octobre 1706, et mourut trois jours après. Il avait épousé, par contrat du 18 septembre 1682, Catherine de Ferrand, fille de Jean-François de Ferrand, conseiller en la sénéchaussée de Lauragais, et de Marie de Bonald. Elle testa le 8 février 1690, fit un codicille le 15 octobre 1694, et mourut le 4 mai 1696. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Joseph-Jean-Aimeric, né le 19 janvier 1691, qui servit, avec distinction, toute sa vie; fut garde marine, par lettres du 8 mai 1706; lieutenant dans les Landes, par lettres du 17 avril 1708; passa à une autre lieutenance, par autres lettres du 23 février 1709; capitaine, par commission du 10 juin 1710; aide-major, par brevet du 27 mai 1714; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 20 juillet 1734; lieutenant-colonel, par commission du 19 novembre 1739; reçut commission du maréchal de Belle-Isle, le 15 février 1745, pour commander un bataillon de détachement, sous le nom de Mailly; fut envoyé au secours de Gènes, où il mourut le 13 août 1747, ayant été

nommé lieutenant de Roi à Cette, et commandant de Frontignan ;

3.° Jean-François, seigneur de Saint-André, né le 17 juin 1692, d'abord ecclésiastique, en 1706 ; quitta cette vocation, pour entrer dans le régiment des Landes, où il servit en qualité de sous-lieutenant, par lettres du 5 mai 1708 ; de capitaine, par commission du 29 décembre 1711 ; de major, par brevet du 19 novembre 1739, et fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres du 18 octobre 1752. Il testa en faveur de Raimond-Nicolas, son frère, et mourut le 18 septembre 1763, sans avoir contracté d'alliance ;

4.° Raimond-Nicolas, né en 1696, qui servit longtems le Roi, d'abord, enseigne de la Colonelle, à la place de son frère, par lettres du 6 janvier 1714 ; lieutenant dans le régiment des Landes, par lettres du 7 avril de la même année ; passa à une autre compagnie, par ordre du 9 mars 1717 ; fut nommé aide-major, par brevet du 7 août 1734 ; capitaine, par commission du 3 février 1735 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres du 9 octobre 1745, reçu le 23 suivant ; major du régiment des Landes, par brevet du 19 septembre 1747 ; nommé commandant aux îles d'Hières, par lettres du 3 octobre 1742 ; capitaine de grenadiers au régiment de Hainaut, par lettres du 21 novembre 1750 ; obtint une pension de retraite de 500 livres, le 10 octobre 1752, et mourut le 14 décembre 1773, ayant mérité l'estime de ses généraux, et l'affection particulière du marquis de Mirepoix, commandant pour le Roi, en Provence ;

5.° Rose-Agnès, née le 21 janvier 1683, morte en 1697 ;

6.° Anne-Raimonde, née le 22 février 1685, religieuse au monastère noble de Prouille, en 1697 ;

7.° Louise, née le 17 mars 1688, religieuse au même monastère en 1704. Elle fit son testament le 25 mai de cette année, et mourut le premier mars de 1758 ;

8.° Françoise de Raimond, née le 24 septembre 1689, morte huit mois après.

XVI. Jacques de Raimond, IVe du nom, marquis de Las-Bordes, seigneur de Pebrens, de Mezerac, de Saint-Martin, etc., né le 16 août 1686, connu à la cour sous le nom du *Beau Las-Bordes;* d'abord page du Roi en sa petite écurie, mousquetaire en 1704, officier au régiment du Roi, succéda à son père dans l'exercice de la charge de colonel des troupes provinciales, en 1708; passa ensuite au service d'Espagne, avec le même grade, dans le régiment de Luxembourg, par brevet du 23 janvier 1715, et fit, en cette qualité, les campagnes de Majorque, dont il fut chargé d'aller annoncer la reddition au roi d'Espagne (1); rentra au service de France avec la même qualité, par commission du dernier mai 1719; était colonel à la suite du régiment des Landes en 1721; colonel titulaire d'un régiment des milices du Lyonnais, de son nom, en 1734; obtint la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et une pension de 1800 livres; il mourut à Castelnaudary, le 27 février 1771, estimé de la plupart des grands seigneurs du royaume et particulièrement du cardinal de Richelieu. Il avait épousé, 1.°, par contrat du 7 septembre 1706, Yolande d'Autrivay, fille de Bernard d'Autrivay, président des trésoriers de France, à Montpellier, et d'Elisabeth de Crusy. Elle testa, le 20 septembre 1733, et mourut le 8 août 1734; 2.°, par contrat du 13 mai 1758, Françoise de Menard, fille d'Antoine de Menard, avocat du Roi en sa sénéchaussée de Lauragais, et de Madelaine Cuculet de Vilagre. Elle est morte à Castelnaudary, au mois de mars 1790. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Anne-Antoine, né le 15 décembre 1709, comte de Pebrens, marquis de Las-Bordes, lequel fut lieutenant, puis capitaine au régiment de son père, et mourut sans alliance en 1773, après avoir testé, le 24 novembre de la même année, en faveur de Jean-Anne, comte de Raimond de Saint-Amans, son cousin;

2.° Antoinette, née le 14 décembre 1708, mariée

---

(1) Voyez les Annales du tems, et les mémoires du marquis Aubais, liv. III, p. 34.

le 12 août 1733, à Jean-Baptiste de Montfaucon, seigneur de Rogles et de Sainte-Croix, capitaine dans Royal-Roussillon, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fille de François de Montfaucon, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Belot. Elle était veuve lors du partage qu'elle fit avec ses frères, le 21 mars 1781, et vivait encore en 1785;

3.° Marie-Anne, mariée le 8 février 1747, à messire Yves-Dorothée de Capella, fils de Pierre de Capella, conseiller au parlement de Toulouse, et de Catherine de Clery. Elle mourut le 31 octobre 1750, laissant postérité;

Du second lit :

4.° François, dont l'article suit;

5.° Raimond-Nicolas, né le 3 septembre 1760, mort à Dunkerque, le 4 septembre 1781, étant sous-lieutenant au régiment de Chartres, infanterie;

6.° Jacques-Noël, né le 23 décembre 1762, élève de l'école royale militaire, sous-lieutenant d'infanterie au régiment de la marine, le 4 avril 1778, lieutenant en second, le 25 novembre 1785, lieutenant en premier. Il vendit la portion qu'il avait de la terre de Las-Bordes à François, son frère aîné, le 20 octobre 1788;

7.° Marguerite de Raimond, née en 1759, morte le 24 avril 1773.

XVII. François de Raimond, IIe du nom, né le 13 avril 1758, d'abord ecclésiastique, ensuite marquis de Las-Bordes, sous-lieutenant au régiment de Savoye Carignan, en 1778; quitta le service au mois de juin 1785, et épousa, par contrat du 16 février 1786, Alexandrine Loubat Desplas, fille de Jacques-Marie Loubat, sieur Desplas, ancien lieutenant provincial, et de N... de Benazet. Il a eu de ce mariage:

1.° Eugène de Raimond, né le 9 décembre 1786;

2.° Jacques-Casimir de Raimond, né le 20 octobre 1788;

3.° Antoine-Victor de Raimond, né le 24 février 1791;

4.° Charles de Raimond, né le 28 janvier 1802 ;

5.° Marie-Jacquette-Antoinette-Alexandrine, née le 23 novembre 1789.

SECONDE BRANCHE,

Seigneurs de Saint-Amans.

XV. Antoine de Raimond, seigneur de Saint-Amans, d'Is, co-seigneur de Saint-Martin de la Lande, septième fils de Jacques de Raimond, IIIe du nom, baron de Las-Bordes, de Pebrens, etc., et de Louise de Saint-Jean de Moussoulens, servit de bonne heure; d'abord en qualité de mousquetaire, en 1678; se trouva aux siéges de Valenciennes, de Cambray, de Saint-Omer, à la bataille de Cassel, aux siéges de Gand et d'Ypres, devint capitaine au régiment de Lanta, devint seigneur de Saint-Amans et d'Is, par accord avec Jacques, seigneur de Las-Bordes, son neveu, en 1683, et mourut à Saint-Amans le 8 septembre 1715. Il fut inhumé, dans l'église dudit lieu, en la chapelle que ses ancêtres y avaient fait bâtir. Il avait épousé, par dispense du 13 octobre 1685, Louise de Saint-Jean, sa cousine, fille de Jean-François de Saint-Jean, seigneur de la Bastide et de Carlipa, et de Francois de Maurel. Elle testa, le 14 décembre 1740, et mourut en 174.. De ce mariage sont issus :

1.° François, né le 22 mai 1686, mort jeune;

2.° Jean-Anne, seigneur de Saint-Amans et d'Is, successivement cornette au régiment de la Lande, dragons, par brevet du 7 juillet 1701 ; capitaine au même corps par commission du 8 février 1710; capitaine au régiment de la Reine, par lettre du 7 juillet 1720; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 juillet 1734, lieutenant-colonel commandant à Jubzac, par commission du 8 février 1744, mort de ses blessures à Grasse, le 9 octobre 1746, ayant testé, le 6 avril précédent, et institué son héritier Jean-Anne-Baptiste, son frère ;

3.° François-Joseph, cornette de dragons; ayant été réformé, il passa au service d'Espagne, où il obtint une compagnie, dont il fut capitaine au

régiment de Belgia. Il était, en 1720, lieutenant aux gardes Walonnes, et se trouva à Ceuta, en Afrique, lorsque les Maures en firent le siége. Il épousa N... de Curade, fille de Guillaume, et de Marguerite de Vidal, dont il n'eut qu'un fils mort en bas âge;

4.° Jacques-Americ, né le 3 octobre 1690, reçu chevalier de Saint-Lazare, sur ses preuves de noblesse, suivant la quittance de 1000 livres, pour son passage, mort à Valence, premier lieutenant au régiment de Rouergue, infanterie, où il était entré, le 25 septembre 1708 ;

5.° Jean-Anne-Baptiste, seigneur de Barville, né le 28 juin 1698, institué héritier de Jean-Anne, son frère aîné, en 1746. Il servit dans les régiments provinciaux, en qualité de lieutenant, par lettres de 1727; vendit Saint-Amans et le fief de Saint-Martin, à M. de Rocous, le 21 octobre 1753, fit donation à Jean-Anne, son neveu, et mourut à Castelnaudary, le 3 avril 1781 ;

6.° Jacques, mort jeune en 1715.

7.° Jacques-Antoine, dont l'article suit ;

8.° Catherine, née le 9 août 1689, mariée, le 22 janvier 1722, à noble Marc-Antoine de Pelletier, fils de Paul de Pelletier, et de Françoise de Lasset. Elle mourut le 24 août 1771, âgée de 82 ans ;

9.° Jeanne-Louise, mariée en 1716, à noble Jacques de Vabres, vicomte de la Grenouillere, fils de Philippe de Vabres, seigneur du même lieu, et de Catherine de Texier. Elle mourut le 8 janvier 1719, laissant postérité.

XVI. Jacques-Antoine DE RAIMOND, seigneur de Flamarens, né le 13 décembre 1702, cadet gentilhomme à Perpignan, sur ses preuves de noblesse, puis lieutenant d'infanterie au régiment de la Reine, dragons, par brevet du 10 avril 1735; réformé en 1740, après avoir fait les campagnes d'Italie, mourut le 18 août 1773. Il avait épousé, le 6 février 1741, Marie-Georgette du Cup, née le 20 janvier 1711, fille d'Antoine du Cup, seigneur de Ricaud, juge-mage du Lauragais, et de

Françoise de Brun. Elle mourut à Castelnaudary, le 18 avril 1780. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Anne, dont l'article suit ;

2.° Jacques-Antoine-Catherine, vicomte de Raimond, baron de Bouisse, né le 16 octobre 1742, lieutenant dans le régiment royal de la marine, et successivement capitaine, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1782. Il se trouva au siége de Mahon, et se retira après 30 ans de service. Il a été nommé syndic de la noblesse du diocèse de Saint-Papoul, le 11 janvier 1789, a voté dans la sénéchaussée de Lauragais, le 18 mars suivant, pour l'élection des états-généraux du royaume. Il a épousé 1.°, par contrat du 22 mai 1790, Anne-Anselme-Alexandrine de Bracquier, morte sans enfants, au mois d'octobre 1791, fille de Jean-Marie de Bracquier, conseiller au parlement de Dombes, et de dame Virginie de Robillard, femme de son frère ; 2.°, le 22 juin 1797, Rose d'Exeat, fille de Barthelemy d'Exeat et de Rose de Cadillac. Il a eu de ce mariage :

a Jacques - Barthelemy - Grégoire, vicomte de Raimond, né le 8 mai 1799 ;

3.° Marie-Jacquette, née le 4 février 1747, dite *Mademoiselle de Raimond*, morte sans alliance, en 1784 ;

XVII. Jean-Anne, comte DE RAIMOND, marquis de Las-Bordes et de Pebrens, né le 29 octobre 1741, lieutenant dans le régiment de Hainaut, par lettres du 21 décembre 1755, servit au siége de Mahon ; sous-aide major au régiment de Lyon, par lettres du 8 juillet 1763 ; hérita de M. de Raimond de Las-Bordes, son cousin, de la branche aînée ; reçut donation des biens de Jean-Anne-Baptiste de Raimond, son oncle ; a voté dans la sénéchaussé du Lauragais, pour la nomination des députés de la noblesse aux états-généraux du royaume, en 1789. Il épousa 1.°, par contrat du 15 janvier 1768, dame Virginie de Robillard, morte le 20 mai 1793, fille de Antoine-François de Robillard, et d'Etiennette d'Antoine, elle était veuve de Jean-Marie de Bracquier, conseiller au parlement de Dombes ; 2.° au mois d'avril 1795, Marie de Vigier, fille de Louis de Vigier, ancien

capitaine au régiment d'Auvergne, infanterie, et de dame Louise d'Arquier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jacques-Marie, dont l'article suit ;

Du second lit:

2.° Jacques-Louis-Alexandre, chevalier de Raimond, né le 2 octobre 1797, garde du corps de la compagnie Écossaise.

XVIII. Jacques-Marie, comte DE RAIMOND, né le 5 septembre 1768, élevé au collége royal de Sorrèse; lieutenant des chasseurs au régiment Royal-Vaisseaux, au mois d'août 1789, ensuite capitaine au même corps, a émigré, en 1791, et fait les campagnes dans l'armée de Condé, et en Espagne ; est rentré en France en 1801. Le dévouement qu'il a constamment manifesté pour la cause de l'auguste maison de Bourbon, l'a fait choisir par le maire de la ville de Toulouse, le 21 avril 1814, pour être chef de la cohorte qui fut levée pour la garde de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême ; et en mars 1815, il fut nommé lieutenant-colonel d'une légion organisée pour aller rejoindre S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême à Nismes ; il fut ensuite chargé, comme membre de la commission royale, par le délégué du prince, de former des corps pour seconder le mouvement des royalistes dans le midi, et il obtint le commandement de la rive gauch de la Garonne. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814 ; il est breveté de chef d'escadron, et est capitaine dans la gendarmerie royale de Paris. Il a épousé, le 10 mai 1797, Louise-Amable-Gabrielle de Voisins d'Alzau, dame chanoinesse, comtesse de l'Argentière, fille de Marie-Pierre-Joseph de Voisins d'Alzau, capitaine de cavalerie, et de Marthe-Jeanne de Bruyères-Chalabre-le Châtel.

Armes : D'or, à trois globes de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un croissant du champ, accosté de deux étoiles du champ.

GEMIT DE LUSCAN, famille ancienne, originaire de Gascogne, province où elle réside encore de nos jours. L'on trouve aux archives des états de Bigorre, dans une enquête faite en 1300, par ordre de Philippe-le-Bel, que Bernard-Arnaud de Gemit y était compris en qualité de noble hommager d'Arnaud, comte de Lavedan.

I. Pierre DE GEMIT, qualifié de noble, avait épousé, en 1250, Marthe de Mauléon. De ce mariage vint :

II. Bernard-Arnaud DE GEMIT, était noble hommager du comte de Lavedan. Il avait épousé, en 1300, Bonne-Femme de Boilh, sœur de Geraud de Boilh. De ce mariage vint :

III. Vital DE GEMIT, possédait, en 1346, des fiefs à Gasave, Tusaguet et Moutoné, au diocèse de Comminges. Il avait épousé, en 1340, Blanche-Flore de Boussost, fille d'Auger de Boussost. De ce mariage vint :

IV. Dominique DE GEMIT; prit le titre de damoiseau dans un accord de fondation avec le syndic des Révérends Pères Cordeliers de la ville de Volcabrere, au diocèse de Comminges, en vertu de 25 florins, que leur avait légués Vital de Gemit et Blanche-Flore de Boussost, les père et mère. Il avait épousé, en 1400, Mascarose de Vise, sœur du familier. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre-Jean, dont l'article suit ;
2.° Bernard, qui, en 1431, était chanoine et ouvrier au chapitre de Comminges.

V. Pierre-Jean DE GEMIT, avait épousé, en 1424, Blanche de Saint-Paul. De ce mariage vint :

VI. Fortuné DE GEMIT, acheta des familles de Saint-Pastous et de Sassères, la terre et seigneurie de Luscan, en la vallée de Barousse, en 1441 et 1450. Il avait épousé, le 17 mai 1450, Mondine de Coarase. Jean, comte d'Armagnac, accorda, le 3 janvier 1461 *à son cher et féal Fortané de Gemit*, seigneur de Luscan, un délai pour rendre hommage de cette seigneurie, et le sénéchal d'Armagnac lui octroya, le 28 octobre 1488, des lettres de féodis contre les habitants de cette terre. De son mariage avec Mondine de Coarase vinrent :

1.° Jehannot-Bernard, dont l'article suit;
2.° Bernard, dit Verdolet, qui fut chanoine de Comminges.

VII. Jehannot-Bernard de Gemit, seigneur de Luscan, écuyer, rendit foi et hommage, le 19 avril 1473, au nom de Fortané, son père, à Charles de Bourbon, député par le Roi pour recevoir les foi et hommage dus à Sa Majesté. Il avait épousé Esclarmondine de Bridant. De ce mariage vint :

VIII. Arnaud-Raymond de Gemit, seigneur de Luscan... Il ne se trouve pour cette génération d'autre titre qu'une sentence du 8 septembre 1509, rendue par le juge des quatre Vallées, en faveur dudit Arnaud-Raymond, contre le procureur du Roi, pour les droits seigneuriaux de la terre de Luscan, et le contrat de mariage du 15 août 1541, de noble Pierre de Gemit, seigneur de Luscan, avec Catherine de Mauléon, dans lequel noble Pierre de Bridant stipule, en qualité d'aïeul maternel dudit Pierre de Gemit, avec noble Geraud de Mauléon, père de Catherine.

IX. Pierre de Gemit, seigneur de Luscan, reçut, en 1554 et 1555, l'ordre pour le ban et arrière-ban. Il est nommé capitaine de Saint-Bertrand de Comminges, dont il prend le titre dans son testament du 7 septembre 1577. Il a obtenu, en 1560, d'Antoine et de Jeanne, roi et reine de Navarre, un délai pour porter les foi et hommage qu'il leur doit pour la seigneurie de Luscan. Il avait épousé, le 15 août 1541, Catherine de Mauléon, fille de noble Geraud de Mauléon, seigneur de Barbazan, capitaine de Fronsac; de ce mariage vinrent :

1.° Geraud, dont l'article suit;
2.° Pierre, qui mourut grand-archidiacre et vicaire-général de Comminges.

X. Geraud de Gemit, Ier du nom, seigneur de Luscan et de Barsous, capitaine de Saint-Bertrand de Comminges. Henri de Lorraine lui écrivit le 11 juin 1588, pour louer le zèle qu'il a toujours eu pour la religion, etc. (copie de la lettre est dans les archives de cette maison, sous le n° 1.) Le roi Henry III lui écrivit, le 3 avril 1589, pour louer sa fidélité; il remit la ville de Saint-Bertrand, qu'il commandait, en mains de M. de Montluc, le 15 juillet 1394 (copie de cette capitulation est

sous le n.° 3). Le Roi Henry IV lui envoya, le 9 septembre 1595, le brevet de gouverneur de la ville de Saint-Bertrand (la copie est sous le n.° 4) ; il avait épousé, le 30 janvier 1566, Catherine de Montauban, fille de noble François de Montauban et de Madelaine d'Ossun, sœur de Pierre d'Ossun, dit le Brave. De ce mariage vint :

XI. Geraud DE GEMIT, II[e] du nom, seigneur de Luscan, etc. Il fut reçu chevalier de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, le 2 juillet 1625, dans l'église paroissiale de Saint-Germain (copie du procès-verbal de la réception est sous le n.° 5). Louis XIII lui avait adressé, le 4 juillet 1618, une lettre de cachet, dans laquelle Sa Majesté atteste que la famille de Gemit ou de Luscan, au diocèse de Comminges, est noble et très-ancienne (copie en est sous le n.° 6). Il avait épousé, en 1619, Paule d'Astorg de Montbartier. De ce mariage vint :

XII. Arnaud-Bertrand DE GEMIT, seigneur de Luscan, etc., cornette de la compagnie de chevau-légers de monseigneur le duc d'Epernon, gouverneur de la province de Guienne. Il avait épousé, le 30 mai 1650, Paule d'Angos de Boucarés. De ce mariage vint :

XIII. Jean-Arnaud DE GEMIT, seigneur de Luscan, etc., fut, durant nombre d'années, syndic de la noblesse des états de Bigorre. Il reçut, en 1689, l'ordre pour le ban et arrière-ban. Il avait épousé, le 5 de février 1685, Marie de Montmejan. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Jean-François, qui mourut célibataire.

XIV. Jean DE GEMIT, seigneur de Luscan, etc., servit dans les mousquetaires ; il remplaça son père dans le corps de la noblesse des états de Bigorre, dont il fut syndic pendant environ 25 ans. Il avait épousé, le 30 janvier 1717, Marthe de Binos, seigneur de Vidaussan. De ce mariage vinrent :

1.° Louis-François, dont l'article suit ;
2.° Alexandre, qui fut chanoine et vicaire-général de Tarbes ;
3.° Charles, qui fut capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis, mort pendant

l'émigration, capitaine au service du roi d'Espagne, âgé de 82 ans ;

4.° Louis, mort jeune, enseigne de vaisseau ;

5.° Joseph, chanoine à Saintes, mort en 1807 ;

6.° Géraud, avant la révolution, chanoine de Tarbes et vicaire-général de Saint-Papoul.

XV. Louis-François DE GEMIT, marquis de Luscan, baron de Mauléon, seigneur paréager, avec le Roi, de la vallée de Barousse, fut cornette de cavalerie, dans le régiment de Bourbon, et se trouva aux batailles de Fontenoy, de Lawfeld, aux siéges d'Ath et de Berg-op-Zoom ; il fut membre de la noblesse des états de Bigorre et du Nébouzan. Il avait épousé, en 1755, Marguerite de Saint-Lari-de-Bellegarde, dernier rejeton de la famille du duc de Bellegarde. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-François, dont l'article suit :

2.° Angélique-Alexandrine-Clotilde, mariée à Pierre Clair de Soudeville, vicomte de Labatut.

XVI. Jean-François DE GEMIT, comte de Luscan, baron de Mauléon, seigneur paréager, avec le Roi, de la vallée de Barousse ; il entra sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais, en 1773. Il épousa, le 24 juillet 1781, Marie-Louise de Lapeyrie-de-Soussignac, fille unique de François-Joseph-Marie de Lapeyrie, baron de Soussignac, et de Madelaine-Françoise de Percin ; il remplaça son père dans le corps de la noblesse des états de Bigorre ; émigré en octobre 1791, avec sa femme, ses enfants et son oncle Charles ; il entra, en 1793, dans la légion catholique et royale des Pyrénées, élevé en Catalogne, au grade de capitaine, ainsi que son oncle Charles ; il fit les campagnes de Roussillon et de Catalogne, sous les ordres des comtes de Ricardos et de Lannion ; à la paix, il passa en Toscane, avec sa famille, et entra, au mois de mai 1793, lieutenant au régiment que M. le comte Edouard Dillon, levait au service de S. M. Britannique ; il a suivi, avec sa famille, les diverses destinations de ce corps, en Corse, à l'ile d'Elbe et en Portugal, ou, en 1798, il fut compris dans la réforme du deuxième bataillon ; il n'est rentré en France, qu'au mois de septembre 1803, avec sa famille, et il s'y est trouvé dépouillé de presque toute sa fortune. Avec quelques débris qu'il en a réunis, il a racheté, dans le département du Gers, le domaine de la Mothe-Carmes,

qui avait appartenu à son épouse, et il y réside avec sa famille. Sa constante fidélité à son Roi, et son imperturbable dévouement aux Bourbons, lui ont mérité de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, l'insigne faveur d'être nommé commissaire du Roi pendant les cent jours de désastres. (Le collationné de cette commission est sous le n.° 7). Au milieu des dangers les plus imminents, il réussit à en imposer à une soldatesque effrénée, à la licencier, après lui avoir fait rendre les armes, et à lui faire reconnaître et respecter, ainsi qu'aux autorités installées par l'usurpateur, l'autorité du Roi. Sa conduite lui a mérité, de la part de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, les témoignages les plus flatteurs de sa satisfaction. (Le collationné des preuves est sous les n°s. 8, 9, 10, 11, 12 et 13.)

Le comte de Luscan a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par une ordonnance du Roi, du 25 décembre 1815. Il a eu de son mariage, avec sa susdite épouse, les enfants qui suivent :

1.° François-Alexandre-Edouard, dont l'article suit ;

2.° Madelaine-Françoise-Louise-Rose, mariée, le 3 juin 1803, à Charles-Gabriel du Houx, baron de Vioménil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel de cavalerie, au service de Portugal, en 1796, maréchal des camps et armées du Roi, depuis le 18 novembre 1814, fils unique d'Antoine-Charles du Houx, baron de Vioménil, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 9 novembre 1792, des suites des blessures qu'il reçut pour la cause de son Roi, à la funeste journée du 10 août, et neveu de Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, comte de Vioménil, maréchal-général des troupes de Portugal, et pair de France, en 1816, gouverneur de la 10e division ; morte le 14 mai 1804, à Lisbonne, après avoir donné le jour à Marie-Charlotte-Louise du Houx-Vioménil, morte le 26 septembre 1815 ;

3.° Charlotte-Angélique-Clotilde ;

4.° Charles, ex-garde marine en Portugal, volontaire royal ;

5° Joséphine-Caroline-Emma ;

6.° Angélique-Pierre-Clara.

XVII. François-Alexandre-Edouard DE GEMIT, vicomte de Luscan, fut nommé enseigne au régiment Dillon, à Livourne, en Toscane, le 25 août 1795 ; il suivit ce corps en Corse, à l'île d'Elbe et en Portugal, où, en 1798, il fut compris dans la réforme du deuxième bataillon ; il entra aussitôt garde marine au service de Sa Majesté Catholique ; il fit trois campagnes de mer. Rentré en France, en 1803, avec sa famille, lors de la levée des volontaires royaux, en mars 1814, il s'est inscrit des premiers, et a été du nombre de ceux qui ont volé au secours de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême. Poursuivi, ainsi que son frère, pendant les cent jours de désastres, il a été obligé, avec son frère, de fuir le toit paternel, et de s'éloigner de sa femme et de ses enfants. Il a épousé, le 11 janvier 1813, Jeanne-Françoise-Mélanie du Bouzet-de-Poudenas, fille de Jean-Baptiste du Bouzet comte de Poudenas, et de Elisabeth-Josephe de Lafitte. De ce mariage sont venus :

1.° Jean-Joseph-Léon-Adrien ;

2.° Jeanne-Marie-Louise-Charlotte-Adélaïde ;

3.° François-Joseph-Alberic.

Armes : d'azur à trois chevrons d'or. Support : une aigle aux aîles déployées.

DE FRANQUETOT DE COIGNY, maison originaire de la Basse-Normandie, connue d'abord sous le nom de *Guillotte*. Ce dernier nom, connu en Bretagne dès la fin du quatorzième siècle, ferait présumer que cette maison tire son origine de cette province.

Jehan Guillotte, écuyer, fut un des seigneurs qui ratifièrent le 3 mars 1381, le traité de paix de Guerrande (1), conclu entre Jean, duc de Bretagne, comte

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, t. II, p. 279.

de Montfort et de Richemont, et le roi de France Charles VI.

Noble homme Pierre Guillotte, sieur de Toulouart, est compris au rôle des gentilshommes commis à la garde de l'Isle de Ruis (1), le 26 juin 1554, sous la charge du sieur de Bouverel.

I. Robert Guillotte, Ier du nom, seigneur de Saint-Jorre, de Franquetot, de Vive-Fontaine, de Cressanville, etc., vicomte de Carentan, vivant en 1520; épousa Marie d'Auxais, dame dudit lieu, et en eut :

1.° Thomas, dont l'article suit;
2.° Louis, qui fonde la branche des seigneurs d'Auxais, rapportée en son lieu;
3.° Scolastique Guillotte de Franquetot, mariée en 1564, avec François Cadot, seigneur de Sebeville, de Breucourt, de Bouteville, etc., fils de Michel Cadot, baron de Breucourt, seigneur et patron de Sebeville et de Bouteville, et de Louise le Lièvre de Riou.

II. Thomas Guillotte, écuyer, seigneur de Franquetot, de Beaumont, de Sainteny, de Cresteville, de Boutemont, de Leogny, de Vive-Fontaine, etc., épousa, vers l'an 1560, Françoise de la Luthumière, dont il eut :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° Louis, qui fut père de Thomas, lequel eut pour fils, Henri-François de Franquetot, écuyer, seigneur et patron de Carquebut, sous-lieutenant aux gardes-françaises, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Chamillart, intendant de Normandie, du 29 juillet 1666 ;
3.° Françoise de Franquetot, mariée à Pierre d'Orglandes, seigneur de Pretot et d'Auvers, fils de François d'Orglandes, et de Catherine du Pontbellanger ;
4.° Marthe de Franquetot, mariée à Daniel d'Aché, seigneur de Rouvron, vice-amiral de Normandie, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Jean d'Aché, seigneur de Marbœuf, de Fontenay, de Serquigny, et autres lieux, et de Renée le Conte de Nonant.

---

(1) *Ibid.* t. III, p. 1118.

III. Antoine de Franquetot, seigneur dudit lieu, de Coigny, de Saint-Georges, de Cresteville, etc. ; président à mortier au parlement de Rouen, le 2 juillet 1629, sur la démission de Gilles Anzeray, vicomte de Carentan, lieutenant-général du Cotentin; épousa Eléonore de Saint-Simon-Courtomer, fille d'Artus de Saint-Simon, chevalier, seigneur de Saint-Mère-Eglise, de Beuzeville, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, et d'Eléonore de Beauvoisin, dame de Courtomer. De ce mariage est issu :

IV. Robert de Franquetot, IIe du nom, écuyer, seigneur et patron de Tourlaville, de Coigny, de Franquetot, de Cresteville, etc., aussi président à mortier, au même parlement, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Chamillart, intendant de Normandie, du 29 juillet 1666; mort à Youplet le 25 novembre de la même année. Son cœur fut porté et inhumé aux cordeliers de Rouen, et son corps à Franquetot. Il avait succédé à son père dans la charge de président à mortier au parlement de Rouen, sur sa résignation du 20 avril 1637, et avait épousé Anne Anzeray de Courrandon, fille de Jean Anzeray, écuyer, seigneur de Courrandon, président à mortier au parlement de Rouen. De ce mariage est issu :

V. Jean-Antoine, marquis de Franquetot, comte de Coigny, seigneur de Saint-Jorre, et d'Appeville, qui commença à servir, en 1618, dans une compagnie de gendarmerie. Il se trouva, en 1620, à l'attaque du pont de Cé, au siége de Saint-Jean-d'Angely, de Clerac, de Montauban et de Monheurt, en 1621; de Saint-Antonin et de Montpellier, en 1622; de la Roche, en 1627 et 1628; à l'attaque du Pas-de-Suze; aux siéges de Privas et d'Alais, en 1629; à la conquête de Savoye en 1630; au siége de Nancy, en 1633; à la bataille d'Avein, en 1635; aux siéges de Corbie, en 1636; de Landrecies et de la Capelle en 1637; de Saint-Omer en 1638; de Hesdin, en 1639; d'Arras, en 1640, d'Aire, en 1641. Il fut fait enseigne de la compagnie des gendarmes de la Reine mère, le 30 juin de la même année; capitaine-lieutenant de la même compagnie à la mort du comte de Dinteville, par provisions données à Narbonne, le 4 avril 1642. Il la commanda aux siéges de Collioure et de Per-

pignan, la même année; à l'armée de Picardie, en 1643. On lui accorda, par brevet du 27 septembre de cette même année, en considération de vingt-cinq ans de service, une pension de 4000 livres. Il servit aux siéges de Gravelines, en 1644, de Bethune et de Saint-Venant, en 1645; fut créé maréchal de camp par brevet du 26 mai 1646; servit aux siéges de Dunkerque, de la Bassée et de Lens, en 1647; d'Ypres en 1648 à la bataille de Lens, la même année, et fut employé maréchal de camp à l'armée de Flandre, sous le prince de Condé, par lettres du 10 septembre; il y passa l'hiver, se démit de la compagnie des gendarmes de la Reine, et quitta le service au mois de juillet 1649. Il obtint l'érection de sa terre de Coigny en comté, vers l'an 1650, et avait épousé, par contrat du 6 juin 1634, Madelaine Patry, dame de Villeroy, fille de Jacques Patry, seigneur de Villeroy, de Croisille de Montigny, du Bosque, etc., et de Renée de Renty. Il eut de ce mariage.

1.° Robert-Jean-Antoine, dont l'article suit;
2.° Renée de Franquetot de Coigny, mariée à François-Hilarion de Franquetot, marquis d'Auxais, son cousin, fils de Pierre de Franquetot, seigneur d'Auxais, du Mesnil-Bigot, etc., et d'Esther Thibault.

VI. Robert-Jean-Antoine DE FRANQUETOT, comte de Coigny, commença à servir, en 1667, dans les mousquetaires; fut fait cornette de la Colonelle-Générale de la cavalerie, le 6 décembre de cette année. Il s'en démit le 4 mai 1671; servit en qualité de volontaire dans l'armée du Roi, en 1672, et fit tous les siéges de cette campagne; mestre de camp-lieutenant du régiment Royal-Etranger, par commission du 19 février 1673, il servit cette campagne dans l'armée de MONSIEUR, au siége de Maestricht qui se rendit au mois de juin; à l'armée d'Allemagne, sous le vicomte de Turenne, en 1674: il y combattit le duc de Lorraine et le cardinal de Caprara, qui furent défaits à Stinzem, près Philisbourg, au mois de juin; à la retraite des ennemis, au delà du Neker et du Mein, où leur arrière-garde fut battue; à Ladeinbourg, au mois de juillet; à la bataille d'Ensheim, près Strasbourg, où le duc de Lorraine fut une seconde fois défait au mois d'octobre; à la défaite de 6000 chevaux, à Mulhausem, au mois de décembre; fit la campagne de

1675, dans l'armée d'Allemagne, commandée successivement par le vicomte de Turenne et monseigneur le prince de Condé; se trouva au mois de janvier au combat de Turkeim, où l'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine, le duc de Bournonville, furent forcés d'abandonner leur camp et de repasser le Rhin; à la levée des siéges d'Haguenau, par les ennemis, au mois d'août, et de Saverne, en septembre; se trouva à la prise de Montbeillard, sous le maréchal de Luxembourg, au mois de décembre 1676; au combat de Cokesberg, près Strasbourg, au mois d'octobre 1677, sous le maréchal de Créqui; à la prise de Fribourg, au mois de novembre; eut part sous le même maréchal, aux combats de Rhinfeld, de Gegemback, à la prise du fort de Kell, au mois de juillet; servit en 1679, dans l'armée du même maréchal, sur le Bas-Rhin, lorsque l'électeur de Brandebourg, fut deux fois battu près de Minden, au mois de juin; gouverneur de Caen, sur la démission du duc de Montauzier, par provision du 15 janvier 1680; grand bailli de cette ville, sur la démission du sieur de la Croisette, par provisions du 20 du même mois; servit, en 1681, au camp du comte de Sourdis, en Artois, et fut fait inspecteur-général de la cavalerie, par ordre du 25 octobre: en 1682, et 1683, il servait au même camp, fut employé à l'armée de Flandre en 1684, sous Monsieur, et le maréchal de Schomberg, qui commandait l'armée d'observation destinée à couvrir le maréchal de Créqui, qui assiégeait Luxembourg; il servit au camp de la Saône, commandé par le marquis de la Trousse, l'an 1685; fut fait brigadier de cavalerie, par brevet du 11 février 1686; fut du camp de la Saône, sous le comte de Sourdis, en 1688; servit à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras, en 1689; à la prise de Bretten, de Staffurt, de Dourlach, d'Ettinghen, au mois de juin; fut fait maréchal de camp par brevet du 10 mars 1690; fit la campagne d'Allemagne, sous monseigneur et sous le maréchal de Lorges, qui se tint sur la défensive. Il partit pour la campagne de Flandre, en 1692, sous Monseigneur et le maréchal de Luxembourg; se trouva à la prise de Namur, au mois de juin; au combat de Steinkerque, au mois d'août; fut créé lieutenant-général des armées du Roi, par provisions du 30 mai 1693, il en fit les fonctions cette année et l'année suivante, à l'armée de Catalogne, sous le maré-

chal de Noailles ; à la prise de Roses et du fort de la Trinité, au mois de juin ; au passage de Terre, à la vue des Espagnols, et à leur défaite près de Bergès, au mois de mai 1694, où il fit plusieurs belles charges. Il servit au siége de Palamos, qui fut emporté d'assaut, et à la prise de Gironne, au mois de juin ; à celle du château d'Ostalric, en juillet, de Castel-Solit, et la levée du siége d'Ostalric, par les Espagnols, au mois de septembre ; directeur général de la cavalerie à la création de cette charge, par ordre du 22 décembre de cette année, l'a exercée jusqu'à sa mort ; continua de servir en Catalogne et en Roussillon, sous le maréchal de Noailles, ensuite sous le duc de Vendôme. Les ennemis assiégaient Castel-Solit ; le comte de Coigny, chargé de conduire un convoi dans cette ville, força, le 29 mai, les passages, et malgré une longue résistance, le convoi passa pendant l'action ; le comte de Coigny eut un cheval tué sous lui. Il eut part à la levée du siége de Palamos, par les Espagnols, au mois d'août ; contribua, en 1696 et 1697, sous le duc de Vendôme, général de l'armée de Catalogne et de Roussillon, à la défaite du corps de cavalerie du prince de Darmstadt à Ostalric, au mois de juin ; à la victoire remportée sur Vélasco à Saint-Felici. Pendant le siége de Barcelonne, au mois d'août, le Roi donna au comte de Coigny le gouvernement de cette ville, par provisions du 20 ; fut nommé, pendant la guerre de 1701, pour commander dans le pays de Gueldres, Venlo, Ruremonde, Stewensvert, sous l'électeur de Bavière, par lettres du 27 février, et dans l'armée de Flandre, sous le maréchal de Boufflers, par autres lettres du 30 juin ; servit à l'armée de Flandre, sous le duc de Bourgogne et le maréchal de Boufflers, en 1702 ; sous les maréchaux de Villeroy et de Boufflers, en 1703 ; se trouva au siége de Nimègue, lorsque les ennemis furent poussés sous le canon de cette place, au mois de juin 1702 ; à la prise de Tongres, au mois de mai 1703. Il commanda en chef l'armée de la Moselle, par pouvoir donné à Versailles le 28 mars 1704, jusqu'au jour de sa mort ; fut grand-bailli et gouverneur de Caen, et mourut à Conigsmarkren, près de Thionville, le 10 octobre 1704. Il avait épousé, par contrat du 5 octobre 1668, Marie-Françoise Goyon de Matignon, morte le 11 octobre 1719, fille de François Goyon, sire de Matignon, marquis de Lonray, che-

valier des ordres du Roi, lieutenant général en Basse-Normandie, lieutenant-général des armées du Roi, et d'Anne Malon de Bercy. De ce mariage sont issus :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Henri, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1696 ;
3°. Madelaine, mariée le premier février 1703, à Charles de Harcourt, baron d'Olonde, seigneur de Fierville et d'Escausseville, fils de Pierre de Harcourt, IIIe du nom, baron de Nehou et d'Olonde, et de Anne-Marie-Thomas d'Escausseville.

VII. François de Franquetot, duc de Coigny, seigneur de Villeray, de Maisoncelles, de Croiselle, de Poligny, baron de Nogent-sur-Loire, né le 16 mars 1670, fut connu d'abord sous le nom *de marquis de Coigny* ; il entra aux mousquetaires le 19 octobre 1687 ; marcha à la prise de Philisbourg le 29 octobre 1688, de Manheim le 11 novembre, de Frankendal le 18 ; cornette de la compagnie mestre de camp du régiment Royal-Etranger, par brevet du 15 janvier 1689 ; servit à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras ; à la prise de Bruchsal, de Bretten, des châteaux de Staffurt, de Gochsheim, de Dourlach, d'Ettinghen, de Pforsheim ; capitaine au même régiment, par commission du 23 juin 1690 ; servit à l'armée de la Moselle, sous le marquis de Boufflers ; à l'assaut et à la prise de la ville et du château de Cokum ; fut du détachement que le marquis de Boufflers envoya au duc de Luxembourg, qui combattit à Fleurus, le premier juillet ; le marquis de Coigny s'y distingua et y fut blessé ; mestre de camp-lieutenant du même régiment, sur la démission de son père, par commission du 16 janvier 1691, il servit au siége de Mons, qui se rendit le 9 avril. Pendant ce siége, on le détacha, avec le comte d'Auger, lieutenant-général, pour reconnaître le mouvement des ennemis. Il était au bombardement de Liége le 5 juin ; servit en 1692 au siége de Namur, rendu le 5 juin ; à la prise du château, le 30 ; au combat de Steinkerque, le 3 août ; au siége et à la prise d'Heidelberg, le 21 mai 1693 ; à l'armée d'Allemagne en 1694 et 1695 ; à l'armée d'Italie en 1696 ; au siége de Valence, au mois d'octobre ; au siége d'Ath, pris le 5 juin 1697 ; au camp de Coudun, près de Compiégne, en 1698, à

l'armée de Flandre en 1701, sous le maréchal de Boufflers; il fit fortifier Rudemonde, Venlo et Stewenvert. Brigadier de cavalerie, par brevet du 29 janvier 1702, il servit à l'armée de Flandre, sous le duc de Bourgogne et le maréchal de Boufflers; à l'échec des Hollandais sous les murs de Nimègue; le 11 juin, il introduisit un secours dans Keiserswert, dont les ennemis avaient formé le siége. A la même armée, en 1703, sous les maréchaux de Boufflers et de Villeroy, il prit, dans un fourrage, grand nombre d'officiers prisonniers au camp de Saint-Servalon. Le 14 juin, à l'entrée de la nuit, il s'embusqua, avec trois cents chevaux, à la tombe de Vaux; il aperçut, à la pointe du jour, une troupe de quatre cents chevaux, il les attaqua, les battit, prit un colonel, sept officiers et trois cents dragons; il combattit le 30 à Ekeren, où les Hollandais furent battus; servit, en 1704, à l'armée de la Moselle, commandée par le comte de Coigny, son père; il lui succéda à sa mort; fut gouverneur et grand bailli de Caen; le 10 octobre, on le nomma inspecteur-général de la cavalerie et des dragons, par ordre du 22; maréchal de camp, par brevet du 26; colonel-général des dragons, sur la démission du duc de Guiche, par provision donnée à Versailles le 7 décembre, il prêta serment le 10, et se démit de son inspection et du régiment Royal-Etranger. Employé à l'armée de la Moselle, sous le maréchal de Villars, en 1705, à l'attaque des lignes de Weissembourg, le 3 juillet, il emporta, avec cinq cents grenadiers et quatre régiments de dragons, la redoute du village des Picards, poursuivit les ennemis, battit leur arrière-garde; à la retraite de l'armée française, après la surprise des lignes d'Haguenau, le 8 septembre, il forma l'arrière-garde et arrêta le prince de Bade; soutint le poste de Bellem, vis-à-vis l'armée ennemie, pendant que le maréchal de Villars passait le Rhin. A l'armée commandée sur le Rhin, par ce même maréchal, en 1706, il était de la levée du blocus du Fort-Louis, par les ennemis, le premier mars; à la prise des retranchements de Drusenheim, à la prise de la ville de ce nom, le 2 du même mois, de Lauterbourg le 3, de Haguenau le 10, de l'Isle, du Marquisat, le 20 juillet. A l'armée de Flandre, sous le duc de Vendôme, en 1707, il fit, avec deux mille grenadiers et dix régiments de dragons, l'arrière-garde, depuis Seneff jusqu'à Marimont, en présence de cent mille hommes

des ennemis, qui le harcelèrent, sans l'entamer. A la même armée, sous le duc de Bourgogne, en 1708, il commanda tous les dragons de l'armée, contribua à la surprise de Gand le 5 juillet; combattit le 11 à Oudenarde; il y conduisit une des arrière-gardes, et se retira le dernier; il fit encore la retraite de Willandal, et, à la tête des grenadiers, emporta Lessingen et ses retranchemens, prit ou tua quinze cents hommes. Créé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 18 juin 1709, on l'employa en cette qualité, par lettres du même jour, à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Villars; il marcha au siége de Warneton, qu'on força le 4 juillet. Il chargea plusieurs fois à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre, à la tête du régiment Royal-Piémont, commandant plusieurs pièces de canon; passa l'Aunau, poursuivi par les ennemis, et rejoignit l'armée; sous les maréchaux de Villars et de Montesquiou, en 1710, il conduisit, sans perte, à Arleux, une des deux colonnes de l'armée obligée d'abandonner les bords de la Scarpe, à la vue des ennemis qui la poursuivaient. Sous les mêmes maréchaux, en 1711, il attaqua, le 12 juillet, le camp des ennemis, près de Douay, de concert avec le comte de Gassion; ils leur tuèrent neuf cent cinquante hommes, en blessèrent dix-huit cents, et enlevèrent mille chevaux. Il attaqua aussi le fort d'Arleux, le 23 juillet, passa le fossé, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et, malgré la vigoureuse défense des assiégés, l'emporta d'assaut à une heure après midi; la garnison fut faite prisonnière de guerre. Le maréchal de Montesquiou commandait ce détachement. Le 31 août, avec sept cents dragons, il défit, vers Landrecies, un corps de quinze cents hommes de pied, et de treize cents chevaux qui couvraient un fourrage que les ennemis avaient à Poix et à Vaudegies-au-Bois; la plupart des fourrageurs furent pris avec le comte d'Herbach, lieutenant-général, et le comte de Wassenaer, major-général. Servant dans la même armée, en 1712, pour dérober aux ennemis la marche du maréchal de Villars contre les retranchemens de Denain, le 23 juillet, le comte de Coigny, à la tête de la réserve, inquiéta l'ennemi du côte du village d'Or, l'arrêta par ses manœuvres, le tint en échec par son audace; le prince Eugène lui-même y fut trompé et rappela son infanterie; le maréchal de Villars passait l'Escaut, et battit le 24 les alliés à Denain; le comte de Coigny fit

sa retraite en présence du prince Eugène; détaché ensuite pour couvrir la Picardie, il revint devant Douai, qui capitula le 8 septembre; il servit à la prise du Quesnoy le 4 octobre, il y emporta les lunettes, et le chemin couvert de Bouchain le 19. A l'armée du Rhin, en 1713, commandée par le maréchal de Villars, il contribua à la soumission de Spire, de Worms, de Keiserlamet, au siége de Landau, investi le 22 juin, rendu le 20 août. Etant de tranchée, il emporta, l'épée à la main, un ouvrage avancé d'une des attaques, à la tête des dragons à pied, il chassa les ennemis; on le détacha pour commander dans la vallée de Saint-Pierre, d'où il s'avança jusqu'à Rotheveil, où il dispersa un corps de troupes du général Vaubonne; il revint devant Fribourg, qui capitula le premier novembre. Le fort et les châteaux se rendirent le 16. Il commanda le camp de la Basse-Meuse, par lettres du 22 mai 1714. Il se démit du gouvernement des ville et château de Caen et du grand-bailliage de la ville, le 8 mai 1709, en faveur de son fils. Employé, la même année à l'armée sur la frontière d'Espagne, il servit aux siéges de Fontarabie, qui se rendit le 16 juillet; de Saint-Sébastien, qui capitula le premier août; du château, qui capitula le 17. Il commanda en chef les siéges de Castel-Ciudad et d'Urgel au mois d'octobre, il s'en s'empara et y fit deux bataillons prisonniers de guerre. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi le 3 juin 1724; obtint, à la mort du maréchal de Médavy, le gouvernement général de la principauté de Sedan, par provisions du 23 novembre 1725; employé à l'armée d'Italie, par lettres du 6 octobre 1733, il commanda le siége de Pizzighitone, qu'il prit le 29 novembre; celui du château de Milan, qu'il prit le 29 décembre. Il était à la prise de Trezzo, de Lecco, de Fuentes, les premiers jours de janvier 1734, de Sarravalle le 5. Il fit le siége de Novarre et d'Aronna, qu'il prit le 7. Il se démit, le 15 de la charge de colonel-général des dragons, en faveur de son fils. Il marcha à la prise de Tortone le 28, et du château de cette ville le 4 février; commanda en chef l'armée d'Italie, pendant la maladie du maréchal de Villars, et après sa mort, par pouvoir du 29 mai. Il passa le Pô le 3 juin; vint camper entre Secca et Colorno. Le 4, il fit attaquer les ennemis dans Colorno, le combat dura trois heures; ils se retirèrent dans le château, d'où ils continuèrent de tirer toute la nuit. Le 5,

ils sortirent de leurs retranchements, on les repoussa encore. Le comte de Coigny entra le soir dans Colorno, où les ennemis eurent plus de sept cents hommes de tués. Le Roi le fit maréchal de France, par état donné à Versailles le 14, enregistré à la connétablie le 14 septembre 1738. Le 8 juin 1734, le comte de Mercy ayant passé la Parma au-dessus de la ville de Parme, marcha le 29 avec son armée, pour attaquer le maréchal de Coigny, qui alla les reconnaître. Les deux armées se trouvèrent en présence, près des murs de Parme, sur une chaussée qui va de cette ville au chemin de Crémone. Le combat commença à 11 heures du matin, et ne finit qu'à neuf du soir. Les ennemis y perdirent neuf mille hommes, abandonnèrent le champ de bataille, leurs blessés et cinq drapeaux. Le comte de Mercy fut du nombre des morts; le maréchal obligea l'ennemi de repasser la Parma, la Lenza, le Crostolo, la Secchia; prit dans sa marche Guastalla, fit sa garnison prisonnière de guerre le 5 juillet. Le roi d'Espagne le nomma chevalier de la Toison d'or le 22. La cavalerie française s'étant éloignée par la nécessité des fourrages, le général Konigsek surprit le passage de la Secchia; le maréchal de Coigny, avec sa seule infanterie et deux régiments de dragons, fit sa retraite en bon ordre vers Guastalla, attendit les Impériaux qui l'y attaquèrent le 19 septembre. A la tête de la cavalerie de la gauche, où était le fort du combat, il fit de sa main un officier prisonnier dans la mêlée. La cavalerie ennemie s'étant repliée à colonne renversée, le maréchal de Coigny profita de ce moment pour faire attaquer l'infanterie qui était dans un bois; elle fut entièrement défaite. Les Impériaux laissèrent les Français maîtres du champ de bataille, et eurent deux mille morts et sept mille blessés. Il prêta serment comme maréchal de France, le 14 janvier 1735, commanda l'armée du Rhin, par pouvoir du premier avril; obtint le gouvernement général de l'Alsace à la mort du maréchal du Bourg, par provision du 26 janvier 1739; se démit du gouvernement de Sedan; eut le commandement général dans cette province, par ordre du 19 juillet 1743, le commandement de l'armée en la Haute-Alsace, par pouvoirs du premier août suivant. Les troupes revenues d'Allemagne, étant réduites à onze mille hommes d'infanterie, faible ressource pour défendre le Rhin, depuis Huningue jusqu'à Strasbourg, contre cinquante-cinq mille hommes des ennemis,

le prince Charles de Lorraine entreprit de le repasser le 5 septembre, à l'île de Reignac, à la redoute de Rhinvillers; il perdit trois mille homme tués, noyés ou pris, et ne passa point. Il fut nommé pour commander l'armée du Rhin, par pouvoir du premier avril 1744. Ayant appris que les ennemis avaient passé le Rhin, il rassembla ses troupes, et se mit en marche pour s'opposer aux desseins du prince Charles de Lorraine. En arrivant à portée de Weissembourg, il sut que les ennemis s'en étaient emparé, ainsi que de Lauterbourg et de toute la partie gauche des lignes de la Lauter. Il résolut aussitôt d'attaquer tous ces postes et les lignes; il forma trois attaques le 5 juillet. Elles commencèrent en même temps vers les cinq heures du soir. Les troupes marchèrent avec une ardeur égale. Weissembourg fut emporté l'épée à la main; l'attaque du moulin eut un succès pareil. La défense fut plus opiniâtre dans le village d'Alstat, les ennemis l'abandonnèrent enfin. Le maréchal de Coigny étant entré dans les lignes par trois endroits, campa avec toute l'armée dans la plaine. Les troupes de la reine de Hongrie eurent dans cette action trois mille hommes tués ; on fit six cents prisonniers dans Weissembourg, et on prit deux drapeaux. Il commanda la même armée sous le Roi, par pouvoir du premier août ; chargé des préparatifs et de la conduite du siége de Fribourg, il fit donner l'assaut au bastion du Roi dans la nuit du 2 au 3 novembre ; la place capitula le 6, et les châteaux le 25. La garnison de ces châteaux se rendit prisonnière de guerre. Le maréchal fit démolir cette place. Il eut, pendant l'hiver, le commandement en Souabe, par pouvoir du premier novembre. Le Roi le créa duc de Coigny, par lettres données à Versailles au mois de février 1747, enregistrées au parlement le 8 avril suivant. Son fils étant mort le 4 mars 1748, il est rentré en possession du gouvernement de Caen et de la charge de colonel-général des dragons ; il s'est de nouveau démis de cette dernière charge, en faveur du duc de Chevreuse, le 28 janvier 1754; du gouvernement de Caen, le 16 mai 1755, en faveur de son petit-fils. Il a conservé les honneurs de duc. Il mourut le 18 décembre 1759, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il avait épousé, par contrat du 4 décembre 1699, Henriette de Montbourcher, née en 1672, morte le 8 octobre 1751, fille de Réné de Montbourcher, marquis du Bordage, maréchal des camps et armées du Roi et d'Eli-

sabeth Goyon de la Moussaye. Elle était devenue héritière des marquisats du Bordage, de la Moussaye et de la seigneurie du Lyon d'Angers, etc., par la mort de Réné-Amauri de Montbourcher, son frère unique, décédé sans alliance le 19 mars 1744. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Antoine-François, dont l'article suit ;

2.° Marie-Françoise-Adélaïde, née le 16 septembre 1700 ;

3.° Charlotte-Henriette-Bibienne, née le 11 novembre 1703, morte le 11 février 1772 ; elle avait épousé, le 27 février 1726, Jean-Baptiste-Joachim Colbert, marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine des gardes de la porte, fils de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy et de Sablé, grand-maître et surintendant des postes de France, conseiller au conseil de régence, et de Catherine-Félicité d'Arnauld de Pomponne ;

4.° Elisabeth-Marie, née le 29 août 1705.

VIII. Jean-Antoine-François de Franquetot, marquis de Coigny, né le 27 septembre 1702, fut successivement mousquetaire, en 1716 ; deuxième capitaine-lieutenant de la Colonelle-Générale des dragons, le 6 avril 1718 ; mestre de camp réformé, à la suite du même régiment, par commission du 1er août suivant ; gouverneur et grand-bailli des ville et château de Caen, sur la démission de son père, par provision du 8 mai 1719. Il leva une compagnie dans le régiment de dragons d'Orléans, par commission du 1er mars 1727, en conservant son rang de mestre-de-camp ; il servit, avec ce régiment, au siége de Kell, en 1733, et obtint, par provisions du 15 janvier 1734, la charge de colonel-général des dragons, sur la démission de son père. Il fut fait brigadier, par brevet du même jour ; il se démit de sa compagnie au régiment d'Orléans. Employé à l'armée d'Italie, par lettres du même jour, 15 janvier, il servit au siége et à la prise de Novarre et du fort d'Arona, de Tortone et de son château. Il combattit à Parme, au mois de juin ; fut créé maréchal de camp, par brevet du 1er août, et se trouva, en cette qualité, à la bataille de Guastalla, au mois de septembre ; servit à l'armée du Rhin, sous le maréchal, son père, par lettres du 1er mai 1735. Le Roi lui donna le gouver-

nement de Choisy, par provisions datées de Fontainebleau, le premier novembre 1739 ; servit à l'armée de la Meuse, sous le maréchal de Maillebois, par lettres du 1er août 1741 ; marcha en Westphalie, avec la deuxième division, lorsqu'elle se rendit sur la frontière de la Bohême, au mois d'août 1742 ; chevalier des ordres du Roi, le 2 février 1743 ; lieutenant-genéral de ses armées, par pouvoir du 20 du même mois ; servit à l'armée de Bavière, sous le maréchal de Broglie, par lettres du premier avril, et revint, en France, à la tête de la troisième division de l'armée, au mois de juillet. Il finit la campagne en Haute-Alsace, sous le maréchal de Coigny, par lettres du premier août. Employé à l'armée du Rhin, sous son père, par lettres du premier avril 1744, il contribua à la défense de l'Alsace ; se trouva à l'attaque de Weissembourg, au combat d'Anguenum ; servit au siége et à la prise de Fribourg. Il fut employé à l'armée du prince de Conti, par lettres du premier avril 1745. Employé par le même prince, par lettres du premier mai 1746, il servit au siége de Mons ; il joignit ensuite l'armée du Roi et combattit à Raucoux. Employé à l'armée du Roi, par lettres du premier mai 1747, il combattit à Lawfeld. Capitaine des chasses de la Varenne du Louvre, en mars 1747, il mourut le 4 mars 1748. Il avait épousé, au mois de novembre 1729, Marie-Thérèse-Josephe-Corantine de Nevet, dame de Mesdames de France, morte le 19 août 1778, fille de Malo, marquis de Nevet, en Bretagne. De ce mariage sont issus :

1.° Marie-François-Henri dont l'article suit ;

2.° Augustin-Gabriel de Franquetot, comte de Coigny, né le 23 août 1740 ; mestre de camp du régiment Bourbon, cavalerie, en 1761 ; des dragons de son nom, en 1763 ; de la légion royale en 1765 ; brigadier des armées du Roi, le 20 avril 1768 ; maréchal de camp, le 1er mars 1780 ; chevalier des ordres du Roi, chevalier d'honneur de madame Élisabeth ; marié le 18 mars 1767, avec Anne-Josephe Michel de Roissy, morte le 24 octobre 1775, fille de N... Michel, sieur de Roissy, receveur-général des finances à Bordeaux, dont il eut Anne-Françoise-Aimée de Franquetot de Coigny, née le 12 octobre 1769, mariée, le 5 dé-

cembre 1784, à André-Hercule de Rosset de Rocozel, marquis, puis duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, fils d'André-Hercule de Rosset-Rocozel, duc de Fleury, pair de France, major-général de l'armée de l'Inde, et de Claudine-Anne-Renée de Montmorency-Laval ;

3.° Jean-Philippe de Franquetot, *chevalier de Coigny*, né le 14 décembre 1743, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 12 janvier 1756 ; guidon des gendarmes en 1762 ; colonel et inspecteur du régiment de la Reine, dragons ; maréchal de camp le 1er janvier 1784, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

IX. Marie-François-Henri DE FRANQUETOT, duc de Coigny, pair et maréchal de France, marquis du Bordage et de la Moussaye, grand-bailli de Caen, fut d'abord connu sous le nom de *marquis de Coigny* ; eut le gouvernement de Choisy, à la mort de son père, le 16 avril 1748 ; entra aux mousquetaires le 4 novembre 1752 ; fut pourvu de la charge de mestre de camp général des dragons, le 24 janvier 1754, du gouvernement des ville et château de Caen, et du grand bailliage de ladite ville, sur la démission du maréchal duc de Coigny, son grand-père, le 17 février 1756 ; brigadier des armées du Roi, le 23 juillet suivant ; employé à l'armée d'Allemagne, le 1er mars 1757 ; s'est trouvé à la bataille d'Hastembeck, à la prise de Minden et d'Hanovre ; à la marche vers Zell, en 1757 ; à la bataille de Crewelt, en 1758 ; aux affaires de Corback et de Warbourg, en 1760 ; fut créé maréchal de camp le 20 février 1761 ; et a servi la même année et la suivante, en cette qualité ; a commandé plusieurs corps séparés : lieutenant-général le 1er mars 1780, chevalier des ordres du Roi dès le 1er janvier 1777 ; premier écuyer de S. M., capitaine des chasses de la Varenne-du-Louvre, en 1780 ; créé pair de France, en 1787 ; gouverneur des Invalides, en 1816 ; a épousé, le 21 avril 1755, Marie-Jeanne-Olympe de Bonnevie, marquise de Vervins, fille de Jean-Charles de Bonnevie, marquis de Vervins. Elle était veuve de Louis-Auguste, vicomte de Chabot, et mourut, le 27 septembre 1757. De ce mariage sont issus :

1.° François-Marie-Casimir, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Auguste, né le 9 septembre 1757, marquis du Bordage, décédé.

X. François-Marie-Casimir DE FRANQUETOT, marquis de Coigny, né le 2 septembre 1756, colonel d'infanterie, premier écuyer, en survivance, le 5 juin 1783 ; mort lieutenant-général des armées du Roi, le 22 janvier 1816, ayant fait les campagnes d'Amérique, depuis 1780 jusques et compris 1783. A épousé le 21 février 1775, Louise-Marthe de Conflans. De ce mariage sont issus :

1.° Augustin-Louis-Joseph-Casimir-Gustave, dont l'article suit ;
2.° Antoinette-Françoise-Jeanne, née le 23 juin 1778. A épousé Horace Sébastiany, lieutenant-général des armées du Roi, grand-cordon de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis ;
3.° Louise-Rose-Albe, née le 24 décembre 1786, décédée.

XI. Augustin-Louis-Joseph-Casimir-Gustave DE FRANQUETOT, comte de Coigny, né le 4 septembre 1788, a perdu un bras en Russie, dans la campagne de Moscow ; il est aide de camp de S. A. R. monseigneur le duc de Berri.

SECONDE BRANCHE,

Seigneurs d'Auxais.

II. Louis GUILLOTTE DE FRANQUETOT, second fils de Robert Guillotte, vicomte de Carentan, et de Marie d'Auxais, fut seigneur d'Auxais, de Saint-Georges, de Sainteny, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et quitta, en vertu de lettres-patentes du roi Henri II, le nom de *Guillotte*, pour prendre celui de *Franquetot*, ainsi que toute sa famille. Il épousa, vers l'an 1580, Diane de Montmorency, fille de Pierre de Montmorency, Ier du nom, marquis de Thury, comte de Châteauvillain, baron de Fosseux, châtelain de Baillet-sur-Esche et de Courtelain, seigneur de Crevecœur, de Hanencourt, de Courcelles, etc. ; chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, et de Jacqueline d'Avaugour. Il eut de ce mariage :

1.° Anne de Franquetot;
2.° Pierre, dont l'article suit;
3.° René de Franquetot, chevalier, baron de Noyan;
4.° Charlotte de Franquetot, } vivantes en 1639.
5.° Claude de Franquetot, }

III. Pierre DE FRANQUETOT, seigneur d'Auxais, de la Parerie, de Mesnilbigot, de Cardouville, de Sainteny et autres lieux, transigea, par procureur, le 23 mars 1639, conjointement avec ses frères et sœurs, avec Philippe de Montmorency, abbé de Launoy, Suzanne de Montmorency, épouse de Jean de Bourgoing, chevalier, seigneur de Folain, etc., au sujet de la succession de Diane de Montmorency, sa mère. Il épousa Esther Thibault, dont il eut entre autres enfants :

IV. François-Hilarion DE FRANQUETOT, seigneur d'Auxais, de Sainte-Marguerite et de Cardouville, qui épousa Renée de Franquetot, de Coigny, sa cousine, fille de Jean-Antoine de Franquetot, chevalier, comte de Coigny, seigneur de Saint-Jorre, d'Appeville, etc.; capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine-Mère, maréchal de camp; et de Madelaine Paty de Villeray. Il eut de ce mariage :

1.° Jean-Antoine de Franquetot d'Auxais, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, le 5 février 1678;
2.° Henri-François, dont l'article suit.

V. Henri-François DE FRANQUETOT, seigneur d'Auxais, de Sainte-Marguerite, de Cardouville, etc., épousa Louise-Marie de Bailleul, morte le 23 août 1712, fille de Louis-Dominique de Bailleul, marquis de Château-Gonthier, seigneur de Vattettot, de Soisy, d'Etioles, etc., et de Marie de Ragois de Bretonvilliers. Il en eut entre autres enfants :

VI. Gui-Louis-Gaston DE FRANQUETOT, chevalier, seigneur d'Auxais, de Sainte-Marguerite, capitaine au régiment Colonel-Général, marié, par contrat du 3 septembre 1732, avec Marie-Marguerite Adine, née le 22 juin 1712, fille de Louis-René Adine, écuyer, seigneur de Villesavin, et de Marie-Marguerite de la Loere.

Armes : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur, et accompagnée de trois croissants du second émail.

LE COMPASSEUR DE COURTIVRON, famille noble, originaire de la province du Roussillon, ainsi qu'il conste par des actes très-anciens, et qui s'est établie en Champagne et de là en Bourgogne, depuis plus de trois siècles.

Une portion de la terre de Tarsul, échut à Robert le Compasseur, du chef d'Alix de Chauvirey, sa mère, femme de Tanneguy le Compasseur de Créquy-Montfort, dont on voyait l'épitaphe dans l'église de Saint-Loup de Troyes.

On voit par le recueil des sentences du bailliage de Troyes, citées par la Roque, dans son Traité de la noblesse, et dans les coutumes de Champagne, à l'occasion de la *noblesse utérine*, laquelle, les filles des gentilshommes transmettaient à leurs enfants, quoique nés de pères non nobles, que Philippe de Valois, en 1346, accorda à Girard de Chatelviler, des lettres de confirmation de noblesse, comme issu d'une famille du lignage des seigneurs de Jaucourt. Cet exemple est confirmé ensuite par plusieurs autres, et notamment par une sentence du bailliage de Troyes, du 26 février 1491, suivant laquelle *Pierre le Bay ou le Bey, fut déclaré noble du côté de Simonne le Compasseur, son aïeule maternelle*, dont la généalogie commence à :

I. Bernard LE COMPASSEUR, qualifié *miles*, dans un acte du 20 décembre 1390, par lequel Françoise de Senesterra, son épouse, fondée de sa procuration, vendit une partie qui lui appartenait dans le château d'Estagel. Leurs enfants furent :

1.° Guillaume, qui suit ;
2.° Simonne, qui épousa, le 12 juillet 1393, Jean Frotier, sénéchal de Bar. Pierre le Bey, son petit-fils, obtint la sentence du 26 février 1491, citée plus haut.

II. Guillaume LE COMPASSEUR, Ier du nom, est qualifié dans la sentence précitée, *né et attrait* de la ville de Elne, en Roussillon, noble et gentilhomme, tel connu et réputé, notoirement à cause de ses feus père et mère,

Bernard le Compasseur et Françoise de Senesterra. Il est qualifié, dans le même acte, époux d'Edmée de Ferette, et père de :

1.° Gilles le Compasseur, capitaine de la ville et châtel de Joinville, qui épousa Marie d'Origny, inhumée dans l'église paroissiale de Bar-sur Seine, où se voyait son épitaphe et ses armes en plusieurs endroits, ainsi que celles de son mari. Ils laissèrent Thevenotte le Compasseur, dont on ignore la destinée ;

2.° Tanneguy, dont l'article suit.

III. Tanneguy le Compasseur de Créqui-Montfort, écuyer, épousa, par contrat du 17 octobre 1440, Alix de Chauvirey, fille de Philippe de Chauvirey, écuyer, seigneur de Bussière, et de Claude de Grancey. Il en eut entre autres enfants :

IV. Robert le Compasseur de Créqui-Montfort, écuyer, co-seigneur de Tarsul et de Courtivron, du chef de sa mère, en 1472. Il avait épousé, le 20 juillet 1471, Suzanne Boucher, dont est issu :

V. Edme ou Aimé le Compasseur de Créqui-Montfort, écuyer co-seigneur de Tarsul et de Courtivron, seigneur de Bévy, gouverneur de Joinville. Il épousa, le 7 janvier 1498, Jacqueline Hennequin de Vaubrecey, dont il eut :

VI. Nicolas-Benigne le Compasseur de Créqui-Montfort, seigneur de Bévy, de la Mothe-le-Désert, d'Ahuy, etc., co-seigneur de Tarsul et de Courtivron, qui, en 1533, épousa Jeanne de Maillard, fille de Jean de Maillard, écuyer, et de Benigne de la Perière. Il testa le 25 février 1545, et fit des fondations dans l'église, où il fut inhumé. De ce mariage sont issus :

1.° Claude-François le Compasseur de Créqui-Montfort, baron de Vantoux, seigneur de Bévy, de Vitrey, etc., lequel acquit par retrait lignager, en conséquence de la vente qu'en avait faite la dame de Courtivron, la majeure partie des terres et seigneuries de Courtivron, de Tarsul et dépendances, que le roi Henri IV érigea en baronnie, pour ledit Claude, par lettres signées de la main

de ce prince, en date du 15 juillet 1595, à son camp devant Dijon, où il est motivé que c'est en considération des services rendus par lui et les siens, et nommément en la réduction de la ville et du château d'Auxonne. Il est qualifié chevalier, seigneur de Ventajoux, président au bureau des finances en Bourgogne, dans la transaction qu'il passa devant Aubert Geliot, notaire royal, le 21 janvier 1603, avec Claude de Saux (1), co-seigneur du même lieu. Il mourut sans postérité mâle de Françoise de Malain, sœur d'Edme de Malain, baron de Lux;

2.° Robert-Bénigne, dont l'article suit.

VII. Robert-Bénigne LE COMPASSEUR, écuyer, seigneur de Dalecheu et des Roques, fut homme d'armes de la compagnie du maréchal de Tavannes, et employé en plusieurs occasions sous Henri III. Il fut écuyer ordinaire de la reine Marguerite, et reçut l'usufruit des terres et seigneuries de Courtivron et autres, de Claude-François, son frère, qui les substitua, en 1596 et 1603, à la charge d'en porter le nom et les armes, à l'exclusion de tout autre, en faveur de Claude le Compasseur, son neveu, fils de Robert-Bénigne, et de Jeanne de Brocard, fille de Claude de Brocard, doyen du parlement de Bourgogne, et de Françoise de Montholon.

VIII. Claude LE COMPASSEUR, seigneur de Courtivron, de Tarsul, etc., fut fait conseiller au parlement de Bourgogne, le 17 juillet 1620, et conseiller d'état, par lettres-patentes du 9 août 1646. Il avait épousé Anne de Bout, fille de Grégoire de Bout; il en eut :

IX. François - Bernard LE COMPASSEUR, seigneur de Courtivron, président à mortier au parlement de Dijon, qui obtint l'érection en marquisat de ses terres et seigneuries de Courtivron et de Tarsul, par lettres de 1698, enregistrées la même année au parlement, le 1er juillet, et à la chambre des comptes de Bourgogne. Il avait épousé, en 1661, Thérèse Fyot de la Marche. De ce mariage est issu :

---

(1) Voyez l'Histoire de Bourgogne, t. II, p. 458.

X. Jean le Compasseur, marquis de Courtivron, seigneur de Tarsul et de Saulx-le-Duc, président à mortier au parlement de Bourgogne, mort en 1729, avait épousé en 1697, Marie-Pierrette-Françoise-Charlotte de Clermont-Tonnerre, fille de Charles-Henri, marquis de Cruzy et de Vauvillars, et d'Elisabeth de Massol de Colonge, et sœur de Gaspard de Clermont-Tonnerre, maréchal de France, lieutenant-général du Dauphiné. Il en eut :

1.° Gaspard, dont l'article suit ;
2.° Marie-Françoise, mariée à Antoine Joly, marquis de Blaisy ;
3.° Jeanne-Charlotte-Madelaine, mariée, le 26 mai 1733, à Jacques, comte de Brancion, seigneur de Visargent, de Condé et autres lieux, fils de Humbert de Brancion, seigneur de Visargent de Bure, etc., et de Madelaine de Chargère du Breuil.

XI. Gaspard le Compasseur Créqui-Montfort, marquis de Courtivron, aide-maréchal-général-des-logis de la cavalerie des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa 1.°, le 7 août 1752, Marie-Rose-Louise de Cornette de Saint-Cyr-de-Cely, fille de Nicolas-Philippe de Cornette de Saint-Cyr, chevalier, seigneur de Cely, et de Marie-Rose de Breuil ; 2.° Elisabeth de Thussey. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy-Gaspard, qui suit ;

Du second lit :

2.° Gaspard le Compasseur, né le 1er janvier 1760, appelé comte de Ménessaire, chevalier de Malte, en 1761, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie ; marié, en 1781, à Louise-Catherine Brisson, sœur de M. Brisson, président à la cour de cassation. Il est mort sans enfants, en 1787 ;
3.° Gaspard-François, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après ;
4.° César-Marie-Gabriel, auteur de la troisième branche, rapportée en son lieu.

XII. Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy-Gaspard le Compasseur Créqui-Montfort, marquis de Courtivron,

né le 13 juillet 1753, lieutenant-colonel au premier régiment des carabiniers à cheval de MONSIEUR, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis avant la révolution ; colonel de cavalerie en retraite, et chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à fait la campagne de 1792, en qualité de chef de section dans l'escadron des carabiniers dans l'armée commandée par Leurs Altesses Royales, a servi dans divers états-majors des armées alliées pendant la révolution, jusqu'en 1800. Il avait épousé Stanislas-Christine de Clermont-Tonnerre, petite-fille de M. le maréchal duc de Clermont-Tonnerre, doyen des maréchaux de France. De ce mariage sont issus :

1.° Gaspard-Elie le Compasseur de Créqui-Monfort, né en 1780, enseigne et lieutenant en second au régiment de ligne, infanterie, au service de S. M. l'empereur d'Autriche en 1798 et 1799 ; lieutenant en premier au régiment Frantz Esterhazzy en 1804, mort à Pesth en Hongrie le 26 février 1806 ;

2.° Louis-Philippe-Marie, dont l'article suit ;

3.° Ludovic-Antoine-François-Marie, né le 5 août 1786, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, admis en 1787 ; atteint par la conscription en 1806, a fourni un remplaçant aux armées, et entra, dans le mois de novembre de la même année, comme simple soldat, dans le corps des gendarmes d'ordonnance à cheval, qui s'organisait à Mayence ; il passa le Rhin le 3 janvier 1807, arriva à Berlin, et fut envoyé ensuite, avec son corps, contre les bandes armées de Schill. Il se distingua dans une charge de cavalerie qui eut lieu sous les murs de Colberg, et fit prisonnier un cavalier prussien. Son corps rejoignit ensuite la Grande-Armée dans la Prusse polonaise, et se trouva aux batailles mémorables qui amenèrent la paix de Tilsitt. Le corps des gendarmes d'ordonnance ayant été licencié après la campagne, il entra, comme soldat, dans les chasseurs à cheval de l'ex-garde impériale, et partit, le 1er janvier 1807, de Paris, pour aller à Madrid avec Murat. Il se trouva à l'affaire du 2 mai, où son corps lutta pendant cinq

heures, avec les mamelucks de la garde, contre la population, qui s'était insurgée contre les troupes françaises. Il sauva, dans cette affaire, la vie à cinq canonniers français, au moment où ils allaient être victimes de la fureur du peuple, et il fut grièvement blessé d'un coup de sabre à la tête. Pour obtenir un avancement plus rapide, il se décida à entrer dans l'infanterie ; il entra comme sous-lieutenant au 116ᵉ de ligne, le 10 juillet 1811, et fit avec l'armée d'Aragon, les campagnes de 1811, 1812, 1813, en Espagne. Il fut nommé lieutenant au 108ᵉ de ligne, le 10 août 1813, et n'ayant pu rejoindre son corps, alors à Hambourg, il entra comme capitaine-adjudant-major au 29ᵉ léger, et fit la campagne de 1814 en France. Il reçut une contusion de boulet à la cuisse gauche, le 1ᵉʳ février, près Brienne. Le 16 janvier 1815, il passa avec son grade au 9ᵉ léger ; Renvoyé de son corps, pendant l'usurpation de Buonaparte, à cause de son attachement pour les Bourbons, il vint à Paris, et, le 10 janvier 1816, il entra comme capitaine au 6ᵉ régiment de la garde à pied, et reçut, peu de tems après, le brevet de chef de bataillon et la croix d'honneur ;

4.° Louise-Wilhelmine-Herminie, née en 1787, morte en bas âge.

XIII. Louis-Philippe-Marie LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT DE COURTIVRON, né en 1782, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reçu en 1785 ; entré dans la compagnie de chevau-légers de la garde du Roi, en qualité de maréchal des logis en 1814, avec brevet de chef d'escadron, nommé depuis chef d'escadron aide-de-camp de M. le duc de Damas, gouverneur de la dix-huitième division militaire. Il a épousé en 1812, Armande-Constance de la Pallu, fille du comte de la Pallu, aide-major des gardes-françaises, et de demoiselle de Miroménil. De ce mariage sont issus :

1.° Louise-Philippe-Marie-Constance, née en 1813 ;
2.° Charles-Philippe-Marie, né le 24 juin 1815.

SECONDE BRANCHE.

XII. Gaspard-François LE COMPASSEUR DE COURTIVRON, appelé *le vicomte de Courtivron,* frère consanguin du chef de la branche aînée, né en 1762, admis, dans la même année, dans l'ordre de Malte; capitaine au régiment du Roi, infanterie; chef de bataillon en retraite, et chevalier de Saint-Louis et de Hohenlohe; a épousé, en 1786, Charlotte de Migieu, fille de M. le marquis de Migieu, capitaine aux gardes-françaises, et de demoiselle de Nouant de Rarai ; de ce mariage sont issus :

1.° Victor-François, né en 1787, brigadier dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi en 1814;

1.° Anna, morte en bas âge.

TROISIÈME BRANCHE.

XIII. César - Marie - Gabriel LE COMPASSEUR DE COURTIVRON, appelé *le chevalier de Courtivron,* né en 1772, chevalier de Malte dans la même année, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, marié, en 1796, à Catherine de Poiveau, petite-fille de M. de Poiveau, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides en 1719. Il est mort en 1809, laissant de son mariage :

1.° Théodule, né en 1800;

2.° Charles-Gabriel, né en 1803;

3.° Eliane-Marie, née en 1798.

Armes : d'azur, à trois compas d'or.

AUBRY DE LA NOE, famille originaire de Normandie.

I. René AUBRY, écuyer, seigneur de la Barrière, conseiller - secrétaire du Roi, maison, couronne de

France et de ses finances, par provisions du 30 janvier 1676, avait épousé Marguerite Berier dont il eut :

1.° Philippe, dont l'article suit ;

2.° Trois autres fils, qui formèrent trois branches maintenant éteintes, l'une à Bayeux, l'autre au pays d'Auge, et la troisième à Evreux.

II. Philippe Aubry, écuyer, sieur de la Noë, épousa par contrat du 28 août 1662, passé devant Isaïe le Bourgeois et Jacob Morice, tabellions royaux aux bourg et siége de la vicomté de Saint-Sylvain, Marie Thiment, fille de Pierre Thiment, et d'Anne Languille. Il mourut le 19 mars 1709. Il en eut :

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Deux autres fils, morts sans postérité.

III. Jacques Aubry, écuyer, et seigneur de la Noë, épousa par contrat du 23 septembre 1708, Madelaine Binet, fille de feu François Binet et de feue Jeanne le Mulois. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph, dont l'article suit;

2.° Un autre fils, mort à l'âge de trois ans;

IV. Joseph Aubry, écuyer, seigneur de la Noë, né le 24 novembre 1710, a été maintenu dans sa noblesse par jugement rendu le 11 octobre 1784, par M. Feydeau, intendant de la généralité de Caen. Il épousa Françoise-Gabrielle-Julie le Canu, dont sont issus :

1.° Joseph-Michel-Antoine, dont l'article suit;

2.° Thomas-Aubry de la Noë, officier de cavalerie, mort à l'armée de S. A. monseigneur le prince de Condé, en 1795.

V. Joseph-Michel-Antoine Aubry de la Noe, ancien officier au régiment de Chartres, infanterie, colonel, chef de divison des armées catholiques et royales de l'ouest en 1790, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; a épousé, au mois de février 1783, Marie-Anne-Angélique du Prey, fille d'Olivier-Jean du Prey, ancien officier des milices gardes-côtes, et de dame Marie-Jean-Baptiste Autin. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Joseph, né en 1784;

2.° Antoine-Olivier-Frédéric, né en 1789;
3.° Antoine-Hypolite, né en 1792, officier de la marine royale.

Armes : de gueules, à trois pals d'or. Couronne de marquis.

FOULCO ou FAULCO, aujourd'hui FAUQUE DE JONQUIERES.

Nous avons donné la généalogie de cette maison dans le deuxième volume de notre ouvrage ; mais elle se trouve inexacte, et la famille Fauque ayant retrouvé une partie des anciens actes et autres papiers essentiels qu'elle avait, nous avons dû donner un nouvel article sur sa généalogie, rédigé d'après les preuves qui nous ont été exhibées.

Cette maison est originaire du royaume de Naples. La terminaison italienne de son nom se soutint pendant assez long-temps ; peu à peu l'on commença à prononcer *fauco*, et puis Fauque. On voit le même individu nommé Faulco, Fauco, Faucon, Faulque, Fouque, Foulque et Fauque ; non-seulement dans différens actes, mais encore dans les mêmes ; tels, par exemple, un arrêt du parlement de Provence du 25 juin 1597, dans lequel messire Jean et Gabriel Fauque, nommés quatre fois, le sont de quatre manières différentes. Ces variations ont existé jusqu'à François, qui ayant prouvé en 1596, sa filiation depuis Guillen, fixa l'orthographe de son nom telle qu'elle est aujourd'hui.

D'après l'ouvrage de M. Maynier, intitulé : *Nouveau Etat de Provence*, etc., dont plusieurs éditions ont été publiées, il paraît que cette famille a rendu des services signalés aux rois de Naples, et qu'elle a figuré dans cet Etat d'une manière brillante. Cependant, il est évident qu'elle était attachée aux rois de France avant que la maison d'Anjou régnât à Naples, et elle a dû se transplanter en France avant le règne de saint Louis. Nous allons transcrire ici littéralement l'article de l'ouvrage de M. de Maynier, qui concerne la maison de Foulco ; l'édition dans laquelle il se trouve compris, paraît être l'une des moins anciennes ; la date n'en est pas indiquée : mais on doit présumer qu'elle est de 1724 ou 1725.

Extrait de l'ouvrage intitulé : Nouveau Etat de Provence, *etc., par M. de Maynier.*

« La maison de Foulco, aujourd'hui Fauque, a sa noblesse par faits d'armes, noblesse qui a été de tous les siècles, de plus grande gloire ; à peine prend-on garde en France à tout autre mérite ; elle s'acquiert dans la fatigue de la guerre, au risque de la vie, et en répandant son sang pour le service de son prince et pour la défense de sa patrie. Je trouve ce nom dans les guerres des comtes de Provence, de la race des Béranger, princes de Barcelone, dans cette fameuse querelle de Bertrand et Raymond de Béranger, oncle et neveu, marquis et comte de Provence, contre la princesse Estiennette des Baux, petite-fille de Gilbert roi d'Arles ; cette guerre partagea tous les gentilshommes de ce pays, au XIIe siècle, pour le partage de Provence, jusques à leur paix, dont la princesse Estiennette eut les terres qu'on appelle encore de nos jours *Terres Baussenques*. Je trouve Guillen Foulco, entre les gentilshommes qui accompagnèrent Charles Ier d'Anjou, frère du roi Saint-Louis, comte de Provence, en son mariage avec Béatrix, fille et héritière de Raymond Béranger, lorsque Charles Ier s'arma pour la conquête du royaume de Naples et de Sicile. Je trouve Bertrand de Foulco armé, aux guerres d'Italie entre les Guelfes et les Gibelins, pour le roi Robert, comte de Provence, contre l'empereur Louis de Bavière, celui-ci pour les Gibelins, et les Guelfes pour le Pape.

» On trouve le nom de Foulco au royaume de Naples, dans les troubles de la reine Jeanne contre Charles de Duras, son neveu, et, dans la suite, aux guerres de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence, fils de Louis Ier, successeur de la reine Jeanne, Bertrand Foulco, armé contre Charles de Duras, qui disputait, les armes à la main, les états de la succession de la reine, sa tante ; on voit le nom de Foulco dans les guerres suivantes des règnes des comtes de Provence et des Rois de France, après la réunion de ce même pays à la couronne, sous le roi Charles VIII, de Louis XII, François Ier jusques sous le roi Henri IV, que François de Foulco, fils de Gabriel, remonta, par divers degrés de génération, de père en fils, à tous ces guerriers dont j'ai parlé ci-dessus, par des services signalés dans le

service des rois de France et des comtes de Provence, jusques à Guillen de Foulco, dans la querelle des Béranger contre Estiennette des Baux. François de Foulco fut officier de la gendarmerie du roi Henri IV. Il était fils de Gabriel de Foulco et d'Anne de Baux (1), de l'illustre maison des souverains princes d'Orange.

» Gabriel II de Foulco, fils de François et de Marguerite de Saint-Maurice des anciens barons de Venasque, servit long-tems dans les armées du roi Louis XIII. Il fut marié avec Philippe de Paparin (2), des seigneurs de Saint-Chaumond, fille de Claude de Paparin, seigneur de Château-Gaillard et de Susanne de Serre; il eut de son mariage trois fils, dont Alexandre de Foulco, sieur de Jonquières, est le seul qui ait laissé postérité. Il servit sous Louis-le-Grand, officier dans la compagnie des gardes de son corps, il suivit le Roi dans ses conquêtes de Flandre en 1677 et il se signala en présence de Sa Majesté aux siéges de Valenciennes, de Cambray, de Gand et d'Ypres, en 1678. Il servit encore quelques années dans la maison du Roi, après la paix de Nimègue, en 1682, et enfin il se retira en Provence après la réduction de Strasbourg et de Cazal; il se maria en 1683 avec demoiselle Thérèse de Monyer; de ce mariage naquit Jacques-Philippe Foulco, sieur de Jonquières, écuyer, qui a épousé, en 1702, demoiselle Marie de Foulco, sa cousine-germaine, avec dispenses. Il se sacrifia volontairement au service de sa patrie, pendant tout le tems de la peste, dont elle fut malheureusement affligée. Il y donna tous ses soins pour empêcher que le mal n'y fît des progrès; outre ses soins, il y sacrifia encore son propre bien, qu'il distribua aux pauvres dudit lieu, sans en avoir jamais demandé aucun remboursement à la communauté. De son mariage est né messire Joseph-François-Alexandre de Foulco, aujourd'hui (en 1723) prieur de Roussillon, recommandable par sa piété et son savoir, et sa charité inépuisable pour les pauvres dudit lieu, qu'il prévient dans leurs nécessités. Gaspard-Victor de Foulco, son frère, quoique jeune, a déjà fait les premiers essais

(1) Voyez ma première partie, chap. du nom de Baux. (*Note de M. Maynier.*)

(2) Paparin et de Serre, maison noble et célèbre en la première partie, chap. de leur nom. (*Note du même.*)

du métier de la guerre au service de S. M. Louis XV, (1724), dans le régiment de Nice, actuellement en Flandre.

» Foulco ou Fauque porte de gueules, à deux frênes d'or, appointés, chargés d'un faucon de même, anciennes armes que l'on voit encore aujourd'hui sur la grande porte de l'église paroissiale du lieu de Roussillon, ce qui marque leur ancienneté et leur noblesse; cette maison a donné des prieurs de cette église depuis plus d'un siècle et demi, qui se sont toujours distingués par leur science, leur mérite et leur piété ».

L'on sait, et M. Maynier a eu soin d'en prévenir, qu'il rejetait les mémoires des familles dont la noblesse n'était pas bien prouvée, et ce qu'il dit de celle-ci suffirait pour convaincre qu'elle est d'une très-ancienne distinction.

Indépendamment de cet ouvrage, cette famille a eu le bonheur de retrouver beaucoup d'arrêts, transactions, contrats, testaments, etc., qui justifient cette opinion, et au moyen desquels elle prouve très-bien sa filiation, sinon depuis Guillen, du moins depuis Michel, aïeul de François, qui, d'après M. de Maynier, avait prouvé qu'il descendait de Guillen, l'un des gentilshommes qui accompagnèrent Charles Ier d'Anjou en son mariage. Il n'est donc pas douteux que la maison de Foulco, aujourd'hui Fauque de Jonquières, n'ait joui, dès ces tems reculés, d'une grande considération. Au surplus, on ne doit pas être étonné que beaucoup de familles aient perdu tout ou partie de leurs titres pendant la révolution, et c'est ce qui est arrivé à celle-ci.

Ne connaissant pas les ascendants de Guillen Foulco, nous commencerons à lui la génération de sa maison. Il vivait en 1230, et l'on voit, par l'ouvrage que nous venons de citer, qu'un siècle auparavant la famille Foulco était connue parmi les nobles de Provence.

I. Guillen Foulco, fut l'un des gentilshommes qui accompagnèrent le frère de saint Louis, lors de son mariage. Il fit partie de l'expédition de Naples, où son nom a été illustré et s'y maria. Il eut pour fils :

II. Bertrand, qui servit long-tems dans les armées de Naples ; celui-ci eut deux fils :

1.° Gaspard, dont l'article suit;
2.° Jehan, qui resta en Italie où il forma une branche qui subsistait encore en 1701, sous le nom de comte de Faulco-Pacco.

III. Gaspard vint s'établir en Provence, où il se signala au service de ses souverains; il eut pour fils :

IV. Louis, qui avait suivi son père dans une expédition en Italie; il se maria à Turin, et mourut en Piémont. Il eut trois enfants. L'un d'eux :

V. Charles se maria à Arles. Il eut pour fils :

VI. Claude-Alexandre, qui servit long-tems avec distinction en Provence et en Italie. Il se maria à Rome; ruiné par les guerres des Guelfes et des Gibelins, il se retira en Provence vers 1360. Il eut deux fils :

1.° Bertrand, dont l'article suit;
2.° Joseph, qui fut ecclésiastique.

VII. Bertrand, qui était resté à Naples auprès d'un oncle maternel, commanda les armées de la reine Jeanne; mais, rappelé auprès de son père, il vint en Provence avec sa femme, qui était napolitaine, et il s'y fixa. Il eut de son mariage :

1.° Paul, qui fut tué au service à l'âge de 20 ans;
2.° Guillaume, qui suit;
3.° et 4.° Deux filles.

VIII. Guillaume, se maria à Digne; de son mariage naquit :

IX. Balthazar, qui servit dans les armées de Charles VII. Il se maria à Forcalquier, et eut pour fils :

X. Flomard, qui, étant attaché à la maison de Lesdiguières, s'établit au bourg de Roussillon, au diocèse d'Apt en Provence, dont le duc de Lesdiguières était baron, et ses descendants y sont restés jusqu'à la révolution. Il se maria avec demoiselle de Perussis. De ce mariage naquirent :

1.° Honoré, propriétaire du fief de la Garde, suivant acte d'hommage au parlement de Provence, en date du 31 mai 1560, dans lequel il est qualifié *noble homme et escuyer*. Il servit dans les armées

de François Ier. Il épousa mademoiselle de la Motte, et eut pour fils, Joseph, qui, le 20 mars 1572, fit hommage au parlement du fief de la Motte, de celui de Vaulplane et du quart de la terre de Soleilhas. Son père vivait encore puisqu'il est désigné dans cet acte comme fils d'Honoré, sieur de la Garde. Joseph n'eut point de postérité et sa succession fut divisée. Une partie fut consacrée à la fondation d'un hôpital, sous le nom de *Charité*, qui subsiste encore à Roussillon;

2.° Michel, qui suit.

XI. Michel, hérita du quart de la terre de Soleilhas, à la mort de Joseph, son neveu. Il épousa demoiselle Delphine Aillaud. Il eut pour fils :

XII. Gabriel, qui servit long-tems dans les armées de Henri III et Henri IV. Il épousa Anne des Baux de l'illustre maison des Baux, anciennement souveraine d'Orange; de son mariage naquirent :

1.° François, qui suit :
2.° Hierosme;
3.° Jean-Michel, qui fut prieur de Roussillon.

XIII. François fut, très-jeune, officier de la gendarmerie de Henri IV. Il échangea sa portion de la terre de Soleilhas, contre le fief de Saint-Sauveur, que son arrière petit-fils avait encore en 1729, suivant un bail notarié du 17 septembre 1716 et une quittance pardevant Ripert, notaire, du 14 novembre 1729. Il épousa demoiselle Marguerite de Saint-Maurice, des anciens seigneurs de Venasque, suivant acte du 21 octobre 1611, reçu par Bonhomé, notaire à Vénasque. Les précédents sont toujours qualifiés sire, ou messire, ou noble, dans les actes qui nous ont été représentés, et quelquefois écuyer. François est qualifié écuyer, ainsi que tous ses descendants, dans tous les actes où ils sont nommés. Il eut pour fils :

XIV. Gabriel, co-seigneur de Vénasque et de Saint-Didier. Il servit long-tems dans les armées de Louis XIII. Il se maria, suivant acte du 19 juin 1638, avec demoiselle de Paparin de Chaumont et de Château-Gaillard. Le frère de cette demoiselle était alors évêque de Gap. Gabriel est le premier qui ait ajouté à son nom celui de

Jonquières, d'un arrière-fief qu'il possédait. Dans un acte du 9 septembre 1686, reçu par Gaultier, notaire à Mazan, il est qualifié noble Gabriel de Fauque, écuyer, sieur de Jonquières. Il eut trois enfants ;

1.° Claude-Joseph, qui eut un fils et une fille. Le fils fut prieur de Roussillon, et la fille fut mariée à Jacques-Philippe, son cousin-germain ;
2.° Alexandre, dont l'article suit ;
3.° François, nommé *l'abbé du Contrat*, qui fut prieur de Roussillon.

XV. Alexandre servit long-tems et avec beaucoup de distinction dans les gardes-du-corps de Louis XIV, ainsi qu'il est dit dans l'ouvrage de M. de Maynier. Il épousa demoiselle de Monier, suivant acte du 9 novembre 1683, reçu par Monier, notaire à Viens. Il en eut un fils dont l'article suit, et trois filles.

XVI. Jacques-Philippe, épousa, en 1702, demoiselle de Fauque, sa cousine-germaine, dont il eut trois garçons et deux filles. Son contrat de mariage est du 23 février 1711, devant Ripert, notaire à Roussillon. C'est lui qui sacrifia une grande partie de sa fortune pour le soulagement des pestiférés, ainsi que le dit M. de Maynier. Il vendit, par suite de ses libéralités, le fief de Saint-Sauveur et la co-seigneurie de Vénasque et de Saint-Didier, qu'il tenait de ses aïeux par succession. L'aîné de ses fils fut :

XVII. Gaspard Victor, qui servit pendant plusieurs années dans le régiment de Nice. Il se maria en premieres noces, en 1740, avec demoiselle d'Etienne de Peyssonnel de la ville d'Aix. Sa femme étant morte sans enfants la même année, il épousa, en secondes noces, en 1741, mademoiselle d'Eyroux de Pontevès. De ce mariage naquirent plusieurs enfants. Entre autres :

1.° Gabriel-Victor, servit longtemps dans le régiment de Soissonnais. Il fit plusieurs campagnes en Flandre, et toutes les guerres de Corse, jusqu'à la soumission entière de cette île à la France. Il mourut des suites des fatigues de la guerre ;
2.° Jacques-Philippe, dont l'article suit ;

XVIII. Jacques-Philippe, second des garçons, aujour-

d'hui chef de cette maison, né en 1748, épousa, suivant acte du 9 novembre 1778, reçu par Gollier, notaire à Avignon, demoiselle de Charlet, d'Avignon, fille de messire Joseph-Hyacinthe de Charlet de Beauregard, auditeur de Rote. De ce mariage sont nés beaucoup d'enfants, dont plusieurs sont morts. Les survivants sont cinq garçons et une fille, savoir :

1.° Louis-Victor, marié, le 17 octobre 1815, à demoiselle Hortense Bruslé, fille de messire Antoine Bruslé, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et commandant du quartier de la Grande-Rivière à l'île Saint-Domingue, avant la révolution. De son mariage est issu Philippe-Auguste-Victor, né le premier décembre 1816 ;

2.° Joseph-Amable ;

3.° Elzeard-Vincent-de-Paule ;

4.° Frédéric-Auguste ;

5.° Jean-Baptiste-Eugène ;

6.° Louise-Françoise-Eulalie-Philippine.

Les armes de cette famille, telles qu'elles sont indiquées dans l'article de M. de Maynier, relaté ci-dessus, étaient apposées sur le frontispice de l'église paroissiale du bourg de Roussillon, depuis l'an 1593, et dans une chapelle de la même église, ainsi qu'il en conste par trois attestations authentiques qui nous ont été exhibées. Vers l'an 1760, la façade de cette église ayant été reconstruite, quelques-uns des habitans disputèrent à la maison de Fauque le droit qu'elle revendiquait d'y faire placer ses armes. Le comte du Luc, alors seigneur de Roussillon, s'étant fait justifier de l'existence de ce droit, ordonna qu'il serait maintenu, et obligea les habitants à faire rétablir la pierre sur laquelle étaient gravées les armes sur la façade de l'église.

La maison Fauque de Jonquières avait fondé dans le même bourg et doté un hôpital assez richement pour que l'on en doive présumer qu'elle était opulente autrefois, et qu'elle faisait de sa fortune un usage qui avait dû l'environner de la considération publique. Elle jouissait de différents privilèges qui avaient excité contre elle la jalousie de divers habitants du même lieu, et notamment du juge qui voulut contester à Jacques-Philippe, chef actuel de cette famille, ses prérogatives et sa noblesse.

Le juge fut condamné par deux arrêts du parlement d'Aix, des 4 mars 1779 et 10 janvier 1784. Ce dernier, qui doit être regardé comme un arrêt de maintenue de noblesse, nous a été représenté.

OBERLIN MITTERBACH, famille ancienne, originaire de Croatie, qui passa dans le duché de Neubourg, en haut Palatinat, où une de ses branches possédait encore les baronnies de Nabeck et de Spielberg, donnant séance aux états, jusqu'à l'époque de la dévastation de cette partie de l'Allemagne, par les armées françaises, en 1798. Une autre branche s'établit dans le Landgraviat d'Alsace et la Lorraine, jusqu'à la révolution.

I. Jean-Thiébaut Oberlin, Ier du nom, né à Carlstalt en Croatie, le 21 juin 1398, officier au service de l'empereur Sigismond, épousa, le 9 décembre 1443, Sophie-Anne de Mullenbach, et mourut le 17 juillet 1477. Il laissa de son mariage :

II. Mathias Oberlin, né à Schwaubourg en Styrie, le 13 août 1446, capitaine de Croates, marié, le 6 février 1494, avec Catherine de Phibergen. Il mourut le 21 mars 1508, laissant :

III. André Oberlin, né à Greyn, en Haute-Autriche, le 1er mars 1496, commandant un corps de Croates, marié, le 28 octobre 1549, à Louise de Westrits. Il mourut le 14 février 1578, ayant eu pour fils :

IV. Thiébaut Oberlin, né à Carlstalt, en Croatie le 11 avril 1560; il fut aussi chef de corps de Croates et devint commandant de la ville et forts de Benfelden, en Alsace ; il se rendit célèbre par la vigoureuse et savante défense de cette place, contre les forces réunies des Suédois, dont l'armée toujours victorieuse commandée par le fameux feld-maréchal Gustave Horn, fut arrêtée pendant deux mois, et obligée d'en abandonner le siége. Un monument en marbre noir, portant une inscription en lettres d'or, fut élevé dans le chœur de l'église de Benfelden, pour transmettre à la postérité ce fait d'armes, dont la gloire

avait été partagée par le baron de Boulach. Il mourut le 29 décembre 1647, et avait épousé, le 10 août 1614, Ursule de Bollendes, dont est issu :

V. Jean-Michel OBERLIN, né à Erstein, en Alsace, le 15 septembre 1621, grand bailli de Benfeld, et conseiller aulique et intime de Saverne, mort le 14 mai 1691. Il avait épousé, le 14 février 1646, Elisabeth Georgerin, dont est issu :

1.° Jean Thiébaud Oberlin, IIe du nom, né à Benfeld, le 15 mars 1648, grand bailli de Raslatt et de Kuppenheim, qui fut envoyé sept fois à la cour impériale, grand échanson et chambellan de la cour princière, épiscopale et souveraine, de Passau, en 1697, grand bailli du comté de Konystan, en Basse-Autriche ; chef de la branche de la maison d'Oberlin, en Autriche. Désirant pouvoir acquérir des terres et domaines de la noblesse immédiate de l'empire, et y jouir, ainsi que sa famille, des droits de sa naissance d'origine hongroise, il se prévalut de l'estime que l'on avait conçue pour lui à Vienne, dans ses missions près de l'empereur Léopold Ier, et en obtint un diplôme qui le rendit, et ses ayant-cause, habiles à posséder les terres nobles immédiates, jouir de tous droits, honneurs, immunités et prérogatives des chevaliers immédiats du saint empire romain et de sa *très-ancienne et illustre noblesse,* à laquelle il était incorporé. Ce diplôme stipulant formellement être accordé à une famille très-distinguée, passée de Croatie en Alsace, comme noble de quatre degrés de père et mère, et militaire dès le quatorzième siècle. C'est sur le vu de ces titres, et le certificat de M. Chérin, que Georges-André d'Oberlin Mitterbach a été pourvu de la charge de grand-bailli d'épée du duché pairie de Château-Thierry, comme on le verra plus bas ;

2.° Georges-Adolphe, dont l'article suit :

VI. Georges-Adolphe OBERLIN, né à Benfeld, le 13 mai 1649, mort le 24 mai 1697, avait épousé, le 15 juin 1682, Anne de Hasselt, dont il laissa :

1.° François-Nicolas, dont l'article suit ;

2.° Léopold-Ignace, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après.

VII. François-Nicolas d'Oberlin, né à Molsheim, le 21 août 1683, ancien capitaine au régiment de Bentheim, épousa, le 16 décembre 1716, Anne de Goërtz, et mourut le 11 novembre 1734. Il laissa de son mariage:

VIII. Georges-André d'Oberlin de Mitterbach, Ier du nom, né à Ruflach, en Alsace, le 12 février 1719, capitaine de cavalerie au régiment de Rougrave, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, le 12 août 1747, avec Marguerite de Hyffe. Il est mort le 15 avril 1802, ayant eu :

XI. Georges-André, baron d'Oberlin de Mitterbach, né à Crune, en Lorraine, le 6 juillet 1753, qui fut pourvu, le 13 mars 1789, de la charge de grand-bailli d'épée du duché pairie de Château-Thierry, d'après ses preuves d'ancienne noblesse, faites pardevant M. Chérin. Il a émigré le 7 mai 1792, à la tête du régiment de Bercheny, hussards, dont il était lieutenant-colonel; a été aide-maréchal-général-des-logis de l'avant-garde de l'armée des princes, frères du Roi, qui l'ont confirmé dans le grade de colonel auquel il avait été nommé par le Roi, le 1er mai 1792, rentré en France en 1801, avec l'assurance qu'il reçut, de la part de Sa Majesté Louis XVIII, d'être maréchal de camp à la première promotion possible, et l'espoir d'être utile à son service dans l'intérieur; il fut obligé, pour ne pas être enfermé au Temple, lors de la déclaration de guerre contre l'Autriche, de prendre une place de commissaire des guerres, d'où il passa dans le corps des inspecteurs aux revues. Il est aujourd'hui inspecteur aux revues, honoraire, (rang de maréchal de camp,) grand prévôt de la cour prévôtale du département du Loiret, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 27 septembre 1775, Louise-Madelaine Jacqueline-Philippe de Moucheton, dont est issu :

X. Eugène-Valentin d'Oberlin de Mitterbach, né à Bouxweiller, en Alsace, le 25 avril 1785, qui émigra

avec son père, en 1792, fut cadet au régiment de Bercheny, et lieutenant en premier, des chasseurs à pied de Moravie, en 1799; il y fit cette campagne et celle de 1800; rentra avec sa famille, en France; devint aide-de-camp du général Dessolle; eut le bras cassé d'un boulet de canon, à Borodina. MONSIEUR a daigné le placer dans ses gardes-du-corps, comme officier supérieur. Il suivit le Roi à Gand, et rentra avec lui dans sa capitale. Il est actuellement lieutenant-colonel du régiment de carabiniers de MONSIEUR, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 7 février 1813, Marie-Joséphine-Laure Guyon, marquise de Guercheville, dont est issue :

Marie-Georgette-Noémi, née à Diziers, le 7 mai 1815.

SECONDE BRANCHE.

Etablie en Alsace.

VII. Léopold-Ignace D'OBERLIN, Ier du nom, second fils de Georges Adolphe Oberlin, et de Anne de Hasselt, naquit à Molsheim, fut conseiller de la préfecture de la ville d'Haguenau, et laissa de N. Hirzinger :

1.° Léopold-Ignace, dont l'article suit ;
2.° Gaspard-Henri, mort sans lignée :
3.° François-Xavier, conseiller de la préfecture d'Haguenau ;
4.° Pierre-Joseph, conseiller au grand sénat de la ville de Strasbourg ;
5.° Marie-Elisabeth d'Oberlin.

VIII. Léopold-Ignace D'OBERLIN, IIe du nom, né à Haguenau, consul de la ville et banlieue de Weissembourg, épousa N. Pistorius dont sont issus :

1.° Léopold-François-Antoine-d'Oberlin, né à Weissembourg, officier au régiment d'Esterhazy, puis colonel, adjudant-général. Il s'est marié et a eu postérité ;

2.° Antoine d'Oberlin, né à Weissembourg ; ancien officier au régiment des hussards de Mirabeau, en

l'armée de Condé, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; il a été marié deux fois, et a postérité ;

3.° Pierre d'Oberlin, né à Weissembourg, officier supérieur au service de Sa Majesté l'empereur d'Autriche ;

4°. Catherine-Elisabeth d'Oberlin, mariée à monsieur le chevalier de Lajolais, décédé maréchal des camps et armées du Roi ; dont elle a eu Auguste de Lajolais, marié, le 10 février 1816, à Claude-Benoît Louvrier, trésorier des salines royales :

5.° Josephine d'Oberlin, mariée à M. de Lajolais aîné, ancien capitaine au régiment d'Alsace, décédé ;

6.° N., née à Weissembourg, mariée à monsieur le baron de Streicher, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, sous-gouverneur des pages de Son Altesse Sérén. monseigneur le prince de Condé.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au demi-vol d'aigle, celui du premier tiercé en fasces de gueules ; d'argent et de sable ; celui du second tiercé de même de sinople, d'argent et de gueules ; aux 2 et 3 de sinople, à une porte de ville d'or, posée sur des boulets du même , sur le tout de sinople, à la licorne saillante d'argent, issante du bas de l'écu ; casque de chevalier, orné de ses lambrequins ; l'écu sommé d'un vol d'aigle qui fait les deux demi-vols de l'écu ; cimier : un croate issant, la main senestre appuyée sur la hanche, et tenant de la main dextre un badelaire levé, habillé, à dextre de sable, à senestre de sinople, bordé et boutonné d'or, ceint d'une écharpe de gueules, frangée d'or ; le chef couvert d'un bonnet de gueules, rebrassé d'argent, orné d'une émeraude et d'une plume de héron.

D'AMBLY : cette maison possède depuis long-temps la seigneurie de Lemaire, qui est jointe au marquisat d'Ambly.

La terre et seigneurie d'Ambly, dans le Réthélois, en

Champagne, a été érigée en marquisat, par lettres du mois de novembre 1768, en faveur de Claude-Jean-Antoine d'Ambly, maréchal des camps et armées du Roi ; et à cette dite terre d'Ambly ont été unies et incorporées les terres, seigneuries et justice de Maire, la Neuville, Champ-Chevalier, Ambrière, la Morteau, et 75 arpens de bois cédés et abandonnés en plein fief, audit Claude Jean-Antoine d'Ambly, dans la forêt d'Omont, en échange du droit que lui et ses auteurs avaient de prendre leur chauffage dans cette forêt. Ces lettres d'érection ont été enregistrées au parlement de Paris, le 12 mai 1769, en la chambre des comptes, le 8 janvier 1770, au greffe et bailliage de Mazarin, le 12 février de la même année, et au bureau des finances de Champagne, à Châlons, le 7 mars suivant.

Cette terre d'Ambly a pris son nom d'une des plus anciennes maisons de la province de Champagne, aussi distinguée par ses services qu'illustre par ses alliances et les dignités et emplois dont ceux de ce nom ont été revêtus. Il en est parlé dans la recherche de la noblesse de Champagne, par M. de Caumartin, imprimée à Châlons en 1673, dans le *Nobiliaire de Picardie*, par Haudicquer de Blancourt, page 152, et aussi dans l'*Armorial de France*, par MM. d'Hozier, et Chevillard l'aîné en a dressé la généalogie sur les titres originaux. On lit dans l'auteur Fiscien, tome II, page 7, qu'en 1110 un seigneur d'Ambly donna le marquisat de Franchimont au chapitre de Saint-Lambert de Liége, qui le possède encore aujourd'hui.

Pour prouver l'antiquité de la maison d'Ambly, il suffit de dire que Regnault, le premier des seigneurs de ce nom, dont on ait une parfaite connaissance, vivait il y a plus de 500 ans ; il possédait la terre de son nom et d'armes, et était un grand seigneur en ce temps-là, eu égard au nombre des terres énoncées dans l'acte de partage de sa succession. Il rendit son nom glorieux et illustre en commandant une armée navale, pour le service de son prince et de la religion, à une des croisades de saint Louis. Des mémoires authentiques disent qu'il fut connétable de Bourgogne. Depuis ce Regnault, seigneur d'Ambly, jusqu'à présent, on justifie une filiation suivie et exacte de ses successeurs, qui possèdent encore la même terre d'Ambly, le même nom et les mêmes armes.

I. Regnault dit *Engoulvent,* seigneur d'Ambly-sur-Bar, Malucy, Olizy, Echarson, Saulx, Perthes, Marquigny, du Terrier, du Four, de Vendresse, Septier, d'Avanes, etc., qualifié chevalier et *monseigneur*, dans l'acte de partage de ses autres biens, entre ses deux fils, rapportés ci-après, fut surnommé Engoulvent par le roi saint Louis, parce qu'ayant eu la principale conduite des troupes que Philippe de Bourgogne joignit à l'armée du Roi, il fit voir une intrépidité et une extrême prudence dans un combat naval qu'il livra aux Sarrazins, où il eut, au commencement, les vents contraires et une furieuse tempête à essuyer, ce qui ne l'empêcha pas de défaire les ennemis : cette victoire lui mérita le nom glorieux d'Engoulvent, pour marquer à sa postérité sa valeur et sa conduite. Peu de temps après cette expédition, il obtint le droit d'usage dans la forêt d'Omont, située près d'Ambly, pour lui et ses successeurs, droit et privilége, dont la famille a toujours joui paisiblement, jusqu'à l'acte d'échange que le susdit Claude-Jean-Antoine d'Ambly en a fait avec madame la duchesse de Mazarin, contre 75 arpens de la dite forêt en toute seigneurie et propriété, réunis à son marquisat d'Ambly; l'acte en a été produit lors du décret du duché de Réthélois, adjugé à M. le duc de Mazarin. Cette possession a été confirmée par arrêt du parlement en 1662, rendu sur le décret. Ce titre est scellé de *Gauthier* (que le *Nobiliaire de Picardie* nomme *Gaucher*) comte de Rhéthel, en date du mercredi avant l'ascension, au mois de mai 1236, du règne de saint Louis. L'original de cette donation est entre les mains de l'aîné de cette maison, M. le marquis d'Ambly, maréchal des camps et armées du Roi.

Regnault, seigneur d'Ambly, épousa N...... de Milly, qui portait pour armes, vairé de six traits de sable et d'argent. Il en eut Pérard, qui suit, et Clérembault, seigneur de Malucy, lequel fut partagé par son frère aîné, des terres d'Olizi, d'Echarson, Saulx, Perthes, Marquigny, Terrier, Charpet, Septier, d'Avanes et de Sapeigne, par acte du mardi, après la fête Saint-Barnabé 1287, en présence de monseigneur Regnault de Mily, Chevalier, et de Warnier de Balais leurs parents.

II. Pérard, chevalier, seigneur d'Ambly, après son père, chambellan du prince Manassès, VIe du nom,

comte de Réthel, en 1274, céda, par acte du mardi après la Saint-Barnabé, en 1287, en forme de partage, à Clérembault d'Ambly, son frère, les terres et seigneuries ci-dessus, des successions de ses père et mère : il y est qualifié chevalier. Ce titre, produit devant M. Caumartin, commissaire en 1667, est une preuve certaine de l'état et qualité du père, et de la filiation desdits Pérard et Clérembault frères, ainsi que des biens qui étaient assez abondants en cette maison, puisque le cadet avait un lot de partage aussi avantageux, lequel est expliqué dans cette transaction. Pérard épousa Marguerite Motier de la Fayette, fille d'Etienne, sire de la Fayette, et de Gilette de Belvézère. La maison de la Fayette est ancienne et illustre, et a donné un maréchal de France, en 1241. Pérard, seigneur d'Ambly, eut pour fils unique :

III. Régaudin, seigneur D'AMBLY-SUR-BAR, etc., maréchal de camp des armées de Louis II, comte de Flandre et de Réthel, à cause de Jeanne de Réthel, fille de Manassès, VIe. du nom, comte de Réthel. Il fut surnommé Engoulvent, comme son aïeul, parce qu'étant un des chefs de l'armée navale de Louis, comte de Flandre et du Réthélois, contre les Flamands, assistés des Anglais, il fit paraître beaucoup de fermeté contre l'orage qui agitait les vaisseaux, et il les conduisit si bien, qu'encore, suivant les termes des chroniques des Réthélois, que le ciel et la terre semblaient être animés contre lui, il défit ces deux fiers ennemis l'un après l'autre, le même jour, et ramena à bon port son armée navale. Ce Régaudin d'Ambly rendit foi et hommage pour sa terre d'Ambly, mouvante en plein fief et hommage de la châtellenie d'Omont, le dimanche après la Saint-Martin d'hiver. l'an 1322, à haute, noble et puissante dame, la comtesse de Nevers, et épousa Marie de Halwin, fille de Vauthier (ou Gauthier) IIe. du nom, chevalier, seigneur de Rosebeck, vicomte de Harlebeck, mort en 1338, et inhumée à Harlebeck, et d'Anne de Vigri-Saliet, morte en 1340, et inhumée à côté de son mari. De cette alliance vinrent Jean qui suit, et deux filles, Jeanne et Gillète.

IV. Jean, Ier du nom, seigneur D'AMBLY, Malucy

Singly, etc., gouverneur et grand bailli du comté de Réthélois, fit, le 26 décembre 1374, une vente, avec ses deux sœurs, de moitié des eaux et rivière d'Ambly, au comte de Réthel, et épousa, en 1376, Michelle de Gondt, fille de François de Gondt, et de Catherine de la Hamaïde. Cette famille de Gondt, originaire de Flandre, est alliée aux maisons de Hallwin, Cotignières et de la Hamaïde, et porte pour armes : d'argent à trois canards de sable biqués et membrés de gueules. Le jeudi, 7 septembre 1396, il fit hommage au Roi de ses terres d'Ancre et de Sivry, suivant l'acte qui s'en trouve au volume n°. 208, cote XXVI, des transcrits d'aveux du bailliage de Vitry en Pertois, de la chambre des comtes de Paris. Il eut de ce mariage :

1.° Jean, qui suit;
2.° N..... d'Ambly mariée au seigneur d'Estivaux ;
3.° Et une autre fille, mariée au seigneur des Champs.

V. Jean, II° du nom, seigneur D'AMBLY, Malucy, etc., gouverneur et grand-bailli du comté de Réthélois, et en particulier, des villes et forteresses de Warq, de Mézières-sur-Meuse et de Douchery, par brevet du 10 mars 1664, fut (selon le *Nobiliaire de Picardie*), nommé parmi les nobles de Réthélois, qui se trouvèrent aux états et assemblées du même pays, depuis l'an 1405, jusqu'en 1448. Ce fut lui qui détermina Antoine de Bourgogne, duc de Luxembourg, à demander au roi de France l'exemption des aides et gabelles, dont jouit depuis le pays de Réthélois. Il donna aveu et dénombrement de sa terre d'Ambly, le 14 décembre 1449. Il épousa Marson de Barlemont, fille de Jean de Barlemont et d'Alix de Gauvin, dont il eut :

1.° Lancelot, qui suit;
2.° Simon, auteur de la seconde branche rapportée ci-après ;
3.° Jeanne, mariée au seigneur de Baricourt, laquelle fit une donation à son frère Simon, le 9 septembre 1494, passé sous le scel du pays de Vermandois. Etant veuve, elle traita pour son douaire, le 5 novembre 1500 ; et mourut sans enfants ;

4.° Et Marie-Françoise, alliée, par contrat du 18 mai 1512, à Jacques de Riencourt, seigneur de Parfondrue, lieutenant d'une compagnie d'ordonnance.

VI. Lancelot, seigneur d'Ambly et autres lieux, partagea, par acte passé devant Hyolet, notaire à Omont-le-Chatel, le 29 mai 1485, avec Simon, son frère, et ses sœurs, la succession de leurs père et mère, et épousa Marie de Villiers, dame d'Estrepigny, qui portait pour armes, de sable, semé de fleurs lys d'argent. De ce mariage vint pour fils unique :

VII. Jean, IIIe du nom, seigneur d'Ambly et de Vendresse en partie, qui épousa, en 1537, Catherine-des-Champs, fille de Robert-des-Champs, seigneur de Veaux en Champagne, de Fontaine Montmartin et de Vouziers, qui vivait encore en 1494, et de Guillemette de Sorbey, aïeux du marquis de Marcilly, qui a été gouverneur du château de Madrid, près Paris. Jean eut de sa femme pour fille unique :

VIII. Jeanne d'Ambly, alliée, 1.° à Aléaume de Dampierre, seigneur de Puizieux, et 2.° au seigneur Adrien de Caviliers (ou Cavelier-Montlin). Elle mourut sans enfants avant son père, et par leur mort la terre d'Ambly a passé à Simon, dont nous allons parler. Les armes de Dampierre sont d'argent à trois losanges de sable ; et celles de Cavilliers portent d'argent, à la bande d'azur, et une orle de six losanges du même.

SECONDE BRANCHE.

VI. Simon d'Ambly, seigneur de Malucy et ensuite d'Ambly, après la mort de Jean III son neveu, fut gouverneur du duché de Bouillon, partagea, avec son frère Lancelot et ses sœurs, le 29 mai 1485, et eut, le 29 juillet 1490, acte de souffrance pour la foi et hommage que lui et ses sœurs devaient au comte de Réthélois, à cause de sa seigneurie de Malucy ; il avait épousé Alix de Warigny, fille de Poncelet de Warigny, et de Poncette des Ayvelles. Ce Poncelet de Warigny était petit-fils du sire de Warigny, lequel eut ordre de Philippe-le-Bel, en

1303, d'assembler pour l'arrière-ban les nobles et non nobles, depuis 18 ans jusqu'à l'âge de 50. (Voyez Laroque, dans son traité de l'arrière-ban). Les armes de Warigny, sont d'argent, à 3 hures de sanglier de sable. Les enfants de Simon furent :

1.° Pierre, seigneur d'Ambly, mort sans hoirs de son mariage, avec Jeanne d'Averhoult, en 1538 ;
2.° Nicolas, qui suit ;
3.° Simonne, morte fille ;
4.° Jeanne, mariée, en 1539, avec Engilbert du Treppe, seigneur de Neufvisy ;
5.° Catherine et Poncette.

VII. Nicolas, écuyer, seigneur D'AMBLY, de Malucy, etc., après le décès de Pierre, son aîné, dont il devint l'héritier, fut gouverneur de Douchery, Il partagea avec son frère et ses sœurs, le 26 juin 1526, pour les biens qui lui étaient échus après la mort de son père, rendit une autre foi et hommage, le 10 septembre 1533, de la seigneurie de Malucy, entre les mains de l'évêque de Comérans, tuteur du duc de Réthélois, et transigea, le 1er mai 1539, avec Engilbert du Treppe, à cause de Jeanne d'Ambly, sa femme, en forme de réformation du partage des biens de leur père commun. Il donna, le 27 avril 1550, procuration à Jacques d'Alenduy, écuyer, pour rendre en son nom la foi et hommage des terres et seigneurie d'Ambly et de Malucy, au duc de Nevers, comte de Réthel. Il épousa 1.°, le 2 décembre 1550, Jeanne de Riencourt, fille de Pierre, seigneur de Parfondrue et d'Ornay, et d'Elisabeth de Sons ; 2.° Guillaine (ou Guillemette) de Saint-Vincent, fille de Jeannot de Saint-Vincent, baron de Vienne et de Montelin, chevalier de l'ordre du Roi, aïeul du maréchal de Créquy, et de Marie d'Aguerre. Il eut :

Du premier lit :

1.° Alix, mariée à Christophe d'Ivory, seigneur d'Escordal ;

Du second lit :

2.° François, qui suit ;
3.° Philippe, auteur de la troisième branche, rapportée ci-après ;
4.° Jacqueline-Charlotte, mariée, le 31 mai 1562,

à Balthazard de Merbuck, seigneur de la Malmaison, gouverneur de Sédan;

5.° Jeanne, alliée, le 3 décembre 1555, à Gilles de Villelongue, seigneur de Neufvisy, gouverneur de la Cassine;

6.° Et trois autres filles mortes sans postérité.

VIII. François, I[er] du nom, seigneur d'Ambly et du Mesnil, gouverneur des terres souveraines de Châteauregnaud et des château et forteresse de Long-Champ, par provisions du 6 septembre 1571, données par Henry de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, etc.; épousa, par contrat passé devant Thourya, notaire à Launoy, le 13 août 1560, Guillemette de Launoy, fille de Jean, écuyer, seigneur de Jendun et de Vannes, et de Jeanne d'Ailly, de la branche d'Annery. Ladite dame, après la mort de son mari, eut, le 16 mai 1588, la garde-noble de ses deux enfants: Jacques qui suit, et Nicole, morte fille.

IX. Jacques, seigneur d'Ambly, du Mesnil et autres lieux, gouverneur de Mézières-sur-Meuse, par provisions données à Fontainebleau le 12 mai 1593; rendit son aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Ambly, à Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nivernois et du Réthélois, le 19 décembre 1605, et épousa Claude Créton d'Estourmel, fille de Louis d'Estourmel, seigneur de Frétoy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la chambre, député de la noblesse du Vermandois, aux états tenus à Blois en 1579, et de Jeanne du Treppe, dame d'Escordal, et de Neufvisy. On fit un inventaire devant notaire, le 18 mai 1593, des biens échus à ladite demoiselle d'Estourmel, femme dudit seigneur d'Ambly. Leurs enfants furent:

1.° Jean, IV[e] du nom, seigneur d'Ambly et d'Escordal, lequel fut tué à Paris, avant la mort de son père;

2.° François, qui suit;

X. François, II[e] du nom, chevalier, seigneur d'Ambly et du Mesnil, et de Raillicourt et d'Escordal en partie, fut capitaine d'infanterie au régiment de Nevers, par commission du Roi, du mois de septembre 1627, puis commandant dans le même régiment. Antoine d'Es-

tourmel, chevalier, seigneur du Fretoy, capitaine-colonel de la compagnie des chevau-légers de S. A. R., et premier écuyer de la princesse, son épouse, lui rendit compte pardevant Abimelech de Cumont, conseiller du Roi en sa cour de parlement, le 24 février 1648, comme étant enfant et héritier dudit feu Jacques d'Ambly, et de demoiselle Claude d'Estourmel, sa femme. Il épousa, par contrat passé devant Savignon, notaire au bailliage de Vitry, le 3 mai 1625, Jeanne d'Epinoy, fille de César, écuyer, seigneur de Pouilly, Coolle, Ray et de Chavignon, et de Claude de Bernier. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Louis, qui suit ;
2.° Christophe, assassiné proche Saint-Menehould en 1650 ;
3.° Louis, mort jeune ;
4.° Claude, mariée avec André de Fay-d'Athies, marquis de Cilly et de la Neuf-Ville, lieutenant-général des armées du Roi ;
5.° Jeanne-Marie, religieuse et prieure des Annonciades de Mézières.

XI. Jean-Louis, seigneur et marquis D'AMBLY, du Mesnil, la Horgue, Maire, Richemont, etc., obtint un arrêt au parlement de Paris, en 1662, qui ordonne que le duché du Réthélois ne sera vendu qu'à la charge du droit d'usage, de chauffage, bâtissage et entretien d'un pont sur la rivière de Bar, et de pâturage de ses bestiaux suivant le droit que Gauthier, comte de Réthel, en avait donné à Régnault, dit Engoulvent, seigneur d'Ambly et à ses descendants, au mois de mai 1256. Il fut capitaine-commandant du régiment de Bourlemont, cavalerie, successivement grand-exempt des gardes du corps du Roi, capitaine et major du régiment royal des Cuirassiers, par brevet du 7 décembre 1665 ; major du même régiment, par autre brevet du 2 avril 1666 ; capitaine et enseigne des gardes du corps du Roi, compagnie de Charost, par provisions du 9 mars 1667, à la tête de laquelle il fut tué au combat de Séneff, en août 1674, par un capitaine espagnol, qu'il tua aussi en mourant. Il avait été maintenu dans sa noblesse, le 17 septembre 1670, par M. de Caumartin, intendant de Champagne, et avait épousé, par contrat passé devant Adam Mouillet, notaire au

bailliage de Chaumont, Gabrielle-Renée de Thomassin; dame de Donjeux, fille de N.... de Thomassin, et de Madelaine de Cauchon, dont :

1.° André-Claude, qui suit;
2.° Marie-Louise, dame de la Horgue, etc., mariée à Louis-Abraham, comte d'Aspremont, seigneur de Laubrelle, capitaine au régiment d'Afft;
3.° Jeanne-Louise, mariée à Claude, comte de Roucy, chevalier, seigneur de Cheveuge, le Mesnil, etc.;
4.° Marie-Anne, alliée avec Gilles d'Aspremont, chevalier, seigneur de Vendy, Laubrelle, etc.

XII. André-Claude, marquis D'AMBLY, seigneur de Maire, Anglure, vicomte de Richecourt, Theline, Blaise, Mars, etc., capitaine de dragons au régiment de Listenois, avec brevet de colonel; eut, à la mort de son père, une pension de 2,000 livres, de Louis XIV, et épousa, par contrat passé le 28 juin 1708, devant Mergey, notaire à Longwy, Madelaine de Bohan, fille de Jean-Antoine, chevalier, seigneur de Soise, Chéri, Monceau, Aouste et Don, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Longwy, et de Marie-Anne d'Averhoult, dame de Guincourt, Liry et Tourteron. De ce mariage sont issus :

1.° André, marquis d'Ambly, tué à la bataille de Guastalla, en Italie, en 1734;
2.° Claude-Jean-Antoine, qui suit;
3.° Marie-Anne-Antoinette, alliée, par contrat du 27 février 1736, passé devant Sarlet, notaire royal, à Vouziers, avec Jean-Henri de Cauchon, chevalier, seigneur, marquis de Sommeyvre, Prain, l'Herry, Treslong, Fraveroles, Poilcourt, etc.;
4.° Claude-Angélique-Marie, dame de Sommeyvre, la Neuville, Houssel, Sorbon, Remancourt, Soise, en partie, et autres lieux;
5.° Marie,
6.° Justine-Louise, } décédées sans postérité.

XIII. Claude-Jean-Antoine, marquis D'AMBLY, vicomte de Richecourt, seigneur de Blaise, Theline, Mars la Horgue, Soise et autres lieux, syndic de la noblesse de Champagne, commandant, pour le Roi, de la ville èt faubourgs de Rheims, le 3 mai 1749; parvenu, à l'âge de

vingt-sept ans, à la lieutenance-colonelle de commissaire-général de la cavalerie, dont il fut fait colonel commandant, en 1760; brigadier le 20 février 1761; nommé colonel-commandant de Mestre-de-camp-général, en 1763, et maréchal de camp, en 1767; a obtenu, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, l'érection de sa terre d'Ambly, réunie à plusieurs autres, en marquisat, par lettres du mois de novembre 1768. Il a épousé, par contrat passé le 23 juin 1754, devant Pierre Grillot et Jean-Baptiste Bardet, notaires de la ville et bailliage de Chaumont, en Bassigny, Marie-Catherine de Guyot, fille de Gabriel de Guyot, écuyer, seigneur de Neuville, le Pont, etc., et de Marie-Catherine Geoffroy, dont :

1.° Marie-Jeanne-Louise-Antoinette-Catherine, qui suit;
2.° Richarde-Angélique-Elisabeth d'Ambly de Richecourt;
3.° Marguerite-Françoise-Antoinette-Catherine d'Ambly de la Neuville.

XIV. Marie-Jeanne-Louise-Antoinette-Catherine d'Ambly, a épousé, par contrat passé devant Guérin, notaire royal, à Chiméry, et témoins, le 9 décembre 1773, Gaspard-Hardouin-François, vicomte d'Ambly (mentionné au degré XIV de la troisième branche), chevalier de l'ordre de Saint-Georges, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, seigneur d'Aboncourt et Zincourt, fils aîné de Louis d'Ambly, chevalier, seigneur des terres et baronnies de Chovirey-le-Château, Ouges, les Cartes, Vitrey, Gresons et autres lieux, et de Marie-Madelaine de Sonnet. Par cette nouvelle alliance avec le vicomte d'Ambly, ces deux branches se trouvent réunies après VII dégrés.

TROISIÈME BRANCHE.

VIII. Philippe d'Ambly, seigneur de Malucy, le Mesnil et autres lieux (second fils de Nicolas et de Guillemette de Saint-Vincent, sa seconde femme), fut gouverneur de Douchery-sur-Meuse, par provisions du 13 septembre 1578, données par Ludovic et Hen-

riette, prince et princesse de Mantoue, capitaine d'une compagnie franche de 200 hommes d'infanterie, par provisions du Roi, données le 24 juillet 1587, et grand-bailli et capitaine de la noblesse du Réthélois, en 1620. Il devint baron des Ayvelles, par sa première alliance avec Diane des Ayvelles, qu'il épousa, par contrat du 27 février 1576, elle était fille unique de Nicolas des Ayvelles, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des grandes et petites Ayvelles, gouverneur des villes et château de Sedan, Bouillon, Douchery, etc., et d'Antoinette de Hamel-Trasignies; il épousa 2.°, par contrat du 12 juillet 1587, Suzanne de Joyeuse, veuve de François des Marins, seigneur de la Queue-aux-Bois et de Villegonnier, et fille de Foucault de Joyeuse, comte de Grand-Pré, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, enseigne des gendarmes du duc d'Anjou, et d'Anne d'Anglure, fille de Claude, baron de Jours, et de Françoise de Dinteville. Il eut :

Du premier lit :

1.° François, qui suit;
2.° Guillemette, femme de Paul de Roucy, seigneur de Villette et de Mamers, en Champagne;

Du second lit :

3.° Philippe-Foucault, seigneur de Malucy et de Touteron, capitaine et grand bailli du Réthélois, sur la démission de son père, par provisions de Charles de Gonzague, prince de Mantoue et duc de Nevers, données le 27 mai 1621; il fut maintenu dans sa noblesse, le 3 juillet 1668, par M. de Caumartin, intendant de Champagne. Il avait épousé, 1.° par contrat du 20 février 1616, Anne de Fiquelmont, chanoinesse de Poinsay, morte sans enfants, fille de Balthazard, chevalier, seigneur de Fiquelmont et autres lieux, et de Charlotte d'Anglure Bourlemont; et 2.° par contrat du 27 janvier 1635, Anne de Rozières, fille de François de Rozières, seigneur de Chaudinay et de Breux, capitaine de Saint-Mihiel, et d'Anne-Suzanne d'Allamont. De cette seconde alliance vint, pour fille unique, Henriette-Adrienne d'Ambly, dame de Malucy, baptisée dans l'église

de Saint-Laurent de Reims, le 24 juin 1646. Sa mère en eut la garde noble, par acte du 8 mars 1651; elle fut fille d'honneur de madame la duchesse de Lorraine, et mourut sans alliance.

IX. François d'Ambly, Ier du nom de la branche, chevalier, baron et seigneur des Ayvelles, Eslurac, Chalandry, Masaincourt, Provilly, etc., et par sa femme seigneur de Gombris en Valois, Chaumont, Renaumont, les Fossez, Trionnes, Rampont, etc.; capitaine de deux cents hommes de pied français, par commission du 4 juillet 1604, eut ordre, par brevet en parchemin, du 22 mars 1614, donné par Henri de Bourbon, prince de Condé, de lever une compagnie de cent hommes de pied, et une autre commission le 4 juillet 1620, de lever une pareille compagnie. Il fut nommé gouverneur de la province au mois d'août de la même année, capitaine et gouverneur de Douchery, par la mort de son père, et grand-bailli et capitaine de la noblesse du Réthélois, par provisions de l'an 1635. Il avait partagé la succession de ses père et mère, par acte du 26 mai 1608, passé devant le Page, notaire à Douchery, avec Paul de Roucy, seigneur de Vilette, son beau-frère, époux de Guillemette d'Ambly sa sœur; et le 21 décembre 1623, il passa une transaction avec Robert de Trumelet, par laquelle il le déchargea de toutes prétentions, moyennant la somme de 8000 livres, et la dame de Rampont, sa belle-mère à cause de Gabrielle de Trumelet sa femme, qu'il avait épousée le 2 février 1604. Elle était fille de ce Robert de Trumelet, chevalier, seigneur de Gombris, la Fontaine-au-Crocq, Chaumont, Rochefort, etc., maréchal des camps et armées du Roi, en Champagne et Brie, gouverneur de Ville-Franche, tué au secours d'Arras, et de Jéromine de Rampont, dame dudit lieu. Leurs enfants furent:

1.° Robert, qui suit;
2.° Paul, seigneur de Renaumont, Chaumont, Beaufort, Fossez, etc., capitaine-lieutenant des gendarmes du maréchal de la Ferté Senneterre, puis maréchal des camps et armées du Roi; tué commandant le corps de la gendarmerie de France, à la levée du siége d'Arras, en 1654. Il avait testé devant le camp d'Arras, le 10 août de la même année, et avait institué héritier et son

légataire universel, François d'Ambly, son neveu, dont il sera parlé ci-après, degré XI;

3.° Et Hiéronime, mariée à Charles de Bohan, seigneur de Montigny et de Sugny.

X. Robert D'AMBLY, marquis des Ayvelles, seigneur de Fresnoy en Gombris, des Champs d'Audevanne, de Fossez, etc., capitaine de deux cents hommes de pied français, en 1630, enseigne de l'arrière-ban de la compagnie de la noblesse du bailliage du Réthélois, suivant un certificat du 9 octobre 1635, gouverneur de la ville et château de Douchery, par provision du 4 juillet de la même année; fait maréchal des camps et armées du Roi, en 1653; partagea la succession de ses père et mère, le 29 janvier 1650; fut maintenu dans sa noblesse par M. Dorieu, intendant de Soissons, le 16 mai 1669; et rendit foi et hommage, le 16 juin 1681, au duc de Mazarin, de la terre et seigneurie de Fossez, située dans la prévôté de Brieule, dépendant du duché de Mazarin, dont il hérita par le décès de Gabrielle de Trumelet, sa mère. Il épousa, par contrat du 26 décembre 1633, Antoinette-Philiberte d'Allamont, fille d'Antoine, seigneur de Manige, et d'Antoinette de Stainville, dont il eut:

1.° François, qui suit;
2.° Antoine, } morts jeunes;
3.° Louis, }
4.° Jean, mort au berceau;
5.° Antoinette, religieuse à Compiègne;
6.° Françoise, religieuse aux Annonciades de Mézières;
7.° Marie-Françoise, dont on ignore la destinée;
8.° Et Roberte d'Ambly, femme de N..... de Garloche, de Villelongue, chevalier, seigneur de la petite Flandre.

XI. François D'AMBLY, IIe du nom, marquis des Ayvelles, baron de Chaumont, les Portiers, vicomte de Courval, seigneur de Renaumont, les Fossez, Perthes, etc., fit six campagnes en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie, fut fait capitaine d'infanterie dans le régiment de la Ferté Senneterre, en 1653; se trouva aux siéges de Betfort et de Tamnes, où il fut blessé; guidon en 1654,

enseigne des gendarmes du maréchal de la Ferté, en 1655 ; se trouva au secours du siége d'Arras, à celui de Clermont, etc.; servit en Italie en qualité d'aide de camp du duc de Vendôme, qui commandait le siége de Valence, dans le Milanez, en 1656 et 1657 ; eut commission, le 13 septembre 1686, du grand-maître des eaux et forêts de la table de marbre du palais, pour faire informer contre des particuliers qui avaient chassé sur ses terres ; et, après la paix des Pyrénées, il mourut au mois de mars 1688. Il avait épousé, 1.° par contrat du 21 janvier 1664, passé devant Legoux, notaire à Vitry, Catherine-Charlotte de la Haye, morte le 11 mai 1672, fille de feu Claude-Charles de la Haye, chevalier, baron de Chaumont, et de Marie-Anne de la Mothe Houdancourt ; et 2.°, par contrat du 25 février 1673, passé devant Gabillon, notaire au Châtelet de Paris, Madelaine-Diane de Mazancourt, vicomtesse de Courval, fille d'honneur de la Reine, par brevet du 4 juillet 1669, et fille aînée de Charles-Christophe de Mazancourt, vicomte de Courval, chevalier des Ordres, lieutenant-général des armées du Roi, et de Diane-Madelaine Marmier-Pontallier, baronne de Talmet. Il eut ;

Du premier lit :

1.° Louis, marquis de Chaumont, né à Fresnoy en Gombris, le 7 juillet 1665, tenu sur les fonts par M. le Dauphin et la maréchale duchesse de la Mothe Houdancourt, sa grande tante, gouvernante et sur-intendante des enfants de France, et de leurs maisons, dans la paroisse de Saint-Germain en Laye, en présence du Roi et de la Reine. Il mourut le 15 avril 1673 ;

2.° Robert, marquis de Chaumont, né le 26 août 1666, mort sans alliance, le 10 octobre 1690 ;

3.° Charles, devenu marquis de Chaumont par la mort de son frère, né le 4 septembre 1668 ; colonel du régiment du Soissonnais, infanterie, par brevet donné à Versailles, le 14 avril 1696 ; brigadier des armées du Roi ; tué à la bataille de Cassano en Italie, en 1705 ; sans enfants de son mariage, passé par contrat, devant Bellanger, notaire à Paris, le 7 janvier 1701, avec Louise-Françoise de Jussac, fille de Claude, seigneur de

Chedigay, gouverneur du duc du Maine, et de Marie-Francoise-Evrard de Saint-Just, gouvernante de la duchesse d'Orléans, et de madame la duchesse. Elle s'est remariée, par contrat du 6 février 1712, passé devant Lange, notaire au Châtelet de Paris, avec Philippe-Alexandre, marquis de Conflans et de Saint-Remy;

4.° Louise-Anne, marquise de Chaumont par la mort de ses trois frères, née le 21 septembre 1671, mariée le 29 septembre 1706, par contrat passé devant Bellanger et son collègue, notaires à Paris, avec Gaston-Jean-Baptiste de Terrat, marquis de Chantôme, chancelier et garde des sceaux de M. le duc d'Orléans, grand-trésorier des ordres du Roi, le 30 septembre 1715; mort sans postérité, le 19 mars 1719; et elle, le 25 juin 1750;

Du second lit :

5.° Et 6.° un garçon et une fille jumeaux, celle-ci nommée Louise-Adrienne, } morts en bas âge;

7.° Paul-Claude, né le 27 mars 1675;

8.° Philippe-François, qui suit;

9.° Antoine, né le 26 avril 1679, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin Étranger; mort laissant d'Agnès-Éléonore de Bressey, fille de Jean-Claude, comte de Belfrey, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Bar-sur-Aube, et de Thérèse-Jallet, Anne-Louise, et Louise-Adrienne d'Ambly, mortes sans alliance;

10.° Louis-Clériadus, rapporté ci-après;

11.° Louis-Armand, frère jumeau du précédent, capitaine au régiment de la Reine, mort sans alliance;

12.° Marie-Françoise;

13.° Diane-Françoise.

XII. Philippe-François d'Ambly, né le 17 mars 1676, marquis des Ayvelles, baron et seigneur haut-justicier des terres et baronnies de Chovirey, aide de camp du maréchal de Boufflers, capitaine de dragons au régiment de Wartigny; épousa, dans l'église Saint-Séverin, à Paris, le 23 février 1695, contrat passé le 19 précédent,

Marie-Béatrix du Châtelet, fille de Daniel, marquis de Lenoncourt en Lorraine, et d'Elisabeth de la Fontaine Vernon. De ce mariage sont issus :

1.° Gaspard-Hardouin-François, qui suit;
2.° Louis, rapporté après son frère aîné;
3.° François-Salomon, né le 4 décembre 1701, successivement enseigne et lieutenant aux gardes françaises, puis lieutenant de grenadiers, avec brevet de colonel; chevalier du mont Carmel en 1725, et chevalier de Saint-Louis, en 1735; il a été tué sans avoir pris d'alliance, à la bataille de Dettingen, le 27 juin 1743;
4.° Louis-Clériadus, appelé le chevalier des Ayvelles, page de madame la duchesse d'Orléans, puis capitaine d'infanterie au régiment du Perche, depuis nommé le régiment des gardes de Lorraine, dont il a été colonel, et fait brigadier en 1767;
5.° Jeanne-Françoise;
6.° Et Charlotte, née en mai 1717, mariée le 2 septembre 1738, à Aboncourt, diocèse de Besançon, à Claude-Philippe de Montclair, chevalier, seigneur d'Osse, Beauchamp, le Régné, etc., dont un garçon et trois filles.

XIII. Gaspard-Hardouin-François d'Ambly, marquis des Ayvelles, mousquetaire du Roi, en avril 1714, puis capitaine de dragons au régiment d'Orléans. en 1719; a épousé, en 1763, Charlotte de Viart d'Attigneville, *dont il n'y eut point d'enfants*. Elle était veuve d'Armand-Jean de Broussel, chevalier, comte de la Neuville.

XIII. Louis d'Ambly, frère du précédent, chevalier, seigneur des terres et baronnies de Chovirey, le Château, Ouges, la Carte, Vitrey, Gresons, etc., né le 2 janvier 1699, nommé par le Roi, pour entrer au nombre des gentilshommes, dans le collége Mazarin à Paris, dit des Quatre-Nations; reçu au mois d'avril 1714, avait été colonel de cavalerie, et aide-major de gendarmerie; il a épousé, en 1747, en Franche-Comté, Marie-Madelaine de Sonnet, fille de N... de Sonnet, chevalier, seigneur de Greston, et N.... de Pichart, dame de Belleau, dont il eut :

1.° Gaspard-Hardouin-François, qui suit;

2.° N.... d'Ambly, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, non marié;

3.° Charlotte d'Ambly, mariée le 14 juillet 1771, à Benigne-Antoine-François, comte de Montlezun, seigneur de Montereux, officier au régiment du Roi, infanterie, fils de feu de Montlezun, chef de brigade des gardes du Roi, et de Charlotte Ferdinande de Montriches, dame de l'ordre royal et impérial de la Croix Étoilée;

4.° Charlotte, non encore mariée, et d'autres enfants morts au berceau.

XIV. Gaspard-Hardouin-François d'Ambly, appelé le vicomte d'Ambly, seigneur d'Aboncourt et Zincourt, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Georges, et capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne; a émigré en 1791, et est mort le 15 octobre 1795, des suites des blessures qu'il avait reçues à la prise des lignes de Wissembourg, étant alors volontaire dans le corps de Mirabeau. Il a épousé, par contrat passé devant Guérin, notaire royal à Chemery, le 9 décembre 1773, et célébration le 17 mars 1774, Marie-Jeanne-Louise-Antoinette-Catherine d'Ambly, sa cousine germaine, fille aînée de Claude-Jean-Antoine, marquis d'Ambly, maréchal des camps et armées du Roi, syndic de la noblesse de la province de Champagne, commandant, pour le Roi, de la ville et faubourg de Reims, etc., dont on a parlé au degré XIII de la seconde branche. De ce mariage sont issus:

1.° Eugène-Charles-Antoine, dont l'article suit;

2.° Eugénie d'Ambly, chanoinesse de Malte.

XV. Eugène-Charles-Antoine d'Ambly, marquis d'Ambly, né le 20 mai 1775, à Reims (Champagne), est entré à l'école militaire de Pont-à-Mousson, en 1783, en est sorti pour passer sous-lieutenant de remplacement dans le régiment de Mestre de Camp, cavalerie, en 1790; passé sous-lieutenant de carabiniers la même année; a émigré en 1791; a fait, à l'armée des princes la campagne de 1792; s'est trouvé au siége de Mastreick et aux différentes sorties commandées par monsieur le marquis d'Autichamp, en 1793; a fait, comme cadet, dans le régiment de Choiseul, hussards, les campagnes de 1794

et 1795; passé officier dans le régiment de M. le duc de Castries, l'a suivi en Portugal, et y a fait les campagnes de 1796, 1797, 1798 et 1799; s'est fait inscrire le 18 mars 1815, comme volontaire dans les grenadiers à cheval, commandé par M. le marquis de la Rochejaquelin, dans l'intention de défendre le Roi, qu'il a suivi à Gand, et il est rentré en France avec lui. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 10 décembre 1814, et chef d'escadron le 28 mai 1815. Il a épousé le 19 novembre 1805, Elisabeth-Charlotte Malus de Montarcy. De ce mariage sont issus:

1.° Eugène-Charles d'Ambly, né le 25 juin 1806;
2.° Charles-François-Louis d'Ambly, né le 15 mai 1808;
3.° Henri-Jemma-Charles d'Ambly, né le 28 février 1811.

QUATRIÈME BRANCHE.

XII. Louis-Clériadus d'Ambly, comte des Ayvelles, quatrième fils de François, IIe du nom, et de Madelaine-Diane de Mazancourt, sa seconde femme, capitaine de dragons au régiment de Beauffremont; a épousé N.... de Romancourt, fille de N.... seigneur de Suzemont, et de N.... de Rampont, dont il eut:

1.° N...., qui suit;
2.° Et Charles-Louis, dit le comte d'Ambly, mestre de camp de cavalerie, aide-major de la gendarmerie, marié à N... de Villemont, dont un fils en bas âge en 1772.

XIII. N. d'Ambly, l'aîné, chevalier, seigneur de Romancourt, capitaine au régiment du Commissaire Général de cavalerie, puis major du régiment de Bourgogne, en 1771, avec brevet de mestre de camp de cavalerie, du même jour; a épousé, en 1770, demoiselle N.... du Châtel.

Les alliances de cette maison sont avec les plus considérables du royaume, telles que Beauveau, Béthume, Boufflers, Chaulnes, Chabot, du Châtel, Estampes, Estourmel, Foix, la Ferté, Roucy en Champagne, Averhoult, Bohan, Montlezun, Busca, etc.

Armes: d'argent, à trois lions de sable lampassés de gueules. Couronne de marquis, casque de front orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'argent et de sable. Cimier: un épervier au naturel, grilleté et longé d'or. Supports: deux lions et deux sauvages de carnation appuyés sur leur masse au naturel.

MAILLÉ, maison dont la généalogie est mentionnée tome IX de cet ouvrage, page 446 et suivantes. A la page 459, degré XVII, article 4°, on n'a pu donner la descendance d'André de Maillé, seigneur de Saint-Jean de Mamerets, jusqu'à présent, faute de renseignements; mais cette branche, qui subsiste avec distinction au château de l'Echasserie, près Brissac, nous ayant fourni les preuves de son existence, nous nous empressons d'en donner ici la filiation, en renvoyant, pour les degrés antécédents, au tome IX précité.

SECONDE BRANCHE,

Seigneurs de Saint-Jean de Mamerets, marquis de Maillé.

XVIII. André de MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, seigneur de Saint-Jean de Mamerets, fils aîné de Louis de Maillé, dit de la Tour-Landry, marquis de Gillebourg, et de Louise de Chérité, sa seconde femme, fut élevé page du Roi, en sa grande écurie, en 1668. Il épousa Louise Thieslin, veuve de Louis Gentien, seigneur d'Erigné et de la Garenne, et fille aînée et héritière de Claude Thieslin, seigneur de Montron, et de Charlotte Martin des Loges. Il eut de ce mariage:

XIX. Charles-André, marquis de MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, de Château-Briant et de Gillebourg, successeur et principal héritier des princes du Bas-Berry, seigneur de Saint-Jean des Mamerets, Juigné-sur-Loire, et colonel d'un régiment d'infanterie, par commission du 7 mai 1702, marié le 19 novembre 1710, à Suzanne-Antoinette de Rancurelle, de Saint-Martin, de Walkembourg; fille d'Alexis-Joseph de Rancurelle, seigneur de Saint-

Aubin, de Saint-Martin, et d'Eléonore Dorothée de Walkembourg; de ce mariage sont issus :

1.° Marie-Urbain-Charles, qui suit ;
2.° Anne-Charlotte, née le 17 septembre 1711.

XX. Marie-Urbain-Charles, marquis de Maillé de la Tour-Landry, seigneur de la Jousselinière, du Mesnil-Bouteille, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 17 septembre 1736, Charlotte Grudé; de ce mariage sont issus :

1.° Georges-Jacques-Camille, dont l'article suit ;
2.° Charles-Marie-Joseph de Maillé de la Tour-Landry, mort chanoine honoraire d'Evreux le 8 juin 1814;
3.° Charles-Marie-Joseph, chevalier de Maillé, capitaine au régiment de Cambrésis, mort sans enfants mâles.

XXI. Georges-Jacques-Camille, marquis de Maillé de la Tour-Landry, né le 6 juin 1742, a épousé Louise-Anselme-Françoise d'Heliaud, dame de la paroisse de Mollière, le 25 octobre 1774; de ce mariage sont issus :

1.° Philippe-Joseph-Augustin, dont l'article suit :
2.° Charles de Maillé, mort à l'école royale militaire de la Flèche ;
3.° Charlotte-Henriette-Françoise-Jacquine de Maillé de la Tour-Landry, née le 15 septembre 1778, mariée, en 1804, à Théodore de Berthelet de Villeneuve, seigneur de la Platterie.

XXII. Philippe-Joseph-Augustin, marquis de Maillé de la Tour-Landry, seigneur de la Grange-Ferrée et de l'Echasserie, né le 19 août 1777, a épousé, le 4 août 1804, Marie-Hyacinthe-Françoise de Pissonnet de Belle-Fonds, fille unique du sieur de Pissonnet de Belle-Fonds, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Augustine-Hyacinhe du Bois de Macquillé, dame de la paroisse de la Revaudière ; de ce mariage sont issus :

1.° Gustave-Fortuné né le 31 mars 1809 ;
2.° Stanislas-Charles, né le 31 mai 1813 ;
3.° Clémence-Henriette, née le 3 juillet 1805 ;
4.° Louise-Claire, née le 6 février 1807 ;
5.° Jennie-Charlotte-Aurélie, née le 25 juillet 1810.

LOUIS DE LA GRANGE, en Flandre, famille originaire de Lorraine.

I. Jacques Louis, rendit de grands services au duc de Lorraine, puis au roi de France Henri IV. Il fut fait gentilhomme de la chambre de ce monarque, par brevet du 7 avril 1600. Il fut père de :

II. François Louis, conseiller et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1601 ; il épousa Suzanne de Chauveau, veuve, le 26 juin 1621, qu'elle passa procuration devant Bise et Marsal, notaires à Metz, à Jacques Louis, son fils, seigneur de la Grange-aux-Ormes, qui suit, pour le rendre héritier bénéficiaire de Jacques Louis, son aïeul.

III. Jacques Louis de la Grange, seigneur de la Grange-aux-Ormes, reçut une sauve-garde royale en 1613, par laquelle S. M. déclare le prendre, ainsi que sa famille et ses biens, sous sa protection particulière, en considération de ses bons et fidèles services, fut successivement gentilhomme de la chambre du Roi, par brevet du 25 décembre 1618, ambassadeur en Allemagne, par lettres du 8 juillet 1632, et ensuite, par autres patentes du 10 août 1633, et enfin, bailli de Saint-Mihiel en 1634. Le 8 octobre 1635, il lui fut expédié une commission au grand sceau, pour lever de la cavalerie et la commander. Il testa à Murauvau le 6 août 1640. Il avait épousé, par contrat du 10 septembre 1613, Marie Charpentier de Bourgstat, fille de noble Jean Charpentier, seigneur de Bacournay, etc. De ce mariage :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Anne-Louis, épouse de Jean-Paul du Hautoy, seigneur de Gussainville.

IV. Pierre Louis de la Grange, seigneur de la Grange-aux-Ormes, de Montoy, etc., baron de Murauvau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de Roi de Rocroy, capitaine, en 1645, d'une compagnie de gens de pied entretenue pour la garde de son château de Murauvau en Lorraine, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par brevet du 20 jan-

vier 1646; épousa, le 10 février 1651, Claude-Marguerite-Christine de Choiseul-Meuse, fille de haut et puissant seigneur messire François de Choiseul, baron de Meuse, Mauvy, Sorcy, etc., mestre de camp de cavalerie au service du duc de Lorraine, et de Catherine-Marguerite de Forainville de Cousance. De ce mariage :

1.° Nicolas Louis de la Grange;
2.° Henri, dont l'article suit;
3.° N..., époux de N... de Custine, fille de François de Custine, seigneur de Villy, et d'Anne-Claude de Suys;
4.° Anne, mariée à N... de Marimont, seigneur de Cierge;
5.° Marguerite, alliée par contrat du 14 février 1684, à François de Housse, seigneur de Vatronville.

V. Henri Louis DE LA GRANGE, baron de la Grange et de Murauvau, seigneur de Montoy, page du Roi en 1668; capitaine au régiment royal infanterie, gouverneur et prévôt de Briey, lieutenant de Roi et commandant au gouvernement de Rocroy et du pays entre la Sambre et la Meuse; épousa, le 25 février 1687, Marie-Thérèse de Stalins, dont il eut :

VI. François Louis DE LA GRANGE, né le 13 mars 1696, baron de la Grange, seigneur de Murauvau, vicomte de Cliflagh, seigneur de Masthove, capitaine au régiment de Meuse, qui fit reprises du duc de Lorraine, le 1er août 1726, en qualité de procureur de Henri Louis de la Grange, son père, pour la haute, moyenne et basse justice de Montoy, engagée par le duc Charles IV, le 20 mars 1634, à Jacques Louis de la Grange, son bisaïeul, pour une somme de quatre-vingt mille francs. Il fut écuyer de main de la Reine en 1745, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier d'honneur héréditaire au parlement de Flandre en 1764. Il avait épousé, le 20 janvier 1725, Marie-Albertine de Buissy, dont il eut :

1.° Valérien-Aimé-Claude, dont l'article suit;
2.° Louise-Isabelle, décédée, veuve, sans enfants de M. Baron de Bissechop, doyen des conseillers du parlement de Flandre;
3.° Jeanne-Françoise, décédée veuve de M. Jean-

Etienne de Thomassin, maréchal des camps d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

4.° Anne-Angélique-Renée, décédée veuve, sans enfants, de M. Gabriel de Massan, colonel du régiment de Quercy.

VII. Valérien-Aimé-Claude Louis, baron de la Grange, chevalier d'honneur héréditaire au parlement de Flandre en 1764, mort à la Haye, en Hollande, pendant sa deuxième émigration, en 1798 ; il épousa, le 1er janvier 1781, très-noble et illustre demoiselle Ernestine-Charlotte-Josephe de Mortagne-Landas, fille de haut et puissant seigneur messire Eustache-Amaury-Joseph de Mortagne, chevalier, baron de Landas, Gossencourt, Epèches, Yvregnies, Royaume, Amilleville, etc., et de haute et puissante dame Marie-Dorothée-Josephe de Croix, dont sont issus :

1.° Aimé Louis, dont l'article suit ;

2.° Ernestine-Louise, mariée, en 1809, à messire Philippe-Joseph-Louis-Marie Guislain, comte de Croix de Dadizeele ;

3.° Prosper-Amauri Louis, reçu, de minorité, chevalier de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, en 1789 ;

4.° Prosper-Amauri Louis, chef de bataillon au corps royal de l'artillerie.

VIII. Aimé Louis de la Grange, baron de la Grange, né le 22 février 1782, s'est distingué par son dévouement à la cause royale, chef de volontaires-royaux à cheval, le 16 mars 1815 ; aujourd'hui commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Douai, marié le 29 janvier 1806, à demoiselle Constance-Françoise de Coupigny-Mallet, dont sont issus :

1.° Philippine-Constance-Louise, née le 17 avril 1808 ;

2.° Charles-Aimé-Philippe-Auguste, né le 8 mars 1811.

Armes : de gueules, semé de grains de sel d'argent ; à l'ours en pied enchaîné d'or, lampassé, armé et colleté d'azur, brochant.

LE PREVOST DE BASSERODE, famille d'ancienne chevalerie, originaire de la Flandre française, et connue dans cette province dès la fin du dixième siècle.

I. Robert LE PREVOST, Ier du nom, châtelain de Basserode ou Baesrode, près de Dendermonde, épousa Regine Hughes.

III. Enguerrand LE PREVOST, dit de *Basserode*, son petit-fils, châtelain de Lille en 1010, sous Baudouin, IVe du nom, comte de Flandre, épousa Mathilde de Carency, dont il eut :

1.° Wulfrand, dont l'article suit ;
2.° Wallerand, chevalier, qui épousa Alix de Bailleul, qui le rendit père de :
   a. Richard, mort sans alliance ;
   b. Jossine, épouse de Juan Méreïda ;
3.° Robert, chevalier, marié avec Marie de Bonnières ;
4.° Roland, chevalier, qui épousa Catteau d'Estrées. Il en eut Mariette le Prévost, femme de Nicolas de Mailly ;
5.° Marie le Prevost, épouse de Waast de Peronne.

IV. Wulfrand LE PREVOST, dit de *Basserode*, chevalier, vivant à Lille en 1047, épousa Marie Hughes, sa cousine, nièce d'Othon, duc de Bourgogne. Il en eut :

1.° Rogier, dont l'article suit ;
2.° Jean, écuyer, marié avec Marguerite d'Espierres ;
3.° Jacques, écuyer, qui épousa Marie de Binche, dont il eut Richard le Prevost, qui fut religieux, et mourut à Bruges, en Flandre ;
4.° Suzanne le Prevost, femme de Martial de Raches.

V. Rogier LE PREVOST DE BASSERODE, Ier du nom, chevalier, vivant à Lille en 1083, épousa Gertrude de Maïllé, dont sont issus :

1.° Odon, dont l'article suit ;

2.° Robert le Prevost, commandant deux cents chevaux pour le service du comte de Flandre. Il s'allia avec Felicia Van-Meere, qui le fit père d'Enguerrand le Prévost, qui épousa Bathilde de Mailly, sa cousine. Il en eut : — 1.° Pierre, dit Gibbot, mort en 1203, de suites de blessures ; — 2.° Marie, épouse de Jehan Cannaert ;

3.° Jacqueline le Prevost, femme de Maurice de Nivelle.

VI. Odon le Prevost de Basserode, chevalier, vivant à Lille en 1119, fut homme d'armes du duc de Bourgogne. Il avait épousé Claudine de Bourgogne, dont il eut :

1.° Raoul, dont l'article suit ;

2.° Gaultier, chevalier de la milice du Temple, et l'un des officiers de l'ordre, mort en Palestine vers l'an 1197 ;

3.° Marie le Prevost, mariée à don Carlos di Martinez, de Navarre.

VII. Raoul le Prevost de Basserode, chevalier, vivant à Lille en 1151, épousa Bonne de Coucy. De ce mariage vinrent :

1.° Regnier, dont l'article suit ;

2.° Noel, qui épousa en 1198, Marguerite de Paty, et mourut sans hoirs ;

3.° Jeanne le Prevost, épouse de Maur de Mailly, fils de Guillaume de Mailly, et de N.... d'Yves.

VIII. Regnier le Prevost de Basserode, chevalier, vivait à Lille en 1215. Il fit donation à l'abbaye du Mont-Saint-Martin, en 1231, de trois héritages situés au village de Gouy, du consentement de Rictrude de la Fosse, sa femme, et de ses enfants, qui furent :

1.° Bauduin, dont l'article suit ;

2.° Raoul, chevalier, mort sans hoirs ;

3.° Rogier, chevalier, qui épousa Jehenne de Gomer, dont il eut Thomas le Prevost, mort sans enfants de Gertrude de Beauffremez, son épouse ;

4.° Jacquemart, chevalier, qui épousa N... Baert, dont la postérité n'est pas connue ;

5.° Marie le Prevost, femme d'Etienne de Palempin.

IX. Bauduin LE PREVOST DE BASSERODE, chevalier, vivant à Lille en 1240, épousa Marguerite Magrette. Il eut de ce mariage :

1.° Henri, dont l'article suit ;
2.° Gilles, chevalier, qui fit une aumône de sept livres de rente à l'abbaye de Saint-Prosny, conjointement avec Jeanne le Prevost, sa sœur, et Pierre le Loin, son mari ;
3.° Bauduin, qui épousa Marie des Tailleurs, dont il eut :
   a. Bartholomée, mort sans alliance en 1305 ;
   b. Mahaut, épouse de messire Allard le Prud'homme, chevalier, dont postérité ;
4.° Pierre, chevalier, marié avec Madelon de Beauffremez, qui le fit père de :
   A. Roland, chevalier, dit Jennon, dit Jacquotin, roi de l'Epinette à Lille, en 1315, marié avec Marotte de Warenghien, dont :
      a. Pierre, chevalier, qui épousa Mahaut de Fourlignier, dont vint Josse le Prevost, chevalier, époux de Catherine de Lannoy, qui fut mère de Jacques le Prevost, chevalier, qui, de Catherine de Haussy, son épouse, laissa Pierre le Prevost, chevalier, marié, 1.° à N.. de la Rivière; 2.° à Catherine du Prez, dame de Coisne ;
      b. Jean, chevalier, qui épousa Marguerite de Warenghien, sa cousine, dont il eut Pierre le Prevost, chevalier, marié avec N... de Croy, qui le fit père : — 1.° d'Antoine le Prevost, chevalier, mort sans alliance à l'armée du comte de Flandre ; — 2.° de Marie le Prevost, femme de Jean le Machon, dit de le Sauch, mort sans hoirs ;
   B. Jeanne, mariée à Colart Canart ou Canaert, seigneur de Trimarez, qui se remaria avec Marie de Pontrewart ;

5.° Jeanne le Prévost, qui épousa Pierre le Loin.

X. Henri LE PREVOST, chevalier, vivant à Lille, en 1252 et 1290, épousa, 1.° Isabeau de Buguenotte, dont il eut un fils; 2.° Agnès l'Eschevin, de laquelle il a eu :

1.° Jacquemon, dont l'article suit :
2.° Pierre, chevalier de la milice du Temple, victime, comprîse dans le grand procès de cet ordre, et brûlé à Paris, l'an 1310;
3.° Bauduin, mort sans alliance, à l'âge de 19 ans;
4.° Autre Bauduin, chevalier, mort sans avoir été marié;
5.° Jean, chevalier, homme d'armes au service du comte de Flandre, qui s'allia avec Isabelle de Favereulle, dite d'Houplines. Il mourut assailli par dix normands, en 1327. Il fut père de Jean le Prevost, chevalier, roi de l'Epinette, à Lille, en 1330, mort sans alliance;
6.° Henri, mort sans avoir été marié;
7.° N.... le Prevost, mariée à Rogier d'Hangowart;
8.° Jeanne le Prevost, épouse de N.... de Beauffremez.

XI. Jacquemon, dit *Jacquemart* LE PREVOST, chevalier, roi de l'Epinette, à Lille, en 1301 (1), grand écuyer du comte de Flandre, épousa Marie de Leïdurne, avec laquelle il vivait à Lille, en 1320. Il eut de ce mariage :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Mathieu, chevalier, vivant en 1327;
3.° Catherine-Jeanne, mariée avec Jehan de Saint-Venant, seigneur de Limont et d'Armentières en partie, avec laquelle il vivait en 1362;
4.° Marie le Prévost, femme de N.... de Coupignies.

XII. Jacques LE PREVOST, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Lomme et de Copinghem, en Tournaisis,

---

(1) Les fêtes de l'Epinette étaient des joutes et tournois qui avaient lieu sur la place de Lille, et auxquels assistaient tous les chevaliers de la Flandre et des provinces voisines, et même des chevaliers errants. Celui qui était le tenant pendant trois jours, et avait vaincu tous les chevaliers, était proclamé et couronné roi; on combattait dans ces jeux à pied et à cheval, à la lance et à l'épée : ils furent institués par les ducs de Bourgogne.

commandant un corps de cavalerie, en 1352, épousa Isabeau de Wierre ou de Wiers, dont il eut :

1.° Rogier, dont l'article suit ;
2.° Gilles le Prevost, chevalier, vivant en 1386 ;
3.° Mathieu, chevalier, vivant en 1370 et 1381, tué à l'armée ;
4.° Jean, mort ecclésiastique ;
5.° Marie, dame de Lomme et de Copinghem, mariée avec messire Jean de Beauffremez, seigneur dudit lieu ;
6.° Isabeau, mariée avec Jean du Metz, seigneur de Croix, dont postérité ;
7.° Catherine le Prevost, femme de Jean de Saint-Venant.

XIII. Rogier LE PREVOST, IIe du nom, chevalier, vivant à Lille, en 1380, mourut avant son père, vers l'an 1383. Il avait épousé Marguerite de Poucques, dame de Thumesnil, qui le rendit père de :

1.° Thomas, dont l'article suit ;
2.° Gilles, chevalier, vivant en 1392 et 1397 ;
3.° Marie, qui épousa 1.° Jean Frémaux ; 2.° Henri le Prud'homme ;
4.° Catherine le Prevost, religieuse à Groninghen.

XIV. Thomas LE PREVOST, chevalier, épousa 1.° Jeanne l'Escarlatte ; 2.° Mahaut de Warenghien. Il vivait à Lille, vers l'an 1392, et eut pour enfants,

Du premier lit :

1.° Jacquot, chevalier, marié avec Jacqueline de Saint-Pierremesnil, dont il n'eut point d'enfants ;
2.° Jacques, dont l'article suit ;
3.° Hubert, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après ;

Du second lit :

4.° Mahaut, mariée, 1.° à Gilles du Bosquiel ; 2.° à Jacques Fourlignier. Elle mourut le 11 juin 1463, et avait fait bâtir la chapelle de Saint-Vincent, en l'église de Saint-Maurice, et y fonda deux messes à perpétuité ;
5.° Brissette le Prevost, morte sans alliance.

XV. Jacques le Prevost, IIe du nom, chevalier, seigneur de Flecquières, roi de l'Epinette, à Lille, en 1408, épousa, 1.° Marie de Tenremonde; 2°. Marie de Clary, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1. Hugues, mort sans alliance ;
2.° Wallerand, chevalier, qui épousa Jeanne d'Artricks, dont il eut :

A. Barthelemi, chevalier, mort sans alliance ;
B. Louis, chevalier, marié avec Jeanne Langlée, qui le rendit père de :

a. Jacques le Prevost, chevalier, seigneur de Douxlieux et de Gavre, qui épousa Jeanne le Monnoyer, dite de Hérimez ; il en eut Anne-Jeanne le Prevost de Basserode, femme de Jean de Hénin-Liétard, baron de Cuvilliers, pair du Cambrésis, à qui elle porta les biens de la branche aînée de sa famille ;
b. Catherine, épouse de Nicolas de Montmorency ;

C. Pierre, religieux Observantin ;
D. Marie, femme d'Eustache de Hollebecque, dont postérité ;

3.° Hubert, chevalier, qui épousa Jacqueline Marissal, dont il n'eut point d'enfants ;
4.° Evrardin, mort sans alliance, à Montpellier ;
5.° Jacques, chevalier, roi de l'Epinette, à Lille, en 1434, marié, 1.° avec Marguerite de Gomer, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° avec Catherine Henneron, dont il eut Jacques le Prevost de Basserode, marié avec Marguerite de Has ;
6.° Guillaume, dont l'article suit ;
7.° Jean, chevalier, roi de l'Epinette, à Lille, en 1549, marié, 1.° avec Sainte de Saint-Venant, 2.° avec Jeanne le Martin. On ne connaît point sa postérité ;
8.° Catherine, religieuse à l'abbaye des dames de l'Abbiette, à Lille ;
9.° Marguerite le Prevost, épouse de Bauduin de Gomer, seigneur de Schoon-Velde.

XVI. Guillaume le Prevost, chevalier, épousa Jeanne Delevalle, dont il eut :

1.° Thomas, chevalier, marié avec Marie de Saint-Venant ;
2.° Nicolas, dont l'article suit ;
3.° Jean, chevalier, seigneur de Guermanez, marié avec Jeanne de la Houssoye, mort sans postérité;
4.° Wallerand, chevalier, marié, 1.° avec Jeanne des Champs ; 2.° avec Jeanne des Fresnes, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :
 a. Antoine, mort en bas âge ;
 b. Wallerand, qui épousa Philippote de Boutey, qui le fit père de Jacques le Prevost, marié avec Jeanne Vander-Noot, dont Adrien le Prevost, chevalier, seigneur de Drumez, mort sans hoirs ;
 c. Jacqueline, épouse de Gilles de Vaulx, dont postérité ;
 d. Anastasie, religieuse à l'hôpital Comtesse, à Lille ;
 e. Isabelle, mariée avec Jean Dommessant, veuf d'Antoinette de la Porte ;
 f. Marguerite, femme de Jean de Camphin ;
5.° Robert, mort sans alliance ;
6.° Philippine le Prevost, morte sans avoir été mariée.

XVII. Nicolas le Prevost, Ier du nom, chevalier, épousa Jeanne de la Porte, qui, étant restée veuve, se remaria avec Vavrien de Raisse, écuyer, seigneur du Plouich. Elle laissa de son premier mariage :

1.° Guillaume, chevalier, qui laissa, de Barbe de Montfort, son épouse :
 a. Jean le Prevost, écuyer, seigneur de la Cessoye, marié avec Anne Vanlart ;
 b. Barbe, femme de Jean de Godschalch ;
2.° Maximilien, prêtre, trésorier et chanoine de Saint-Pierre, à Lille ;
3.° Nicolas, dont l'article suit;

4.° Marie-Madeleine, femme de Jean de la Chapelle, dont postérité ;

5.° Jeanne, épouse de Jean Deleflye, chevalier, seigneur d'Enneulin, dont postérité ;

6.° Antoinette, mariée à Jacques de Hénin, veuf de Catherine de Gomer; elle vivait en 1551, et laissa postérité ;

7.° Clémence, qui s'allia avec Charles de Morteuf;

Bâtard.

Robert le Prevost, fils naturel de Nicolas.

XVIII. Nicolas LE PREVOST, IIe du nom, chevalier, épousa Isabelle Alatruye, veuve de Jacques le Machon, dit de le Sauch. Il en eut :

1.° Maximilien, qui épousa Madelaine Barrat ;
2.° Jacques, dont l'article suit ;
3.° Mathieu le Prevost, prêtre.

XIX. Jacques LE PREVOST, IIIe du nom, chevalier, épousa Jacqueline Barrot. Il laissa de ce mariage :

1.° Adrien, dont l'article suit;
2.° Marguerite le Prevost, femme de Charles Grenu, seigneur du Fay.

XX. Adrien LE PREVOST, chevalier seigneur d'Ingheim, des Marez, etc. ; neuvième échevin de la ville de Gand, épousa Joséphine Borluut, dont il eut :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Philippe, chanoine à Seclin ;
3.° Adrien, sergent-major de la ville de Gand, mort sans alliance ;
4.° Marie, femme de Jean de Borluut ;
5.° Jeanne le Prevost, mariée à Claude de Brune, seigneur de Bouchaut, dont postérité.

XXI. Jacques le Prevost, IVe du nom, chevalier, seigneur d'Ingheim, épousa Françoise de Barch, dont il eut :

1.° Josse-Hyacinthe, mort sans alliance ;
2.° Catherine le Prevost ;
3.° Marie-Jacqueline le Prevost d'Ingheim, mariée à François de Brune, écuyer, seigneur de

Bouchaut, son cousin, fils de Claude de Brune, seigneur du même lieu, et de Jeanne le Prévost mentionnés plus haut.

SECONDE BRANCHE.

XV. Hubert LE PREVOST, chevalier, grand-bailli de Lille, huissier d'armes du Roi et des ducs de Bourgogne, troisième fils de Thomas le Prévost, et de Jeanne l'Escarlatte, sa première femme, épousa Jeanne Hemery, et mourut le 27 mai 1416. Il fut inhumé au chœur des Frères mineurs, à Lille, où se voyait son épitaphe, creusée dans la muraille. De ce mariage sont issus :

1.° Gilles, dont l'article suit;
2.° Jennequin, chevalier, homme d'armes, qui fut tué près de Gand, l'an 1452.

XVI. Gilles LE PREVOST, Ier du nom, chevalier, épousa Jeanne du Visage, avec laquelle il vivait à Lille, en 1448. Ses enfants furent :

1.° Antoine, chevalier, mort sans enfants de Catherine Vrète, son épouse;
2.° Philippe, dont l'article suit;
3.° Antoinette le Prevost, dame de Baisniers, mariée à Guillaume de Grandbus, seigneur de Winvenchœuls.

XVII. Philippe LE PREVOST, écuyer, seigneur des Marissons, panetier du duc Charles de Bourgogne, le 15 février 1464, époque à laquelle il prêta serment pour cet office, entre les mains de Guillaume Lefond, chevalier, seigneur de Douray, conseiller, premier maître-d'hôtel du duc de Bourgogne, épousa, 1.° Marie de Truyelles; 2.° Françoise Vazin. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Alix, morte sans alliance;

Du second lit :

2.° Gilles, dont l'article suit;
3.° Louis, écuyer, marié avec Marie Bauvins, de Bruges;
4.° Barbe le Prevost, mariée à Thomas le Machon, dit de le Sauch.

XVIII. Gilles le Prevost, IIe du nom, chevalier, seigneur des Marissons, commandait un corps de troupes wallones, en 1520. Il mourut le 11 novembre 1557, et fut enterré dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, sous un grand marbre bleu. Il avait épousé Jacqueline Oysel, qui le rendit père de :

1.° Sébastien, dont l'article suit ;
2.° Jacqueline le Prévost, morte sans alliance.

XIX. Sébastien le Prevost, chevalier, seigneur des Marissons, mort le 27 juin 1588, et inhumé dans l'église de Sainte-Catherine, à Lille ; avait épousé, 1°. Marie le Batteur, 2.° Barbe du Bacq, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1.° Gilles, mort le 20 septembre 1588 ;
2.° Sébastien le Prevost, chevalier, seigneur des Marissons, marié avec Catherine de la Grange, fille de Paul de la Grange, président de la chambre des comptes à Lille. Il en eut :
  A. Adrien, chevalier, seigneur des Marissons, marié, le 13 mai 1630, avec Adrienne Grenu, qui le fit père de :
    a. Adrien, chevalier, seigneur des Marissons, qui eut une fille naturelle, nommée Marie-Catherine le Prevost, mariée en secondes noces, avec Georges le Grand, procureur du Roi, et greffier de la bourse commune des pauvres, à Lille ;
    b. Autre Adrien, marié avec Barbe de Brune ;
    c. Marie-Antoinette, morte sans alliance ;
  B. Sébastien, mort capucin ;
  C. Jean-Baptiste, mort sans alliance ;
  D. Pierre, mort en bas âge ;
  E. Autre Pierre, chevalier, seigneur de la Becque, marié avec Marie-Françoise Alatruye, dont il eut :
    a. Pierre-François, chevalier, seigneur de la Becque ;
    b. Louis-François, chevalier, seigneur du Bois ;

c. Elisabeth - Françoise le Prevost ;
F Barbe , morte sans alliance ;
G. Catherine , mariée avec Guillaume de Waignon , seigneur de la Marlière ;
3.° Guillaume , mort sans alliance ;
4.° Maximilien , mort assassiné ;
5.° Adrien, moine à l'abbaye de Marchiennes ;
6.° Jacques, dont l'article suit ;
7.° Jeanne, 8.° Marguerite, } mortes sans alliance.

XX. Jacques LE PREVOST , IIe du nom , chevalier, seigneur des Marissons , mort au mois d'août 1602 , et inhumé en la chapelle de Saint-Nicolas de Saint-Etienne , à Lille , au pied de l'autel , sous un marbre bleu, avait épousé Isabeau de Fourmestraux , dont il eut :

1.° Antoine , dont l'article suit ;
2.° Barbe , mariée avec messire Guillaume Braem , chevalier ;
3.° Catherine , morte sans alliance .

XXI. Antoine LE PREVOST , chevalier, seigneur des Marissons , de Faches , etc. ; servit le prince cardinal Ferdinand , lorsque Honnain était assiégé par l'armée française et hollandaise , en 1621. Il épousa , le 12 juin de la même année , Michelle Pouille , qui le rendit père de :

1.° Sébastien le Prevost ;
2.° Ferdinand , dont l'article suit ;
3.° Liévin , mort sans alliance ;
4.° Barbe le Prevost ;
5.° Anne le Prevost , mariée avec François Imbert , chevalier , seigneur de Warenghien , dont postérité ;
6.° Autre Barbe , mariée à Adrien Varlop, écuyer, seigneur de Bihamel ;
7.° Françoise, 8.° Marie , } mortes sans alliance.

XXII. Ferdinand LE PREVOST , chevalier , seigneur des Marissons , de Faches , etc. ; épousa Marie-Madelaine du Retz , dame de la Dimette, ainsi qu'il appert par un

acte de partage, du 27 février 1707; il eut de ce mariage :

1.° Jean-Ferdinand-Guillaume, qui suit;
2.° Eustache-Ignace, marié avec Marie-Anne-Josèphe Wannepain, qui le rendit père de :
   a. Marie-Anne-Elisabeth, mariée avec Lucien Taviel, dont la postérité subsiste de nos jours;
   b. Marie-Anne-Alexandrine, femme, par contrat du 31 octobre 1739, de messire Joseph-Louis de Zennequin, écuyer, seigneur de Nieppe;
3.° Liévin, mort à l'âge de quinze ans;
4.° Robert-Adrien, mort au service d'Espagne;
5.° Anne-Louise, morte sans alliance;
6.° Catherine-Michelle, épouse d'Antoine Lespillet, seigneur de Haubois, dont une fille;
7.° Marie-Marguerite, morte sans alliance;
8.° Elisabeth-Ignace le Prevost.

XXIII. Jean-Ferdinand-Guillaume LE PREVOST DE BASSERODE, chevalier, seigneur des Marissons, du Hautgrenier, de la Dimette, etc.; épousa Therèse Petit-de-Mezfery, dont il eut :

1.° Sébastien-Ferdinand-Joseph, chevalier, seigneur du Hautgrenier, de la Dimette, etc., député de la noblesse de Flandre, mort sans avoir été marié, le 14 novembre 1782;
2.° Pierre-François-Joseph, chevalier, seigneur d'Hernienck, marié avec N. le Sage de Bavay, dont sont issus :
   a. Sébastien-Alexandre-Ferdinand-Joseph, mort à Lille, sans alliance, le 28 octobre 1781;
   b. Marie-Josèphe-Séraphine;
   c. Elisabeth-Françoise-Alexandrine, mariée, 1.° en 1796, à Jean-François-Hubert Faider, de Mons, décédé le 16 janvier 1802; 2.° le 6 janvier 1812, à messire Desiré-Maximilien Cambier, écuyer;
   d. Marie-Marguerite-Josèphe, dame de la Dimette, épouse, le 25 janvier 1802, de messire Xavier Obert, chevalier, seigneur

de la Mairie, de Grévillers, de Courtembus, de la Mousserie, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur;

3.° Jean-Baptiste-Guillaume, dont l'article suit;

4.° Louis-François-Alexandre, chevalier, ancien officier du régiment Dauphin, infanterie, mort à Tournay, en 1796. Il avait épousé, 1.° N. Liégeois, 2.° N. d'Herbais du Hontois;

5.° Marie-Thérèse-Alexandrine, } mortes sans
6.° Marie-Madelaine-Séraphine, } alliance;

7.° Elisabeth-Françoise-Alexandrine,

8.° Catherine-Louise le Prevost, mariée, 1.° à N. le Febvre, écuyer, seigneur de Schoonvelde; 2.° en 1765, à messire Louis-Valentin-Joseph, vicomte de Mailly-Mamez, seigneur d'Ebleghem, colonel au régiment de la Marck, infanterie, né à Aire, en Artois, le 14 février 1727, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans hoirs, à Lille, le 5 juillet 1815.

XXIV. Jean-Baptiste-Guillaume LE PREVOST DE BASSERODE, chevalier, seigneur de Hautlieu, de Hautgrenier, ancien capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa en Canada, vers l'an 1760, dame Marie-Luce Quessy ou Caissy, veuve de Jean-Baptiste Sire, capitaine de vaisseau, tué en Acadie, par les Anglais, en 1758. De ce mariage sont issus:

1.° Henri-François, né le 11 juillet 1761, mort en bas âge;

2.° Charles-François-Marie, dont l'article suit;

3.° Henriette, morte en bas âge;

4.° Aimée le Prevost, morte à Tonnay Charente, à l'âge de huit ans.

XXV. Charles-François-Marie LE PREVOST, chevalie de Basserode, né le 25 juin 1774, seigneur de Hautgre nier, de Hautlieu, des Marissons, etc, etc., ancien élève du roi Louis XVI, chevalier des ordres de Saint-Lazare, de la Légion d'Honneur, et du Phénix de Hohenlohe, officier en 1791, a servi dans la compagnie de MM. les officiers de Vintimille, à l'armée des princes, en 1792, ex-inspecteur des gardes nationales de l'arron-

dissement de Lille, département du Nord, colonel de la garde nationale de cette ville, en 1816, breveté à Gand, en 1815, a épousé à Lille, le 16 juin 1798, Marie-Anne-Hyacinthe-Josephe l'Espagnol de Grimbry, fille de messire Charles-Joseph de l'Espagnol, écuyer, seigneur de Grimbry, de Cavrines, de Corbeil, etc., conseiller pensionnaire des états de Lille, Douai et Orchies, et de dame Marie-Jeanne-Henriette-Josèphe de Thieffry de Rœux. De ce mariage sont issus :

1.° Catherine-Joséphine-Eulalie, née à Lille, le 19 septembre 1799 ;
2.° Henriette-Philippine-Hyacinthe-Désirée, née à Lille, le 3 avril 1801 ;
3.° Luce-Valentine-Rose, née à Lille, le 14 février 1803 ;
4.° Charlotte-Ida le Prevost de Basserode, née à Lille, le 28 juillet 1805.

Armes : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules. Supports : deux griffons. Cimier : le lion de l'écu issant d'un casque de chevalier, entre un vol banneret. Cri : *Rhodes, Rhodes.*

ROBERT, famille noble et originaire de Lorraine, puis transplantée en Normandie et en Guienne, représentée par :

Messire Joseph-César Robert, né à Dieppe, le 6 avril 1742, qui a épousé à Versailles, le 11 février 1782, Marie-Françoise de Jouvencel, d'une famille noble de Lyon ; de ce mariage :

1.° Antoine-Jacques-César, né à Rouen, le 21 mai 1783 ;
2.° Adolphe-Gérard-Joseph, né à Rouen, le 29 décembre 1788 ;
3.° Alphonse-Joseph, né à Rouen. le 1er juin 1793 ;
4.° Laurent-François-César, né à Bordeaux, le 29 janvier 1798 ;
5.° Alphonsine-Louise-Marie, née à Rouen, a épousé M. Pierre-Victor Gaillard, de Rouen ;
6.° Adèle-Françoise-Marguerite, née à Rouen, a épousé M. Jean-Baptiste-Henry Assailly, de Marseille.

Armes : De gueules, à la couronne d'or.

BARDON DE SÉGONZAC. La maison de Bardon de Ségonzac, établie depuis plusieurs siècles en Périgord, a toujours tenu dans cette province un rang distingué par ses services et par ses alliances, et a produit plusieurs sujets recommandables. Michel de Bardon était écuyer banneret, et servait sous le maréchal de Sancerre, en 1375. — Jean de Bardon servait en qualité d'écuyer, en 1386. — Marc-Comte de Bardon, était capitaine d'infanterie en 1615, et écuyer du Roi en 1624. Ce fut lui qui fit ériger la terre de Ségonzac, en Baronie, en 1623. — François-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, son fils, était capitaine de cent lances, au régiment de Cugnac, en 1675. — Un autre François-Louis de Bardon, était capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, en 1699. — Un autre du même nom servait dans l'artillerie. — Jean-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, après avoir long-tems servi dans la maison du Roi, fut élevé au grade de maréchal de camp ; ses deux frères étaient : l'un major du régiment de Royal-Piémont, et l'autre, commandant en second des gardes du pavillon, s'est retiré avec le grade de capitaine de vaisseau du Roi.

Les principales alliances des seigneurs de Bardon-de-Ségonzac, et de Castel, sont avec les maisons d'Abzac, d'Alloigny, d'Audoins, d'Aydie, de Belcier, de Carbonnières, de Cazela, de Chasteignier, de Chabans, de Courtin, du Puy, de Fars, de Fayard, de Fénelon, de Feydit, de Gontaut, de Jousseaulme, de Lambertie, de Lestrade de la Cousse, de Malet de la Jorie, de Marquessac, de Maurige, de Mellet, de Montferrant, de Nouallis, des Pousses, de la Roche-Aymon, de Roux, de Sanzillon, de Ségur, de Stapleton, de Vigier, etc.

Les plus anciennes possessions que la maison de Bardon ait eues en Périgord, sont :

1.° Le repaire de la Salle, situé au bourg de Taniers, dans la diocèse de Sarlat ; on n'en connaît pas l'origine, mais on présume qu'il a été apporté vers la fin du XIV[e] siècle, par la femme de Michel de Bardon.

2.° Le repaire et fief, de Migofolquier, ou Castel, si-

tué dans la paroisse de Lussac, près de Campagne, et de Saint-Cyprien, relevant à foi et hommage de l'archevêché de Bordeaux, fut apporté par Géraude Del Mercat, femme de Guillaume II de Bardon, laquelle en avait hérité de sa mère.

3.° Pagenal, dans la paroisse de Tayac, paraît venir de la maison de Folquier.

4.° Le Cazela, dans la paroisse de Saint-Cyprien, a été apporté probablement par Anne de Cazela, mariée en 1564, à comte de Bardon.

5.° La terre de Ségonzac, érigée depuis en baronie, est entrée dans la maison de Bardon en 1572, par le mariage de Madeleine de Vigier, fille et principale héritière d'Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Ségonzac, avec Raimond de Bardon.

6.° Le fief de Gastaudias, situé dans la paroisse de St.-Paul-Lizonne, vient de Marguerite Audoins, mariée en 1607, à Raimond de Bardon, de la branche de Castel. Elle avait hérité de ce fief de Marguerite de Jay, sa mère.

7.° Plazac vient de Jeanne de Lestrade de la Cousse, etc.

Il n'est pas facile de décider si le nom de Bardon est originairement patronimique, ou s'il est dû à quelque terre ou fief, dont l'ancien propriétaire aurait pris le nom, comme cela se pratiquait assez généralement dans le commencement des croisades.

La première de ces deux opinions est la mieux fondée en probabilités. On connaît à la vérité deux lieux appelés Bardon ou Bardou, dont l'un est situé au diocèse de Sarlat, et appartient à la maison de Souillac, et l'autre est près de Moulins, en Bourbonnais; mais jusqu'à présent on n'a découvert aucun rapport entre ces lieux et la maison de Bardon. Quoi qu'il en soit de l'origine et de l'éthymologie de ce nom, il est constant qu'il est très-ancien, et qu'il a été adopté comme prénom par plusieurs familles, et à des époques très-reculées.

Les plus anciens titres de la maison de Bardon ayant été perdus ou égarés, dans les divers déplacements qu'elle a faits; d'ailleurs les guerres avec l'Angleterre en ayant détruit une grande partie, on n'a pas pu établir de filiation suivie pour les premiers degrés. On se bornera donc à rapporter par ordre chronologique, tous les sujets du nom de Bardon, qu'on n'a pu découvrir jusqu'à présent.

Bardon fut archevêque de Mayence, depuis l'an 981

jusqu'en 1051. (A cette époque, les surnoms n'étaient pas encore héréditaires).

Le prénom de Bardon, successivement adopté pendant plusieurs générations, par les anciens sires de Coignac, était en quelque sorte devenu patronimique dans cette maison.

Isambert de Bardon (*Bardun*), souscrivit une charte, par laquelle Geofroi, comte d'Anjou, remit à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, toutes les mauvaises coûtumes qu'il y prenait ; cette charte est datée de l'an 1062, le jour que le comte d'Anjou prit possession de la ville de Saumur. (*Cartul. de l'abb. de Saint-Florent de Saumur, page* 97).

Le Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche, en Limosin, contient plusieurs donations faites à cette abbaye, dès les XI[e] et XII[e] siècles, par des seigneurs du nom de Bardon. On en remarque, entr'autres une, datée de l'an 1071, sous le règne de Philippe I, roi de France, faite par Pierre de Bardon (*Bardos*), et par Adémar, son neveu. (*Cartul. de l'abb. d'Uzerche, fol.* 160).

Une autre donation fut faite à cette abbaye, le jour qu'Etienne de Vitrac y fut enterré, en présence de Hugues de Vitrac, son frère, et de Guillaume de Bardon, son gendre (c'est-à-dire gendre d'Etienne de Vitrac.) (*Ib. fol.* 156).

Adémar de Bardon, agissant du consentement de Boson, son frère; fit donation à la même abbaye, entre les mains de Gausbert, qui en était abbé (entre 1097 et 1108) de tout ce qu'il possédait au Mas de la Galmondie, qu'il tenait en fief du vicomté de Limoges.

Le même Adémar de Bardon (*Bardos*), donna au même monastère d'Uzerche, tout le fief ou baillie, qu'il avait sur la moitié de la dixme de l'église de Condat, la moitié de deux borderies et des héritages situés dans la paroisse de Saint-Julien de la Porcherie. (*Ibid. fol.* 159).

Gaucelin de Bardon, et Pierre, son frère, furent témoins de la donation de l'église de Celom à l'abbaye d'Uzerche. (*Ib. fol.* 45).

Avant l'an 1120, Aimar d'Archiac, fit la guerre à Guillaume de Taillefer, comte d'Angoulême, à cause du château d'Archiac, auquel il prétendait avoir part, et le prit sur lui, de vive force, étant assisté d'Aldoin, seigneur de Barbezieux et de Bardon, seigneur de Coignac.

(*Nouv. Bible des manuscr. du P. Lab généal. de la maison de la Chasteigneraie, page* 22).

Il est fait mention de Gilles de Bardon dans un rouleau en parchemin, contenant les recettes et dépenses du domaine du Roi, en plusieurs provinces, en 1270. *Pro Emendà Bardon Egidii,* etc. (*Cab. de M. Fabre, avocat*).

L'an 1348, il fut passé un accord, en vertu d'une sentence arbitrale, entre Pierre d'Albert, seigneur de Guissen et ses hommes, d'une part ; et le seigneur Arnaud-Guilhem d'Agremont (ou d'Aigremont) et ses hommes des paroisses de Bergory, de *Bardos*, et autres, d'autre part. On y trouve parmi ceux du parti du seigneur d'Agremont; Peyre-Arnaud de Bardos, Robert d'Agremont, Bernard de Beeveder, etc. (*Cab. de M. Fabre, avocat*).

Dans le même titre, et encore parmi les hommes du parti du seigneur d'Agremont. on remarque Bernard, seigneur de Bardos, Bernard de Miremont, Raimond d'Aguerre, etc.

Guillaume Bardon de Beaunoir fit son testament le mercredi après la fête de Saint-Gilles 1349, par lequel il demanda à être enterré dans l'église de Sainte-Léogane de la Roche-sur-Yon ; fit plusiers dons aux églises, entr'autres, celui d'une rente de dix livres, assise en la châtellenie de la Garnache. Il y fait mention de Perroche, sa femme, nomme ses exécuteurs testamentaires,. etc.

L'an 1352, le pape Clément VI manda à l'évèque de Saint-Flour d'accorder, s'il le jugeait à propos, la dispense de l'empêchement de parenté qui existait entre noble homme Durand Ameilh (*Amelhii*) et Philippe ou Philippine de Bardon, sa femme, habitant du diocèse de Clermont, lesquels s'étaient mariés quoiqu'ils fussent parents au troisième degré. la lettre du pape est datée de Villeneuve-lez-Avigon, le 3 des calendes d'octobre, la XI[e] année de son pontificat (29 *septembre* 152) (*Arch, du Vatican*).

Amanieu d'Albret, réformateur de la trève conclue entre les rois de France et d'Angleterre, se transporta à Sainte-Tourette, en Berri, dout s'était emparé Guillem Bardot, capitaine anglais ; il lui enjoignit de le rendre, avec défense de faire la guerre et de prêter aucun secours à messire Hutin de Vermeillon, au sire de Sully. Le

Borgne de Priest, bailli de Bourges, fit citer le capitaine devant le roi d'Angleterre, à Londres, le samedi après la Saint-André, l'an 1360. (*Manuscr . de Colbert, à la Bibl. du Roi*).

Dans la montre de messire Guillaume le Boutillier, chevalier-bachelier, sénéchal d'Angoumois, deux autres chevaliers et vingt-sept écuyers de sa compagnie, reçus à Poitiers le 15 août 1386, est nommé parmi les écuyers, Jean de Bardon (*Cab. de M. Fabre, n.* 17).

Dans le rôle de la compagnie de neuf cent soixante-quatorze hommes d'armes, commandés par messire Robert de Floques, chevalier, bailli et capitaine d'Evreux, commis par noble seigneur monseigneur de Loheac, maréchal de France, en date du 14 juin 1458; sont compris, dans ladite compagnie, *Olivier Bardon,* Jean de Fontenay, Guillaume de Purecourt, etc. (*ibid.*).

On trouve dans la recherche de la noblesse de Normandie par Monfaut, en 1463, parmi les nobles de la sergenterie d'Orbec, Laurent Bardon. (*Bibl. du Roi, vol.* 8369, *p.* 14).

Dans un rôle d'une compagnie d'hommes d'armes et archers, commandés par M. le sénéchal de Toulouse, Gaston du Lyon, en date du 18 août 1471. Sont compris parmi les archers, *Olivier de Bardon,* Guillaume Tessier, Antoine de Lamotte, etc. (*Cab. de M. Fabre, n.* 115).

On trouve dans un manuscrit contenant les quartiers de noblesse de M. de Cheylus, chevalier, reçu à Malte en 1540, vers l'an 1480, il y est fait mention de *Marguerite Bardon,* son aïeule maternelle, épouse de Jean d'Ecurre. (*ibid., n.* 283).

Enfin, dans un rôle d'hommes d'armes et archers, commmandés par M. Louis d'Ars, en la ville de Parme, du 2 février 1520. Sont nommés, parmi les archers, *Jean Bardon,* François Tizon, Charles Mornay, etc. (*ibid., n.* 109).

On trouve dans un registre contenant les généalogies des familles de Moulins, en Bourbonnais, celle de messieurs de Bardon de Nuage, ou Miage. (*Cab. du Saint-Esprit*).

Il y avait aussi des seigneurs de Bardon en Bretagne; car, suivant les registres des jugements de maintenue des

nobles de cette province, conservés autrefois au cabinet des ordres du Roi :

« Mercœur Bardon, seigneur de Malleville, en l'évê-
» ché de Nantes, fut déclaré noble d'extraction en 1668.
» Il portait pour armes : *de gueules, à trois croissants*
» *d'or.*

» Pierre Bardon, demeurant à Rennes, fut débouté
» de noblesse, faute de production, en 1670.

Quoiqu'il soit très-probable que plusieurs des extraits qu'on vient de lire, sont absolument étrangers à la maison de Bardon de Ségonzac, on a jugé à propos de les rapporter ici, pour constater l'ancienneté du nom, et faire sentir la nécessité de se livrer à de plus amples recherches. On a cru devoir faire omission de plusieurs sujets, dont l'identité des caractères anciens *n* et *u*, rendait le nom équivoque, en laissant des doutes sur celle de ces deux lettres qui le terminait. Un exemple suffira pour donner quelque idée de ces nombreux sacrifices.

« Lorsque Henri Ier, roi de France, alla, vers l'an
» 1047, au secours de Guillaume d'Arques, comte de
» Tello, fils du second lit de Richard II, duc de Nor-
» mandie, qui était assiégé dans un fort construit sur la
» montagne d'Arques ; l'armée du Roi était commandée
» par Enguerand, comte de Ponthieu, et par *Hugues*
» *de Bardoul* ».

Le père Daniel, qui rapporte ce fait, ajoute que : « le
» choc fut rude, et les Français, que cette attaque ino-
» pinée avait mis en désordre, lâchèrent le pied ; ils
» furent vivement poursuivis, et la défaite fut considé-
» rable. Un de leurs généraux, savoir, Engelram,
» comte d'Abbeville et de Ponthieu, y fut tué, et un
» autre, nommé *Hugues Bardou,* y demeura prisonnier,
» un grand nombre de soldats, etc. ».

La maison de Bardon paraît avoir formé plusieurs branches, dès les temps les plus reculés ; mais le manque de titres n'a pas permis, jusqu'à présent, de marquer la séparation de ces branches, ni d'en suivre la marche et les progrès, ni même d'en déterminer le nombre. Il paraît cependant, d'après les extraits qu'on vient de rapporter, qu'il y en avait d'établies, non-seulement en Périgord, mais encore en Angoumois, en Limosin, en Rouergue, en Auvergne, en Bourbonnais, en Tou-

raine, en Normandie, et jusqu'en Bretagne. Mais, peut-être, au lieu d'être des branches d'une même famille, issues de même tige, étaient-ce des familles différentes, et qui n'avaient rien de commun entr'elles que le nom. La connaissance de toutes ces familles exigerait de longues et pénibles recherches qui seraient probablement infructueuses, surtout dans les dépôts particuliers, à raison de l'incendie et de la dispersion des anciens titres, qui, dans presque toutes les provinces de France, ont été la proie du vandalisme révolutionnaire. Nous nous bornerons donc à rapporter sommairement tout ce que nous avons pu découvrir sur le petit nombre de branches que cette maison a fournies depuis son établissement en Périgord, c'est-à-dire, depuis environ quatre cents ans.

S'il est difficile de marquer la séparation et le nombre des premières branches de la maison de Bardon, il ne l'est pas moins de désigner le lieu et même la province qui a été son berceau. Nous savons qu'elle est venue s'établir dans le diocèse de Sarlat ; et nous avons de fortes raisons pour dater cet établissement de la fin du quatorzième siècle : mais aucun monument certain ne nous fait connaître le point d'où elle est partie. Ce qui paraît le plus probable, est qu'elle est sortie de l'Angoumois, province d'ailleurs limitrophe de Périgord, et que c'est dans cette province qu'il faut chercher le berceau de cette famille. A défaut de preuves positives et littérales, nous réunirons toutes les conjectures et probabilités qui peuvent donner du poids à cette opinion, qui est aussi fondée sur la tradition.

1.° Les armes des seigneurs de Bardon de Ségonzac, n'offrent aucun point de ressemblance avec celles de Bardon, de Normandie, de Bretagne, de Paris, de Vivarais, etc., ce qui indique qu'il n'y a pas entr'eux de communauté d'origine.

2.° L'orthographe du nom de Bardon s'est conservée sans altération, en Angoumois et en Périgord, ce qui n'a pas eu lieu ailleurs, particulièrement en Normandie et en Limosin, où on l'a écrit *Bardou* et *Bardoul*, *Bardos* et *Bardot*.

3.° Les prénoms de messieurs Bardon du Périgord et de l'Angoumois, ont beaucoup de rapport entr'eux, et roulent alternativement sur des *Pierre* et des *Guillaume*,

suivant l'usage généralement suivi dans ce tems-là, où le grand-père donnait son nom de baptême à son petit-fils, en lui servant de parrain.

Nous ajouterons de nouvelles raisons à l'appui de cette opinion, quand nous traiterons l'article de Michel de Bardon, que nous regardons comme le premier de cette maison qui se soit établi en Périgord.

On ne parlera point ici des seigneurs de *Bardou*, *Bardoul* ou *Bardouil*, en Normandie, divisés en plusieurs branches, ou peut-être issus de familles différentes; car outre que leurs armes diffèrent entr'elles, ils paraissent eux-mêmes n'avoir jamais eu de rapport avec la maison de Bardon de Ségonzac.

M. d'Hozier a publié dans le quatrième registre de l'Armorial général, la généalogie d'une famille de Bardon, qui ne se rattache point aux autres : elle est connue sous le nom de seigneurs de Grosbois, de Valicieux et de Belmont, établie à Paris et en Vivarais : leur preuve remonte à l'année 1549, à noble Jean Bardon, avocat au parlement de Paris, puis procureur-général au grand conseil. Ils portent pour armes : *De sable, à un bourdon d'or, posé en pal, chargé au milieu d'une coquille de même, et accosté en chef de deux molettes d'éperon, aussi d'or.*

La bibliothèque du Roi conserve deux anciens sceaux des armes de la maison de Bardon; ils sont en cire rouge, et ont été apposés à deux quittances originales, données au trésorier des guerres, par Michel de Bardon, écuyer, pour ses gages militaires; le sceau de la première, qui est de l'an 1375, est presqu'entièrement détruit, on n'y aperçoit plus qu'une très-petite partie du casque, une levrette, et quelques légers fragmens de l'inscription ou légende.

Le sceau apposé à la deuxième quittance, qui est de l'an 1383, a été moins endommagé, puisqu'il n'en manque qu'environ le quart; mais la gravure est si grossière et si mauvaise, qu'il est très-difficile de déterminer avec certitude, les pièces dont l'écu est composé. Voici ce qu'avec beaucoup de soins, et de peines, on est parvenu à déchiffrer.

L'empreinte de ce sceau est un écu de forme antique, et penché à dextre. On y distingue à sénestre *deux annelets disposés en pal, sur ce flanc*, de manière à permettre d'assurer qu'ils font partie *de cinq, rangés en orle*, dont

celui de pointe, et les deux du flanc dextre manquent, parce que cette partie de l'écu est brisée. Du centre de l'écu est issant un *lion*, (ou suivant quelques-uns, un chien,) sans que l'écu paraisse en rien, coupé ou séparé par aucun trait. Cet écu est *timbré*, sur l'angle senestre, d'*un casque recouvert de son volet, à longue queue recourbée vers senestre, le long de laquelle, et dans toute son étendue, remonte une levrette*, ou quelqu'autre animal semblable, sans qu'on puisse distinguer si elle servait de *support*, ou si elle faisait partie de quelque ornement inhérent au casque. La légende laisse à peine apercevoir deux lettres.

On voit que ces anciennes armes n'offrent aucun point de ressemblance avec celles que porte aujourd'hui la maison de Bardon de Ségonzac, et qu'elle a conservées depuis plus de deux cents ans, à quelques légères différences près, qui tiennent uniquement à la manière de blasonner. Voici comment M. d'Hozier les a définitivement réglées dans le premier registre de son Armorial général.

D'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules, becquetant un barbeau de sable, posé en fasce, et le tenant sous ses serres ; à une croisette de gueules, posée au canton dextre du chef. Casque couronné d'un cercle de *baron*.

La conformité qui se trouve entre ces armes et celles de l'ancienne maison de Vigier de Ségonzac, dont Raimond de Bardon épousa l'héritière en 1572, autorise à croire que dans l'origine, elles ont été les mêmes, et que ce sont celles de Vigier, adoptées par la maison de Bardon, en vertu de quelque substitution.

Le armes de Vigier-Ségonzac, étaient : *d'or, à un épervier de sable, qui se paît sur une perdrix de même ; l'un et l'autre becqués et membrés de gueules*.

La légère différence qu'on remarque entr'elles, provient sans doute du changement qu'on a jugé à propos de faire à ces dernières, depuis l'alliance de 1572, pour les convertir, en quelque manière, en armes parlantes. Il n'aurait fallu, pour cela, (le fond restant le même,) que changer l'épervier en aigle, (si toutefois l'ignorance des peintres et des graveurs n'a pas suffi pour opérer cette conversion, et métamorphoser la perdrix en barbeau ; on sait que *bar* est le nom d'un poisson de mer appelé en latin *barbus* ou *mulus*, et que le même mot *bar*, en termes de blason, signifie proprement un barbeau

(*barbus*). La croisette ancrée, seule étrangère à cette similitude, et placée au centre du quartier d'honneur, peut alors être considérée comme un reste des anciennes armes de Bardon, ainsi que peut être le *barbeau*, puisqu'il est impossible de n'y voir qu'une brisure. On a quelque sujet de croire que ce fut Marc-Comte de Bardon, premier baron de Ségonzac, qui opéra ce changement, lorsqu'il fit ériger la seigneurie de Ségonzac en baronnie, l'an 1623.

Qui sait même si ce ne fut pas pour la même raison, qu'à propos de cette érection, il adopta de préférence le titre de baron, quoique peu usité à cette époque, dans cette partie de la France, et que Louis XIII, ainsi que Louis XIV, conférèrent même très-rarement ? L'espèce de rapport qu'il offrait avec son nom de famille Bardon, a pu entrer pour beaucoup dans les motifs de cette préférence.

La généalogie de la maison de Bardon de Ségonzac a été publiée, pour la première fois en 1738, par les soins de M. d'Hozier, juge d'armes de France, qui l'a insérée par extrait, dans le premier registre de l'Armorial général. *Regist.* 1, *part.* 1, *pag.*49. Elle a été réimprimée depuis, en 1770, avec un peu plus d'étendue, par la Chesnaie des Bois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, *in*-4°., *tom.* 1, *pag.* 720. Elle se trouve aussi dans les tablettes généalogiques, et dans plusieurs autres recueils du même genre, mais elle a été traitée dans tous ces ouvrages, d'une manière superficielle et incomplète.

Nous avons déjà énoncé notre opinion sur l'origine de la maison de Bardon, et nous croyons qu'elle est sortie de la province d'Angoumois; il est du moins certain qu'avant le quatorzième siècle, on n'en trouve aucune trace en Périgord, et qu'il n'en est fait mention ni dans les Cartulaires de Chancelade, et de Cadoin, ni dans aucun des nombreux Chartriers qui existaient autrefois dans la même province, et que nous avons été à portée de consulter.

Son premier auteur connu est un seigneur nommé Bardon, qui est nommé avec Guillaume Paluel et Landry Ayraud, dans la charte de fondation de l'abbaye royale de Fontdouce, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Saintes, de l'an 1111. Ces seigneurs fournirent le terrain

ou local sur lequel cette abbaye fut bâtie. (*Mabil. Annal. Bened.*)

Nous n'invoquerons pas le témoignage des Cartulaires de Saint-Cybar d'Angoulême, et de Saint-Amand de Boisse, dans lesquels il est fait mention du nom de *Bardon*, dans les onzième et douzième siècles ; et nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ci-devant d'un Bardon, seigneur de Coignac, vers l'an 1120, pour nous hâter d'arriver à des époques moins éloignées de notre tems.

Le 3 des nones de novembre 1326, Arnaud de la Porte, clerc, et Itier de la Porte, clerc, son fils, habitans de Luganhac, firent vente, à Hélie Gornier ou Garnier, (*Gornerii*,) de la Tour-Blanche, de trois setiers de froment de rente, due entr'autres, par *Pierre Bardo*, Pierre Ancho, Itier de Broulhac, *Guillaume Bardo*, et autres, sur certains héritages, situés à la Tour-Blanche, Vertelhac, etc.

Peut-être l'un de ces deux Bardon, dont l'auteur de cet extrait a omis de rappeler la qualification noble, fut-il père de Guillaume I de Bardon, qui suit, par lequel nous allons commencer cette généalogie.

I. Guillaume DE BARDON, I[er] du nom, vivait vers le milieu de XIV[e] siècle, et paraît avoir fait sa résidence ordinaire en Angoumois. On ne connaît pas avec certitude le nom de son père, mais le rapprochement des tems et des lieux, porte à croire qu'il était fils de Pierre ou de Guillaume Bardon, nommés dans l'acte de 1326, dont on vient de parler.

Il est peut-être le même qu'un Guillaume de Bardon, qui fut présent au testament de Guillaume de Bardon-de-Beanois, daté du mercredi après la fête de Saint-Gilles, 1349.

L'an 1364, et le vendredi avant la fête de Saint-Barthélemi, il rendit, comme neveu et héritier de messire Jourdain de Bardon, prêtre, aveu et dénombrement à Hélie, évêque d'Angoulême, d'un grand nombre d'héritages et hébergements ou maynemens, situés en la paroisse de Preissac (*de Praysaco*) et ailleurs, relevans de l'évêché d'Angoulême. (*Inv. du cab. de M. Blondeau-du-Charnage*). On ignore le nom de sa femme, et le tems de sa mort. On lui donne pour fils :

1.° Michel de Bardon, qui suit ;

2.° Jean de Bardon, écuyer, comparut à la montre de M. Guillaume le Boutillier, chevalier-bachelier, sénéchal d'Angoumois, avec deux autres chevaliers et vingt-sept écuyers de sa compagnie, reçue à Poitiers le 15 août 1386. (*Cab. de M. Fabre*).

Un acte du 17 mai 1445, conservé dans les archives du bureau des finances de Montauban, fait mention d'un *Jean Bardo* ; mais il est douteux qu'il soit le même que le précédent.

II. Michel de Bardon, écuyer, servait déjà en 1375, en la compagnie et sous le gouvernement de Louis de Sancerre, maréchal de France, suivant la montre de lui et de sept écuyers de sa chambre, reçue à Saint-Julien, en Limosin, le premier jour de novembre de la même année 1375 (*Original conservé à la bibl. du Roi*).

Il donna deux quittances, scellées de son sceau, à Jacques Renart, trésorier des guerres : « La première, » datée de Niort, en Poitou, le 27 avril 1375, est de la » somme de six vingt quinze (135) livres tournois, francs » d'or pour 20 sols tournois pièce, en prêt sur les gages » de lui et de huit autres écuyers de sa chambre, desservis et à desservir (est-il dit) ès présentes guerres » du Roy nostre seigneur, ès parties de Xaintonge et » d'Angoulême, en la compagnie et sous le gouvernement « de M. Louis de Sancerre, maréchal de France ». (Le sceau est perdu).

» La deuxième quittance, qui est datée du 21 novem» bre 1375, est de la somme de six vingt livres tournois, » pour ses gages et ceux de sept autres écuyers de sa » chambre, desservis et à desservir, en ces présentes » guerres, ès parties de Xaintonge, de Périgord et de » Limosin, en la compagnie et sous le gouvernement de » M. Louis de Sancerre, maréchal de France ».

N. B. Le sceau qui avait été apposé à cette quittance, est plus qu'à demi emporté, on n'y reconnaît qu'une partie du mot *sigillum* et un quadrupède, ressemblant assez à une levrette, mais on ne peut pas distinguer, si elle faisait partie de l'écu, ou si elle servait de support.

Il est probable que Michel de Bardon fut le premier de sa maison qui vint s'établir en Périgord, et qu'il habita d'abord le repaire de la Salle, situé au bourg de Taniers,

qu'il avait eu par mariage ou par acquisition, et qu'il transmit à ses descendants. Ce qui peut servir d'appui à cette opinion, est 1.° qu'avant l'an 1400, on ne trouve aucune trace de séjour de la maison de Bardon, en Périgord, et qu'on n'a connaissance d'aucun titre ancien de cette province, qui en fasse mention ; 2.° il est certain que le fief de la Salle appartenait à Guillaume II de Bardon, puisqu'il en prend le nom dans quelques actes ; ce qu'il n'aurait pas fait, si ce fief ne lui était pas venu de la succession de son père ; 3.° le repaire de la Salle relevait à foi et hommage du seigneur de Beynac ; s'il avait appartenu à la maison de Bardon, antérieurement à Michel de Bardon, il en serait certainement fait mention dans les registres des hommages de Beynac, qui remontent à l'an 1300. Ce silence indique assez que Michel est le premier qui l'a possédé et transmis à ses descendants.

Nous trouvons encore une quittance originale, datée du 11 septembre 1383, qui nous apprend que Michel de Bardon était alors écuyer banneret. L'importance de cette pièce nous a engagé à la donner au long et à en conserver même l'ancienne orthographe.

« Sachent tuit, que je Michiel Bardon, escuier, con-
» fesse avoir eu, et receu de Guille d'Enfernet, trésorier
» des guerres du Roy nostre Sire, la somme de cent
» quatre vins dix L. T. le franc d'or pour xx s. en prest,
» sur les gaiges de moy, ij chlrs, et de xxxiij autres
» escuyers de ma compagnie desservis et à desservir en
» la compagnie et sous le gouvernement du Roy notre-
» Sire, pour le service en ceste chevauchie, où il est
» de pnt. sur les champs, ou païs de Flandres, contre
» les Engloiz de la some de ciiijxx-x l. dessus dite, je
» me tiens pour bien payé. Donné soubz mon scel, le
» xj[e] jour de septembre, l'an mil ccciiijxx et iij ».
(*Orig. au cab. du S. Esprit, vol.* 10 *des sceaux, fol.* 575).

N. B. La description du sceau qui est presque entier, a été insérée à la page 108 de ce mémoire.

Femme N...., dont on ignore le nom ; mais on suppose avec assez de vraisemblance, qu'elle était fille unique du seigneur de la Salle, dans la paroisse de Taniers. On lui donne pour enfants, sans qu'on puisse jusqu'à présent en fournir la preuve directe et littérale :

1.° Guillaume II de Bardon, qui suit, et depuis

lequel la filiation est suivie et prouvée littéralement ;

2.° Gerald ou Geraud de Bardon (*Bardo*), fut témoin, avec Bertrand d'Artense et Pierre Fournier, d'un acte du 10 octobre 1426, par lequel Guillaume de Veyras de Montignac, céda au couvent des cordeliers de cette ville, tout le droit qu'il avait sur le mas de la Folhose, pour la somme de 40 sols, que le même de Veyras devait à noble homme Golfier Hélie, seigneur de Vilhac. (*Arch. du couvent des cordeliers de Montignac*).

III. Guillaume Bardon, IIe du nom, seigneur des Repaires de Migofolquier, dans la paroisse de Lussac et de la Salle, dans celle de Taniers, au diocèse de Sarlat, est connu par les titres, depuis l'an 1450 jusqu'en 1464.

Le long et malheureux règne de Charles VI, sans cesse agité par des troubles et des guerres civiles et étrangères, est regardé comme une des époques des plus désastreuses de notre histoire, et c'est cette époque, qui, à raison de l'extrême rareté des titres de famille, offre moins de ressources pour établir des degrés de filiation. Cette pénurie se fait sentir principalement dans la province de Guienne, qui, durant un grand nombre d'années, fut le théâtre de la guerre entre la France et l'Angleterre ; c'est pour cela que nous sommes privés de la connaissance des premiers faits qui concernent Guillaume de Bardon, et que, jusqu'à présent, nous n'avons pu recouvrer aucun acte qui le rattache à Michel de Bardon, qui fut probablement son père.

Le premier acte qui fasse mention de lui, est le contrat de mariage de Pierre de Bardon, son fils, daté du 9 mars 1450. Guillaume de Bardon y intervient avec Geraude del Mercat, sa femme, et y prend la qualité de noble homme, il fait, par cet acte, donation à son fils, de l'hôtel du Repaire, situé dans la paroisse de Lussac, qui est sans doute le même qu'on a nommé depuis Migofolquier.

Le 2 février 1457 (v. s.), il consentit, tant en son nom, qu'en celui de Geraude del Mercat, sa femme, et Pierre de Bardon, son fils, à une reconnaissance féodale, faite par Guillaume, Hugues et Antoine Pagès, frères germains, habitant de la paroisse de Lussac, en

faveur de Simon de Viens (ou de Vins), marchand de Montignac. (*Arch. du château de Fages*).

Le 10 août 1459, Geraude Del Mercat, énoncée fille de Guillaume Del Mercat, et de Marie Folquier, rendit hommage à l'archevêque de Bordeaux, pour un repaire situé dans la paroisse de Lussac, lequel avait appartenu à feu Raimond Folquier, sous le devoir d'une paire de gants blancs.(*Arch. de l'archev. de Bordx., regis. de Philiparie, notaire, fol.*36).

On ignore l'époque précise de la mort de Guillaume de Bardon. Il paraît, par un acte de l'an 1478, qu'il vivait encore en 1464, ainsi que sa femme, puisqu'on y rappelle la vente qu'ils firent, le 3 mai de cette année, à Simon, ou Simonet de Viens, d'une rente assise dans la paroisse de Lussac. (*Arch. de M. le comte de Clermont-Touche-Bœuf*).

Il est rappelé seul dans un acte du 25 novembre 1481, par lequel François de Bardon, seigneur de Migofolquier, son fils, demande au seigneur de Beynac, l'investiture d'une maison appelée la Salle, située au-dessous de Taniers, « qui lui appartenait, dit-il, à raison de la succession de Guillaume de Bardon, son père. (*Arch. du château de Beynac*).

Enfin, il est rappelé avec la dénomination de Guillaume de Salles (*de Salas*), et avec Geraude Del Mercat, appelée ici Gyrone Del Merchat, sa femme, dans un acte du 2 juin 1484. (*Arch. de la famille de Fars*).

Femme: Geralde, ou Geraude Del Mercat, nommée aussi Gyrone *Deu* Merchat, ou Del Mercat, fille de Guillaume Del Mercat, et de Marie Folquier. Cette dernière était fille et héritière universelle de Hugues Folquier, habitant du repaire de Folquier, situé dans la paroisse de Lussac.

C'est Marie de Folquier qui a porté dans la maison de Guillaume Del Mercat, son mari, le repaire de Migofolquier, qui devrait, ce me semble, être plutôt appelé de *Nugo Folquier* ou *Den Vgo Folquier*, c'est-à-dire le repaire de Hugues Folquier, qui en fut le fondateur, ou le premier propriétaire, et dont Marie Folquier fut héritière. Le sobriquet de *Viragogue* lui est donné par le peuple des environs, mais on ne le trouve employé dans aucun titre.

La maison de Folquier, en Périgord, éteinte depuis

long-tems, était noble et ancienne : Hélie, Vrdimal et Vital Folquier, sont compris au nombre des seigneurs qui firent hommage à Arnaud, archevêque de Bordeaux en 1307 ; Hélie Folquier, nommé dans des actes de 1322 et 1323, possédait des biens dans la paroisse de Tayac, et est qualifié damoiseau et co-seigneur de Campagne : un acte de 1328 le dit damoiseau de la paroisse de Lussac.

Hugues Folquier, fils d'un autre Hugues, demeurant près de l'église de Lussac, fit hommage à Hélie, archevêque de Bordeaux, en 1365. Il est encore fait mention de lui dans un autre acte de 1373.

On lit ce qui suit dans un vieux terrier conservé autrefois dans les archives du château de Campagne ; il est sans date, mais d'une écriture de 1420 à 1430.

» Guilhaume Folquier de la Dicha Proffia (de Campagne) *X den de Renda.*

» Johanne Folquier de la Dicha Proffia, *V den*, etc. de Renda ».

Les archives du bureau des finances de Montauban, nous font connaître une famille du nom de Folquier, qui avait formé des établissements dans la province de Rouergue, dès le commencement du XIVe siècle ; mais rien ne prouve qu'elle ait eu la même origine que celle de Folquier, en Périgord.

Le repaire de Migofolquier a reçu plusieurs dénominations ; il est appelé le repaire de défunt Raimond Folquier, dans un titre de l'an 1459, et le repaire de Folquier, dans un autre titre de 1479. Quelquefois il est nommé simplement le *repaire.* Enfin le nom de Migofolquier a prévalu, et se trouve employé concurremment avec Nugofolquier. Il semble que ce dernier devrait être préféré, si l'usage n'y était pas contraire ; car il est probable, comme on l'a dit, qu'il doit son origine à un de ses anciens propriétaires nommé Hugues Folquier, qui, peut-être, fit bâtir le château, et lui donna son nom.

Du mariage de Guillaume de Bardon et de Geraude Del Mercat, sont provenus les enfants qui suivent :

1.° Pierre de Bardon, qui suit ;

2.° Jean de Bardon, appelé aussi Folquier, de même que ses frères cadets, du nom de Marie Folquier, leur aïeule maternelle, est connu par deux actes, dont le 1er est un arrentement, fait le 18 mai 1464, par lui, et François et Jacques de Bardon, ses

frères, en faveur de Pierre de Pecheogut, d'un *eyrial*, situé dans le Bourg de Lussac. Il est nommé dans cet acte *Jean Bardon*, autrement *Folquier*, (*Folcherii*) habitant du château de Migofolquier, paroisse de Lussac.

Le second est une afferme du Mas de Roquemorel, faite le 24 janvier 1465 (v. st.), par lui et ses frères, à Jean Tardiou.

Ce sont les deux seuls actes qui le concernent, dont on ait connaissance jusqu'à présent. On ignore s'il a été marié.

3.° François de Bardon, dit Folquier, paraît avoir eu en partage, dans la succession de son père, la maison ou repaire de la Salle, situé dans la paroisse de Taniers, et la Fazion, ou Mas du Bosquet, qui relevaient à foi et hommage du seigneur de Beynac.

Il est nommé dans l'arrentement du 18 mai 1464, et dans l'acte d'afferme du 25 janvier 1465 (v. st.) qu'on vient de citer. Son nom se trouve aussi dans une vente faite le 27 avril 1473, par Jacques de Bardon, son frère, à Jean Tardiou ; et dans un arrentement fait le 6 mars 1478, par le même Jacques de Bardon, en faveur de Jean de Mayrinhac, habitant de Tayac.

Le 25 février 1479 (v. st.), il reçut, conjointement avec Jacques, son frère, une reconnaissance féodale de Jean Mercier, et de Jean Labatut, habitants du lieu de Tayac, pour un mainement appelé *le Chaylo,* et une pièce de terre, assise au territoire de *Rocamilh*, le tout situé dans la même paroisse de Tayac. François et Jean de Bardon, sont qualifiés dans cet acte *nobles seigneurs et habitants du repaire de Migofolquier*, ce qui semblerait indiquer qu'ils possédaient en commun, ou par indivis, le repaire et fief de Migofolquier.

Le 3 mars 1479, il fit un compromis avec Antoine Pagès.

N. B. Il résulte de cet acte que François de Bardon, qui y est qualifié co-seigneur du repaire de Migofolquier, avait arrenté le lieu de Lussac, audit Pagès, qui voulait s'emparer du lieu de la Mérolie.

Le 6 mars 1479 (v. st.), il arrenta aussi avec

Jacques, son frère, à Guillaume Tardiou et autres, un village vulgairement appelé la Foradière, situé dans la paroisse de Campagne.

Enfin, le 25 novembre 1481, il déclara devant Bertrand de Beynac, seigneur de Beynac et de Comarque, qu'il possédait, en vertu de la succession de défunt Guillaume de Bardon son père, certaines maisons appelées de la Salle, situées au-dessous du lieu de Taniers et la Fazion, ou Mas Del Bousquet, dont il lui demande l'investiture, à la charge d'en acquitter les droits et devoirs.

On ignore s'il a laissé de postérité ;

4.° Jacques de Bardon appelé autrement *Folquier*, est regardé comme l'auteur d'une branche établie en Limosin, qui s'est divisée en plusieurs rameaux. Elle sera rapportée ci-après.

5.° Petronille de Bardon, se maria avant l'an 1454, avec noble homme Pierre de Fars, seigneur du noble hospice, ou repaire de Fosselandric, paroisse de Coulaures, Jurisdiction d'Exideuil, fils de noble Pierre de Fars et de Marie Pelegrin ; elle vivait encore en 1483, suivant le testament de son mari, daté du 8 janvier de la même année 1483, (v. st.)

6.° Jeanne de Bardon, surnommée de Salle (*de Salas*), épousa noble personne Thomas des Posses ou des Pousses (*de Possas*) suivant un accord passé le 2 juillet 1484, entre elle et son mari, d'une part; et nobles Bernard et Adémar des Posses (des Pousses), enfants du même Thomas des Posses et de Marie de Fars, sa première femme; de l'autre, au sujet du repaire de Saint-Avit, situé dans la paroisse de Thiviers ; elle vivait encore le 5 avril 1486, suivant un acte par lequel Adémar des Pousses se rendit appelant d'une sentence rendue par le juge de Thiviers.

IV. Pierre DE BARDON, fils aîné de Guillaume de Bardon et de Geraude Del Mercat, mourut probablement avant son père, ou ne lui survécut que très-peu de tems, puisqu'il n'est plus fait mention de lui dans les actes postérieurs à son mariage, qui est de l'an 1450. Il est rappellé comme défunt, dans une quittance dotale du

1er mai 1489, et dans le contrat de mariage de Jean, son fils, du 5 mai 1489.

Femme: Guillemete ou Guilherme de Fars, fille de noble homme Pierre de Fars, seigneur du noble hospice ou repaire de Fosselandric, dans la paroisse de Coulaures, et de Marie Pelegrin, cette dernière, héritière universelle d'Aimeric Pelegrin, seigneur de la Pelegrinie, dans la paroisse de Saint-Priest, de Fougère, mariée par contrat du 7 mars 1450 (v. st.), Pierre de Bardon est qualifié dans cet acte, noble homme, et y est assisté de ses père et mère.

Il se fit ainsi une double alliance, entre les maisons de Bardon et de Fars: Pierre de Bardon épousa Guillemete de Fars, sœur de Pierre Fars, lequel se maria avec Petronille de Bardon, sœur de Pierre; on ne lui connaît que deux enfants, qui sont:

1.° Jean de Bardon, qui suit;

2.° Pierre de Bardon est nommé dans plusieurs actes, et presque toujours avec ses frères et ses oncles: ces actes sont une vente du 27 avril 1473; un arrentement du 6 mai 1478; un hommage du 5 mai 1489; une reconnaissance du 13 avril 1490; un arrentement du 5 avril 1493. Il transigea, le 29 avril 1510, avec Jean, son frère, sur un procès qu'ils avaient entr'eux, au sujet du partage de leurs biens. Le dernier acte qui fasse mention de lui, est le testament de Jacques, son oncle, du 13 octobre 1517.

On ignore s'il a été marié.

V. Jean de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, ou Migofolquier, paroisse de Lussac, au diocèse de Sarlat, paraît avoir perdu son père de bonne heure, et avoir été mis sous la tutelle de Jacques de Bardon, son oncle. A l'exemple de celui-ci et des autres membres de sa famille, il prit d'abord le nom de *Folquier*, qu'il quitta bientôt après, pour ne prendre dorénavant que celui de Bardon. Le premier acte qui fasse mention de lui, et qui lui donne le nom de *Folquier*, est une vente faite le 27 avril 1473, par Jacques et François de Bardon, ses oncles, et par Pierre, son frère, à Jean Tardiou, habitant du Mas ou village de Farina, paroisse de Campagne, d'un bois situé à la Ropie, paroisse de Tayac.

Le 6 mai 1478, il fit conjointement avec ses oncles et

son frère appelé, comme lui Folquier, un arrentement en faveur de Jean de Mayrinhac, habitant de Tayac, d'une pièce de terre ou bois, située dans la paroisse de Tayac, entre le ténement de Pagenal, et le bois de la Ropie.

Le 14 avril 1489, il vendit conjointement avec noble Jacques de Bardon, son oncle, habitants l'un et l'autre du repaire noble de Migofolquier, à noble et puissant homme François de Beynac, seigneur de la Roque-des-Peagers, et de Tayac, 2 quartons de froment, 3 de seigle, 2 d'avoine, 11 sols et 2 poules de rente, sur le Mas de la Servantie, paroisse de Tayac.

Le 1er mai 1489, Marguerite de Marquessac, qui lui était destinée en mariage, donna quittance portant renonciation à plus amples droits, en faveur de noble Jean de Marquessac, son père. Dans cet acte, Jean de Bardon est qualifié « *noble Jean Bardon, fils légitime de noble Pierre Bardon,* habitant du noble repaire de Migofolquier, paroisse de Tayac ».

Le 5 mai 1489, il rendit hommage conjointement avec noble Jacques de Bardon, son oncle, et Pierre de Bardon son frère, habitants du noble repaire de Migofolquier, paroisse de Lussac, châtellenie de Bigaroque, à noble et puissant homme Jean-Bertrand de Beynac, à raison de plusieurs maisons, prés, terres, villages, bois, maines, bories, cens et rentes, situés dans la châtellenie de Comarque, provenant de la succession de feus nobles Pons de Giversac et Marie Folquier.

Le 13 avril 1490, il reçut avec Pierre de Bardon, son frère, pour une moitié, et Jacques de Bardon, leur oncle, pour l'autre moitié, une reconnaissance de Gérald Borgonh, habitant du mainement de la Rogayrie, paroisse de Tayac, à raison de deux Cartonnées de terre, et d'un journal et demi de pré, ou environ, contigus, situés dans la même paroisse de Tayac et au lieu appelé à la Fon-Bolhmaga.

Le 8 février 1490 (v. st.), il fit un arrentement conjointement avec Jacques de Bardon, son oncle, en faveur de Jean Tardiou, et autres, d'une pièce de terre, et pré, situés dans la paroisse de Tayac, dans la rivière (*ou plaine*) de Brassac.

Le 16 septembre 1491, il transigea de concert avec Jacques de Bardon, son oncle, avec le seigneur de Beynac. Par cet acte, dans lequel il est nommé Jean *Bardo*

autrement *Folquier*, l'oncle et le neveu reconnaissent certaines rentes qu'ils possédaient au lieu du Castanet.

Le 5 avril 1493, agissant conjointement avec Jacques de Bardon, son oncle, et au nom de Pierre de Bardon, son frère, absent, il arrenta à Guillaume Tardiou, habitant du mainement de la Vernhole, paroisse de Campagne, une pièce de terre et désert, situés dans la paroisse de Lussac, et aux appartenances du repaire de Migofolquier.

Le 1[er] juin 1493, il reçut conjointement avec Jean de Marquessac, son beau-père, une procuration de noble Marguerite de Marquessac, sa femme, pour recevoir de noble Pons d'Hebrard, seigneur de Canhac, en Querci, la somme de 160 livres, à elle due pour cause mentionnée en la transaction passée entr'eux, le 11 mars 1486, devant *Martin*, notaire à Gourdon.

Le 16 janvier 1494 (v. st.), le même, uni à noble Jacques de Bardon, son oncle, obtint de noble et puissant seigneur François de Beynac, seigneur de la Roque, une prolongation de pacte de rachat, pour six ans, de certaines rentes, qu'ils avaient vendues à ce dernier, lesquelles étaient assises sur les villages de la Vernhole, paroisse de Campagne, de Dauranse, la Pique, la Serventie, la Combe, etc., paroisse de Tayac.

Le 29 août 1510, il transigea avec noble Pierre de Bardon, son frère, sur un procès qu'ils avaient entr'eux, pour lequel ils avaient compromis sur noble Jacques de Bardon, leur oncle, et sur Guillaume et Jean Tardiou, qui avaient prononcé une sentence arbitrale, etc. Il paraît par cet acte, que les parties avaient fait le partage de leurs biens, qui étaient situés dans les paroisses de Lussac, Campagne et Tayac.

L'an 1511, et le..., il obtint conjointement avec Jacques de Bardon, son oncle, la prolongation d'un terme de vente à pacte de rachat, de certaines rentes assises dans la paroisse de Tayac, qu'ils avaient consentie en 1502, au profit de François de Beynac, seigneur de La Roque-des-Peagers, et de Tayac.

L'an 1516, il consentit avec Jacques et François de Bardon, à une reconnaissance faite en faveur de noble et puissant homme François de Beynac, par Antoine Yssartier, pour raison d'un pré situé à Las Rauzières, paroisse de Tayac.

Le 12 juillet 1517, il est fait mention de lui dans un acte de vente, faite par nobles Jacques et François de Bardon, père et fils, en faveur d'Olivier Philippe; habitant de la paroisse de Taniers.

Le 1er janvier 1518 (v. st), il assista aux articles du mariage d'Aimar de Bardon, son fils,avec Borguine de Fénelon, et le 8 avril 1519, au contrat de mariage de Guillemete, sa fille, avec Etienne d'Artensec.

Enfin, le 22 novembre 1519, il est fait mention de lui dans une transaction passée entre noble Aimar de Bardon, son fils, et Annet Geneste de Saint-Cyprien.

On ignore l'année de sa mort; cependant il paraît qu'il vivait encore en 1524, suivant un acte daté du 1er avril de cette année, portant que François de Bardon (fils de Jacques) et Jeanne de Marquessac, acensèrent un pré, situé dans le voisinage du repaire de Migofolquier, joignant le pré de noble Jean de Bardon.

Femme: Marguerite de Marquessac, ou Marqueyssac, du lieu de Beynac, mariée par contrat du 5 mai 1489; elle était fille de noble Jean de Marquessac, qui lui constitua en dot 200 livres, et de Jeanne de Solmignac.

Elle avait déjà donné quittance à son père, et fait renonciation à plus amples droits, par acte du 1er mai, 1489. Elle donna procuration à son mari, le 1er juin 1493, et elle est rappelée dans les articles de mariage d'Aimar de Bardon, son fils, du 1er janvier 1518 (v. st.); il paraît qu'elle ne vivait plus alors. Ses enfants sont:

1.° Aimar ou Adémar de Bardon, qui suit;

2.° Guillemete, nommée aussi Guilherme ou Guilhone de Bardon, fut mariée, par contrat du 8 avril 1519, avec Étienne d'Artensec *(d'Artenset)*, fils de François, habitant de la Faurie, paroisse de Mortemar. Jean de Bardon, son père, lui constitua en dot « 75 livres, trois robes de drap de » couleur, bonnes et compétentes, et un lit également bon et compétent, au dire de deux » hommes probes » (acte reçu par *Mirilhoni*, notaire);

3.° Guillemete, nommée aussi Guillerme ou Guillelme de Bardon, mariée à Bertrand de Malartigue, laquelle donna quittance, conjointement avec son mari, le dernier novembre 1534, à

noble Aimar de Bardon, de la somme de 25 livres, faisant partie de la dot à elle constituée par feu Jean de Bardon, son père, et ledit Aimar, son frère.

N. B. Il est incertain, si c'est la même que la précédente, qui aurait pu avoir été mariée deux fois, ou si elle en était la sœur cadette, portant le même nom de baptême.

VI. Aimar ou Adémar de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, autrement du repaire de Migofolquier ou Nugofolquier, paroisse de Lussac, de Pagenal, paroisse de Tayac, etc. , succéda à noble Jean de Bardon, son père.

Le 22 novembre 1519, il passa avec Annet Geneste, habitant de Saint-Cyprien, une transaction, de laquelle il résulte qu'il avait maltraité ledit Geneste et sa servante, et Léonard et Marie Tardiou : les parties en vinrent à un accommodement, et traitèrent par la médiation de leurs amis, nommément de noble homme François de Fages, capitaine de Bigaroque, pour l'archevêque de Bordeaux. Aimar de Bardon procéda sous l'autorité de noble Jean de Bardon, son père. Cet acte fut passé au lieu de la Capelle Saint-Laurent.

Le 8 avril 1519 (v. st.), il assista au contrat de mariage de Guillemete de Bardon, sa sœur, avec Etienne d'Artensec.

Le 4 mars 1528 (v. st.), il acquit de noble Jeanne de Marquessac (*de Marcaissac*), et de noble François de Bardon, son mari, différents droits, entr'autres, partie du noble repaire de Migofolquier. Cet acte fut passé au lieu des Aysies, paroisse de Tayac, devant *La Sudria*, notaire.

L 16 janvier 1533 (v. st.), il vendit à noble homme Bertrand de la Barde, écuyer, seigneur de Monsec, capitaine du château de Monclar, pour le seigneur d'Estissac, une terre située dans la paroisse de Lussac, pour le prix de 30 livres tournois. Cet acte dans lequel il est qualifié « *noble homme Aymar Bardon, seigneur de Castel de » Migofolquier, habitant de la paroisse de Lussac* », fut passé devant Tiremont, notaire, en présence de noble François de Campnhac, écuyer, seigneur de Marzac et de l'Herm, et de Bernard de Marquessac (de Marqueyssac), habitant du lieu de Beynac.

Le dernier novembre 1534, Bertrand Malartigue et Guillemette de Bardon, sa femme, lui donnèrent quittance de la somme de vingt-cinq livres, pour la dot constituée à la même Guillemette, par défunt Jean de Bardon, son père, et par ledit Aymar de Bardon, son frère.

L'an 1534 et le... , il fut passé un compromis entre lui, d'une part, et Mᵉ Jean Vivien, notaire, et noble Jeanne de Marquessac, conjoints, d'autre part, sur divers procès qu'ils avaient entr'eux devant le juge de Saint-Cyprien et du Bugue (sans en expliquer les motifs, ni la cause).

Le 26 mars 1534 (v. st.), il reçut quittance de M. Yves Boteil, bourgeois, de la somme de trois cent cinquante livres portée en une quittance du même Boteil, et de noble Jacquette Maurige, donnée à noble Guillaume de la Roumegière, chevalier, seigneur de la Roumegière ; cette somme provenant de la dot de ladite Jacquette Maurige.

Le 16 septembre 1535, il vendit à Mariote de Senmon, tous les droits qu'il pouvait avoir sur le village de la Roumegière, pour la somme de dix-sept livres tournois. Cet acte, qui fut passé au lieu des Aysies, paroisse de Tayac, fait mention d'une obligation consentie en faveur du même Aimar de Bardon, retenue par Jean Valland, notaire de Saint-Cyprien.

Les 23 avril 1535, il passa un accord avec noble demoiselle Jeanne de Marquessac (*de Marcayssac*), veuve de noble François de Bardon, et alors femme de maître Jean Vivien, procureur d'office de l'archevêque de Bordeaux. Il est énoncé dans cet acte, qu'elle était fille de feu noble Poncet de Marquessac, seigneur de Saint-Panthaly, qui lui avait constitué une dot de cinq cents livres tournois. On y rapporte aussi les confrontations du repaire de Migofolquier, qui sont, d'un côté, les appartenances du village de François Bretonesque, les appartenances du village de la Guilhalmie, les appartenances du village de la Teulède, les appartenances del Trelh, et le ruisseau, appelé de Barssac, etc. Cet acte fut passé à Saint-Cyprien, devant Baure, notaire.

Le 25 janvier 1535 (v. st.), il vendit à Pierre et Marie Borgonh, un bois et une terre *Estionaditz*, conti-

gus, situés au mas de la Pique, paroisse de Tayac, et une terre au mas de la Rogeyrie, etc.

Le 11 juillet 1536, il vendit conjointement avec demoiselle comtesse de Maurige, sa femme, à Hélie, François, Jean et Géraud Huguetz, une pièce de terre contenant vingt-cinq cartonnées, située dans la paroisse de Tayac, au village de la Pique (*de la Piqua*) et de la Rogeyrie et au lieu appelé l'Estang.

Le 16 janvier 1537 (v. st.), il assista au contrat de mariage de noble Geoffroi de Bardon, son fils, avec Marguerite de Carbonnières.

Le 12 (*aliàs* le 16) juillet 1539, il rendit hommage à l'archevêque de Bordeaux, M. de Grammont, pour le fief de Migofolquier, par acte signé de *Traux*, notaire.

Le 25 mai 1540, il vendit des terres près de celles d'Arnaud de la Vergne et de l'etang de noble Pierre Bonal, seigneur de Campagne, à noble Marguerite de Carbonnières, femme de noble Geoffroi de Bardon, son fils.

Le 12 mai 1545, il transigea, conjointement avec damoiselle comtesse Maurige, son épouse, avec Geoffroi de Bardon, écuyer, son fils, et Marguerite de Carbonnières, épouse de ce dernier, et fille de ladite Maurige. Il fut convenu, par cet acte, « qu'Aimar de Bardon et » comtesse Maurige jouiraient, leur vie durant seule- » ment, de la moitié des héritages et possessions du re- » paire de Migofolquier et du village de Pagenal, joignant » ensemble, et que Geoffroi de Bardon et Marguerite » de Carbonnières jouiraient de l'autre moitié ». Il fut convenu, en outre, « qu'après le décès d'Aimar de Bar- » don, toutes les possessions du village de Pagenal reste- » raient à ladite comtesse Maurige et à ses enfants, etc. ». Cet acte fut passé à Migofolquier, devant *Salvandi*, notaire.

Le 17 avril 1548, il assista au contrat de mariage de Marguerite de Bardon, sa fille, avec noble Pons Rosset.

Le 7 mai 1551, il est fait mention de lui dans une acquisition faite par Geoffroi de Bardon, son fils, de noble Bertrand de Montlouis, et autres, de certaines rentes que lui, Aimar de Bardon, avait vendues au même Bertrand de Montlouis le 7 avril 1537.

Le 8 juin 1553, il rendit hommage au roi, de la seigneurie de Migofolquier.

(Il est dit ailleurs que ce fut Geoffroi, son fils).

Le 22 janvier 1553 v. st.), il fit, conjointement avec comtesse Maurige, un échange avec Hélie Chaumont, Sartre, par acte reçu par *Buysson*, notaire, dans lequel ils sont dits habitants du village Pagenal, paroisse de Tayac.

Le 20 novembre 1554, il fit donation, conjointement avec comtesse Maurige, demoiselle, son épouse, habitans du village de Pagenal, paroisse de Tayac, à Geoffroi de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, son fils, du repaire noble de Pagenal à la charge, par le même Geoffroi, de résider avec ses père et belle-mère ; et après leur décès, de convoquer trente prêtres pour assister à leur enterrement, et de payer deux sols tournois pour chaque messe. Il s'engagea, en outre, à donner à son père, à chaque fête annuelle, la somme de dix sols tournois ; de payer une somme de cent livres à François de Bardon, son frère puîné, fils du second lit d'Aimar, son père, et celle de cinq sous tournois à Jean de Bardon, écuyer, religieux au monastère de Lezat, aussi fils du second lit d'Aimar de Bardon. Cet acte fut passé en la maison noble de Castel, devant *du Perier*, notaire royal.

Après l'année 1554, on ne trouve aucun acte qui fasse mention d'Aimar de Bardon ; ce qui fait présumer qu'il mourut la même année, ou bientôt après.

Il épousa, en premières noces, par articles, ou accord, en français, du premier jour de l'année 1518, et par contrat en latin, du même jour, Borguine de Fénelon, fille de noble Notih de Fénelon (*Notih de Fenelo, ou Feleno*), seigneur de Nogayrols, de Courts (*de Curtibus*), et, en partie, de *Solonio*, au diocèse de Cahors ; par ce contrat, noble Jean de Bardon et sa femme donnent à leur fils la moitié de leurs biens, dont ils se réservent l'usufruit, et promettent d'entretenir les futurs époux selon l'état de leur maison. Le père de la future épouse lui donne cinq cents livres tournois, et promet de l'habiller selon son état. Ce contrat fut passé à Nogayrol, devant Guillaume de Fogato, notaire, dans la paroisse de Salon (*de Salonio* ou *Solonio*), au diocèse de Cahors, en présence de nobles hommes François de Fages, seigneur *del* Bosquet, de Raimond de Marquessac, seigneur de Marquessac, de Bernard du Castela, seigneur du Castela, de la province du Périgord, et

autres. Après la célébration de ce mariage, les clauses du contrat furent ratifiées par acte du 17 février de la même année 1518, en présence de nobles et sages, Bernard de Marsa, seigneur de Marsa, Aguet de Guerre (*de Guera*), seigneur de Montamel (*de Montemelho*), de Jean de Bardon, le jeune, *del* Castel, Jean de Barte ou la Barte, bachelier-ès-décrets, recteur du lieu de Saint-Saturnin et autres.

Borguine de Fénelon ne vivait plus en 1528. On ne voit pas qu'elle ait laissé d'autres enfants que Geoffroi, qui suit.

Il épousa, en secondes noces, Comtesse Maurige, mariée avant l'an 1528. Elle était alors veuve de noble Jean de Carbonnières, et mère de Marguerite de Carbonnières, qui fut mariée en 1537, à Geoffroi de Bardon, fils du 1er. lit d'Aimar de Bardon, son mari. — Le 4 mars 1528 (v. st.), elle acquit, conjointement avec ce dernier, qu'elle avait épousé en secondes noces, différens droits de noble Jeanne de Marquessac, et de François de Bardon, son mari, entr'autres une partie du noble repaire de Migofolquier, par acte passé aux Aysies, paroisse de Tayac. Elle intervint aussi dans plusieurs autres actes passés par son mari, tels qu'une vente du 11 juillet 1536, un contrat de mariage du 16 janvier 1537 (v. st.), une transaction du 12 mai 1545 ; un échange du 22 janvier 1553 et une donation du 22 novembre 1554. Les enfants de Aimar de Bardon furent :

Du premier lit :

1.° Geoffroi, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° François de Bardon, auquel Geoffroi de Bardon, son frère aîné fut chargé de donner une somme de cent sous, par acte du 28 novembre 1554;

3.° Jean de Bardon, qualifié *écuyer* et religieux au monastère de Lezat, auquel Geoffroi de Bardon, son frère, fut chargé de payer la somme de cinq sols tournois, par acte du 28 novembre 1554. (Le monastère de Lezat, de l'ordre de Cluni, est situé dans le pays de Foix).

4.° Marguerite de Bardon, mariée par contrat du 17 avril 1548, avec noble Pons de Rosset, sieur de Lavassol, *aliàs*, del Cluzel, de la paroisse de

Panissaus, diocèse de Sarlat, fils de feu noble Jean Rosset, sieur du Cluzel. L'acte passé devant *de Ortic*, notaire.

VII. Geoffroi DE BARDON, écuyer, seigneur de Castel, ou Migofolquier, de Pagenal, etc., est nommé dans l'acte de vente consenti, par Aimar, son père, en faveur de Marguerite de Carbonnières, sa belle-fille, femme de Geoffroi, le 23 mai 1540. Ils firent un partage, conjointement avec nobles Aimar de Bardon et comtesse Maurige, seconde femme de ce dernier, le 12 mai 1545. Par cet acte, ils entrèrent en possession de la moitié des repaires de Migofolquier et de Pagenal.

Le 7 mai 1551, il acquit, de noble Bertrand de Montlouis, écuyer, seigneur de Monsec, et de noble Guyote de Monsec, sa femme, Pierre de Montlouis, leur fils, et demoiselle Marguerite de Fages, sa femme, des rentes que noble Aimar de Bardon, père de Geoffroi avait vendues à Bertrand de Montlouis, le 7 avril 1537.

Il rendit hommage au Roi, de la seigneurie de Migofolquier, le 8 juin 1553.

Le 16 août 1560, il fit son testament, et ne vivait plus le 15 avril 1562, suivant un accord passé, en ce jour, entre Marguerite de Carbonnières, sa veuve, et François de Bardon, écuyer.

N. B. Ce testament n'existe plus ; mais il est rappelé dans une transaction du premier novembre 1600, qui sera rapportée dans la suite.

Geoffroi de Bardon épousa, par contrat passé à Migofolquier, devant *Salvandi*, notaire, le 16 janvier 1537, (v.st.), Marguerite de Carbonnières, fille de noble Jean de Carbonnières, et de noble demoiselle Comtesse Maurige ; cette dernière fut la seconde femme de noble Aimar de Bardon, selon qu'il est énoncé par les actes ci-dessus.

Le 15 mars 1600, Marguerite de Carbonnières fit son testament qui n'existe plus ; mais il est rappelé dans une transaction, datée du premier novembre suivant. Elle est nommée dans une multitude d'actes avant cette époque.

Ils laissèrent de leur mariage, au moins six enfants, dont quatre garçons et deux filles, qui sont :

1.° Comte de Bardon, qui a continué la branche aînée, connue sous le nom de seigneurs de Castel et de Gastaudias ;

2.° Raimond de Bardon, qui a formé, en 1572, la branche des seigneurs barons de Ségonzac, qui sera rapportée après l'aînée ;

3.° Gabriel de Bardon, mort sans postérité, suivant une transaction du premier novembre 1600, dans laquelle il est rappelé ;

4.° Geoffroi de Bardon, mort sans postérité, suivant la même transaction du 1er novembre 1600 ;

5.° Catherine de Bardon, mariée à noble Durand de Gontaut, écuyer, habitant de *Salanhac*, en Périgord. En étant devenue veuve, elle transigea, le 19 avril 1597, avec Raimond de Bardon, seigneur de Ségonzac, son frère, à raison de la succession de Geoffroi de Bardon, leur père, par acte passé en la maison noble de Pagenal, paroisse de Tayac, devant Cresse, notaire royal. Ils firent un autre accord entr'eux, le 19 avril 1599, devant Sauve, notaire ;

6.° Antoinette de Bardon, morte sans alliance, rappelée dans la transaction déjà citée, du 1er novembre 1600.

Branche de Castel et de Gastaudias.

VIII. Comte DE BARDON, écuyer, eut en partage les seigneuries de Migofolquier ou Castel, et de Pagenal. Il fit son testament le 17 avril 1579, lequel a été produit en 1614, et est rappelé dans une sentence rendue à l'élection de Périgueux, le 12 décembre 1614, en faveur de Raimond de Bardon, seigneur de Castel, son fils.

Il épousa, par contrat passé au château du Cazela, paroisse de Saint-Cyprien, diocèse de Sarlat, le 5 mars 1564 (v. st.), devant la Borie, notaire, Anne du Cazela, fille de Jean du Cazela, chevalier, seigneur dudit lieu, et de demoiselle Marguerite Gonyne, qui lui constituèrent quinze cents livres de dot.

Comte Bardon laissa de son mariage :

1.° Pierre de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, qui épousa, par contrat du 9 février 1602, damoiselle Jeanne du Puy, et testa le 2 mai 1604 ; institua héritier l'enfant dont sa femme était enceinte, auquel il substitua Raimond de Bardon, son

frère, et fit des legs à Marguerite, Anne et Madelaine de Bardon, ses sœurs et à Anne de Bardon, sa bâtarde ;

2.° Raimond de Bardon, qui suit ;

3.° Marguerite, 4.° Anne, 5.° Madelaine, } énoncées sœurs de Pierre et de Raimond, dans le testament du premier.

IX. Raimond DE BARDON, écuyer, seigneur de Castel, après la mort de Pierre, son frère, fut aussi seigneur de Gastaudias, paroisse de Saint-Paul-Lisonne, châtellenie de Bourzac ; substitué à l'enfant dont était enceinte Jeanne du Puy, femme de Pierre de Bardon, son frère, il en devint l'héritier ; il passa un accord en présence de messire François de Beynac, chevalier, seigneur de Tayac, le 9 février 1605, avec demoiselle Jeanne du Puy, sa belle-sœur, demeurant à la Ginèbre, paroisse de Sireuil. Cet acte rappelle le contrat de mariage de feu noble comte de Bardon, avec feu noble Anne du Cazela, père et mère de défunt Pierre de Bardon et de Raimond ; et un procès qu'ils avaient avec noble Pierre de Beaumont, écuyer, seigneur de Monsec.

Raimond de Bardon, nouvellement arrivé dans la paroisse de Saint-Paul-Lisonne, y fut inquiété par les syndics et cotisateurs de cette paroisse, qui voulaient le mettre à la taille ; mais il en fut déclaré exempt, comme noble, par sentence de l'élection de Périgueux, rendue le 12 décembre 1614, au vû des titres qu'il produisit, et qui remontaient à l'année 1518. Il épousa, par contrat du 11 juillet 1607, Marguerite Audouins, nommée aussi Oudoin, avec la qualité d'écuyer, seigneur de Castel, fils de feu comte Bardon, écuyer, seigneur de Castel et de Pagenal, et de noble Anne du Cazela : elle était fille de feu Pierre d'Audoins, écuyer, seigneur de la Bernardie, en Poitou, et de demoiselle Marguerite du Puy, dame de Gastaudias. A cet acte furent présens, Jean et N. *** de la Porte, et MM. de la Brangelie, de la Meynardie, de la Grimondie, Ségonzac, de la Renaudie, de la Touche, de Salignac, etc. ; 2.° Hippolite Jousseaulme, qui est établi avec cette qualité dans le contrat de mariage de François-Louis de Bardon, son fils ; celui-ci le remplaça dans la convocation du ban, où il fut appelé il se dispensa de s'y rendre, à raison de son âge. On

ignore s'il eut des enfants de sa première femme; il laissa de la seconde:

François-Louis de Bardon, qui suit:

X. François-Louis de Bardon, épousa, avec la qualité de fils de Raimond de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, de Gastaudias et Vides, et de noble Hippolite Jousseaulme, par contrat du 1er février 1639, damoiselle Marie de Nouallis, fille de Jean de Nouallis, seigneur de Lavalade, et de Marguerite Boudin. Cet acte fut passé au château de Ségonzac, en présence de damoiselle Finette de Belcier, de Marc-Comte Bardon de Ségonzac, et de MM. de Lafaye et de Rochefort.

Le 30 juin 1679, François-Louis de Bardon, écuyer, seigneur de Gastaudias, habitant en sa maison de Gastaudias, paroisse de Saint-Paul-Lisonne, sénéchaussée de Périgueux, comme héritier de feu demoiselle Marguerite de Bardon, sa tante, et, en cette qualité, propriétaire du domaine de Maras, fit une vente à noble Pierre de Vassal, écuyer, sieur de Caumont.

En 1698, François-Louis de Bardon, chevalier, seigneur, du fief de Gastaudias, fit la déclaration de ses Armoiries, devant les commissaires du Roi à Bordeaux.

Les titres de cette branche, qui est l'aînée, n'ayant pas été communiqués, on en ignore la suite.

Branche de Ségonzac.

La branche de Bardon de Ségonzac, qui est aujourd'hui peut-être la seule qui reste de cette maison, a été formée en 1572, par le mariage de Raimond de Bardon, frère puîné du seigneur de Castel, avec Madelaine de Vigier, fille aînée et principale héritière d'Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Ségonzac, et de dame Isabeau de Chabans.

Avant de donner la généalogie de cette branche, nous avons jugé à propos de la faire précéder par une courte notice historique, sur la terre et les anciens seigneurs de Ségonzac.

On compte en France, cinq bourgs, ou paroisses du nom de Ségonzac.

Le premier est en Limosin, à cinq lieues de Brive: on y compte 130 feux.

Le second est un gros bourg, en Angoumois, diocèse de Saintes, à deux lieues de Cognac; on y compte 605 feux.

Le troisième est dans le Rouergue, à quatre lieues de Rodès.

Le quatrième, qui est aussi en Rouergue, à une lieue de Vabres, est peu étendu.

Le cinquième, qui fera le sujet de cet article, est situé en Périgord, à trois lieues et un tiers de Périgueux; on y compte 51 feux.

La paroisse de Ségonzac est connue très-anciennement: il en est fait mention dans des chartes conservées autrefois dans les archives du chapitre de Saint-Astier, des années 1113, 1122, et 1144, et elle dépendait anciennement de la châtellenie de Saint-Astier; elle en faisait encore partie en 1365, suivant le rôle du fouage imposé par le prince de Galles sur la province de Périgord: on n'y comptait alors que 16 feux, ce qui prouve que la population en avait été prodigieusement diminuée par les guerres des Anglais.

Il paraît que la justice en appartenait autrefois à la maison de Bourdeille, qui la tenait probablement de celle de Saint-Astier. On trouve, en effet, un acte du 12 février 1516 (v. st.), portant que noble et puissant seigneur, François de Bourdeille, seigneur de Montancès, vendit la terre, seigneurie et rentes de Ségonzac, à noble homme Jean de Bourdeille, Protonotaire de Saint-Siége, son cousin, pour le prix de 1100 livres, par acte reçu par *Galopin*, notaire.

Cette seigneurie passa bientôt après, par acquisition, ou autrement, dans la maison de Vigier, qui possédait déjà, dès le XIVe siècle, un fief nommé de Plas, situé dans la paroisse de Ségonzac. On trouve dans un acte du 8 mars 1390 (v. st.), un Guillaume Vigier de Ségonzac, autrement nommé *de Plas*.

Noble Pierre Vigier, autrement *de Plas*, seigneur dudit lieu, petit-fils de Guillaume, épousa, le 8 septembre 1455, damoiselle Marie de Bruzac, et mourut avant l'an 1474, laissant plusieurs enfants.

Noble Pierre Vigier, l'aîné de ces enfants, succéda à son père; il est nommé dans des actes de 1474, 1486,

1487, 1510, 1515, et ne vivait plus en 1541. Il fut père de Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Plas et Ségonzac, qui paraît avoir été marié deux fois : 1.° avec damoiselle Jeanne de Paillards, vivante le 25 octobre 1547; 2.° par contrat du 25 mars 1550, passé au château d'Agonac, damoiselle Isabeau de Chabans, fille de Charles de Chabans, écuyer, seigneur dudit lieu, de Menesples, et de Lavignac, et de demoiselle Marguerite de Farges. Il fit son testament le 11 novembre 1556, et laissa de son mariage quatre filles :

1.° Madelaine, mariée en 1572, avec noble Raimond de Bardon;

2.° Hélis, femme de François de Saintours, écuyer, seigneur de Rouillac et de Cugnac;

3.° Toinette, alliée en 1582, avec François de la Faye, écuyer, seigneur de Lage ;

4.° Jeanne, née posthume, mariée avec Alain de la Faye.

VIII. Raimond DE BARDON, écuyer, natif de Castel, autrement de Migofolquier, seigneur de Ségonzac, etc., était fils puîné de Geoffroi de Bardon, écuyer, seigneur de Migofolquier, Castel et Pagenal; il reçut sa légitime en argent, de Comte Bardon, écuyer, seigneur de Castel, son frère aîné, ainsi qu'il est énoncé dans son contrat de mariage, du 4 juillet 1572, avec Madelaine de Vigier.

Celle-ci avait pour sœurs Hélis, Antoinette et Jeanne Vigier, auxquelles Hélie Vigier, leur père, avait constitué à chacune, 1200 livres, par son testament du 11 novembre 1559. Elles partagèrent, le 29 août 1576, les biens de leur père. Madelaine Vigier, autorisée par noble Raimond de Bardon de Castel, son mari; Hélis Vigier, par noble François de Saintours, écuyer, seigneur de Rouillac et de Cugnac, son mari; Antoinette et Jeanne Vigier, sous l'autorité de Louis de Lagut, écuyer, seigneur de Montardit, leur cousin et curateur, habitants du lieu d'Agonac; Hélis du lieu de Cugnac, et Antoinette et Jeanne du château de Ségonzac. Cette transaction eut pour arbitres, Baptiste de Chabans, écuyer, seigneur de Lavignac, Antoine de Chabans, seigneur de Menesples, Jean de Massacrez, écuyer, seigneur de la Mersarie, Arnaud de Solminiac, écuyer, seigneur de Reycidou, et

Pierre de Lagut, écuyer; comme Madelaine, l'aînée, était héritière, il fut décidé qu'elles auraient chacune un dixième, et un cinquième de la légitime de feue Jeanne leur sœur.

Cet accord fut suivi d'un autre entre les mêmes sœurs, autorisées par les seigneurs Raimond de Bardon, de Saintours, François et Alain de la Faye, écuyers, seigneurs de Ségonzac, de Cugnac, de Chardeuil et de la Martinie, leurs maris, et dame Isabeau de Chabans, leur mère et belle-mère.

Le 10 mai 1574, Raimond de Bardon, écuyer, seigneur de Ségonzac, comme fondé de procuration de Madelaine Vigier, son épouse, vendit à noble Jacques de Mellet, seigneur du Chassaing, habitant du lieu de Saint-Pardoux, quelques rentes dans la paroisse de Saint-Pardoux.

Le 6 août 1579, il transigea, au nom et comme mari de dame Madelaine Vìgier, avec messire Philibert de Bourdeille, chevalier, seigneur de Montancès, qui lui délaissa la justice de Ségonzac, avec certaines rentes, ensemble la domanité des fiefs du sieur de la Ferrière et de la maison du Perier.

Il souscrivit au contrat de mariage, passé le 4 avril 1582, entre Antoinette et Jeanne Vigier, ses belles-sœurs, avec nobles François et Alain de la Faye, écuyers, seigneurs de Chardeuil, de Lage, et de la Martinie, frères, et fils de noble François de la Faye, et de dame Antoinette Aymery du Chastaing.

Le 13 octobre 1583, il fut fait un nouvel accord sur partage, entre Raimond de Bardon, écuyer, Madelaine Vigier, son épouse, co-seigneurs de Ségonzac, François de la Faye, écuyer, seigneur de Lage, et demoiselle Antoinette Vigier, conjoints, et Alain de la Faye, écuyer, seigneur de la Martinie, et demoiselle Jeanne Vigier, co-seigneurs dudit lieu et seigneurie de Ségonzac, habitants du lieu et repaire de Chardeuil, paroisse de Coulaures, en Périgord.

Enfin, Madelaine Vigier fit son testament le 12 février 1583; institua héritier Marc-Comte de Bardon, son fils; fixa les légitimes de Charles de Bardon, son fils puîné et d'Héli, sa fille, fit des legs à Étienne Vigier, son frère bâtard, et nomma exécuteurs de ses volontés Baptiste de Chabans, seigneur de Lavignac, etc.

Le 7 mars 1596, Raimond de Bardon et Madelaine

Vigier, sa femme, sont nommés dans une transaction passée entre Marc-Comte de Bardon, écuyer, seigneur de Bonnefons, et les seigneurs et dames de la Faye.

Le 19 avril 1597, il transigea avec Catherine de Bardon, demoiselle de Gontaut, veuve de Durand de Gontaut, écuyer, habitant de Salanhac, en Périgord, sa sœur, à raison de la succession de Geoffroi de Bardon, écuyer, seigneur de Castel et de Pagenal.

Le 1er novembre 1600, il transigea avec Pierre, Raimond, Marguerite, Annette et Madelaine de Bardon, ses neveux et nièces, enfans et héritiers de feu Comte de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, pour raison des successions de feus Geoffroi, Comte, Gabriel, autre Geoffroi, Antoinette et Marguerite de Carbonnières, père, aïeul, aïeule, oncles, tante, frères et sœurs desdites parties; on y rappelle le testament de Geoffroi de Bardon, du 26 août 1560, et celui de Marguerite de Carbonnières, du 15 mars 1600.

Le 15 septembre 1602, Raimond de Bardon et sa femme donnèrent procuration à noble Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, leur cousin, pour passer contrat de donation, en faveur de noble Marc-Comte de Bardon seigneur de Bonnefons, leur fils aîné, d'une somme de deux mille livres, dans le contrat de mariage de ce dernier avec demoiselle Finette de Belcier.

Raimond de Bardon épousa, par contrat passé au château de Ségonzac, autrement de Plas, devant Descligniac, notaire royal, le 4 juillet 1572, Madelaine Vigier de Ségonzac, fille de feu Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Ségonzac, et de demoiselle Isabeau de Chabans. Le futur époux contracta, en présence de Comte Bardon, écuyer, seigneur de Castel, son frère, lequel lui promit deux mille livres. Isabeau de Chabans, mère de la future épouse, stipula aussi dans ce contrat de mariage; Raimond de Bardon y est énoncé, natif de la maison noble de Castel, autrement de Migofolquier, en Périgord.

Il laissa de son mariage :

1.° Marc-Comte de Bardon, qui suit;

2.° Charles, } Nommés dans le testament de
3.° Hélis ou Alix, } leur mère, de l'an 1583.

IX. Marc-Comte DE BARDON, écuyer, seigneur de Vaux, de Bonnefons, de Ségonzac, etc., fut institué

héritier universel dans le testament de Madelaine Vigier, sa mère, du 12 février 1583.

Le 7 mars 1596, il fut passé une transaction entre Alain de la Faye, écuyer, seigneur de la Martinie et co-seigneur de Ségonzac, faisant tant pour lui, qu'au nom de François de la Faye, écuyer, seigneur de Lage, comme maris d'Antoinette et Jeanne Vigier, demoiselles, et Marc, Comte de Bardon, écuyer, seigneur de Bonnefons, comme ayant charge et procuration expresse de Raimond de Bardon et de Madelaine Vigier, ses père et mère, d'une part, et Jacques Adémar, écuyer, seigneur de Rochefort, habitant du noble repaire de Rochefort, paroisse de Ségonzac, par lesquels a été dit : que le premier mars 1530, il y eut une transaction passée entre feu Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Plas et de Ségonzac, et maître Pierre Adémar, licencié, et Guillaume Adémar, frères, à raison des rentes dues au seigneur de Ségonzac, sur les ténemens de Rochefort, Cottevieille, etc. L'acte de 1596 porte érection de Rochefort, en fief, en faveur dudit Jacques Adémar, sous la réserve d'un hommage, etc.

Le 18 octobre 1615, il obtint une commission de capitaine d'infanterie dans le régiment de Ribérac.

Il obtint, au mois de février 1623, des lettres-patentes en forme de charte, par lesquelles le roi Lois XIII, érigea, en sa faveur, en titre de baronnie, la terre et seigneurie de Ségonzac, mouvante du comté de Périgord, « tant en considération des bons et recommandables services qu'il avait rendus au voyage de Béarn, aux siéges » de Saint-Jean d'Angély, de Clairac, de Montravel et » de Tonneins, et pendant la rébellion de ceux de la religion prétendue réformée, qu'en considération des » services que ses prédécesseurs avaient rendus, en plusieurs occasions, aux Rois, prédécesseurs de Sa Majesté ». Ces lettres sont signées *Louis*, et sur le repli, *par le Roi*, *Brûlard*, scellées en cire verte, et enregistrées au parlement de Bordeaux, le 27 mai de la même année. *Signé* Pontac.

Dans des lettres de *committimus*, obtenues le 9 mai 1626, il est qualifié l'un des écuyers de la grande écurie de Sa Majesté, le 1er mai de l'année précédente, Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, lui délivra un cer-

tificat, dans lequel il a la même qualité, ainsi que celle de baron de Ségonzac.

Le 19 mars 1631, il fit un échange avec François de la Faye, écuyer, seigneur de Rochefort, de plusieurs rentes dans la paroisse de Saint-Pardoux.

Il fut taxé, pour sa part, de la contribution au ban et arrière-ban de la province de Périgord, à la somme de cent livres, dont quittance lui fut donnée le 28 juillet 1639, par le commissaire receveur de cette taxe.

Il testa le 24 juin 1646, fit ses légataires, dame Finette de *Belcier*, sa femme, Louis, Jacques, Madelaine et Marguerite de Bardon, ses enfants, et institua son héritier universel, François de Bardon, son fils aîné, qui suit. Il avait épousé Finette de Belcier, dame de la maison noble de Labatut, par contrat du 18 septembre 1602. Elle était fille de feu Antoine de Belcier, écuyer, seigneur de Labatut, et de demoiselle Olimpe de Ségur, et petite-fille de noble Antoine de Belcier, président au parlement de Bordeaux. Noble Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, parent des seigneur et dame de Ségonzac, père et mère de Marc-Comte de Bardon, fut chargé de les représenter, par leur procuration du 15 septembre de la même année 1602, et de stipuler, en leurs noms, les clauses de cet acte, auquel furent présents, Pierre de Belcier, écuyer, seigneur dudit lieu et de Bonneaquit, oncle paternel de la future épouse, demoiselle Jeanne de Ségur, sa tante maternelle, Charles de Montagne, écuyer, seigneur de Mathecoulon, Jean de Strasbourg, écuyer, Henri de la Fage, etc. Cet acte fut passé au lieu noble de Bonnie, paroisse de Saint-Pierre-de Sales, vicomté de Castillon-sur-Dordogne, devant Combret, notaire royal. Finette de Belcier testa le 23 juin 1646, et laissa de son mariage :

1.° François-Louis de Bardon, qui suit ;

2.° Louis de Bardon, légataire par le testament de son père ;

3.° Jacques de Bardon, aussi légataire ;

4.° Madelaine de Bardon, épousa noble N...... de Roux, écuyer, seigneur de Taillepetit ;

5.° Marguerite de Bardon.

X. François-Louis DE BARDON, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron de Ségonzac, seigneur de Bonne-

fons, etc. ; eut une commission de capitaine d'infanterie dans le régiment de Cugnac, le 14 mars 1635, et reçut du marquis de la Force, un certificat de ses services, le 23 février 1636. Il fut institué héritier universel, par les testaments de ses père et mère, du 23 juin 1646. Le 26 janvier 1667, il fut maintenu dans les droits de sa noblesse, par jugement rendu à Périgueux, par M. de Montozon, commissaire-subdélégué de M. Pellot, intendant de la généralité de Guienne, et eut acte de la représentation de ses titres, remontés à l'an 1518.

Enfin, le 30 janvier 1667, il fit son testament, par lequel il fit ses légataires Louis de Bardon, seigneur de la Vergne, François-Louis, Armand et François de Bardon, ses enfants, et institua son héritier universel, Marc-Comte de Bardon, IIe du nom, baron de Ségonzac, son fils aîné.

Première femme : Marguerite de Fayard, mariée par contrat du 22 mai 1640. Elle était fille de feu messire Antoine de Fayard, seigneur de Mensignac et de Beaulieu, et de dame Nicole de Montferrand. Elle lui fit une donation, le 5 décembre 1647, en la maison d'Arnaud de Chantemerle, seigneur de Laubanie, en présence du seigneur de Talleyrand-de-Grignols, et de Louis Joseph de la Cropte ; et fit son testament le 12 septembre 1660, par lequel elle nomma exécuteurs de ses volontés, François de Boussat, écuyer, seigneur du Sauzet, demeurant au château de Choulet, paroisse de Sainte-Fortunade ; Pierre de la Faye, écuyer, seigneur de Pagenal, demeurant à Ferrachat, paroisse de Saint-Pardoux ; Arnaud de Chantemerle, écuyer, seigneur de Laubanie, demeurant à Chantegeline, paroisse de Tocane, et Pierre de la Borie, écuyer seigneur du Montaud. Elle institua héritier, Marc-Comte, son fils aîné, lequel fut aussi nommé hériter, par le testament de son père, du 30 janvier 1667.

Deuxième femme : Gabrielle de Mellet, mariée par contrat du 11 novembre 1671. Elle était veuve de messire Louis de Lestrade-de-la-Cousse, chevalier, seigneur de la Trimouille, de Plazac, etc. ; par le même contrat, demoiselle Jeanne Lestrade-de-la-Cousse, leur fille, épousa Marc-Comte de Bardon, fils de François-Louis.

Il laissa onze enfants, cinq fils et six filles, qui sont :

1.° Marc-Comte de Bardon, IIe du nom, qui suit ;

2.° Louis de Bardon, seigneur de la Vergne, mentionné le premier des puînés, au testament de son père, du 30 janvier 1667, où il est institué légataire. Son sort est ignoré, peut-être est-il le même qu'un Louis de Bardon-Ségonzac, qualifié écuyer, seigneur de Sarrilhac, qui fit la déclaration de ses armoiries, en 1698;

3.° François-Louis de Bardon, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, qui prit cette qualité, avec celle de fils de messire François-Louis de Bardon, chevalier, seigneur, baron de Ségonzac, et de dame Marguerite de Fayard, dans son contrat de mariage du 24 mai 1699, avec demoiselle Anne-Marguerite Rousselot, fille de feu noble Nicolas Rousselot, seigneur de Dampmartin, et de dame Marguerite Perrin, demeurant à Nanci. On ignore s'il a laissé de postérité. Il mourut à Nanci, le 13 mai 1730;

4.° Armand de Bardon;

5.° François de Bardon;

6.° Judith de Bardon, qui eut 5000 livres de dot. Elle fut mariée avec Jacques de la Borie, écuyer, seigneur de la Pinerie;

7.° Marguerite de Bardon;

8.° Marguerite de Bardon, religieuse à Ligueux.

9.° Marie de Bardon, religieuse à Ligueux;

10.° Françoise de Bardon;

11.° Finette de Bardon, religieuse à Saint-Benoît, près Périgueux.

Ces enfants sont nommés dans les testaments de leurs père et mère, des années 1660 et 1667.

XI. Marc-Comte DE BARDON, II[e] du nom, chevalier, seigneur baron de Ségonzac, seigneur de Vimont, de Plazac, de Saint-Michel, etc.; servait dans la compagnie des gardes-du-corps du Roi, selon un certificat de ses services, que le comte de Lauzun, capitaine des gardes-du-corps de Sa Majesté, lieutenant général de ses armées, lui donna le 15 novembre 1670.

Il avait été institué héritier, par les testamens de ses père et mère.

Le 3 juillet 1674, il obtint un certificat de ses services,

du maréchal d'Albret, gouverneur de la province de Guienne.

Le 23 février 1703, il fit son testament conjointement avec sa femme, Jeanne de Lestrade.

Femme : Jeanne de Lestrade-de-la-Cousse, mariée par contrat du 11 novembre 1671. Elle était fille de messire Louis de Lestrade, dit de la Cousse, chevalier, seigneur de la Trimouille, de Plazac, etc., et de dame Gabrielle de Mellet. Cette dernière épousa, par le même acte, François-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, père de Marc-Comte de Bardon.

Elle avait pour sœur, Marguerite de Mellet, dame de la Brousse.

Jeanne de Lestrade avait été instituée héritière par le testament mutuel de ses père et mère, du 11 juin 1670.

Ils laissèrent de leur mariage, douze enfants, quatre garçons et huit filles, qui sont :

1.° François-Louis de Bardon, IIe du nom, qui suit ;

2.° François de Bardon, que l'on croit avoir épousé une demoiselle d'Aydie. (*Manusc. de M. le marquis de Lambertie*) ;

3.° Philibert de Bardon, servait garde-marine, le 27 janvier 1697. Il est mort, servant dans les îles de l'Amérique ;

4.° Annet-Salomon de Bardon, dit le comte de Ségonzac, a été garde de la Manche, dans la compagnie de Noailles, et s'est retiré au lieu de la Borde, en Périgord, avec Marie-Louise de Feydit-de-Charmans, qu'il avait épousée par contrat du 7 mars 1725, et laquelle testa le 10 août 1739. Son mari mourut avant le 3 janvier 1757, que Marc de Bardon de Ségonzac, Plazac, Saint-Pardoux, Rochefort, etc., son neveu, fit faire l'inventaire de ses meubles. Il est qualifié, dans cet acte, chevalier, seigneur de Ségonzac, en partie, et de la Barde, des Salles, de Vaux et de Gurat ;

5.° Gabrielle de Bardon, épousa, par contrat passé au château de Vimont, paroisse de Plazac, le 8 juin 1697, messire Georges de Malet, écuyer, seigneur de la Jorie. Elle vivait encore le 8 octobre 1722 ;

6.° Marie-Anne, ou Marianne de Bardon, épousa Gabriel de Giris, écuyer, seigneur de Châtenet ou Chastanet, maréchal-des-logis des chevau-légers, demeurant à la Tourette, paroisse de Saint-Vincent de Jalmoutier. De ce mariage provint, entr'autres enfants, Marie-Antoinette de Giris, mère de M. le marquis de Mensignac, dernier mort;

7.° Marie de Bardon, reçue à Saint-Cyr le 18 octobre 1698;

8.° Finette de Bardon;

9.° Marie de Bardon (autre), aussi reçue à Saint-Cyr, le 29 décembre 1701;

10.° Marguerite de Bardon;

11.° Finette de Bardon (autre).

12.° Marie de Bardon (3e).

Tous ces enfants sont nommés dans le testament de leurs père et mère.

XII. François-Louis DE BARDON, IIe du nom, baron de Ségonzac, chevalier, seigneur de Vimont, Plazac, Saint-Michel, etc., naquit le 11 de septembre 1672, et fut reçu page du Roi, dans sa grande écurie, le 25 mai 1688; il servait dans l'artillerie, le 27 mai 1697. Il fut institué héritier par les testaments de Marie-Comte de Bardon, baron de Ségonzac, et de dame Jeanne de Lestrade, dite de la Cousse, ses père et mère, lesquels sont nommés dans son contrat de mariage.

En 17...., M. le baron de Ségonzac, rendit un dénombrement de la seigneurie de Saint-Michel et d'une partie de celle de Plazac, à l'évêque de Périgueux.

Le 17 novembre 1719, il fit un accord, conjointement avec Antoinette de la Roche-Aymon, sa femme, conformément à un arrêt du 16 février 1715, avec Isabeau de la Roche-Aymon, veuve de messire Jean de Châteignier, baron du Lindois, à l'occasion de la reddition de compte de dame Renée d'Abzac, femme de messire Claude d'Aloigny, qui avait intenté procès aux dames de Ségonzac et de Châteignier-du-Lindois, et à messire Antoine de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Prémilhac, leur père, en qualité d'héritiers de dame Renée de Lambertie, veuve de messire Charles d'Abzac, chevalier, seigneur de Mezières, de Saint-Pardoux, de Villars, etc., et de feu messire Jean de la Roche-Aymon, seigneur de Belleville,

frères des dames de Ségonzac et du Lindoi ; lesquelles dames (la première autorisée par son mari), vendirent, comme héritières de leur père, la seigneurie d'Anexe, le 9 janvier 1720, à dame Philippe de Chastanet, veuve de messire Jean de Bertin, chevalier, président, trésorier de France, au nom de Jean Bertin, comte de Saint-Geran, président, trésorier-général des finances de Guienne.

Femme : Antoinette de la Roche-Aymon, mariée par contrat passé au château de Villars, le 24 février 1702. Elle était fille de messire Antoine de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Prémilhac, et de dame Marie d'Abzac-de-Villars, petite-fille de feu Charles d'Abzac, chevalier, seigneur de Villars, et de dame Renée de Lambertie ; en présence de messieurs de Saulx, de Prémilhac, de Lambertie, d'Aloigny, de Saint-Pardoux, d'Abzac-de-Villars, Jean de Maignac, seigneur du Raize, Jean de la Roche-Aymon, Renée-Françoise de Villars, M. de Belcier, le chevalier du Saulx. Antoinette eut 40,000 livres de dot.

François-Louis de Bardon laissa de son mariage :

1.° Marc de Bardon, qui suit ;

2.° Jean-Baptiste de Bardon, prêtre, bachelier de Sorbonne, vicaire-général de Périgueux, chanoine et comte de l'église royale de Saint-Julien de Brioude, nommé à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Aubeterre, en 1753 ; mourut en 1778.

3.° Pierre de Bardon de Ségonzac, écuyer, qualifié chevalier de Ségonzac, servit dans les gardes-du-corps, et épousa, par contrat du....., demoiselle Léonarde de Sanzillon-de-Mensignac, fille de messire Bertrand de Sanzillon, chevalier, seigneur de Mensignac, Beaulieu, Lansinade, etc., et de dame Marie-Antoinette du Chastenet ;

4.° N.... de Bardon, demoiselle de Ségonzac.

XIII. Marc de Bardon, qualifié haut et puissant seigneur, baron de Ségonzac, chevalier seigneur de Plazac, de Saint-Michel, de Saint-Pardoux, de Rochefort, etc.

Il hérita d'Annet-Salomon de Bardon, comte de Ségonzac, seigneur de la Barde, de Salles, de Vaux, de Gurat, son oncle, après la mort duquel, il présenta requête, le 5 janvier 1757, pour faire l'inventaire de ses meubles et effets.

Il est mort le . . . . . .

Femme : Marie-Anne de Guines-de-Saint-Pardoux, mariée, par contrat passé le 2 avril 1731, en présence de haut et puissant seigneur, François-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, et de haute et puissante dame, Antoinette de la Roche-Aymon, père et mère du futur époux. Elle était fille de Jacques de Guines-de-Lorval, seigneur de Saint-Pardoux et de Limeyra, et de dame Marguerite de Maillard.

Elle passa un acte, le 29 juillet 1749, avec dame Marie de Villedon, dame de Vassage, et mourut le . . . . .

Marc de Bardon a eu de son mariage :

1.° Jean-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, né le 7 avril 1739; entra d'abord aux pages du Roi, à la petite écurie, en 1755, fut premier page du Roi, en 1757, et de monseigneur le Dauphin, en 1758.

En 1759, il entra, comme cornette dans le régiment Dauphin, cavalerie, et six mois après, il eut une compagnie dans le régiment, qu'il garda jusqu'à la paix de 1763.

En 1764, monseigneur le Dauphin obtint, pour lui, du Roi, un bâton d'exempt des gardes-du-corps de Sa Majesté, compagnie de Luxembourg ou Tingry. Il est parvenu au grade de chef d'escadron, dans la même compagnie, et a été fait maréchal de camp, en 1788. Etant devenu infirme et hors d'état de continuer son service, il s'est retiré vers la fin de la même année, et est mort, au château de Ségonzac, sans avoir été marié, le 10 juillet 1810, âgé d'environ 71 ans.

2.° Marc-Antoine de Bardon, chevalier de Ségonzac, né le 25 août 1746, entra aux pages, à la petite écurie, en 1758, et en sortit en 1761 ou 1762. Il entra ensuite sous-lieutenant au régiment Dauphin, cavalerie, et fut réformé à la paix de 1763. Il fut placé, peu de mois après, sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Piémont, cavalerie, où il a servi, sans interruption, par succession de grade, jusqu'à celui de major, qu'il a occupé 32 ou 33 ans, même ayant le grade de lieutenant-colonel.

La révolution ayant éclaté en 1789, un des premiers soins des factieux fut de chercher à désorganiser l'armée, et il n'y a pas de caresses, de promesses et de menaces, qu'ils n'employassent pour égarer et corrompre l'esprit du soldat. M. le chevalier de Ségonzac, qui commandait alors le régiment de Royal-Piémont, à Nevers, eut le bonheur de préserver son régiment de la contagion, et sut y maintenir la discipline militaire et le bon esprit qui l'avait toujours distingué. Les habitants du Nivernais n'ont pas oublié les services importants qu'il leur rendit dans ces temps difficiles, et les noms du brave major et des officiers de Royal-Piémont, sont encore prononcés avec reconnaissance et attendrissement. Nous trouvons un monument précieux des services rendus à la Nièvre, par M. le chevalier de Ségonzac, dans le témoignage éclatant et non suspect, que lui rendirent les députés de ce département, à l'assemblée nationale, dans une lettre qu'ils lui adressèrent de Paris, le 2 août 1791. Comme cette pièce est aujourd'hui peu connue, quoiqu'elle ait été imprimée dans les journaux du tems, nous avons jugé à propos de la reproduire ici.

Lettre des députés du Nivernais, à M. le chevalier de Ségonzac, major de Royal-Piémont.

Paris, le 2 *août* 1791.

» La députation de la Nièvre, Monsieur, n'oubliera jamais les services importants que vous » avez rendus à ce département, et surtout la » manière dont vous l'avez constamment fait. Per» sonne n'a plus de droits que vous à nos regrets, » vous les emportés tous, Monsieur : c'est à l'hon» neur, à la probité et aux talents que nous rendons » cet hommage, nous y joignons celui de notre » reconnaissance, que vous avez toujours si bien mé» rité, et que nous ne cesserons de vous témoigner, » toutes les fois que l'occasion nous en sera offerte.

» Les députés du département de la Nièvre, à » l'assemblée nationale. *Signés*, Ch. Marandat, » de Larêne, Parent, Fougère, de Lespinasse,

» A. de Serent, Bonnet, Robert, Vyaux
» Andreville .

En 1791, l'esprit de révolte et d'insubordination, faisant, chaque jour, de nouveaux progrès, M. le chevalier de Ségonzac fut forcé d'abandonner son régiment, au mois d'août de cette année, et, à l'exemple de tous les fidèles serviteurs du Roi, il se rendit à Coblentz, pour offrir ses services aux augustes frères de l'infortuné Louis XVI. Il fut d'abord placé, comme major dans la brigade de M. le duc de Lorges; ensuite, les princes le nommèrent, en 1792, major de l'aîle droite de la cavalerie, dans leur armée.

En 1794, M. le comte de Damas, ayant obtenu de la Hollande, pour le chevalier de Damas, son frère, l'autorisation de lever un corps de hussards, fort de 200 hommes et portant son nom, écrivit à M. le chevalier de Ségonzac, pour lui offrir une compagnie, lui assurant *la majorité*, aussitôt que M. le comte de Nantouillet serait rappelé auprès de monseigneur le duc de Berri, ce qui arriva en effet, au mois de septembre de la même année. M. le chevalier de Ségonzac fut nommé major de ce corps, qui se trouvait alors à Graves, place forte du Brabant hollandais, située à trois lieues de Nimègue. Sa première opération, en arrivant dans cette place, fut de faire, contre l'ennemi qui s'en était approché, une sortie vigoureuse, qui réussit parfaitement ; l'ennemi fut poursuivi avec beaucoup d'ardeur ; mais en ralliant sa troupe, M. le chevalier de Ségonzac reçut traîtreusement, de la part d'un monstre auquel il avait accordé généreusement sa grâce, un coup de pistolet qui lui brisa la rotule du genou ; malgré cette grave blessure, il eut la force de rentrer dans Graves; de là il fut transporté à la Haie, où les soins les plus multipliés, ne purent arrêter les progrès du mal, et l'arracher à la mort. Ainsi périt, à l'âge de 48 ans, ce *brave homme et bon militaire*, titres que lui ont décerné nos princes et tous les officiers de l'armée, qui l'ont connu, et qu'il avait si bien su justifier par une conduite noble et loyale, une

vie pure et sans tache, et des talents militaires très-distingués ;

3.° Pierre-François de Bardon, vicomte de Ségonzac, qui a continué la descendance ;

4.° Marie-Françoise-Félicité de Bardon de Ségonzac, mariée, par contrat du 9 septembre 1769, avec messire Pierre-Jean-Baptiste de la Rigaudie, chevalier, seigneur de Saint-Seurin, la Rigaudie, la Fargue, etc., fils de messire Laurent-Auguste de la Rigaudie, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Marie de Sorbier ;

5.° Marie-Thérèse de Bardon de Ségonzac, demoiselle de Saint-Pardoux, non mariée.

XIV. Pierre-François DE BARDON, chevalier, seigneur, vicomte de Ségonzac, né le 25 août 1749, entra d'abord, en qualité de garde de la marine, dans le corps de la marine royale au port de Rochefort, en 1767. Il parvint au grade de major de vaisseau du Roi, en 1786, ensuite à celui de commandant en second des gardes du pavillon. Il obtint, à raison de sa mauvaise santé, à la fin de 1787, sa retraite, avec le grade de capitaine de vaisseau du Roi, et eut une inspection des classes de la marine à Nantes. Enfin, réformé par l'assemblée nationale, en 1791, il quitta la France, pour aller rejoindre les princes français, et fit la campagne de 1792, sous leurs ordres, dans le corps de la marine. Le Roi lui a accordé, le 21 août 1816, le grade de contre-amiral, en récompense de ses bons et anciens services.

Femme : Demoiselle Anne de Stapleton, née au château des Dervallières, paroisse de Chantenay, près de Nantes, en Bretagne, mariée au mois de février 1780. Elle était fille de feu messire Jean de Stapleton, comte de Trèves, et de dame Agnès O-Shiell, comtesse de Trèves, demeurant au château des Dervallières.

De ce mariage est issu un fils unique qui suit.

XV. Louis-Pierre-Joseph DE BARDON, baron de Ségonzac, né le 27 avril 1784.

Femme : Marie-Marguerite-Charlotte-Rose Chapelain du Brosseron, originaire de Paris, mariée le 24 novembre 1808, fille de......

De ce mariage sont provenus :

1.° Pierre-Louis-Edouard-Alfred de Bardon de Ségonzac, né au château des Essarts, paroisse de Cuy, près Noyon, département de l'Oise, le 21 octobre 1809;

2.° Un autre garçon.

Branches établies en Limosin, connues sous les noms de Montagne, du Breuil, du Buys, de la Roche, du Repaire, Sarette, la Faragodie, etc.

IV. Jacques de Bardon, Ier du nom, écuyer, seigneur de Migofolquier, en partie, etc., quatrième fils de noble Guillaume de Bardon IIe du nom, et de Géraude Del Mercat, est surnommé Folquier (du nom de sa grand-mère maternelle), dans presque tous les actes qui nous restent de lui : ces actes sont très-nombreux, et s'étendent depuis 1464, jusqu'en 1517. Il y intervint quelquefois seul, mais plus communément avec Jean et François de Bardon, ses frères, et avec Jean et Pierre de Bardon, ses neveux.

Il paraît qu'en 1465, il faisait sa demeure dans la paroisse de Taniers (sans doute au repaire de la Salle); mais en 1473, et années suivantes, on le voit établi au château de Migofolquier, dans la paroisse de Lussac.

Le 13 octobre 1517, il fit son testament, dans lequel il se qualifie « noble Jacques *Bardo*, habitant de la noble maison de Migofolquier, paroisse de Lussac », demande trente prêtres pour assister à son enterrement, et pareil nombre au bout de l'an; lègue l'usufruit de ses biens à sa femme; fait mention de ses enfants puînés, et institue héritier universel François, son fils aîné.

Femme : Jeanne des Pousses, ou des Posses (*de Las Possas*), fille de noble Thomas des Pousses, habitant de la ville de Thiviers, et de Marie de Fars, sa première femme; elle avait pour frères, nobles Bernard et Aimar des Pousses.

N. B. Thomas des Pousses, épousa en secondes noces Jeanne de Bardon, nommée autrement des Salles ou de la Salle, fille de Guillaume II de Bardon.

Du mariage de Jacques de Bardon avec Jeanne des Pousses, sont provenus :

1.° François de Bardon, qui suit;
2.° Jean de Bardon, prêtre, est rappelé dans le testament de son père, en 1517;
3.° Jean de Bardon est regardé comme l'auteur d'une branche établie en Limosin, connue d'abord sous le nom de Montagne, laquelle s'est partagée en plusieurs rameaux, qui seront rapportés ici;
4.° Peyronne de Bardon, mariée à noble Hugues de Malinier du Bugue, suivant le testament de Jacques de Bardon, son père, du 13 octobre 1517.

V. François de Bardon, fils aîné de Jacques de Bardon, dit Folquier, fut institué héritier universel, par le testament de son père du 13 octobre 1517; il paraît que déjà, avant cette époque, il était majeur ou émancipé, puisqu'il intervient dans plusieurs actes passés par son père, entr'autres dans une reconnaissance féodale de l'an 1516, et dans deux actes de vente, dont l'un est du 12 juillet 1517, et l'autre du 21 septembre de la même année.

Le 1er avril 1524, il habitait le noble repaire de Migofolquier, avec Jeanne de Marquessac, sa femme, suivant l'acense qu'ils firent ensemble d'un pré, situé dans le voisinage de ce repaire, et joignant le pré de noble Jean de Bardon.

Le 4 mars 1528 (v. st.), il vendit, conjointement avec sa femme, par acte passé au lieu des Aysies, paroisse de Tayac, une partie du noble repaire de Migofolquier, à noble Aimard de Bardon.

Il ne vivait plus le 23 avril 1535, suivant un accord passé entre Jeanne de Marquessac, sa veuve, alors remariée à noble Aimar de Bardon, seigneur du noble repaire de Migofolquier.

Femme: Jeanne de Marquessac, fille de noble Pons, ou Poncet de Marquessac, damoiseau de Castelnau, et de Jeanne Laval. Elle était cousine-germaine de Marguerite de Marquessac, femme de noble Jean de Bardon.

On ignore s'il est provenu des enfants de ce mariage.

Branche de Montagne, du Breuil et du Buys.

V. Jean de Bardon, Ier du nom, écuyer, seigneur de Montagne, était le troisième fils de Jacques de Bardon,

écuyer, seigneur en partie de Migofolquier, et de Jeanne des Pousses. Son père lui légua, par son testament du 13 octobre 1517, la nourriture et entretien dans sa maison, dans le cas où il consentirait à demeurer avec son héritier (François); mais dans le cas d'incompatibilité, il lui lègue 70 livres.

Il est rappelé dans une acense, faite le 1er avril 1524, par François de Bardon, son frère aîné, et sa femme.

Il fut témoin du contrat de mariage d'Aimar de Bardon, seigneur de Castel, avec Borguine de Fénelon, du 1er janvier 1518 (v. st.), dans lequel il est qualifié le *Jeune* (*Junior*), sans doute pour le distinguer de Jean de Bardon, mari de Marguerite de Marquessac, son cousin-germain, qui était plus âgé que lui.

Il est énoncé fils de Jacques et père d'Antoine, dans une table de filiation de cette branche, qui se trouvait autrefois au cabinet des ordres du Roi, mais où il n'y avait le nom d'aucune femme, ni aucune date.

On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants.

VI. Antoine de Bardon, écuyer, seigneur de Montagne, est nommé dans la table de filiation déjà citée, et énoncé père de :

VII. Jean de Bardon, IIe du nom, écuyer, seigneur du Buys, épousa Jeanne, dite Jeannette Guy, et eut pour fils :

VIII. Bernard de Bardon, écuyer, épousa demoiselle Marie Mazie, fille de Christophe Mazie, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Etienne de Bardon, auteur d'un rameau qui sera rapporté ci-après.

IX. Jean de Bardon, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Breuil et du Buys, conseiller du Roi, juge des Appeaux de Limoges, épousa, par contrat du 10 décembre 1602, Gabrielle Dumas, fille de Pierre Dumas, écuyer, seigneur dudit lieu et de la Serre, et de feu demoiselle Léonarde de Saint-Aulaire; il eut de ce mariage :

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Jacques de Bardon, que l'on croit auteur d'un rameau connu sous le nom de seigneurs du Repaire et de Faragodie, qui sera rapporté ci-après.

X. Pierre DE BARDON, écuyer, seigneur de la Roche, épousa, le 21 juin 1631, demoiselle Catherine de Bardon, sa cousine, fille d'Etienne de Bardon, conseiller à Limoges et de Catherine Pasquet. Il produisit ses titres (sans doute en 1667), conjointement avec Jacques, son frère; ses enfants furent :

1.° Pierre de Bardon, IVe du nom ;
2.° Jean de Bardon, qui suit ;

XI. Jean DE BARDON, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Roche, demeurant à Saint-Julien de Vendomois, élection de Brive, épousa le 6 octobre 1650, demoiselle Jeanne de Guéraud, fille de Jean de Guéraud et de Catherine Marnier.

N. B. Jean de Bardon portait les mêmes armes que les barons de Ségonzac. On ignore s'il a laissé postérité.

Branche de Sarette.

IX. Etienne DE BARDON, conseiller à Limoges, épousa Catherine Pasquet, dont il eut :

1.° Antoine, qui suit ;
2.° Catherine de Bardon, mariée à Pierre de Bardon-du-Buys, écuyer, seigneur de la Roche, son cousin-germain, fils de Jean de Bardon, et de Gabrielle Dumas.

X. Antoine DE BARDON, seigneur de Sarette, conseiller du Roi en la sénéchaussée et présidial de Limoges, épousa Louise Nicolas, fille de Jean Nicolas, seigneur de Tralage et de la Reynie, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Limoges, et de demoiselle Antoinette Faure, fille de René Faure, écuyer, seigneur de la Chassaigne, des Monnoyroux et de la Prugne, conseiller du Roi, trésorier-général de France à Riom, et de demoiselle Gilberte de Saigne.

Louise Nicolas mourut en 1640. Les enfants issus de ce mariage furent :

1.° Etienne de Bardon ;
2.° Gabriel de Bardon ;
3.° François de Bardon ;
4.° Louise de Bardon ;
5.° Jeanne de Bardon, qui se maria deux fois : 1.° à Emeric de Malavergne ; 2.° l'an 1674, à Alain de Peyraux, écuyer, seigneur d'Auriac, dont provint Marie-Françoise de Peyraux, mariée, le 23 octobre 1704, à Georges de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de la Roffie.

Nous ne connaissons pas la suite de cette branche.

Branche du Repaire et de la Faragodie.

X. Jacques de Bardon, IIe du nom, second fils de Jean de Bardon, IIIe du nom, et de Gabrielle Dumas. Il produisit ses titres, conjointement avec Pierre, son frère.

Il est peut-être le même que noble Jacques de Bardon, écuyer, seigneur du Repaire, habitant du repaire noble de la Faragodie, paroisse de Beisenac, près de Ségur, en Limosin, qu'on trouve nommé dans deux actes, dont l'un est du 29 septembre 1648, et l'autre du 9 mai 1654.

Nous n'avons pas la suite de cette branche, que l'on dit fondue dans la maison de Roux-de-Lusson, qui possède aujourd'hui Faragodie.

Armes : D'or, à l'aigle de profil de sable, becquée et armée de gueules, empiétant un poisson du second émail, lorré du troisième, posé en fasce, lui becquetant la tête ; et adextrée en chef d'une croisette de gueules : une rivière d'azur, mouvante du bas de l'écu.

DE LA TRÉMOILLE, ancienne et illustre maison, qui tire son origine de celle de Poitou, et son nom de la seigneurie de Trémoille, ancien apanage de la maison de Poitou, sur les frontières de la Marche, proche Montmorillon et Belabre. En raison de l'illustration de son origine et de ses droits à la couronne de Naples, par le mariage d'un prince de Talmond en 1521, avec une petite-fille de Frédéric V

d'Aragon, roi de Naples, cette maison jouissait du rang de princes étrangers; elle avait pour son chef la dignité de premier duc à la cour, et de quatrième pair au parlement, et pour son fils aîné le titre de prince de Tarente, qui était, dans ces temps-là, celui du prince royal de Naples.

I. Pierre, Ier du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, qui vivait environ l'an 1040, sous le règne de Henri I, roi de France (1), et signa une charte de manumission, en faveur de Robert, fils de Froger, dans l'église de Saint-Aubin d'Angers, avec Guillaume, duc de Guienne, comte de Poitou, Geoffroi, son frère, Adelard de Châteaugontier, Geraud de Vouvent, Alger de Douay, et Fouger de Vendôme, était d'une branche cadette de la maison de Poitou, petit-fils de Guillaume III de Poitou, duc d'Aquitaine. Suivant l'usage qui s'introduisait alors, il prit pour lui et ses descendants le nom de son fief ou apanage, et fut le fondateur de la maison de la Trémoille. Il eut pour fils:

1.° Guillaume, dont l'article suit;
2.° Géraud de la Trémoille, nommé dans la charte de l'an 1070, rapporté au degré suivant.

II. Guillaume, Ier du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, est nommé avec Géraud, son frère, dans une charte de Geoffroy, comte de Poitou, duc de Guienne, accordée à l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, vers l'an 1070 (2). Il fut père de:

1.° Audebert, dont l'article suit;
2.° Josbert de la Trémoille, mentionné dans une charte de Saint-Jean d'Angely, vers l'an 1084, avec Guillaume, duc de Guienne, et autres seigneurs (3).

III. Audebert, Ier du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, qualifié chevalier dans un titre de l'an 1089, en faveur de l'abbaye de Ville-Salem, dont il fut le fon-

---

(1) Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, et de la Trinité de Vendôme.
(2) Besly, Histoire des comtes de Poitou, page 382.
(3) Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély.

dateur (1), fut inhumé dans cette abbaye en 1109. Il eut pour femme Pasquette, dont le nom patronimique est demeuré inconnu, chose assez ordinaire à l'égard des filles, dans ces tems reculés. Il en eut :

IV. Gui, Ier du nom, sire OIL AD TRÉMLLE E, qui suivit Godefroy de Bouillon à la conquête de la Palestine, l'an 1096, et fit rebâtir à son retour l'abbaye de Saint-Remy de Reims (2), qui avait été brûlée, suivant une charte de 1098. Il confirma, en 1140, à Isaac, abbé de l'Etoile, les donations que ses ancêtres avaient faites à cette abbaye (3). On ignore le nom de sa femme. Il eut pour fils :

V. Guillaume, IIe du nom, sire DE LA TRÉMOILLE, de Palange, de Mainac et de Lussac lès Eglises, qui fit une donation, vers l'an 1120, avec Melissande sa femme, de la terre de Mainac, à la maison de Dieu de Montmorillon (4). Ses enfants furent :

1.° Guillebaud, dont l'article suit ;
2.° Guillaume,
3.° Thibaud, } nommés dans le titre 1120 ;
4.° Hugues,
5.° Humbert,
6.° Pierre, } nommés dans le même titre et dans plusieurs autres actes de l'abbaye de Montmorillon.

VI. Gillebaud, seigneur DE LA TRÉMOILLE, et de Château-Gontier, est nommé avec ses frères, dans la donation faite par Guillaume II, sire de la Trémoille, leur père, à la maison de Dieu, de Montmorillon. Il eut pour fils :

1.° Audebert, dont l'article suit ;
2.° Pierre de la Trémoille, chevalier, seigneur des Ormes, qui donna en perpétuelle aumône, conjointement avec ses sujets des Ormes, à l'abbaye de la Colombe, l'eau qui passait par ce couvent ;

---

(1) Besly, Histoire de Poitou, page 407.
(2) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Remy de Reims.
(3) Cartulaire de l'abbaye de l'Etoile. Chr. Justel, Histoire de la maison d'Auvergne.
(4) Cartulaire de l'hôpital de Montmorillon. Justel. *ibid.*

3.° Audert,
4.° Amiel,
5.° Geoffroy,
nommés dans une charte de l'abbaye de Montmorillon.

VII. Audebert, II° du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE et de Château-Gontier, est nommé dans un acte en faveur de l'hôpital de Montmorillon. Il vivait en 1180, et eut pour fils :

1.° Humbert, dont l'article suit ;
2.° Thibaut de la Trémoille, nommé dans la donation que fit Humbert, son frère, à la maison de Dieu, de Montmorillon, en 1205. Il accompagna le roi saint Louis à son premier voyage en la Terre-Sainte, et fut tué à la bataille de la Massoure, en Egypte, avec trois de ses enfants, en 1248. Jean Bouchet (1) lui donne pour femme une fille de la maison de Châlons, et ailleurs une fille de la maison de Castres. Imbert de la Trémoille, l'un de ses fils, qui périt avec lui en la Terre-Sainte, eut pour femme, selon Jean Bouchet, Jeanne de Châlons.

VIII. Humbert, sire DE LA TRÉMOILLE, de Château-Guillaume, d'Abaron et de Lussac lès Eglises, donna, en 1205 (2), la terre d'Abaron à l'hôtel Dieu de Montmorillon. Il épousa Mathilde, dame de Château-Guillaume, qui choisit sa sépulture dans l'abbaye de la Colombe, et en eut :

1.° Guillaume, sire de la Trémoille, mentionné dans un titre de l'abbaye de la Colombe, en 1219. Il mourut avant l'an 1240, et fut enterré avec sa mère, dans l'église de l'abbaye de la Colombe ;
2.° Audebert, dont l'article suit ;
3.° Amiel de la Trémoille, seigneur de Telleis et de Lussac, en partie, vivant en 1229, père d'Agathe de la Trémoille, femme de Guillaume de Lezay, seigneur d'Angle ;
4.° Guillebaud de la Trémoille, seigneur de Chas-

(1) Annales d'Aquitaine, page 172.
(2) Cartulaire de Montmorillon.

teauviel de la Faye, de Lussac en partie, mari de Fère de Razès, fille d'Hélie, seigneur de de Razès, laquelle testa, en 1231, et fit des legs à l'abbaye de Gramont (1);

5.° Gui de la Trémoille, qui céda, en 1214, à Guillaume, abbé de la Colombe, ce que prétendaient ses ancêtres, sur la terre de Bernier, en la Marche;

6.° N... de la Trémoille, femme de Geoffroy de Preuilly, III° du nom, fils aîné d'Eschivrard de Preuilly, II° du nom, seigneur de Preuilly, et de la Rocheposay, chevalier;

7.° N.... de la Trémoille, épouse de N..., seigneur d'Azay, chevalier.

IX. Audebert, III° du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, de Château-Guillaume, chevalier, sénéchal de la Marche, fut exécuteur du testament de Mathide, sa mère, et fit en cette qualité quelques donations, l'an 1240, à l'abbaye de la Colombe, où il élut sa sépulture, par son testament de l'an 1260. Il épousa 1.° Hermine, dont il n'eut point d'enfants; 2.° Aliénor, qui testa en 1262. Il en eut:

1.° Gui, dont l'article suit;

2.° Pierre, qui fut un des exécuteurs du testament d'Aliénor, sa mère;

3.° Guillaume, qui reconnut, par acte de l'an 1258, conjointement avec sa femme, qui n'y est pas nommée, devoir à l'abbaye de Dorat, en la Marche, cinquante livres, pour lesquelles ils donnèrent quelques terres à Coutevraud. Il mourut avant 1268, et fut père d'Alix de la Trémoille, nommée dans une lettre d'Alphonse de France, comte de Poitou, duc de Guienne;

4.° N.... de la Trémoille, femme de Gui Pocquières, chevalier, nommé dans un titre du monastère de Ville-Salem, en 1290.

X. Gui, II° du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, de Château-Guillaume, de Lussac, etc., chevalier, est

(1) Cartulaire de Gramont.

compris parmi les hommes liges du comte de Poitiers, en 1269, et fit hommage, en 1275, à Hugues, évêque de Poitiers, de sa terre de Château-Guillaume. Il vivait encore en 1301, qu'il eut différend avec les religieuses de Ville-Salem. Il fut père de :

1.° Gui, dont l'article suit ;
2.° Geoffroy de la Trémoille, seigneur du Bois de la Carte, qui donna cette terre, en 1321, du consentement de Jeanne de Couhé, sa femme, et de Désirée, sa fille, à Geoffroy Vernon, chevalier, son gendre.

XI. Gui, IIIe du nom, sire DE LA TRÉMOILLE, de Château-Guillaume, de Lussac et de Rochefort, en Berri, est nommé dans un ancien rôle des nobles relevant de la châtellenie de Montmorillon, avec le vicomte de Brosse et autres, vers l'an 1316. Il fut enterré avec sa femme, dont le nom n'est pas connu, dans l'abbaye de la Colombe. Leurs enfants furent :

1.° Gui, dont l'article suit :
2.° Guillaume de la Trémoille, seigneur de Rochefort, nommé dans le testament de son père. Il rendit foi et hommage à Pierre de Naillac, seigneur du Blanc, en Berri, pour sa terre de Rochefort, l'an 1341. Il eut pour enfants :
   a. Guillaume, seigneur de Rochefort, mort sans enfants, et enterré dans l'église de Sauzelles, en Berri ;
   b. Ayglantine, dame de Rochefort, mariée en 1350, à Pierre d'Aloigny, seigneur de la Millandière, en Poitou, Ils se firent une donation mutuelle le 27 septembre 1364 ; elle testa après les Rois, vers l'an 1380, mourut environ l'an 1410, et fut inhumée avec son frère, dans l'église de Sanzelles.

XII. Gui, IVe du nom, sire DE LA TRÉMOILLE, de Château-Guillaume, de la Fosse-Saint-Michel de Pressac, de Fontmorand et de Lignac, rendit hommage de la terre de Château-Guillaume, en 1321, à Arnaud d'Aux, cardinal, évêque de Poitiers, à cause de la baronnie d'Angle en Poitou, et paya un besant d'or pour le devoir ; donna, après l'octave de la Chandeleur de

l'an 1326, à l'abbé de la Colombe, 20 sols de rente et sept setiers de grains; fit son premier testament l'an 1327; se trouva aux guerres de Gascogne, avec neuf écuyers, en 1330; servit dans l'armée du Roi en Angoumois en 1345, fit son dernier testament l'an 1351, mourut au mois d'octobre 1360, et fut enterré dans l'abbaye de la Colombe, où se voit sa sépulture avec son épitaphe. Il avait épousé, en 1315, Alix de Vouhec, fille unique de Guillaume, seigneur de Vouhec, de Fontmorand et de Vazois, en la Marche. Elle mourut sur la fin du mois de juin 1361, et fut enterrée auprès de son mari. Leurs enfants furent :

1.° Gui, dont l'article suit :
2.° Amiel, qui fonde la branche des seigneurs de Fontmorand, rapportée plus loin;
3.° Blanche de la Trémoille, nommée dans le testament de son père, qui ordonna qu'elle serait mariée;
4.° Plusieurs autres filles, destinées à être religieuses, par le testament de leur père.

XIII. Gui, Ve du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, de Vazois et de Lussac, est qualifié grand-panetier de France dans un arrêt du parlement de Paris, de l'an 1353, et dans les histoires de Montmorency et de Béthune. Il mourut avant son père à Loudun, le lundi avant la Saint-Louis du mois d'août 1350, et fut enterré en l'abbaye de Sainte-Colombe, où se voyait sa sépulture et son épitaphe. Il avait épousé Radegonde Guenand, fille de Guillaume Guenand, IIe du nom, seigneur des Bordes et du Blanc en Berri, et de Brunissende de Thiern (1). Elle mourut au mois de décembre 1387, et fut enterrée avec son mari. Leurs enfants furent :

1.° Gui, dont l'article suit;
2.° Guillaume, chevalier, seigneur d'Husson, d'Espoisse, Bourbon-Lancy et d'Antigny, conseiller et chambellan des rois Charles V et Charles VI, maréchal de Bourgogne, était le premier des quarante-quatre écuyers de la compagnie

---

(1) Du Bouchet, Histoire de Courtenay, page 25.

de Gui du Tremblay, chevalier, qui fit montre à Châlons-sur-Saône, le 3 février 1370; était, en 1377, capitaine des gendarmes de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qu'il accompagna en Picardie, contre les Anglais; se signala à la bataille de Rosebeque, où il fut armé chevalier en 1382. Il est qualifié chevalier et chambellan du Roi, dans un don que ce prince lui fit au mois de juin 1383 (1), et reçut, en récompense de ses services, quatre mille francs d'or, le 24 février 1389. Le roi Charles VI et le duc de Bourgogne l'envoyèrent avec des troupes, en 1387, au secours de Jeanne, duchesse de Brabant, attaquée par les Anglais. Il ravagea le pays du duc de Gueldres, en 1388, servit en Allemagne l'année suivante; signa, la même année, avec plusieurs princes et seigneurs, le contrat de mariage de Gaston, comte de Foix, seigneur de Béarn, avec Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne. Il suivit le duc de Bourbon en son expédition d'Afrique l'an 1390. Philippe, duc de Bourgogne, le nomma, avec Gui, son père, exécuteur de son testament, fait à Arras l'an 1395; ordonna qu'ils seraient enterrés à ses pieds dans l'église des Chartreux de Dijon; les recommanda à son frère, le comte de Nevers, et lui conseilla de se servir d'eux dans le gouvernement de ses états. Il suivit Jean, comte de Nevers, au voyage de Hongrie, où il demeura prisonnier à la journée de Nicopolis (2), fut présent avec plusieurs autres chevaliers, au codicile que fit le sire de Coucy en la ville de Burse, le 18 février 1357, et mourut la même année. Il avait épousé Marie de Mello, dame et héritière d'Husson, d'Espoisses et de Bourbon-Lancy, fille de Gui de Mello, seigneur de Givry et d'Agnès de Cléry. De ce mariage sont issus :

A. Guillaume de la Trémoille, seigneur d'Hus-

(1) Deuxième registre de la Chambre des comptes, fol. 196.
(2) Froissard dit qu'il y fut tué avec Philippe, son fils.

son, qui servit en Guienne, avec neuf écuyers, au mois d'août 1398, et mourut sans alliance;

B. Philippe de la Trémoille, seigneur de Montréal, tué à la bataille de Nicopolis, en 1396, sans enfants d'Eléonore de Culant, sa femme, fille d'Eudes, seigneur de Culant en Berri, et de Marguerite de Joinville, sa seconde femme. Sa veuve se remaria à Guichard Dauphin, IIe du nom, seigneur de Jaligny et de la Ferté-Chaudron en Nivernais, grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415;

C. Gui de la Trémoille, comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, seigneur d'Antigny, d'Husson, de Pouilly, de Prémartin, de Cesy et de la Ferté. Le roi Charles VI, par lettres données à Saint-Faron-lez-Meaux, le 24 janvier 1421, lui fit don des seigneuries de la Loupière, de Brion, de Brecy, de Vieux-Champ, de Chambre, de la Grange et de Cervoise, pour le récompenser de ses services et le dédommager de ce que ses terres avaient été pillées par les ennemis. Il conduisit, l'an 1423, avec le seigneur de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, quatre mille chevaux au secours de la duchesse douairière de Bourgogne; se trouva l'année suivante à la journée de Crévant, et mourut avant l'an 1438. Il avait épousé Marguerite de Noyers, comtesse de Joigny, dame de Pouilly et de Prémartin, fille de Miles de Noyers, comte de Joigny, IIe du nom, et de Marguerite de Ventadour, dame d'Antigny. Leurs enfants furent :

a. Louis de la Trémoille, comte de Joigny, etc., qui suivit le Roi Charles VII au siége de Pontoise, et mourut sans avoir été marié, l'an 1467, que la succession fut partagée, le 4 juin, entre Guillemette et Marguerite de Vergy, ses nièces, Charles de Châlons, son neveu, héritier du comté de Joigny;

b. Jeanne de la Trémoille, comtesse de Joigny, mariée à Jean de Châlons, seigneur de Viteaux, de Chevane et de l'Orme, en partie, fils puîné de Jean de Châlons, seigneur d'Arlay, et de Marie de Baux, princesse d'Orange. Elle mourut en 1454, et fut enterrée en l'abbaye de Vezelay, avec son mari. Leurs enfants héritèrent du comté de Joigny.

c. Claude de la Trémoille, dame d'Antigny, mariée, le 15 janvier 1434, avec Claude de Vergy, seigneur d'Autrey, de Vaugrenant, de Fonvent, de Champlitte, etc., sénéchal de Bourgogne, fils de Jean de Vergy, et d'Antoinette de Salins. Elle mourut le 4 août 1438, ayant fait son testament deux jours auparavant, et fut ensevelie, dans le monastère de Thulley, dans la chapelle des seigneurs de Vergy. Son mari lui survécut, et se remaria à Marguerite de Cusance, veuve de Gui de Pontallier, seigneur de Talmey, mourut l'an 1467, et fut enterré auprès de sa première femme;

D. Jean de la Trémoille, tué le 13 septembre 1408, au combat, donné près de Tongres, par Jean, duc de Bourgogne, contre les Liégeois, pour rétablir Jean de Bavière dans son évêché de Liége;

E. Jeanne de la Trémoille, femme de Jean de Rochefort, seigneur de Chastillon, en Bazois, et du Puyset;

F. Marguerite de la Trémoille, mariée à Dijon, le 12 octobre 1391, à David, seigneur d'Auxy, surnommé de Famechon, seigneur de Hangest, fils aîné de Jean, III[e] du nom, seigneur d'Auxy, et de Catherine de Melun. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415;

G. Bonne de la Trémoille, mariée à Mathieu de Longwy seigneur de Givry et de Raon, fils unique de Jean de Longwy, seigneur de

Beaumont-sur-Cerin et de Fontaine-Française, et d'Henriette de Vergy. Elle mourut le 10 septembre 1439, et fut enterrée aux cordeliers de Dôle où se voyait son épitaphe;

3.° Pierre de la Trémoille, baron de Dours et d'Engoutsen, seigneur de Planguyères, du Cloé, de Hubessen et de Sangueville, conseiller et chambellan du roi Charles VI et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1390. Il reçut de Jean le Flament, trésorier des guerres, 500 francs d'or, en considération de ses services, le 10 mai 1383, Gui de la Trémoille, son frère aîné, par son testament de la même année, l'institua, avec Guillaume de la Trémoille, seigneur d'Husson, son autre frère, héritier au reste de ses biens, terres et seigneuries, au cas qu'il mourut sans hoirs, et le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires, avec Philippe, duc de Bourgogne, et les évêques de Châlons et d'Arras. Il est qualifié gardien (1) de l'abbaye de Luxen, le 17 juillet 1397 (2), et mentionné dans un arrêt du parlement, de l'an 1399. Le Roi lui accorda, en 1401, 500 francs d'or. Il accompagna, la même année, le duc de Bourgogne, à son voyage à Nantes. Il acheta la terre de Dours en 1413, et vivait encore en 1426. Il avait épousé Jeanne de Longvilliers, dame d'Engoutsen, de Hubessen, etc., fille de Jean de Longvilliers, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Boullencourt. De ce mariage vinrent :

A. Jean de la Trémoille, baron de Dours et d'Engoutsen, seigneur d'Allonville, qui fut fait chevalier, avec plusieurs autres seigneurs, à l'attaque des Gantois, l'an 1452, par Jean, sire de Croy, chef de l'arrière-garde de l'armée du duc de Bourgogne, et mourut avant l'an 1453. Il avait épousé, 1.° Renaude de Mello, fille de Louis de Mello, chevalier, seigneur

(1) Gardiator.
(2) Mém. F. fol. 41.
(3) Histoire de Bretagne, tome IV, page 431.

de Saint-Parise, et de Jeanne d'Aumont; 2.° Jeanne de Créquy, fille de Jean, Ve du nom, sire de Créquy et de Canaples, surnommé l'Etendart, et de Jeanne de Roye : elle vivait encore en 1466. De ce mariage sont issus :

a. Jean de la Trémoille, baron de Dours, seigneur d'Engoutsen, de la Motte, en Santerre et d'Allonville ; il était fort jeune lorsqu'il accompagna Charles, comte de Charolais, qui allait au-devant de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il vivait encore en 1480. Il avait épousé Marguerite de Contay, fille de Guillaume, seigneur de Contay, en Picardie, premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne, et de Marguerite, dame de Lully, dont il eut : dame Marguerite de la Trémoille, dame de Dours, d'Engoutsen, de la Motte, en Santerre, mariée avec Antoine, seigneur de Crevecœur, de Thienne, de Culonne et de Thois, grand-louvetier de France, bailli d'Amiens, fils aîné de Jacques, seigneur de Crevecœur et de Bonne de la Viefville. Elle survécut à son mari, dont elle était la seconde femme ; eut la garde et tutelle de ses enfants, et vendit, en cette qualité, le 16 mai 1496, la terre de Tronquoy, à Jean de Croy ;

b. Jeanne de la Trémoille, troisième femme de Josse de Hallwin, chevalier, seigneur de Piennes, souverain-bailli de Flandre, fils de Jean, seigneur de Hallwin, et de Jacqueline de Ghistelles. Elle fut mariée par contrat du 13 septembre 1449, et mourut en 1470 ;

c. Marguerite de la Trémoille, dame des Querdes, mariée, 1.° à Philippe du Bos d'Annequin, fille de Jean, seigneur de Bos, et de Catherine de Poix ; 2.° à Jacques de Crevecœur, seigneur de Thois, chevalier de la Toison d'or, mort

le 3 mars 1474, fils de Jean de Crevecœur, et de Blanche de Saveuse;

d. Jeanne, la jeune, femme de Jean de Rouvroy, chevalier, seigneur de Saint-Simon, en Picardie, et de Rasse, fils aîné de Gaucher de Rouvroy, dit de Saint-Simon, et de Marie de Sarrebruche-Commercy. Jeanne de la Trémoille fut enterrée en la chartreuse de Mont-Louis, près Noyon, avec son mari;

e. Louise de la Trémoille, femme de Jean de Saint-Séverin, comte de Conversano;

B. Lancelot de la Trémoille, seigneur de Hubessan, mort sans avoir été marié;

C. Gui de la Trémoille, mort sans enfants;

D. Marguerite de la Trémoille, femme de Jean de Hornes, seigneur de Baucignies, etc., sénéchal de Brabant, fils d'Arnoul de Hornes, seigneur de Baucignies, et de Jeanne de Hondescotte. Elle en était veuve en 1416, et vivait encore en 1452;

E. Agnès de la Trémoille, mariée le 15 novembre 1498, à Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, du Vaux, de Marreaux et de Rivière, fils aîné de Gui de Jaucourt, et de Jeanne de Damas. Elle en était veuve en 1462, et fit son testament en 1488;

F. Jacqueline de la Trémoille, femme, 1.° d'André de Toulongeon, nommé chevalier de la Toison d'or, en 1432, mort en la Terre-Sainte, sans avoir reçu le collier; 2.° avant l'an 1439, de Jean, bâtard de Luxembourg, seigneur de Hautbourdin, chevalier de la Toison d'or, fils naturel de Valeran de Luxembourg, IIIe du nom, comte de Saint-Pol, et d'Agnès de Brie.

XIV. Gui VI, sire DE LA TRÉMOILLE, de Sully, de Craon et de Jonvelle, comte de Guines, baron de Dracy, de Sainte-Hermine et de Mareuil, seigneur de Courcelles, de Conflans-Sainte-Honorine, de Montigny, conseiller et chambellan du Roi, porte-oriflamme de France, grand-

chambellan héréditaire de Bourgogne, surnommé le *Vaillant*, fut en grande considération auprès de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui l'honora d'une affection singulière; il était l'un des sept chevaliers de la compagnie de Gui du Tremblay, chevalier, qui fit montre à Châlons-sur-Saône, le 3 février 1370: servit à la prise d'Ardres, l'an 1377, avec cinquante hommes d'armes de sa retenue; suivit, deux ans après, le duc de Bourgogne, lorsqu'il fut secourir le comte de Flandre, contre ses sujets rebelles; fut, avec ce prince et le duc de Bourbon, en 1380, défendre la ville de Troyes, contre l'armée anglaise; assista au siége de Bourbourg, en 1382, et reçut un don du Roi, le 22 décembre de la même année (1). Il fut choisi, en 1387, avec le connétable de Clisson et autres seigneurs, pour faire l'accommodement des Parisiens, qui s'étaient soulevés pendant le voyage du Roi, en Flandre, et fut député l'année suivante, avec l'archevêque de Cologne, le duc de Lorraine et le seigneur de Coucy, pour terminer les différends survenus entre Guillaume de Julliers et la duchesse de Brabant. Il fut nommé, avec les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, pour l'accord de Savoie, sur les différends du gouvernement de l'état, entre les deux comtesses douairières, qui furent terminés le 8 mai 1383; fut un des plénipotentiaires, envoyés à Calais, pour conférer de la paix avec l'Angleterre, en 1384 (2). Il accompagna le duc de Bourbon en son voyage d'Afrique, en 1390, et le suivit encore lorsqu'il fut secourir les Génois. Il refusa, en 1392, l'épée de connétable, qui lui fut offerte après la retraite du connétable de Clisson. Il avait une telle réputation de valeur, que Pierre de Courtenay, chevalier anglais, vint exprès le défier au combat; ils se battirent devant le Roi et toute la cour, ils rompirent leurs lances, et le Roi les fit séparer. Il fut institué gardien de la terre de Luxen, le 6 mai 1343 (3); fit le voyage de Hongrie, avec Jean de Bourgogne, comte de Nevers; demeura prisonnier des Turcs à la bataille de Nicopolis, le 16 sep-

---

(1) Deuxième registre des Chartes de la Chambre des comptes, fol. 194.

(2) Histoire de Bretagne, tome IV, p. 391.

(3) Mém. E. fol. 305.

tembre 1396, et ayant été mis à rançon, il tomba malade, comme il s'en retournait en France, et mourut à Rhodes, l'an 1398. Son corps y fut enterré dans l'église de Saint-Jean, comme il l'avait ordonné par son testament. Froissard dit qu'il fut regretté du comte de Nevers, comme étant sage et de bon conseil. Il fut le premier seigneur de sa maison à qui le duc de Bourgogne et les rois de France aient accordé le titre de *cousin*. Il avait épousé, vers l'an 1382, Marie de Sully, dame de Sully et de Craon, fille unique et héritière de Louis, sire de Sully et d'Isabeau de Craon. Elle avait été accordée à Charles de Berri, comte de Montpensier, mais ce prince mourut avant l'accomplissement de son mariage. Elle survécut à son mari, et épousa en secondes noces, le 27 janvier 1400, Charles I[er] du nom, sire d'Albret, comte de Dreux, connétable de France, fils d'Arnaud-Amajeu, sire d'Albret, et de Marguerite de Bourbon. De son premier mariage sont issus:

1.° Gui, dit Guiot de la Trémoille, mort jeune en 1390, et enterré en la chapelle de Notre-Dame de Grace, dite du Rosaire, de l'église des Jacobins de Paris;

2.° Georges, dont l'article suit;

3.° Jean de la Trémoille, seigneur de Jonvelle, chevalier de la Toison d'or, grand-maître et premier chambellan de Jean et Philippe, ducs de Bourgogne; fut l'un des seigneurs qui souscrivirent, après Jean, duc de Bourgogne, au traité du Ponceau, le 11 juillet 1419, et se signala à la bataille de Saint-Riquier, donnée contre les partisans du Dauphin, et en diverses occasions. Il avait épousé, par traité du 17 juillet 1424, Jacqueline d'Amboise, fille d'Ingerger d'Amboise, seigneur de la Roche-Corbon, et de Jeanne de Craon;

4.° Gui de la Trémoille, nommé dans un arrêt du parlement du 7 novembre 1403;

5.° Isabeau de la Trémoille, mariée 1.° en 1409, à Pierre de Tourzel, baron d'Alègre, et de Précy, fils de Morinot, seigneur de Tourzel et d'Alègre, et de Imaragde de Vichy, dont il n'eut qu'une fille; 2.° à Charles de la Rivière, comte de Dampmartin, fils de Bureau, sire de la Rivière, et de Marguerite, dame d'Auneau, et de Rochefort en Ive-

line; 3.° à Guillaume du Thil, seigneur de Châteauvillain, grand chambrier de France, fils de Jean du Thil, seigneur de Châteauvillain et de Marigny, et de Jeanne, dame de Grancey;

6.° Marie de la Trémoille, femme de Louis de Châlons, comte d'Auxerre et de Tonnerre, fils de Louis de Châlons, comte de Tonnerre, seigneur, de Saint-Aignan, de Celles, etc., et de Marie de Parthenay. Il fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424, sans enfants;

7.° Marguerite de la Trémoille, première femme de Renaud, sire de Pons, vicomte de Turenne, fils de Renaud, sire de Pons et de Blaye, vicomte de Carlat, et de Marguerite de Périgord, sa seconde femme.

XV. Georges, seigneur DE LA TRÉMOILLE, comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, baron de Sully, de Craon, de Sainte-Hermine et de l'Isle-Bouchard, seigneur de Jonvelle, etc., grand chambellan de France, fut fait souverain maître et réformateur général des eaux et forêts de France, par lettres du 18 mai 1413, et demeura prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415. Depuis il fut considéré du roi Charles VII, qui lui commit le gouvernement du royaume, et le fit son premier ministre. Il fut pris une seconde fois par les Anglais, lorsqu'il allait de la part du Roi vers le duc de Bourgogne, pour traiter de la paix, et leur paya une grosse rançon, en dédommagement de laquelle le Roi lui fit don, le 20 juillet 1426, du château de Meille, en Poitou, sans faculté de rachat, moyennant dix mille écus, et lui donna cent mille écus d'or, pour lesquels il lui transporta les revenus de la ville du Pont-Saint-Esprit, et le domaine de Château-Thierry. Peu de temps après il promit de rendre à ce prince les Villes d'Amboise et de Montrichard, qu'il tenait par engagement; fut commis pour se trouver à l'assemblée solennelle des princes, tenue à Gien, et rétabli lieutenant-général du Roi au duché de Bourgogne et comté d'Auxerre. Il assista au couronnement du roi Charles VII, en l'église de Reims, le 17 juillet 1429; fut fait capitaine de la ville de Compiègne, le 18 août de la même année; député vers Jean, duc de Bretagne; fit un traité avec le duc d'Alençon, par lequel il promit

de servir près de la personne du Roi, et réciproquement le duc s'engagea de le défendre contre tous. Il obtint le droit de péage dans la terre de Rochefort, par lettres du mois de mai 1431 (1). La grande autorité qu'il avait lui attira l'envie de quelques grands de la cour, qui le surprirent à Chinon, où était le Roi, et le menèrent prisonnier à Montrésor, d'où il ne sortit qu'après avoir payé une excessive rançon. Il eut ordre, le 11 novembre 1436, de réduire, sous l'obéissance du Roi les villes de Montreau et de Montargis; depuis, il assista à Chinon, à l'hommage que François, duc de Bretagne, rendit au Roi, en 1445, mourut le 6 mai de l'année suivante, et fut enterré dans l'église du château de Sully. Il avait épousé 1.°, le 1 novembre 1416, à Aigueperse, en Auvergne, Jeanne, IIe du nom, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, veuve de Jean de France, duc de Berri, fille unique de Jean, comte d'Auvergne et de Boulogne, et d'Eléonore de Comminges; elle donna à son mari l'usufruit de ses comtés d'Auvergne et de Boulogne, et des terres qu'elle avait en Champagne, et mourut sans enfants en 1423; 2.°, par contrat du 2 juillet 1425, Catherine de l'Isle-Bouchard, dame de l'Isle-Bouchard, de Rochefort-sur-Loire, de Doué et de Gençay en Poitou, fille unique de Jean, seigneur de l'Isle-Bouchard, et de Jeanne de Bueil. Elle mourut le premier juillet 1474, à l'Isle-Bouchard, où elle fut enterrée. De ce second mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Georges de la Trémoille, seigneur de Craon, de Jonvelle, de Rochefort, de l'Isle-Bouchard, premier chambellan héréditaire de Bourgogne. Il fut renommé sous le nom de *sire de Craon*, et assista en cette qualité aux états-généraux, en 1467, et l'année suivante à la prise de Liége. Le roi Louis XI l'avait attiré à son service; il le fit chevalier de son ordre de Saint-Michel, à la création de 1469; il ratifia le traité d'Ancenis, le 6 juin 1470 (2), dans lequel il prend le titre de gouverneur de

---

(1) Mém, 9, cotte H, Bourges, fol. 135.
(2) Histoire de Bretagne, tome III, p. 192.

Touraine. Le Roi lui donna, le 5 octobre de la même année, les château et châtellenies de Castelnau-de-Montmirail et Villeneuve, en Albigeois (1), confisqués sur le comte d'Armagnac; nommé lieutenant-général de Champagne et de Brie, l'an 1474, lui donna le comté de Ligny au mois de janvier 1475 (2). Il fut depuis gouverneur, prit Dijon, et fut obligé de lever le siége de Dôle. Cet accident lui fit perdre les bonnes grâces de son prince, qui lui ôta le gouvernement de Bourgogne. Il se retira en l'une de ses maisons, où il mourut l'an 1481, sans laisser d'enfants de Marie, dame de Montauban, sa femme, qu'il avait épousée le 8 novembre 1464. Elle était alors veuve de Louis de Rohan, seigneur de Gueméné, et fille unique et héritière de Jean, sire de Montauban, amiral de France, et de Jeanne de Kerenrais. Elle mourut en 1497;

3.° Louise de la Trémoille, dame Bonniers, de Saint-Just et de Douzenac, mariée, le 30 janvier 1444, à Bertrand, II° du nom, sire de la Tour, comte d'Auvergne, de Boulogne et de Lauragais, fils aîné de Bertrand, Ier du nom, sire de la Tour, comté d'Auvergne et de Jacquette du Peschin. Par ce mariage le grand différend mis entre la maison de la Trémoille et celle de la Tour d'Auvergne, pour la succession de la comtesse Jeanne, fut terminé. Elle mourut en 1474, et fut enterrée dans l'abbaye du Bouchet, près Vic-le-Comte, qu'elle avait fondée avec son mari.

Enfants naturels de Georges, sire de la Trémoille.

1.° Jacques, écuyer, seigneur de Saint-Civran, né de Marie la Championne, fut légitimé par lettres du Roi données à Orléans au mois de novembre 1466; il vivait encore en 1467;

2.° Jean, seigneur de l'Hébergement, en Poitou, fut légitimé et anobli en 1445. Son père lui per-

(1) Histoire du Languedoc, tome V, p. 41.
(2) Mém. P. fol. 38.

mit de porter les armes de la Trémoille, brisées d'un lambel de gueules; il assista à la bataille de Formigny, l'an 1450, fut ensuite gouverneur de Craon et de Châteauneuf, et mourut en 1490. Il avait épousé Thomine Jousseaume, en Poitou, dont il eut :

A. René de la Trémoille, seigneur de l'Hébergement, marié par contrat du 3 janvier 1481, avec Françoise de Sainte-Flavie, fille de Gui de Sainte-Flavie, chevalier, seigneur de Longvilliers et de Sigournay et de Jeanne Goutier. Il en eut :

a. Claude de la Trémoille, dit de l'Hébergement, mariée à Louis Guineuf, chevalier, lieutenant du seigneur de la Trémoille, au gouvernement de Dijon ;

b. Marie de la Trémoille, dite de l'Hébergement, élevée près de la reine Anne de Bretagne, qui la maria, l'an 1516, à Jean Hébert, dit d'Ossonvillier, chevalier, baron de Courcy, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur de Mortagne, fils de Jean Hébert, général des finances sous Louis XI. Cette princesse lui donna 50 mille livres. Son mari mourut en 1522 ; elle vivait encore en 1553 ;

B. Jean de la Trémoille, seigneur de l'Hébergement, en partie, mort sans enfants, ayant institué pour ses héritières Claude et Marie, ses nièces ;

C. Marie de la Trémoille, dite de l'Hébergement, mariée, par contrat du 14 mai 1481, à Innocent Goulard, chevalier, seigneur de Boisbelle, fils de Jean Goulard et de Françoise du Puy-du-Fou ;

3.° Marie, dame de Saint-Fargeau, épousa à Sully, le 31 octobre 1441, Jean de Salazart, seigneur de Saint-Just, de Marcilly et de Montagu, gentilhomme du pays de Biscaye, qui était venu servir le roi Charles VII dans ses guerres. Elle mourut au mois de décembre 1457, et fut enterrée dans l'église du prieuré de Macherets de l'ordre

de Grammont, auprès de son mari, qui décéda à Troyes, le 12 novembre 1479.

XVI. Louis, Ier du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, vicomte de Thouars, prince de Talmond, baron de Sully, de Craon et de l'Isle-Bouchard, seigneur de Luçon, comte de Benon, naquit vers l'an 1431. Il suivit, étant encore fort jeune, le roi Charles VII au siége de Rouen ; ratifia le traité d'Ancenis, le 4 juin 1470 (1), et accompagna le roi Louis XI, lorsqu'il fut avec une puissante armée s'opposer aux Anglais, qui étaient descendus en Picardie l'an 1475. Il se retira ensuite de la cour, et passa le reste de ses jours en son château de Bonniers, où il mourut après avoir assisté aux états tenus à Tours, sous le roi Charles VIII, en 1483. Il avait épousé à Poitiers, par contrat du 22 août 1446, Marguerite d'Amboise, sœur puînée de Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, et troisième fille et héritière de Louis, sire d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmond, et de Marie de Rieux, sa première femme. Elle vendit à la duchesse de Bretagne, sa sœur, conjointement avec Louis de la Trémoille, son mari, par acte du mois de juillet 1467, 300 livres de rente annuelle et perpétuelle sur la terre et seigneurie de Fougeré (2), pour le prix de 6000 écus d'or ; elle hérita depuis du vicomté de Thouars, de la principauté de Talmond, et des seigneuries de Mauléon, des îles de Rhée, en Poitou, et de Montrichard en Touraine, et mourut en 1475. Leurs enfants furent:

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Jean de la Trémoille, archevêque d'Auch, et évêque de Poitiers en 1505, créé cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, par le pape Jules II, à Bologne, le 11 janvier 1506. Il suivit le roi Louis XII en son expédition de Milan, et mourut peu après en cette ville, la même année. Son corps fut apporté dans l'église collégiale de Notre-Dame de Thouars ;

3.° Jacques de la Trémoille, seigneur de Mauléon,

---

(1) Histoire de Bretagne, tome III, p. 195.
(2) *Ibid.* page 162.

de Bonniers, etc. Il suivit le roi Charles VIII à la conquête de Naples, en 1495, et le roi Louis XII à la guerre de Lombardie, contre le duc de Milan. Il se trouva aussi à la bataille de Marignan, en 1515, et mourut sans enfants d'Avoye de Chabannes, fille de Jean de Chabannes, comte de Dampmartin, et de Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon et dame de Montpensier, en Lodunois. Elle était veuve d'Edmond de Prie, seigneur de Buzançois, et se remaria en troisièmes noces, à Jacques de Brisay, seigneur de Beaumont. Elle vivait encore le 27 février 1542;

4.° Georges de la Trémoille, seigneur de Jonvelle, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et lieutenant-général en Bourgogne. Il partagea avec ses frères, le 6 juillet 1484, accompagna le roi Louis XII à son entrée solennelle dans la ville de Gênes, l'an 1502, et défendit ensuite la ville de Dijon, assiégée par les Suisses. Il épousa, par contrat du 8 février 1508, Madelaine d'Azay, fille de François d'Azay, et en eut Jacqueline de la Trémoille, dame de Jonvelle, mariée le 13 janvier 1529, avec Claude Gouffier, seigneur de Boissy, duc de Roannais, grand-écuyer, de France, fils d'Artus Gouffier, seigneur de Boissy, et de Hélène de Hangest-Genlis, dame de Maigny. Elle mourut en 1548;

5.° Anne de la Trémoille, mariée, 1.° en 1464, à Louis d'Anjou, bâtard du Maine, seigneur de Lézières, en Braîne, fils naturel de Charles d'Anjou, comte du Maine; 2.° à Guillaume de Rochefort, seigneur de Pleuvant, chancelier de France, fils de Jacques, seigneur de Rochefort, et d'Agnès de Cléron; 3.° le 16 janvier 1494, à Jacques de Rochechouart, seigneur de Charroux et du Bourdet, fils de Geoffroy de Rochechouart, seigneur du Bourdet, et d'Isabeau Brachet, dame de Charroux;

6.° Antoinette de la Trémoille, mariée, le 8 juillet 1473, à Charles de Husson, comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan, fils de Jean de Husson, comte de Tonnerre, et de Catherine de la Rochefoucauld;

7.° Catherine de la Trémoille, abbesse du Ronceray, près d'Angers.

Bâtard.

Jean, fils naturel de Louis, seigneur de la Trémoille, et de Jeanne de la Rue, seigneur de la Brèche et de Sully-sur-Loire, en partie, fut légitimé par lettres du roi Charles VIII, données à Melun, au mois de janvier 1485. Son père, outre ces terres, lui donna 2090 écus d'or. Il épousa Charlotte d'Autry, fille d'Olivier d'Autry, seigneur de la Brosse, et de Catherine de Giverlay. Elle était fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis XII. Leurs enfants furent :

A. N. de la Trémoille, mort jeune, et enterré à Notre-Dame de Cléry;

B. André de la Trémoille, archidiacre de Poitiers, qui céda son droit d'aînesse à Louis, son frère puîné;

C. Louis de la Trémoille, seigneur de Brèche et en partie de Sully-sur-Loire, marié avec Antoinette de Ternant, fille de Philippe de Ternant, seigneur de la Motte et d'Aspremont, chevalier de la Toison d'Or, et de Jeanne de Roye. Elle fut mère de vingt-deux enfants, entr'autres :

a. Jean de la Trémoille, seigneur de la Brèche, co-seigneur de Sully, qui fut tué en sa maison de Dormans. Il avait épousé, 1.° Luce d'Autry, dame de Vanteuil, fille de Louis d'Autry, seigneur de Courcelles, et de Marguerite de Veausse. Elle transigea, le 1er septembre 1556, avec Claude d'Autry, son frère aîné; 2.° Marguerite de la Haye, fille aînée et principale héritière de Charles, baron de Dormans, seigneur de Nogent-l'Artaut, et de Marguerite de Louan. Elle se remaria à Louis d'Ancienville, baron de Réveillon. Jean eut pour enfants, du premier lit : 1.° Anne de la Trémoille, dame de Brèche, de Grand-Georges, de Sébouville, en Gâtinais, et en partie de

Sully-sur-Loire, mariée à François de Menon, seigneur de Turbilly, fils de François de Menon, et de Marie de la Roussière ; — 2.° Marie de la Trémoille, mariée, 1.° à N. de Vauberger, seigneur de Landeronde; 2.° à René de Bodio, seigneur de la Coudre et de la Lande-Chasse, en Anjou. Du second lit : — 3.° Léonore de la Trémoille , femme d'Ambroise de Guérin, seigneur de Poisieu ;

b. Claude, *aliàs* Gabriel de la Trémoille, marié avec Anduette de Crécy, dont il eut Elisabeth de la Trémoille, femme, en 1570, de Louis de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, fils de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, chevalier, et de Françoise de Bar, dame d'Estrechy ;

c. Trois fils, religieux;

d. Valentin de la Trémoille, marié avec Anne de Valory, et mort sans enfants ;

e. Anne de la Trémoille, mariée à N. des Croix, seigneur de Saint-Antoine du Rocher, près Tours;

f. Quatre filles religieuses ;

g. Onze autres enfants.

XVII. Louis, IIe du nom, sire DE LA TRÉMOILLE, vicomte de Thouars, prince de Talmond, comte de Guines et de Bénaon, baron de Sully, de Craon et de Montagu, de l'Isle-Bouchard et de Mauléon, seigneur des isles de Rhé et de Marans, amiral de Guienne et de Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi, et son premier chambellan, en 1520, gouverneur et lieutenant-général de Bourgogne, surnommé *le Chevalier sans reproche*, fut un des plus grands hommes de son siècle. Il naquit le 20 septembre 1460, fut élevé page du roi Louis XI, commença ses premières armes sous le commandement de Georges de la Trémoille, sire de Craon, son oncle. Il se signala tellement que dès l'âge de dix-huit ans, il fut nommé général de l'armée du Roi, contre François, duc de Bretagne, qui avait donné retraite dans ses états à Louis, duc d'Orléans, et à d'autres princes ligués. Il

somma et fit capituler la ville de Chateaubriand, le 23 avril 1488, et s'acquit une grande réputation à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, le 28 juillet 1488, dans laquelle il fit prisonnier le duc d'Orléans, depuis Louis XII, et le prince d'Orange. La prise de Rennes, de Dinan et de Saint-Malo, furent les suites de cette glorieuse journée. Egalement habile dans le cabinet et dans les armées, il contribua beaucoup à la réunion de la Bretagne à la couronne, en faisant conclure le mariage de la duchesse Anne de Bretagne, avec le roi Charles VIII. Il fut envoyé en ambassade vers Maximilien, roi des Romains, et vers le pape Alexandre VI, pour le disposer à favoriser le passage à Charles VIII, en Italie, qu'il accompagna à son entrée à Rome et à celle de Naples; la bataille de Fornoue, en 1495, lui mérita la charge de lieutenant-général des provinces de Poitou, Angoumois, Saintonge, Aunis, Anjou, et des Marches de Bretagne. Louis XII, à son avénement à la couronne, lui donna le commandement de son armée d'Italie; il conquit toute la Lombardie, et obligea les Vénitiens de lui remettre entre les mains Louis Sforce, duc de Milan, et le cardinal, son frère, qui s'étaient retirés chez eux. A son retour, il fut pourvu du gouvernement de Bourgogne, de la charge d'amiral de Guienne, en 1505, et peu après, de celle d'amiral de Bretagne. Le roi Louis XII le choisit pour commander le corps de bataille où se trouvait ce prince, à la journée d'Agnadel, en 1509. Il perdit le combat de Novarre, donné contre les Suisses, l'an 1515, où il fut blessé, mais il soutint vaillamment contre eux, le siége de Dijon, l'espace de six semaines. Il se trouva encore la même année à la bataille de Marignan donnée contre les Suisses; défendit la Picardie contre les forces impériales et anglaises; et s'étant rendu en Provence, il fit lever le siége de Marseille, que le connétable de Bourbon, général de l'armée de l'empereur Charles VI, y avait mis en 1523. Enfin, ayant suivi le roi François Ier dans son malheureux voyage d'Italie, il finit glorieusement ses jours à la bataille de Pavie, le 24 février 1525, âgé de soixante-cinq ans. Son corps fut apporté dans l'église collégiale de Thouars, qu'il avait fondée et bâtie dans son château. Guichardin lui donne le titre de *premier capitaine du monde*, et Paul Jove ajoute qu'*il fut la gloire de son siècle et l'ornement de la monarchie française*. Il avait

épousé, 1.° Gabrielle de Bourbon, comtesse de Bénaon, fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et de Catherine de la Tour, dite de Bologne. Elle fut mariée à Montferrand, le 9 juillet 1485, et mourut le 30 novembre 1516; 2.° le 7 avril 1517, Louise Borgia, duchesse de Valentinois, fille de César Borgia, duc d'Urbin et de Valentinois, et de Charlotte d'Albret, sœur de Jean, roi de Navarre. Il n'eut point d'enfants de cette seconde femme, qui se remaria le 2 février 1530, à Philippe de Bourbon, seigneur de Busset, fils aîné de Pierre de Bourbon, bâtard de Liége, seigneur de Busset, et de Marguerite d'Alègre. Du premier lit est issu :

XVIII. Charles DE LA TRÉMOILLE, prince de Talmond et de Mortagne, comte de Taillebourg, etc., gouverneur de Bourgogne, tenu sur les fonts de baptême, par le roi Charles VIII. Il se trouva au combat gagné par les Français devant la ville de Gènes, et à la journée d'Agnadel, sous le roi Louis XII, qui le pourvut du gouvernement de Bourgogne, le 9 mai 1513. Il soutint avec son père le siége de Dijon, et mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Marignan, le 13 septembre 1515, à l'âge de vingt-neuf ans, regretté du Roi et de toute la cour. Son corps fut apporté en l'église de Notre-Dame de Thouars, où il fut enterré. Il avait épousé, le 7 février 1501, Louise de Coëtivy, comtesse de Taillebourg, baronne de Royan, princesse de Mortagne-sur-Gironde, fille unique de Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, et de Jeanne d'Orléans d'Angoulême, tante du roi Francois Ier. Elle mourut à Berrie, en 1553, âgée de soixante-douze ans, et fut enterrée auprès de son mari. De ce mariage est issu :

XIX. François DE LA TRÉMOILLE, vicomte de Thouars, prince de Talmond, comte de Taillebourg, de Guines et de Bénaon, baron de Craon et de Royan, seigneur de Sully, de l'Isle-Bouchard, du Brandois, de Mauléon, de Mareuil, de Marans, de Rhé, de Rochefort, de Sainte-Hermine et de Dorie, lieutenant-général des provinces de Saintonge, de Poitou et de la Rochelle, en 1527, et fut fait chevalier de l'ordre du Roi, le 29 septembre de la même année. Il s'était trouvé à la bataille de Pavie, en 1525, où il demeura prisonnier. François Ier le chargea de recevoir l'empereur Charles-Quint, à son passage

par Poitiers, en 1529. Il mourut dans son château de Thouars, en 1541, âgé de trente-neuf ans. Il avait épousé, le 23 janvier 1521, Anne de Laval, fille de Guy, XVe du nom, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente; elle mourut à Craon, en 1554. C'est par cette alliance que les seigneurs de la Trémoille, ducs de Thouars, ont, dans la suite, pris le titre de princes de Tarente, et fondé leurs prétentions sur le royaume de Naples, pour lesquelles il s'est fait plusieurs écrits en 1648, et depuis, ils ont envoyé au congrès de Munster, de Nimègue et de Ryswich, des représentants qui prirent séance avec les envoyés de toutes les puissances; et ont eu le titre d'altesse dans les pays étrangers. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° François de la Trémoillle, comte de Bénaon, baron de Montagu. Il assista au couronnement de la reine Catherine de Médicis, en 1549; partagea avec ses frères, en 1550 et 1554, et mourut en 1555, sans enfants de Françoise du Bouchet, fille de Charles du Bouchet, seigneur de Puygreffier, et de Madelaine de Fonsèque. Elle était veuve d'André de Foix, seigneur d'Asparant, vicomte de Villemur et de Chastillon;

3.° Charles, seigneur de Mauléon et de Marans, abbé de St.-Laon et de Chambon, près Thouars;

4.° Georges, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après;

5.° Claude, tige de la troisième branche, mentionnée en son lieu;

6.° Gui de la Trémoille, né en 1527, mort en 1538;

7.° Anne de la Trémoille, morte jeune;

8.° Louise de la Trémoille, dame de Rochefort, mariée, le 15 septembre 1538, à Philippe de Levis, marquis de Mirepoix, maréchal de la Foi, fils de Jean de Levis, Ve du nom, et de Françoise d'Estouteville, sa seconde femme;

9.° Jacqueline de la Trémoille, dame de Marans, des îles de Rhé, de Sainte-Hermine, de Brandois et de la Motte-Achard, mariée, en 1559, à Louis de Bueil, comte de Sancerre, grand échanson de France, capitaine de cent gentilshommes ordinaires de la garde du Roi, fils puîné de Jacques

de Bueil, comte de Sancerre et de Sagonne, et de Jeanne de Sains, sa seconde femme; elle mourut en 1599;

10.° Charlotte de la Trémoille, religieuse à Fontevraud; elle vivait encore en 1553;

Bâtarde.

11.° Charlotte, dame de Bournezeaux, femme de Charles Bouhaud, chevalier, seigneur de Landreau, fils d'André Bouhaud, et de Joachime d'Appelvoisin; elle mourut avant son mari, qui épousa en secondes noces Catherine de la Rochefoucauld, veuve du seigneur du Puy-du-Fou.

XX. Louis, IIIe du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, premier duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond, comte de Taillebourg, de Guines et de Bénaon, baron de Sully et de Craon, seigneur des îles de Rhé, de Marans et de Noirmoutier, né en 1521, assista au couronnement de la reine Anne d'Autriche, en 1530; était, le 18 juin 1542, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, des provinces de Poitou, de Saintonge et de la Rochelle; servit la même année au siége de Perpignan, et en Picardie contre les Anglais, sous le maréchal du Biez. Il passa en Angleterre comme ôtage du traité fait à Boulogne l'an 1549; ensuite il servit en Italie, et se trouva à la prise de Vulpian, en 1551; était chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, lorsque ce prince lui fit don de lods et ventes, le 27 janvier 1561 (1), et fut, pendant les guerres civiles, lieutenant général de l'armée du Roi, qu'il commanda en Poitou, en 1576. Charles IX, pour le récompenser de ses services, érigea son vicomté de Thouars en duché, par lettres données à Gaillon au mois de juillet 1563; il mourut pendant le siége de Mesle, le 25 mars 1577. Il avait épousé, par contrat du 29 juin 1549, Jeanne de Montmorency, dame d'honneur de la reine Elisabeth d'Autriche, morte à Sully le 3 octobre 1596, fille puînée d'Anne, duc de Montmorency, pair, grand maître et connétable de France, et de Madelaine de Savoye. De ce mariage sont issus:

1.° Anne de la Trémoille, prince de Talmond, mort jeune:

(1) Mém. C. C. C. fol. 57.

2.° Louis de la Trémoille, comte de Bénaon, mort en bas âge;
3.° Claude, dont l'article suit;
4.° Louise de la Trémoille, morte jeune;
5.° Charlotte-Catherine de la Trémoille, seconde femme de Henri de Bourbon, Ier du nom, prince de Condé, fils de Louis, Ier du nom, prince de Condé, et d'Éléonore de Roye. Elle fut mariée le 16 mars 1586, abjura la religion prétendue réformée en 1596, et mourut à Paris le 28 août 1629.

Bâtards.

1.° Louis, légitimé au mois de septembre 1551;
2.° François, baron de Bournezeaux, chevalier de l'ordre du Roi, vivait en 1583. Il épousa N.... de Cugnac, fille de Louis, baron d'Imonville, et de Marie de Prunelé;
3.° Louise, légitimée avec ses frères en 1551.

XXI. Claude DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmond et de Tarente, né en 1566, commença à servir en Poitou, sous le duc de Montpensier. Depuis, ayant fait profession de la religion prétendue réformée, il fut dangereusement blessé à la défaite du régiment de Tiercelin; combattit à la bataille de Coutras, en 1587, et à la journée d'Yvry, en 1590; se trouva ensuite aux siéges de Paris et de Rouen, et au combat de Fontaine-Française. Il fut créé pair de France par lettres du mois d'août 1595, et mourut en son château de Thouars, le 25 octobre 1604. Il avait épousé, par traité fait à Châtellerault, le 11 mars 1598, Charlotte-Brabantine de Nassau, morte à Château-Renard, au mois d'août 1631, fille de Guillaume de Nassau, IIe du nom, prince d'Orange, comte de Nassau, etc., et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. De ce mariage sont issus :

1.° Henri, dont l'article suit;
2.° Frédéric de la Trémoille, comte de Bénaon et de Laval, mort à Venise, au mois de février 1642, d'une blessure qu'il reçut dans un combat singulier, contre le seigneur du Coudray Montpensier. Il laissa un fils d'Anne d'Orpe, demoiselle anglaise, nommé Henry Edouard, qui ne fut point légitimé, et une fille qu'il eut de N.... de Moussy, vénitienne;

3.° Elisabeth de la Trémoille, morte jeune ;

4.° Charlotte de la Trémoille, femme de Jacques Stanlay, comte d'Arby, en Angleterre, souverain de l'île du Man, fils aîné de Guillaume Stanlay, comte d'Arby, chevalier de l'ordre de la Jarretière et d'Elisabeth de Vère. Elle mourut à Chester le 31 mars 1664.

Bâtard.

Annibal, seigneur de Marcilly, gouverneur de Taillebourg, fils de damoiselle Anne Garand, était lieutenant pour le Roi, au château de Taillebourg, lorsqu'il fut légitimé et anobli, au mois de mai 1630.

XXII. Henri, seigneur DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval, etc., chevalier des ordres du Roi, naquit en 1599, assista au siége de la Rochelle, en 1628, pendant lequel il fit profession de la religion catholique, entre les mains du cardinal de Richelieu. Le Roi le nomma ensuite à la charge de mestre de camp de la cavalerie légère française, et en 1633, des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Il s'était trouvé à l'attaque du pas de Suze, en 1629, et à la prise de Carignan, où il avait été blessé au genou, en 1630. Il servit au siége de Corbie, en 1636, fit la charge de grand-maître aux obsèques du roi Louis XIII, en 1643 ; mourut dans son château de Thouars, le 21 janvier 1674, et fut enterré dans l'église collégiale de Thouars. Il avait épousé le 19 janvier 1619, Marie de la Tour d'Auvergne, sa cousine, morte le 24 mai 1665, fille de Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince de Sedan, vicomte de Turenne, maréchal de France, et d'Elisabeth de Nassau, sa seconde femme. De ce mariage sont issus :

1.° Henri-Charles, dont l'article suit ;

2.° Louis-Maurice de la Trémoille, comte de Laval, qui servit en Italie avec un régiment d'infanterie, sous le duc de Longueville et le prince de Carignan, en 1642. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, fut abbé de Charroux et de Sainte-Croix de Tallemond, et mourut en 1681 ;

3.° Armand-Charles de la Trémoille, comte de Taillebourg, né en 1635, mort le 13 novembre 1645;

4.° Elisabeth de la Trémoille, née en 1628, morte en 1640;

5.° Marie-Charlotte de la Trémoille, mariée à Paris, le 18 juillet 1662, à Bernard de Saxe-Weymar, duc de Saxe-Jena, sixième fils de Guillaume de Saxe, duc de Weymar, et d'Eléonore-Dorothée d'Anhalt-Desseau. Elle resta veuve le 3 mai 1678, et mourut le 24 août 1682.

XXIII. Henri-Charles DE LA TRÉMOILLE, prince de Tarente et de Talmond, duc de Thouars, pair de France, chevalier de l'ordre de la Jarretière, général de la cavalerie des états de Hollande, et gouverneur de Bosleduc, se signala en diverses occasions. Son attachement au prince de Condé lui ayant fait abandonner le parti de la cour, dans le temps des guerres de la Fronde, il suivit ce prince en Flandre et passa de là en Hollande, d'où il revint en 1655, après avoir obtenu son amnistie. L'évêque de Munster ayant déclaré la guerre aux Hollandais, en 1664, il vint leur offrir ses armes, défit un parti de 800 hommes qui étaient au service de ce prélat guerrier, et reçut en récompense la place de général de la cavalerie des Etats. Il fit profession de la foi catholique entre les mains de l'évêque d'Angers, le 3 septembre 1670, mourut en son château de Thouars, le 14 septembre 1672, et fut enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé, le 1er mai 1648, Amélie de Hesse-Cassel, fille de Guillaume, Ve du nom, Landgrave de Hesse-Cassel, et d'Amélie-Elisabeth de Hanaw-Muntzemberg. Elle mourut à Francfort, le 23 février 1693. De ce mariage sont issus:

1.° Charles-Belgique-Hollande, qui suit;

2.° Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmond, comte de Taillebourg, seigneur du duché de Châtellerault, gouverneur de Sarrelouis, né en 1658. Il fut, d'abord, abbé de Charroux et de Sainte-Croix de Talmond, après Louis-Maurice de la Trémoille, son oncle; quitta l'état ecclésiastique pour entrer dans le service militaire; fut fait brigadier de cavalerie, le 29 janvier 1702; maréchal de camp, en octobre 1704, et

nommé pour servir dans la Flandre espagnole, sous le maréchal de Villeroy, et lieutenant-général des armées du Roi, le 29 mars 1710 ; fut proposé au mois d'octobre 1719, pour exercer la charge de premier gentilhomme de la chambre du Roi, en attendant que Charles-Armand-René, duc de la Trémoille, son petit-neveu, fût en âge d'en faire les fonctions. Il épousa, le 2 décembre 1707, Elisabeth-Anne-Antoinette de Bullion, fille puînée de Charles de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, prévôt de Paris, et de Marie-Anne Rouillé. Il a eu de ce mariage : *a.* Anne Charles-Frédéric de la Trémoille, comte de Taillebourg ; *b.* Charles-Félicité de la Trémoille, prince de Talmond, marié, le 2 octobre 1730, à Marie-Louise Jablonowski, fille aînée de Jean, prince de Jablonowski, grand porte-enseigne de la couronne de Pologne. Elle était veuve le 20 novembre 1759 ; elle obtint les grandes entrées de la cour, le premier janvier 1763 ;

3.° Charlotte-Amélie de la Trémoille, née en 1652, mariée à Copenhague, le 29 mai 1680, à Antoine, comte d'Altembourg, gouverneur des comtés d'Oldembourg et Delmenhort ;

4.° Henriette-Céleste de la Trémoille, née le 18 juillet 1662 ;

5.° Marie-Sylvie de la Trémoille, dite la princesse de Tarente, morte à Paris, en 1692.

XXIV. Charles-Belgique-Hollande DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval, etc., né en 1655, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et chevalier de ses ordres, en 1688, mourut le premier juin 1709 ; son corps fut porté à Thouars, et enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé le 3 avril 1675, Madelaine de Créqui, morte le 12 août 1707, fille unique et héritière de Charles, duc de Créqui, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris, et d'Armande de Saint-Gelais-Lansac, première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. De ce mariage sont nés :

1.° Charles-Louis-Bretagne, qui suit ;

2.° Marie-Armande-Victoire de la Trémoille, née

en 1677, mariée, le premier février 1696, à Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand-chambellan de France, son cousin, fils aîné de Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, et de Marie-Anne Mancini. Elle mourut le 5 mars 1717.

XXV. Charles-Louis-Bretagne, duc DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, premier gentilhomme de la chambre du Roi, naquit en 1683 ; se distingua à la bataille de Fredelinghen le 14 octobre 1702 ; fut fait mestre-de-camp de cavalerie, au mois de décembre suivant ; brigadier des armées du Roi, en 1709 ; reçu duc et pair de France, au parlement, y prit séance le 8 janvier 1711 ; servit à la rencontre, près d'Arleux, le 12 juillet suivant ; fut nommé maréchal de camp, le premier mars 1719, et mourut le 9 octobre de la même année. Il avait épousé, le 13 avril 1706, Marie-Madelaine de la Fayette, fille unique de René-Armand, marquis de la Fayette, et de Marie-Madelaine de Marillac. Elle mourut le 6 juillet 1717. De ce mariage est issu :

XXVI. Charles-Armand-René DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval, de Montfort, de Guines, de Bénaon, de Jonvelle et de Taillebourg, marquis d'Attichy, vicomte de Rennes, de Bays, de Brosse, de Marsille et de Berneuil, baron de Vitré et de Mauléon, etc., etc., premier gentilhomme de la chambre du Roi, né au mois de janvier 1708, fut reçu en survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre, au mois de février 1817, en prêta serment au Roi, le 8 mai suivant, et succéda à son père, le 19 octobre 1719. Il mourut maréchal des camps et armées du Roi, le 3 mai 1741, et avait épousé, le 29 janvier 1725, Marie-Hortense-Victoire de la Tour d'Auvergne, fille d'Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand-chambellan de France, et de Marie-Armande de la Trémoille. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, qui suit ;
2.° N...., morte à l'âge de quatre ans.

XXVII. Jean-Bretagne-Charles-Godefroy DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, comte de Laval,

au Maine et de Montfort, en Bretagne, baron de Vitré, et en cette qualité, président de la noblesse de Bretagne, né le 5 février 1737; colonel des grenadiers de France, le 30 mai 1752; colonel du régiment d'Aquitaine, le 10 octobre 1755, depuis régiment d'Artois; brigadier des armées du Roi, le 26 juillet 1762; maréchal de camp, le 3 janvier 1770; a épousé, 1.° en 1751, Marie-Jeanne de Durfort de Lorges, fille de Gui-Michel de Durfort, duc de Randan et de Lorges, et d'Elisabeth-Philippe de Poitiers de Rye, dont il n'eut point d'enfants; 2.° en 1763, Marie-Maximilienne-Emmanuelle de Salm-Kirbourg, née le 19 mai 1744, dont sont issus:

1.° Charles-Bretagne-Marie-Joseph, qui suit;

2.° N... de la Trémoille, prince de Talmond, marié, par contrat signé du Roi, le 23 janvier 1785, avec Henriette d'Argouges, fille de Michel-Pierre-François, comte d'Argouges, lieutenant-général des armées du Roi, et de N.... de Courtarvel de Pezé;

3.° Charles-Godefroy-Auguste, prince, abbé de la Trémoille, et grand-doyen du chapitre de Strasbourg;

4.° Louis-Stanislas Kotska, prince de la Trémoille, né le 11 juillet 1767, lieutenant-général des armées du Roi; marié, le 1er avril 1802, à Geneviève-Adélaïde de Langeron, fille du marquis de Langeron, lieutenant-général des armées du Roi, et chevalier de ses ordres.

XXVIII. Charles-Bretagne-Marie-Joseph DE LA TRÉMOILLE, PRINCE DE TARENTE, né le 24 mars 1764, duc de Thouars, pair de France, lieutenant-général au service de Bade a épousé, le 20 juillet 1781, Louise-Emmanuelle de Châtillon, née en 1763, dernier rejeton de cette illustre maison, fille de Louis-Gaucher de Châtillon, duc de Châtillon, et d'Adrienne-Emilie-Félicité-Josephe de la Baulme-le-Blanc de la Vallière. Il eut de ce mariage:

Caroline.... de la Trémoille, née en 1788, morte à l'âge de trois ans.

Marquis de Royan, et comtes d'Olonne, éteints.

XX. Georges DE LA TRÉMOILLE, baron de Royan et d'Olonne, seigneur de Saujon et de Kergoulay, etc.,

chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal de Poitou, et capitaine du château de Poitiers, quatrième fils de François, seigneur de la Trémoille, vicomte du Thouars, et d'Anne de Laval, servit le roi Charles IX, contre ceux de la nouvelle religion, en 1568; assista aux états tenus à Blois l'an 1577, et mourut à Poitiers au mois de décembre 1584. Son corps fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Thouars. Il avait épousé, le 13 novembre 1563, Madelaine de Luxembourg, dame d'Aspremont, de Plélo, de Boursac, etc., fille de François de Luxembourg, IIe du nom, vicomte de Martigues, et de Charlotte de Brosse, dite de Bretagne. Il eut de ce mariage:

XXI. Gilbert DE LA TRÉMOILLE, premier marquis de Royan, comte d'Olonne, fait capitaine de la première compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi, le 10 mai 1594; chevalier de ses ordres le 15 janvier 1597, sénéchal du Poitou. Il servit les rois Henri III et Henri IV, pendant les troubles de la ligue, obtint l'érection de la baronnie de Royan en marquisat en 1592, et d'Olonne, en comté, au mois de janvier 1600, et mourut en son château d'Aspremont le 25 juillet 1603. Il avait épousé, le 12 septembre 1592, Anne Hurault, fille de Philippe Hurault, comte de Chiverny et de Limours, chancelier de France, et d'Anne de Thou. Elle se remaria le 7 janvier 1612, à Charles de Rostaing, comte de Bury, et mourut le 16 avril 1635. Il eut de ce mariage:

1.° Philippe, dont l'article suit;
2.° Gilbert de la Trémoille, abbé de Chambon, mort en 1619;
3.° Georges de la Trémoille, chevalier de Malte, mort en 1623;
4.° Catherine de la Trémoille, co-adjutrice, puis abbesse de Sainte-Croix de Poitiers. Elle fut bénie dans l'église de Saint-Pierre de Bourgueil le 14 septembre 1649, par Léonor d'Estampes de Valançay, archevêque de Reims, et mourut au mois d'avril 1650;
5.° Marie-Marguerite de la Trémoille, abbesse du Lys en 1628, puis de Jouarée en 1638, morte en 1657.

XXII. Philippe DE LA TRÉMOILLE, marquis de Rayan, comte d'Olonne, sénéchal de Poitou, né en

1596, servit contre les Rochelais en 1621 et 1625; conduisit en Picardie l'arrière-ban de la noblesse de Poitou, après la rupture de la paix avec l'Espagne en 1635. Il mourut le 8 août 1670, et avait épousé, 1.° en 1612, Madelaine Champrond, morte au mois de novembre 1644, fille unique de Michel Champrond, seigneur de Hanches, président aux enquêtes du parlement de Paris; 2°. le 11 juin 1647, Judith Martin, fille d'Ambroise Martin, avocat-général au parlement de Rennes, morte sans enfants au mois de mars 1676. Ceux du premier lit furent :

1.° Louis de la Trémoille, comte d'Olonne, né en 1626; il servit contre les Bavarois en Allemagne, à la bataille de Nortlinghen le 3 août 1645, et sous le prince de Condé en Catalogne. Il mourut à Paris le 3 février 1686, sans enfants de Catherine-Henriette d'Angennes, qu'il avait épousée en 1652, fille de Charles d'Angennes, seigneur de la Loupe, et de Marie de Raynier. Elle mourut le 13 juin 1714, et fut enterrée à Saint-Roch;
2.° César-Joseph de la Trémoille, chevalier de Malte, puis jésuite, mort subitement à Paris le 25 avril 1698;
3.° Paul-Augustin de la Trémoille, seigneur de Hanches, né en 1635, mort le 24 janvier 1688;
4.° François, dont l'article suit;
5.° François-Auguste, } morts jeunes;
6.° Charles-François, }
7.° Angélique de la Trémoille, morte jeune;
8.° Catherine-Marie de la Trémoille, morte religieuse de Sainte-Croix de Poitiers;
9.° Madeleine de la Trémoille, abbesse du Pont-aux-Dames, morte le 16 novembre 1679;
10.° Calliope de la Trémoille, abbesse du Pont-aux-Dames en 1679, morte en 1701.

XXIII. François de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, grand-sénéchal de Poitou et gouverneur de Poitiers, né en 1638, mourut subitement à Paris le 12 juin 1690. Il avait épousé le 31 décembre 1675, Yolande-Julie de la Trémoille, fille puînée de Louis, II[e] du nom, duc de Noirmoutier, et de Julie-

Renée Aubry. Elle mourut au mois de mai 1693, ayant eu de son mariage :

1.° Georges de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, né le 14 février 1683, mort le 15 juin 1691 ;

2.° Augustin-Louis de la Trémoille, né le 23 novembre 1686, mort jeune ;

3.° Henriette-Renée de la Trémoille, morte en bas âge;

4.° Marie-Anne de la Trémoille, marquise de Royan, comtesse d'Olonne, née le 10 novembre 1676, mariée, le 6 mars 1696, à Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, comte de Luxe, fils puîné de François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, et de Madelaine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre. Elle mourut le 2 juillet 1708.

TROISIÈME BRANCHE.

Marquis et ducs de Noirmoutier, éteints.

XX. Claude de la Trémoille, baron de Noirmoutier, seigneur de Mornac, de Châteauneuf-sur-Sarthe, de Saint-Germain, de Buron, de la Roche-Diré, etc., , cinquième fils de François de la Trémoille, vicomte de Thouars, et d'Anne de Laval, partagea, avec ses frères, le 6 novembre 1550, et en 1554 ; servit les rois François II et Charles IX, pendant les premiers troubles de la religion, et mourut en 1566. Il avait épousé, le 23 février 1557, Antoinette de la Tour-Landry, dame de Saint-Mars et de la Jaille, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis, fille de Jean, baron de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, en Berri, seigneur de Bourmont, et de Jeanne Chabot. Elle était veuve de René le Porc de la Porte, baron de Vezins en Anjou, et épousa, en troisièmes noces, Claude Gouffier, duc de Roannais, grand-écuyer de France, dont elle fut la cinquième femme; testa le 20 mars 1585, et fut enterrée aux cordeliers d'Angers, dans la chapelle de Craon. De ce mariage est issu :

XXI. François de la Trémoille, marquis de

Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf et de Samblançay, seigneur de Mornac, de Montagu, de Mareuil, de Buron, de Craon, de la Ferté-Milon et de la Roche-Diré, chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances; servit les rois Henri III et Henri IV, pendant les guerres civiles du royaume, se jeta, en 1588, dans son île de Noirmoutier, pour la défendre pour le roi Henri III, qui l'avait érigée en marquisat, par lettres données à Chenonceaux, au mois d'octobre 1584. Il servit, en 1592, dans l'armée commandée par le prince de Condé, pour réduire le Poitou, l'Anjou et le Berri ; mourut au mois de février 1608, et fut enterré aux Cordeliers d'Angers, dans la chapelle de Craon, auprès de sa mère. Il avait épousé, le 18 octobre 1584, Charlotte de Beaune, dame de la Ferté-Milon, morte le 30 septembre 1617, dame d'atour de la reine Catherine de Médicis, fille unique de Jacques de Beaune, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Samblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Carte, et de Gabrielle de Sade. De ce mariage est issu :

XXII. Louis de la Trémoille, Ier du nom, marquis de Noirmoutier, baron de Châteauneuf et de Samblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Roche-Diré, de la Carte et de la Ferté-Milon, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances. Il fut nommé lieutenant de Roi au gouvernement du haut et bas Poitou, le 15 juin 1613. Il obtint ensuite d'autres lettres pour commander dans la ville de Poitiers, en l'absence du duc de Sully, gouverneur de Poitou, et de Louis Gouffier, duc de Roannais. Il mourut à Paris le 24 septembre de la même année, et fut inhumé en la chapelle de la Madelaine des Célestins de Paris. Il avait épousé, le 13 mars 1610, Lucrèce Bouhier, fille aînée de Vincent Bouhier, baron du Plessis-aux-Tournelles, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, et intendant de l'ordre du Saint-Esprit, et de Marie Hotman. Elle épousa en secondes noces, en 1617, Nicolas de l'Hôpital, marquis, puis duc de Vitry, maréchal de France, gouverneur de Provence. De son premier mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° François de la Trémoille, baron de Châteauneuf, né posthume, mort le 27 novembre 1616.

XXIII. Louis DE LA TRÉMOILLE, IIe du nom, premier duc de Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf et de Samblancay, seigneur de la Ferté-Milon, de Montmirail, de la Roche-Diré, de Charsay et de la Carte, conseiller du Roi en ses conseils, et son lieutenant-général au gouvernement d'Anjou, par lettres du 5 juin 1643, maréchal de camp, gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, naquit le 25 décembre 1612; servit volontaire à la bataille d'Avein, contre les Espagnols, en 1635; assista ensuite aux prises de Tirlemont et Louvain, et se trouva, l'année suivante, dans l'armée que commandait le comte de Soissons pour empêcher l'entrée des Espagnols en France. Il servit en qualité de volontaire, en Hollande, l'an 1640; fut au siége de Perpignan, et créé maréchal de camp, trois ans après, dans l'armée de Picardie, sous la conduite du duc d'Angoulême; commanda seul un corps d'armée, en Allemagne; se trouva à la prise de Rotwil; fut fait prisonnier au combat de Dutling; commanda sous le maréchal de Villars, au siége de la Mothe, en 1645, et sous Gaston, duc d'Orléans, en Flandre, l'année suivante, et fut blessé à Dixmude. Le roi Louis XIV, pour le récompenser de ses services, érigea son marquisat de Noirmoutier en duché-pairie, par lettres données à Paris, au mois de mars 1650. Ces titres furent transférés sur la terre de Montmirail, par autres lettres du 8 février 1657, mais ni les uns ni les autres ne furent enregistrés. Il s'était retiré dans son gouvernement de Mont-Olympe, où il reçut, la même année, le Roi, qui venait du siége de Montmedy, et mourut à Châteauvillain, le 12 octobre 1666. Il avait épousé, au mois de novembre 1640, René-Julie Aubry, fille unique de Jean Aubry, seigneur de Tilleport, maître des requêtes, conseiller d'état, et de Françoise le Breton-Villandry. Il eut de ce mariage:

1.° Louis-Alexandre de la Trémoille, duc de Noirmoutier, né en 1642, tué dans la guerre de Portugal, contre les Espagnols, au mois de mars 1667;
2.° Antoine-François, dont l'article suit;
3.° Henri de la Trémoille, dit le comte de Noirmoutier, tué au combat de Senef, le 11 août 1674;

4.° Joseph-Emmanuel de la Trémoille, abbé de Lagny, de Sorèse, de Haute-Combe en Savoye, de Grandselve, de Saint-Arnaud, près de Tournay, et de Saint-Etienne de Caen, fut nommé auditeur de Rote, à Rome, en 1693, créé cardinal du titre de la Trinité du Mont, par le pape Clément XI, à la promotion du 17 mai 1706, et fut chargé des affaires de France à Rome au départ du cardinal de Janson. Le Roi le nomma commandant de l'ordre du Saint-Esprit, en 1708, ensuite évêque de Bayeux, en janvier 1716, et au mois d'avril suivant archevêque de Cambray. Le pape Clément XI le sacra le 30 mai 1719, assisté des cardinaux Tanare, Paulacci, Pignatelli, Ottoboni, Albani et Olivieri, et il mourut à Rome, le 9 janvier 1720;

5.° Robert de la Trémoille, mort en 1670, à l'abbaye du Jard, près Melun, étant muet;

6.° Anne-Marie de la Trémoille, mariée 1°., en 1659, à Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, mort au village de Mestre, près Venise, en 1670; 2.° au mois de février 1675, à Flavio Ursini, duc de Bracciano et de San-Gemini, chevalier des ordres du Roi, grand d'Espagne. Elle a été camera-major de la reine d'Espagne, et connue sous le nom de la princesse des Ursins. Il était fils de Ferdinand Ursini, duc de San-Gemini, et de Justinienne Ursini; elle est morte à Rome le 5 décembre 1722;

7.° Yolande-Julie de la Trémoille, mariée à Montmirail, le 31 décembre 1675, à François de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne. Elle mourut à Paris, le 10 mai 1693;

8.° Louise-Angélique de la Trémoille, mariée au mois de novembre 1682, à Antoine de Rouère, duc de Lanty, prince de Belmare, nommé chevalier des ordres du Roi; fils d'Hyppolite Lanty de la Rouère et de Christine d'Altemps. Il mourut à Rome, le 5 mai 1716, et sa femme à Paris, le 25 novembre 1698;

9°. Charlotte de la Trémoille.

XXIV. Antoine-François DE LA TRÉMOILLE, duc de

Royan, dit le duc de Noirmoutier, seigneur de la Ferté-Milon, etc., né aveugle, obtint l'érection de son marquisat et de Royan, en duché, par lettres du roi Louis XIV, du 19 avril 1707, registrées au Parlement le 19 mai suivant. Il épousa 1°., au mois de février 1688, Marguerite de la Grange-Trianon, morte sans enfants le 29 août 1689, fille de Louis de la Grange-Trianon, seigneur de Marconville, président aux requêtes du parlement de Paris, et de Marguerite Martineau; 2°. le 22 mai 1700, Marie-Elisabeth Duret de Chevry, fille de François Duret, seigneur de Chevry et de Villeneuve, président en la chambre des comptes de Paris, et de Marie-Elisabeth Bellier de Platbuisson.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Fontmorand, éteints.

XIII. Amiel ou Amé DE LA TRÉMOILLE, chevalier, seigneur de Fontmorand, de Signac, de Pressac et de Vouhec, second fils de Guy, IVe du nom, sire de la Trémoille, et d'Alise, dame de Vouhec, fut substitué à Gui, son frère aîné, par le codicille de son père, de l'an 1327. Il partagea avec lui la succession paternelle, en 1377, et eut la seigneurie de Fontmorand, en Poitou. Il est mentionné dans le testament de Gui VIII, sire de la Trémoille, de l'an 1393, qui l'appelle son oncle. Il épousa Jeanne de Pocquières de la maison des seigneurs de Belarbre, en Anjou, et en eut:

1.° Jacques de la Trémoille, qui assista à la prise de la ville d'Oudenarde, en 1384;
2.° Jean, dont l'article suit;
3.° Louis de la Trémoille, conseiller de Philippe, duc de Bourgogne, lequel, par son crédit et la faveur du pape Clément, qui siégeait à Avignon, le fit élire évêque de Tournay, en 1389. Il fit son testament le pénultième juillet 1410, par lequel il nomma héritier Jean de la Trémoille, son frère, nomma pour exécuteur, Georges, seigneur de la Trémoille et de Sully, et en soumit l'exécution au parlement de Paris. Il mourut le 15 octobre suivant;
4.° Persuye de la Trémoille, mariée 1.° à Jean de Brillac, seigneur de Mons en Lodunois; 2.° le 22

novembre 1411, à Hyebles de la Roche, chevalier seigneur de la Roche-Bernard.

XIV. Jean DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, fut nommé en 1411, héritier de Louis, son frère puîné, et signa la même année, au contrat de mariage de Persuye de la Trémoille, sa sœur. Il épousa Jacquette d'Oradour, fille d'André d'Oradour, chevalier. De ce mariage est issu :

XV. Aymé DE LA TRÉMOILLE, chevalier, seigneur de Fontmorand, marié avec Anne de Mortemart, dont il eut :

1.° Antoine de la Trémoille, l'un des hommes d'armes sous la charge du comte de Penthièvre, seigneur de Sainte-Sevère en 1455 ;
2.° André, dont l'article suit.

XVI. André DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, est nommé, dans un titre de l'évêque de Poitiers, de l'an 1480, et qualifié cousin de Louis, seigneur de la Trémoille. Il eut pour fils :

XVII. Philippe DE LA TRÉMOILLLE, seigneur de Fontmorand, qui vivait en 1523, suivant le contrat de mariage de Gabrielle de la Trémoille, sa fille. Il épousa Marguerite de Salignac, dont il eut :

1.° Claude, dont l'article suit ;
2.° Gabrielle de la Trémoille, mariée, le 7 juillet 1523, à René d'Alogny, seigneur de Rochefort et de la Millandière, fille de François d'Alogny et de Catherine Guérin.

XVIII. Claude DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, mort en 1539, avait épousé Madeleine d'Aubusson, fille de Jean d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, de la Ville-Dieu et de Gencieux, et de Jeanne, dame de Vouhec, en Poitou. De ce mariage est issu :

XIX. François DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, de Châtelet et de Chassingrimont, mort le 4 février 1584. Il avait épousé Marguerite Pot, fille de François Pot, seigneur de Chassingrimont, et de Gabrielle de Rochechouart. Il en eut :

1.° Marguerite de la Trémoille, dame de Fontmorand, mariée à Charles Pot, seigneur de Chemeaux et de Chambon, fille de Guyot Pot, et de Marie de Hangest ;

2.° Louise de la Trémoille, dame de Châtelet, de Chassingrimont et de la Renousière, mariée à Guillaume d'Aubusson, seigneur de Soliers, fils puîné de François d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, et de Louise de Pot de Chemeaux.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Fontongier, dont on n'a point trouvé la jonction avec les précédentes.

I. Jacques DE LA TRÉMOILLE, fut présent au contrat de mariage de Charles, son fils, de l'an 1532. Il épousa Françoise de Beaumont, dont il eut :

II. Charles DE LA TRÉMOILLE, marié, de l'autorité de son père, par contrat du 7 avril 1532, à Françoise de Launay, qui fut mère de :

III. Georges DE LA TRÉMOILLE, qui rendit un hommage, le 18 septembre 1602, et fit son testament le 5 avril 1610. Il avait épousé, par contrat du 7 mai 1581, Charlotte de Vouhec, dont il eut :

IV. René DE LA TRÉMOILLE, qui donna un aveu et dénombrement, le 16 octobre 1613, et partagea les biens de son père, le 30 décembre 1614. Il est nommé en d'autres actes des 14 décembre 1620 et premier septembre 1635. Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1612, Françoise de Bolinars, dont il eut :

V. Léonard DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontangier, demeurant à la Bruyère, paroisse de Saint-Nazaire, en Berri. Il fit hommage et donna aveu les 16 et 19 mai 1659. Il portait : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de deux aiglettes de sable et d'une étoile d'azur*, suivant sa production devant l'intendant de Bourges, qui le renvoya, comme noble, le 15 octobre 1668.

Armes : écartelé, au 1 d'azur à trois fleurs de lys d'or, qui est de FRANCE ; au 2 de SICILE ; au 3 de LAVAL ; au 4 de BOURBON-MONTPENSIER ; sur le tout d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées du second émail, qui est de LA TRÉMOILLE.

VERDONNET, maison des plus anciennes de l'Auvergne, province où elle florissait dès la fin du douzième siècle.

Joseph et Durand de Verdonnet (*Verdunelli*), sont qualifiés *nobilis, dominus et miles*, l'un vivait en 1190 et 1197, et l'autre en 1251. Le premier se trouve avec la qualité de chevalier, *miles*, dans le Nobiliaire manuscrit de dom Coll, à la bibliothèque du Roi.

I. Durand de Verdonnet, chevalier (*Durandis Verdunelli quondam Dominus et miles*), était mort en 1290, et avait épousé Jeanne de la Roche-Aymon. Ce degré se justifie par une expédition en latin de renonciation et de quittance consentie au profit d'Etienne de Verdonnet (*Dominus Stephanus Verdunelli miles*), par frère Odile de Verdonnet, religieux militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, frère Bertrand de Verdonnet, religieux militaire de la noble et dévote église de St.-Julien de Brioude, pour raison de la succession de Durand de Verdonnet, leur père, et de celle de Jeanne de la Roche-Aymon, leur mère ; cet acte, du jeudi d'après la fête du bienheureux Martin d'hiver de l'année 1290, et expédié par Ignaret, sous le scel royal de la prévôté du Pont du Château, en Auvergne, prouve qu'il fut père de :

1.° Etienne, dont l'article suit ;
2.° Bertrand de Verdonnet, religieux militaire de la noble et dévote église de Saint-Julien de Brioude, en 1282, vivant encore en 1290, suivant le Nobiliaire manuscrit d'Auvergne de dom Coll ;
3.° Odile de Verdonnet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, vivant, ainsi que ses frères, en 1290, suivant le même Nobiliaire.

II. Etienne de Verdonnet, chevalier, seigneur de Verdonnet, vivait en 1290. Ce degré se justifie, 1.° par une expédition en latin, de concession et don d'un territoire appelé *l'Isle*, auquel Etienne de Verdonnet donna son nom, que cette seigneurie porte encore de nos jours, et consentie au profit dudit Etienne de Verdonnet (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*), par Louis de Beaujeu,

seigneur de Montferrand, l'an 1290, avec droit et privilége, pour lui et ses successeurs, de toute exemption de cens, péage et autres, et de bâtir avec des créneaux, enfin de jouir des mêmes priviléges que les seigneurs et nobles de cette province. Cette cession fut confirmée par lettres-patentes du roi Philippe, du mois d'avril 1331, scellées du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge et verte; 2.° par une expédition, en latin, de vente d'une certaine terre, située et assise dans le territoire de Larauzeyt, et consentie au profit de seigneur Etienne de Verdonnet, chevalier, (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*), par Barthelemi Arnaud, clerc, moyennant la somme de soixante et dix sols tournois, et ce, du jeudi d'après la fête de la nativité de la bienheureuse vierge Marie, de l'année 1290, et expédiée par Albert, sous le scel royal de la prévôté du Pont du Château; 3.° par l'expédition en latin d'une sentence du bailli d'Auvergne, pour raison de différents cens, situés et assis sur certains héritages du finage des villes de Montferrand et d'Enezat, et rendue d'entre noble homme seigneur Etienne de Verdonnet, chevalier (*nobilem virum Dominum Stephanum Verdunelli, militem*) et d'entre Jean de Rochefort; l'acte est du vendredi d'après la fête du bienheureux Hilaire de l'année 1310, et expédié sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 4.° par l'expédition en latin d'une donation de différents biens, et en mauvais état, et dans laquelle on trouve cependant le nom d'Etienne de Verdonnet, chevalier, (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*); ladite donation consentie au profit dudit seigneur Etienne de Verdonnet; l'acte est du mardi d'après la fête du bienheureux Nicolas de l'année 1315, et expédié par Girard, sous le scel royal du Pont du Château, en Auvergne; 5.° par une expédition en latin, d'échange de différentes terres, situées et assises dans les territoires de Laslhisthas et de la Mer-de-Giore, et consentie d'entre seigneur Etienne de Verdonnet, chevalier (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*) et Pierre de Bornet; ledit échange consenti, moyennant une plus-value de vingt sous tournois, payés par ledit seigneur Etienne de Verdonnet audit Pierre de Bornet; cet acte est du vendredi d'après la fête du bienheureux Luc, évangéliste, de l'année 1320, et expédié par Aynart, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 6.° par

une expédition en latin, d'une reconnaissance de cens, de deux septiers et une émine de froment, et d'une poule, payable par année à la Saint-Julien et consentie au profit de seigneur Etienne de Verdonnet, chevalier (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*), par Maurice de la Tour, damoiseau ; ladite reconnaissance de cens, située et assise sur différents bâtiments, sur un jardin de Vertaizon, et sur un pré du territoire ou de la prairie de Lasplanche; l'acte est du lundi après la fête du bienheureux Martin d'hiver, de l'année 1322, et expédié par Cayrelli, sous le scel royal de Montferrand en Auvergne. Il est aussi parlé, dans un renvoi de la cour des aides, d'une donation consentie au profit d'Etienne de Verdonnet, par Guillaume Ruffy, de l'an 1292. — Plus, d'un contrat passé entre ledit Étienne de Verdonnet et Etienne Dalmas, de l'an 1323. — Et enfin, d'une reconnaissance consentie au profit dudit Etienne de Verdonnet, par Renaud de Mégel, de l'an 1326. — Il est dit dans ce renvoi que tous ces titres sont écrits en latin, et qu'Etienne de Verdonnet y est qualifié de *miles*. Il fit une fondation dans l'église de Bouzel, pour le repos de l'âme de Durand de Verdonnet, son père, et de Jeanne de la Roche-Aymon, sa mère. Il avait épousé François de Curton, qui testa en 1337, comme on verra au degré suivant, et en eut :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Antoine de Verdonnet, religieux de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1337 ;

3.° Autre Pierre, religieux militaire de la noble et dévote église de Saint-Julien de Brioude, en 1334 et 1337 ;

4.° Marie de Verdonnet, qui était mariée en 1337, avec Pierre de la Chassaigne, damoiseau.

III. Pierre de Verdonnet, Ier du nom, damoiseau, (*Petrus Verdunelli, domicellus*), seigneur de Verdonnet.

Ce degré est prouvé, 1.° par l'expédition, en latin, du testament de Françoise de Curton, veuve du seigneur Etienne de Verdonnet (*Francisca de Curtone relicte domini Stephani Verdunelli quondam militis*), et consenti au profit de Pierre de Verdonnet, damoiseau (*Petri Verdunelli, domicelli*), qu'elle fait son héritier, et de frère Antoine de

Verdonnet, religieux militaire et hospitalier de St-Jean de Jérusalem, et de frère Pierre de Verdonnet, religieux militaire de la noble et dévote église de Saint-Julien de Brioude, et de Marie de Verdonnet, consorte de Pierre de la Chassaigne, damoiseau, auxquels elle fait des legs, et tous ses enfants et dudit défunt ; et ce du jeudi d'après la fête de la nativité de la bienheureuse Marie, vierge, de l'année 1337, et expédié par J. Dalcheyritas, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 2.° par un renvoi de la cour des aides, qui fait mention d'un contrat de vente, en latin, consenti au profit de Pierre de Verdonnet, fils d'Etienne de Verdonnet, de l'année 1337, et d'un contrat de vente, en latin, consenti au profit d'Ælipx de Chalus, veuve dudit Pierre de Verdonnet, de l'année 1343 ; 3.° par une expédition, en latin, de vente de fruits, pour quatre ans, consentie au profit d'Ælipx de Chalus, veuve de défunt Pierre de Verdonnet, vivant damoiseau, et tutrice et administratrice de Girard et de Marguerite, ses enfants, et dudit défunt Pierre de Verdonnet (*Ælips de Caslucio relicte Petri Verdunelli quondam domicelli, tutrice et administratrice Girardi et Margaritte liberorum suorum, et quondam dicti Petri Verdunelli*). Ladite vente consentie par Guillaume Chatat, moyennant la somme de 40 francs, pour lesdites quatre années, et située et assise sur une certaine terre de Bouzel, mouvante du domaine et de la censive de sesdits enfants et dudit défunt Pierre de Verdonnet, et ce, du jeudi d'après la quinzaine de l'Annonciation de notre Seigneur, de l'année 1346, expédiée par J. Dalcheyritas, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 4.° par l'expédition, en latin, d'une vente et reconnaissance de cens d'une quarte de froment, payable, par année, à la fête de Saint-Julien et consentie au profit d'Ælipx de Chalus, veuve de défunt Pierre de Verdonnet, vivant damoiseau, et tutrice et administratrice de Girard et de Marguerite, ses enfants et dudit défunt Pierre de Verdonnet (*Ælips de Caslucio relicte Petri Verdunelli quondam domicelli, tutrice et administratrice Girardi et Margaritte, liberorum suorum, et quondam dicti Petri Verdunelli*) par Guillaume Chatat. Ladite vente et ladite reconnaissance, consenties moyennant trente livres, et situées, et assises sur une certaine terre du territoire de Bouzel, et mouvante du domaine et de le censive de sesdits enfants et dudit défunt Pierre de Verdonnet, l'acte est du jeudi d'après la quinzaine de

l'Annonciation de notre Seigneur, de l'année 1346, et expédié par J. Delcheyritas, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne. Il appert, par ces différents actes, qu'il avait épousé Ælipx de Chalus, dont il eut :

1.° Girard, dont l'article suit ;

2.° Marguerite de Verdonnet, qui était sous la tutelle de sa mère en 1346.

IV. Girard DE VERDONNET, chevalier, seigneur de Verdonnet (*Nobilis dominus Girardus Verdunelli, miles*).

Ce degré se justifie, 1.° par un viel inventaire, où il est fait mention d'une fondation, faite l'an 1380, à l'église de Bouzel, par Girard de Verdonnet, fils de Pierre de Verdonnet. — Plus, de différents actes d'Ælipx de Chalus, mère et tutrice de Girard de Verdonnet et de Marguerite de Verdonnet ; et de plusieurs titres qui prouvent que ledit Girard de Verdonnet fut un grand homme d'honneur ; 2.° par l'expédition, en latin d'un échange en bonne forme, entre Girard de Verdonnet, damoiseau (*Girardus Verdunelli domicellus*) et le nommé Michel, de l'année 1358, et expédiée par Monteix, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 3.° par l'expédition, en latin, d'un bail à ferme d'un moulin, et de différents héritages, situés à Verdonnet, et consenti pour quatre années par noble homme seigneur Girard de Verdonnet, chevalier (*Nobilis vir dominus Girardus Verdunelli, miles*), au profit de Jean Clavet, moyennant différentes conditions, et une contribution de corvées et de différentes espèces de denrées, et payables, par année, à la St.-Martin ; l'acte est du 1er vendredi d'après la fête du bienheureux Antoine, de l'année 1391, et expédié par Gautéry, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne. Il avait épousé Suzanne de Rochefort d'Ailly, laquelle était veuve de lui, en 1398, et tutrice de Beraud, leur fils, qui suit :

V. Beraud DE VERDONNET, damoiseau, seigneur de Verdonnet et de la Roche (*nobilis Beraldus de Verdunel domicellus, dominus de Verdunel*), et dans son dernier contrat, *scutifer*.

Ce degré est prouvé, 1.° par l'expédition, en latin, de la vente d'une terre située et assise dans le terroir de Verdonnet, et consentie au profit de Suzanne de Rochefort d'Ailly, veuve de défunt Girard de Verdonnet

vivant chevalier, et tutrice et administratrice de Berard, son fils, et dudit défunt, Girard de Verdonnet (*Suzanna de Ruppe Forti, ex Daly, relicte Girardi Verdunelli quondam militis, tutrice et administratrice, Beraldi filii sui, et quondam dicti Girardi Verdunelli*), par Pierre Charliart, moyennant quatre livres d'argent, monnaie courante, le mardi d'après la fête du bienheureux Martin d'hiver, de l'année 1398, et expédiée par P. Gautéry, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 2.° par l'expédition, en latin, du bail à ferme du lieu, et du moulin de Verdonnet, et de ses prés, terres, pâtures, et autres droits, sous la réserve des cens, et consenti pour neuf années, par noble Beraud de Verdonnet, damoiseau, seigneur dudit lieu de Verdonnet (*Nobilis Beraldus de Verdunel, domicellus, dominus de Verdunel*), au profit de Guillaume Gay, moyennant treize livres d'argent, monnaie courante, de différentes espèces de denrées pour la première année, et quatorze livres d'argent, aussi monnaie courante, et autres espèces de denrées, pour chacune des années à venir, jusqu'à la fin dudit bail à ferme, et payable à la Toussaint; l'acte est du 19 novembre 1421, et expédié par J. Solussat, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 3.° par un vieil inventaire, qui fait mention d'une transaction passée entre Beraud de Verdonnet et les habitants de Bouzel, pour raison d'un droit de passage, que Suzanne de Rochefort d'Ailly, sa mère et sa tutrice, avait laissé prendre par lesdits habitants de Bouzel; l'acte est de l'année 1424. Il avait épousé Jacqueline de Bort, dont il eut :

1.° Olivier, dont l'article suit;
2.° Pierre de Verdonnet de la Roche, chevalier de l'ordre religieux, militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1469;
3.° Claude-Louis de Verdonnet, chevalier du même ordre, qui transigea avec ses frères, l'an 1456.

VI. Olivier DE VERDONNET, damoiseau, seigneur de Verdonnet (*nobilis Olivius de Verdonnel, domicellus dominus de Verdonnel.*) Ce degré est prouvé, 1.° par une quittance qui prouve qu'en premières noces, il avait épousé en 1459, Marie de Tournebize, dont il n'a point eu d'enfants; 2.° par un vieil inventaire qui fait mention du con-

trat de mariage de noble Olivier de Verdonnet, écuyer, et seigneur de Verdonnet, avec Madelaine de Laire, de l'année 1482 ; et d'une transaction passée en 1456, entre ledit Olivier de Verdonnet, Pierre de Verdonnet, et Claude-Louis de Verdonnet, ses frères, chevaliers de Rhodes, et d'entre Jacqueline de Bort, leur mère ; 3.° par une expédition, en latin, de traité entre noble Olivier de Verdonnet, damoiseau, seigneur de Verdonnet, (*nobilis Olivius de Verdonnel domicellus, dominus de Verdonnel*), et noble frère Pierre de Verdonnet de la Roche, religieux militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, pour raison de la succession de Jacqueline de Bort, leur mère, veuve de noble Beraud de Verdonnet, vivant seigneur de Verdonnet et de la Roche, et écuyer, (*Jacoba de Bort relicte nobili Beraldi de Verdonnel, quondam dominum de Verdonnel et de Larochi, et scutifer*) ; ledit traité consenti moyennant la somme de quatre-vingt-dix écus d'or, que ledit seigneur Olivier de Verdonnet, paya comptant audit Pierre de Verdonnet de la Roche, son frère pour faire passage à Rhodes, et sous la réserve dudit Pierre de Verdonnet de la Roche, de ce qui lui reste dû par ledit Olivier de Verdonnet, son frère, pour sa légitime de la succession dudit défunt Beraud de Verdonnet, leur père ; cet acte est du 4 mars 1469, et expédié par J. Lera, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 4.° par une expédition, en latin, de traité consenti le 5 février 1470, entre ledit noble Olivier de Verdonnet, damoiseau, seigneur de Verdonnet et les consuls de Vertaizon, de Bouzel et de Vassel, pour raison des réparations desdits lieux de Vertaizon, de Bouzel et de Vassel ; ledit acte expédié par J. Lera, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 5.° par le renvoi de M. de Fortia, où il est fait mention d'une lettre missive, écrite par le sieur de la Roche, capitaine de Mevolit, et adressée à son frère, le sieur de Verdonnet, et datée de Rhodes, le 12 juin 1481. — Plus, il y est aussi fait mention d'une quittance du 19 avril 1501, signée Pancot, de deux ducats et demi, reçus du sieur commandeur de Celles ; lesquels avaient été pris par le sieur Verdonnet, neveu dudit commandeur ; dans le procès-verbal des preuves de Madelaine de Verdonnet, dont il sera parlé ci-après, messieurs les commissaires de Malte ont relaté les actes ci-dessus, du 12 juin 1481, et du 19 avril 1501 ; et dans

leurs conclusions, ils disent, au sujet d'un bref accordé : « faveur que méritait à juste titre une aussi ancienne et qualifiée noblesse que celle de Verdonnet, qui a donné à notre ordre, depuis des tems bien reculés, des chevaliers; 6.° par l'expédition, en latin, de lettres de promotion, aux quatre ordres mineurs, pour Jean de Verdonnet, clerc du diocèse de Clermont, du 12 juin 1500, et ensuite comte de Brioude, en 1502, et fils de noble seigneur Olivier de Verdonnet, et de Madelaine de Laire, comme il sera dit ci-après, lesdites lettres expédiées par Véturis; il appert par tous ces actes, qu'Olivier de Verdonnet, damoiseau, avait épousé, 1.° en 1459, Marie de Tournebize, dont il n'eut point d'enfants; 2.° en 1482, Madelaine de Laire, dont il eut:

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Jean de Verdonnet, reçu chanoine et comte de Brioude, le 4 janvier 1502.

VII. Noble Pierre DE VERDONNET, IIe du nom, écuyer, seigneur de Verdonnet. Ce degré est justifié, 1.° : par l'expédition en latin d'un extrait du registre des réceptions du noble et religieux chapitre de l'église royale de Saint-Julien de Brioude, qui porte : « Aujourd'hui quatre » janvier mil cinq cent deux, à la prière et supplique » de demoiselle Madelaine de Laire, veuve de noble » Olivier de Verdonnet, vivant seigneur de Verdonnet » et écuyer (*scutifer*), et tutrice de Pierre et de Jean » ses enfants, et dudit défunt, les dignitaires et les » nobles religieux de l'église royale de Saint-Julien de » Brioude, se sont assemblés extraordinairement et capi- » tulairement, pour la réception, dans notre cha- » pitre, dudit Jean de Verdonnet, clerc, et de race » noble (*de nobili generi*), et à nous présenté par ladite » damoiselle, de tout quoi après le dernier examen que » nous avons fait par titres et par témoins, qu'il est véri- » tablement issu de race noble (*de nobili generi*), et légi- » time, et vivant dans la foi de notre saint père le Pape » et de l'église chrétienne, nous l'avons reçu au rang » de chanoine noble et religieux de notre dite église de « Saint-Julien de Brioude, et pour être prébendé à la pre- » mière vacance, qui sera à son tour; et de tout quoi » nous avons signé. — Signé Comptour-d'Apchon;

» Doyen; et plus bas *de mandato domini mei*, et si-» gné Marbran on Marbrun, secrétaire »; 2.° par l'expédition du contrat de mariage de noble Pierre de Verdonnet, seigneur de Verdonnet, fils de noble Olivier de Verdonnet, vivant seigneur de Verdonnet, et demoiselle Anne de Motier (1), veuve de Louis de Bernard, seigneur de Venzelles, et fille de Jean de Motier, seigneur de Champestières, dont les descendants sont aujourd'hui, Motier de la Fayette, et en ont repris le nom par substitution de l'année 1692, et de dame Catherine de Faugières; ce contrat de mariage est du 16 décembre 1528; 3.° par l'expédition d'une donation de tous biens, meubles et immeubles, consentie par demoiselle Anne de Motier, veuve de défunt noble Pierre de Verdonnet, vivant écuyer, seigneur de Verdonnet, au profit de noble Louis de Verdonnet, son fils, et d'une somme d'argent au profit de demoiselle Geneviève de Verdonnet, sa fille; cet acte est du 11 août 1566, reçu par Bonnet, notaire royal à Vertaizon; 4.° par l'expédition des lettres de relief et d'appel, obtenues de la chancellerie de Paris, sous le règne de François Ier, roi de France, par Pierre de Verdonnet, écuyer, et sa femme, en date du 26 février 1534; 5.° par l'expédition de vente d'un cens, situé et assis sur un pré dans la justice de Vertaizon, et au terroir de Pratbernard, consentie au profit de Pierre de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, par Etienne Aurel, moyennant la somme de quarante sols tournois; l'acte est du 25 juin 1539, reçu par Chaput, notaire royal, à Vertaizon; 6.° par trois traits de ban et arrière-ban, convoqué en la ville de Riom, des 24 août 1534, dernier mars 1544, et du 8 juillet 1545; dans les deux premiers desquels, ledit Pierre de Verdonnet était présent; — plus, deux quittances, l'une faite au profit dudit Pierre de Verdonnet, et de Pierre de Saint-Pardoux, pour la taxe sur eux faite, pour la contribution du ban et arrière ban de l'année 1543, et datée du 21 août de ladite année; l'autre, au profit de la veuve dudit Pierre de Verdonnet, pour la taxe dudit ban et arrière-ban, datée du 23 novembre 1555 — plus, une quittance de 2 liv.

---

(1) Voyez l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, t. VII, page 65.

10 sols, consentie au profit de la dame de Verdonnet, à laquelle somme, ladite dame a été cotisée, pour le ban et arrière-ban du bailliage de Montferrand, le 12 juillet 1553, et signé Chamillier; 7.° par l'expédition de deux contrats du 13 septembre 1548, et du 11 février 1550, reçus de Lasalle, notaire royal; 8.° par l'expédition d'un contrat de profession en religion, et en mauvais état, dans lequel on trouve dans un endroit, le nom de demoiselle Françoise de Verdonnet, fille dudit défunt noble Pierre de Verdonnet, et dans un autre endroit, on y trouve, fille dudit seigneur de Verdonnet, du 8 juillet 1554, reçu par Malye, notaire royal à Clermont. Il appert par tous ces actes, qu'il eut d'Anne de Motier, son épouse :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Geneviève de Verdonnet, vivante en 1566;
3.° Françoise de Verdonnet, vivante en 1554.

VIII. Noble Louis DE VERDONNET, écuyer, seigneur de Verdonnet et de Châteauneuf.

Ce degré est justifié, 1.° par l'expédition du contrat de mariage de noble Louis de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, fils, et héritier universel de défunt noble Pierre de Verdonnet, vivant, écuyer, seigneur de Verdonnet, et demoiselle Jeanne de Barbon, veuve de noble Antoine de Coubladour, et fille de défunt noble Pierre de Barbon, et n'étant en la puissance de personne, du 16 février 1572, reçu de Lasalle, notaire royal, à Beauregard; 2.° par deux certificats de services rendus au Roi, par Louis de Verdonnet, l'un des cinquante gentilshommes commandés pour le service de Sa Majesté délivrés, l'un, par Gaspard de Saint-Herem, chevalier de l'ordre du Roi, et l'autre, par Jean de Beaufort, marquis de Canillac, aussi chevalier de l'ordre du Roi, des 16 et 17 février 1576; 3.° par un autre certificat, signé de Vienne, gouverneur du Bourbonnais, en date du 19 septembre 1582; 4.° par une quittance, signée Anthoine, par laquelle ledit Anthoine confesse avoir reçu, de M. de Verdonnet, la somme de 3 liv, 9 s. 8 den. pour sa part de la contribution des frais faits par les députés de la noblesse, du 15 février 1583; 5.° par des lettres de la chancellerie du parlement de Paris, obtenues par Louis de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, pour le renouvellement de son terrier, du 18 avril 1587;

6.° par deux commissions obtenues par ledit Louis de Verdonnet, sur lesdites lettres de la chancellerie du parlement de Paris, devant les sénéchaux d'Auvergne, à Riom et à Clermont, pour le renouvellement de son terrier, des 27 novembre et 5 décembre de ladite année 1587 ; 7.° par deux actes par lesquels l'on voit que noble Louis de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet et de Châteauneuf, a été guidon, et puis enseigne de la compagnie de gendarmes du vicomte de Châteaucloux, chevalier de l'ordre du Roi, du 8 novembre 1589, et du 6 février 1590 ; 8.° par un passeport pour ledit Louis de Verdonnet, racheté prisonnier de guerre, avec ses gens, armes et chevaux, et accompagné du trompette du vicomte de Châteaucloux, du 30 juillet 1590, signé Tissandier, et autres ; 9.° par une lettre écrite par Charles de Valois, au sieur de Verdonnet, pour se trouver à l'assemblée des états, en la ville de Clermont, et datée du 5 mai 1594 ; 10.° par un extrait du ban et arrière-ban d'Auvergne, convoqué en la ville de Riom, en 1594, et dans lequel ledit Louis de Verdonnet, écuyer, a été compris ; 11.° par un extrait des registres des fiefs d'Auvergne, de la sénéchaussée de Riom, du 11 octobre 1595, portant des services rendus et à rendre à Sa Majesté, par noble Louis de Verdonnet, seigneur de Verdonnet et de Châteauneuf, dans lequel extrait, ledit seigneur Louis de Verdonnet, confessant ne pouvoir plus servir, en personne, Sa Majesté, pour raison de ses indispositions et de son âge, déclare que noble Marcelin de Verdonnet, son fils aîné, se dispose pour aller trouver en personne, sadite Majesté, afin de lui rendre service, et de satisfaire ses ordonnances, dont il requiert acte ; 12.° par l'expédition du testament olographe de noble Louis de Verdonnet, sieur de Verdonnet et de Châteauneuf, fait le 8 juillet 1597, et déposé au greffe de la châtellenie de Vertaizon, du 16 mai 1605. Il appert par ce testament, qu'il s'était marié deux fois, 1.° avec Jeanne de Barbon, comme il a été dit plus haut ; 2.° avec Anne de Combrailles, et que ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Marcellin, dont l'article suit ;

2.° Peronelle de Verdonnet, épouse de noble Louis du Vernet, sieur du Biolet ;

3.° Autre Peronelle de Verdonnet, religieuse le 21 juillet 1591, du noble prieuré et couvent réformé de Laveine;

Du second lit :

4.° Jacques de Verdonnet, seigneur de Châteauneuf, marié avec Diane de Crémeaux, dont il n'eut point d'enfants;

5.° Gabriel de Verdonnet, mort en bas âge;

6.° Marie de Verdonnet, qui épousa, en 1608, noble Guillaume le Bégue, écuyer, seigneur de la Borde.

IX. Noble Marcellin de VERDONNET, écuyer, seigneur de Verdonnet et du Cendre, épousa 1.°, par contrat du 29 janvier 1606, reçu par Fayol, notaire royal au Pont du Château, demoiselle Antoinette de Pellinyères, fille de noble Jean de Pellinyères, écuyer, sieur de Saint-Martin, du Thuel, de la Villette et de Gomges, et de demoiselle Jeanne d'Oradour; 2.° par contrat du 11 février 1608, reçu par Julliard, notaire royal au Pont du Château; demoiselle Anne le Bégue, fille de noble Jacques le Bégue, écuyer, sieur de Laborde, et de demoiselle Charlotte de Saint-Pardoux, et autorisée de ladite demoiselle de Saint-Pardoux, sa mère, et de noble Jean de Saint-Pardoux, son oncle et son tuteur, écuyer, sieur de Saint-Pardoux; 3.° Louise de la Vernède, dont il est parlé dans le testament dudit Marcellin de Verdonnet, qui sera cité ci-après. — De ce premier et de ce dernier mariage, il n'y a point eu d'enfants. Ce degré est encore justifié, 1.° par un certificat du 20 juillet 1596, signé de Chazeron, par lequel il reconnaît que noble Marcellin de Verdonnnet a servi Sa Majesté, dans sa compagnie des gendarmes; 2.° par le dénombrement fourni par noble Marcellin de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, pardevant les commissaires de Sa Majesté des biens nobles qu'il tenait et possédait en la sénéchaussée d'Auvergne, relevant de la seigneurie de Vertaizon, du 9 février 1610; l'expédition du testament de Marcellin de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet et du Cendre, du 15 octobre 1630, reçu par Bonnet, notaire royal à Vertaizon; par ce testament il fait quelques avantages à demoiselle Louise de Vernède, sa troisième

femme; et puis il nomme les enfants qu'il a eus de son mariage avec demoiselle Anne le Bégue, sa seconde femme, lesquels furent :

1.° François, dont l'article suit, et qu'il nomme pour héritier de la moitié de ses biens ;

2.° Louis de Verdonnet, marié 1.° à Maximilienne de la Reynerie, 2.° avec Françoise de Montservier. Ses enfants furent :

a. Marc, *b.* Alexandre, *c.* Marie, *d.* Jacqueline, *e.* Isabeau, *f.* Marguerite.	Cette branche s'est éteinte dans cette maison des Roys de Chandelis, et dans celle de Severat d'Auzat ;

3.° Diane de Verdonnet, religieuse à Billom, en 1634 ;

4.° Madeleine de Verdonnet ;

5.° Marie de Verdonnet, qui était, en 1626, religieuse au noble prieuré de Laveine. Elle n'est pas mentionnée dans le testament de son père.

X. François de Verdonnet, Ier du nom, chevalier, seigneur de Verdonnet, et en partie du Cendre. — Ce degré est justifié 1.° par l'expédition du contrat de mariage de François de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, et en partie du Cendre, fils de défunt Marcellin de Verdonnet, et de défunte demoiselle Anne le Bégue et demoiselle Gabrielle de Villelume, fille de défunt Antoine de Villelume, vivant, écuyer, seigneur de Vassel, Châteaubrun et autres places, et de dame Catherine de Chaslus, et autorisée de ladite dame de Chaslus, sa mère, et de Jacques de Villelume, son aïeul, écuyer, seigneur de Barmontel, syndic de la noblesse d'Auvergne, du 7 février 1644, reçu Peyronnet, notaire royal à Herment ; 2.° par l'expédition de traité d'entre François de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet, et demoiselle Gabrielle de Villelume, son épouse, fille de défunt Antoine de Villelume, écuyer, sieur de Vassel, et de Chateaubrun, et de dame Catherine de Chaslus, et messire Jean-Charles de Villelume, son frère Germain, seigneur de Barmontel et Vassel, maréchal de camp des armées du Roi, du 25 août 1654 ; reçu par Muren, notaire

royal à Riom; 3.° par un certificat de services rendus à Sa Majesté par ledit François de Verdonnet, du 7 décembre 1636, et signé d'Allet; 4.° par un autre certificat de services, pour ledit François de Verdonnet, chevau-léger dans une compagnie de mestre de camp d'un régiment de cavalerie, par le baron de Canillac, le 2 décembre 1639; 5.° par un extrait du rôle des vassaux et arrière-vassaux de Sa Majesté par lequel ledit François de Verdonnet est taxé à deux soldats armés; l'un d'un mousquet et de bandoulière, et l'autre de pique, de corcelles et de hausse-col, et chacun avec une épée et un baudrier, du 13 juillet 1639; 6.° par deux renvois des commissaires, nommés par le Roi, d'après sa déclaration du 30 décembre 1656, et d'après l'arrêt du conseil d'état du 22 mars 1666, pour la recherche et la vérification des titres de noblesse en la généralité d'Auvergne, dans lesquels renvois, ledit François de Verdonnet, lui et les siens, sont maintenus dans leur noblesse; l'un de ces renvois est de la cour des aides de Clermont-Ferrand, du 21 juin 1658, et l'autre est de Mr. de Fortia, intendant de la généralité d'Auvergne, du 17 mai 1667; 7.° deux foi et hommages, rendues à Sa Majesté, devant les présidents, trésoriers-généraux de France, en la généralité d'Auvergne à Riom, par François de Verdonnet écuyer, seigneur de Verdonnet, et en partie du Cendre; l'une de ces foi et hommages, rendue pour une partie de la terre du Cendre, relevante de Sa Majesté, du 23 juin 1634, et l'autre rendue, tant au nom dudit François de Verdonnet, qu'en celui de tuteur des enfants de Louis de Verdonnet, son frère, pour la terre de Verdonnet et de ses dépendances, et pour celle du Cendre, et de ses dépendances; lesdites terres mouvantes et relevantes en fief et arrière-fief de Sa Majesté, à cause de son duché d'Auvergne, et ladite terre du Cendre appartenant en partie, aux enfants dudit défunt, Louis de Verdonnet, son frère, du 5 juillet 1669; 8.° l'expédition du procès-verbal, littéral et testimonial des preuves de noblesse, de légitimité et de catholicité, faites devant les commissaires de Malte, nommés par le grand-maître, par messire François de Verdonnet, chevalier, seigneur de Verdonnet et autres places, pour Jean Charles de Verdonnet, son fils, et de demoiselle Gabrielle de Villelume, son épouse, et pour être reçu en rang de frère, chevalier

de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en la vénérable langue . d'Auvergne ; en résumé desdites preuves, lesdits commissaires certifient à son éminence le grand-maître, et à messieurs de la Langue d'Auvergne d'avoir vaqué selon la teneur de leur commission, et décharge de leur conscience, aux susdites preuves, suivant les usages et coûtumes de leur religion, et qu'ils tiennent lesdites preuves et attestations pour bonnes et valables, et ce du 17 et du 18 août 1673. — Lesdites preuves admises à Malte, le 23 septembre de ladite année 1673. — Il appert par ces différents actes que François de Verdonnet, chevalier, seigneur de Verdonnet, co-seigneur du Cendre, fut père de :

1.° Noël, dont l'article suit;
2.° Jean-Charles de Verdonnet, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1673;
3.° Françoise-Gilberte de Verdonnet, vivante en 1671.

XI. Noël de Verdonnet, chevalier, seigneur de l'Isle et de Verdonnet. — Ce degré se justifie par l'expédition du contrat de mariage de Noël de Verdonnet, écuyer, seigneur de l'Isle, fils de François de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, et de dame Gabrielle de Villelume, et autorisé dudit François de Verdonnet, son père, et demoiselle Jeanne de Roquelaure, fille de Pierre de Roquelaure, écuyer, seigneur de Lavort et autres places, et de dame Claude de la Verchière (*aliàs* de Tournebize) et autorisée dudit Pierre de Roquelaure, son père; du 16 août 1671, reçu par Giraud l'aîné, notaire à Thiers. Dans ce contrat de mariage, Jean-Charles de Verdonnet, et demoiselle Françoise-Gilberte de Verdonnet, autres enfants dudit François de Verdonnet et de ladite dame Gabrielle de Villelume, sont légitimés dans les successions de leurs dits père et mère; 2.° par un certificat du ban de la noblesse de la province d'Auvergne, pour Noël de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet, et à lui donné par Claude d'Alègre, marquis de Beauvoir, senéchal d'Auvergne, et commandant de la noblesse du haut et bas pays de la dite province; par lequel il est dit que Michel Laurent a servi dans ledit ban pour Noël de Verdonnet, écuyer, pendant le tems que la noblesse a été employée au service de Sa Majesté, du 5 décembre 1674, et signé

d'Alègre, et plus bas Martin. L'on voit dans les preuves de Brioude, citées ci-après, que ledit Noël de Verdonnet a été convoqué en 1689, et qu'il a fait la campagne avec le marquis du Pont-du-Château, sénéchal de Clermont, en qualité de cornette de sa compagnie; 3.° par une expédition de l'extrait du rôle des taxes, faite par M. le sénéchal de Clermont, sur tous les gentilshommes et autres possédant fief et arrière-fief de la dite sénéchaussée, pour les frais de la convocation du ban et arrière-ban, dans lequel rôle, Noël de Verdonnet, écuyer, sieur de l'Isle, a été compris pour la somme de six livres, du 22 août 1691, et signé Pascal, procureur du Roi; — 4.° par une expédition de compromis, entre Noël de Verdonnet, écuyer, sieur de l'Isle, fils et héritier universel de défunt François de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet et de défunte dame Gabrielle de Villelume, et Jean-Charles de Verdonnet, son frère, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour raison de la légitime due audit Jean-Charles de Verdonnet, dans les successions dudit défunt François de Verdonnet, leur père, et de ladite défunte dame Gabrielle de Villelume, leur mère, du 26 mars 1685, reçu par Lascrotas, notaire royal à Clermont; 5.° par une expédition d'acte d'offre faite par messire Noël de Verdonnet, chevalier, sieur de Verdonnet, à messire Jean-Charles de Verdonnet, son frère, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour raison de différents contrats de rente due audit Jean-Charles de Verdonnet, pour sa légitime sur les biens de leurs père et mère, du 2 novembre 1686, reçu par Vernet, notaire royal à Bouzel; — 6.° par l'expédition du procès verbal littéral et testimonial des preuves de noblesse, de légitimité, et de Catholicité, faites devant les commissaires de Brioude nommés par le chapitre, par Noël de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet, pour Jean-Claude de Verdonnet, son fils, et de demoiselle Jeanne de Roquelaure, son épouse, pour être reçu chanoine comte de l'église royale de Saint-Julien de Brioude; en résumé, lesdits commissaires ont dressé leur procès verbal de tout ce que dessus, pour en être fait rapport au prochain chapitre, et ce du 17 et du dernier mai 1690. — Lesdites preuves admises par le chapitre de Brioude, le 1er juin de ladite année 1690; 7.° par l'expédition du testament de messire Noël de Verdonnet, chevalier, seigneur de

Verdonnet, du 19 juillet 1703, reçu par Chouvet, notaire royal à Clermont; 8.° par l'expédition du testament de dame Jeanne de Roquelaure, veuve de messire Noël de Verdonnet, vivant, chevalier seigneur de Verdonnet, du 8 avril 1704, reçu par Lagardette, notaire royal à Billon. Dans ces deux testaments, ils nomment et lèguent leurs enfants, qui furent :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Maximilien-Clair de Verdonnet, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après;
3.° Jean-Claude de Verdonnet, chanoine et comte de Saint-Julien de Brioude;
4.° Gilbert de Verdonnet, qui fut capitaine au régiment de la Fare le 3 octobre 1709, ensuite major de milice, et est décédé dans la même année.

XII. François DE VERDONNET, IIe du nom, chevalier, seigneur de Verdonnet, tuteur de Maximilien de Verdonnet, son frère puîné, épousa, par contrat du 4 avril 1712, reçu par Ségret, notaire à Blesle, Madelaine de Retz, fille de messire Jean de Retz, chevalier, seigneur du Crouzet et autres lieux, et de dame Marie du Bos; de ce mariage sont issus :

1.° Jacques de Verdonnet, marié avec Anne-Françoise de Mont-d'Or, dont il n'eut point d'enfants;
2.° François, dont l'article suit;
3.° Madelaine de Verdonnet, religieuse ursuline à Montferrand.

XIII. François DE VERDONNET, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Verdonnet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon des grenadiers royaux d'Auvergne, épousa, le 9 juin 1765, contrat reçu par Sauzet, notaire à Billom, demoiselle Laville, fille de Jean-Baptiste Laville, et de dame Elisabeth de Vaux; de ce mariage, sont issus:

1.° François, dont l'article suit;
2.° Jacques de Verdonnet, dont il est parlé à l'article de son frère;
3.° Marguerite de Verdonnet, mariée, le 6 sep-

tembre 1790, contrat reçu par Richard, notaire royal à Billom, à M. Morin de Layras.

XIV. François DE VERDONNET, IVe du nom, capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Jacques de Verdonnet, son frère, chef d'escadron, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ne sont pas mariés; ils ont émigré en 1791. Ils ont servi dans l'armée des princes. Après le licenciement de cette armée, François de Verdonnet passa dans celle de Condé; il y est resté constamment attaché, jusqu'au licenciement du 24 février 1801; et Jacques de Verdonnet passa au service des alliés. Pendant leur émigration, Marguerite de Verdonnet, leur sœur, de concert avec son mari, se fit adjuger le tiers de la terre de Verdonnet, qu'elle réclama pour sa légitime; les autres deux tiers furent saisis par la nation et vendus par adjudication du district de Billom, le 16 juin 1796.

SECONDE BRANCHE.

XII. Maximilien-Clair, *aliàs* Clair-Maximilien, *aliàs* Maximilien DE VERDONNET, chevalier, sieur de Verdonnet, puis seigneur de Benaud, second fils de Noël de Verdonnet, chevalier, et de Jeanne de Roquelaure. Ce degré se justifie, 1.° par l'expédition du contrat de mariage de Clair-Maximilien de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet, capitaine au régiment de la Fare, fils de défunt Noël de Verdonnet, chevalier, seigneur de Verdonnet, et de défunte dame Jeanne de Roquelaure, et autorisé de François de Verdonnet, son tuteur, écuyer, seigneur de Verdonnet, et de Guillaume le Bègue, son curateur, chevalier, seigneur de la Borde, Saint-Martin, baron de Saint-Amant, et demoiselle Anne Cothon, fille de défunt François Cothon, sieur de Benaud, et de demoiselle Madelaine d'Aureille, et autorisée de messire François Cothon, son oncle et son tuteur, prêtre et docteur en théologie, du 24 décembre 1708, reçu par Drevon, notaire royal à Vertaizon; 2.° par une commission de capitaine au régiment de la Fare, pour ledit Maximilien de Verdonnet, du 8 août 1706, signée Louis et expédiée, de par le Roi, par Chamillard; 3.° par l'expédition, d'un contrat de bail à rente et d'une cession;

ladite cession faite au profit de Maximilien-Clair de Verdonnet, ci-devant capitaine au régiment de la Fare, par François de Verdonnet, son frère, écuyer, sieur de Verdonnet, héritier de dame Jeanne de Roquelaure, sa mère, veuve de messire Noel de Verdonnet, vivant chevalier, seigneur de Verdonnet; ladite cession faite au profit dudit Maximilien-Clair de Verdonnet, pour raison des revenus d'une somme de quatre mille francs, léguée audit Maximilien-Clair de Verdonnet, par le testament de dame Jeanne de Roquelaure, sa mère, du 8 avril 1704; et ce, du 28 juin 1709, reçu par Drevon, notaire royal à Vertaizon. 4.° par l'expédition d'une quittance, en billets de banque, de la somme de quatre mille francs, et de cent francs pour les intérêts, consentie par messire Maximilien de Verdonnet, chevalier, au profit de messire François de Verdonnet, son frère, chevalier, seigneur de Verdonnet, pour raison de la légitime due audit Maximilien de Verdonnet, par le testament de dame Jeanne de Roquelaure, sa mère, et au moyen de la présente quittance, ledit Maximilien de Verdonnet se départ de la cession ci-dessus, du 28 juin 1709, reçue par le même notaire; l'acte est du 24 avril 1720, reçu par Drevon, notaire royal à Vertaizon. 5.° par l'expédition de lettres de rescision, prises en la chancellerie du palais de Paris, par Maximilien de Verdonnet, écuyer, sieur de Benaud, contre François de Verdonnet, son frère et son tuteur, écuyer, seigneur de Verdonnet, pour raison de la succession de défunt Noel de Verdonnet, leur père, et de celle de défunte Jeanne de Roquelaure, leur mère, du 25 juin 1728, et expédiées par Geoffrier. 6.° par l'expédition de sentence rendue à la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, entre Maximilien de Verdonnet, écuyer, sieur de Benaud, et François de Verdonnet, son tuteur, écuyer, sieur de Verdonnet, pour raison des droits successifs et de la légitime, dus audit Maximilien de Verdonnet, dans les successions de défunt Noel de Verdonnet, leur père, et de celle de dame Jeanne de Roquelaure, leur mère, du 12 avril 1731, et expédiée par Achard, greffier en chef. 7.° par l'expédition de traité définitif sur procès et de partage, du 29 janvier 1746, reçu par Drevon, notaire royal à Vertaizon, entre Maximilien de Verdonnet, écuyer, seigneur de Benaud, et Jacques de Verdonnet, son neveu, écuyer,

fils et héritier, par bénéfice d'inventaire, de défunt François de Verdonnet, écuyer, frère et tuteur dudit Maximilien de Verdonnet. Lesdits traité et partage consentis entre les parties, tant pour raison des droits successifs et de la légitime dus audit Maximilien de Verdonnet, dans les successions de Noel de Verdonnet, son père, et de dame Jeanne de Roquelaure, sa mère, que pour raison des droits successifs appartenant aussi audit Maximilien de Verdonnet, dans la succession de Jean-Claude de Verdonnet, son frère, comte de Brioude. — Dans ce traité, les testaments de Noel de Verdonnet et de Jeanne de Roquelaure, et notamment tous les actes ci-dessus, sont relatés; 8.° Par les preuves de Malte, pour Madelaine de Verdonnet, dont il sera parlé ci-après, où MM. les commissaires nommés pour lesdites preuves, sur le vu du bail à rente, de la cession de 1709, de la quittance de 1720 et du traité de 1746, ont déclaré dans leur procès-verbal, que Maximilien de Verdonnet, était la même personne que Maximilien-Clair de Verdonnet, dénommé dans les testaments de Noel de Verdonnet et de Jeanne de Roquelaure, ses père et mère, et qu'il était aussi la même personne que Clair-Maximilien de Verdonnet, dénommé tel dans son contrat de mariage avec Anne Cothon. Ces preuves ont été reçues au chapitre de Lyon, et admises au chapitre de Saint-Antoine de Viennois, et sans réclamation en 1788. Du mariage de Maximilien de Verdonnet et d'Anne Cothon sont issus :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Autre François de Verdonnet, garde-du-corps du Roi, avec commission de capitaine de cavalerie, nommé chevalier de Saint-Louis;
3.° Jean-François de Verdonnet, volontaire au régiment d'Orléans, infanterie, mort dans les guerres de Bohême;
4.° Marguerite de Verdonnet; } sans alliance.
5.° Autre Marguerite; }

XIII. François DE VERDONNET, II° du nom, chevalier, seigneur de Benaud.

Ce degré est justifié, 1.° par l'expédition du contrat de mariage de messire François de Verdonnet, écuyer, fils de messire Maximilien de Verdonnet, chevalier, seigneur

de Benaud, et de dame Anne Cothon, et autorisé dudit Maximilien de Verdonnet, son père et de ladite dame Anne Cothon, sa mère, et Madelaine de Murat, demoiselle, fille de défunt messire Charles-Louis de Murat, chevalier, seigneur d'Anval, Benod, Lissat et autres lieux, et de dame Marie Chamboissier, et autorisée de ladite dame veuve de Murat, sa mère, du 14 octobre 1746, reçu par Boudet, notaire royal à Clermont-Ferrand ; 2.° par une commission de capitaine dans le bataillon de Milice, d'Audigier, l'aîné, de la province d'Auvergne, pour ledit François de Verdonnet, aide-major dudit bataillon, du 1er janvier 1734, *signé Louis*, et expédiée de par le Roi, par Champo. Ledit François de Verdonnet est ensuite passé dans la marine, en qualité d'officier, il y a servi pendant sept ans, ainsi qu'il est prouvé par le certificat de Joseph-François Dupleix, commandant-général des établissements français aux Indes Orientales, et gouverneur, pour le Roi, des villes et forts de Pondichéry, du 14 octobre 1744, *signé* Dupleix, et expédié par Mathey ; 3.° par l'expédition par certificat, des preuves de noblesse, certifiées au Roi, par le généalogiste de la maison royale de Saint-Cyr, de la réception de demoiselle Suzanne de Verdonnet, fille de messire François de Verdonnet, écuyer, et de dame Madelaine de Murat, admise au nombre des deux cent cinquante demoiselles, que Sa Majesté fait élever dans la maison royale de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr, grand parc de Versailles, du mois d'octobre 1761, et expédié par sœur du Ligondés, secrétaire de ladite maison royale de Saint-Louis. Ladite demoiselle Suzanne de Verdonnet est décédée dans ladite maison royale, ainsi qu'il est constaté par son acte mortuaire, du 9 avril 1766, expédié par sœur du Ligondés, secrétaire de ladite maison royale de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr. Ledit François de Verdonnet et ladite dame Madelaine de Murat, ont eu de leur mariage, entre autres enfants :

1.° Paul, dont l'article suit ;

2.° Suzanne de Verdonnet, dont il vient d'être parlé ;

3.° Plusieurs autres enfants, morts en bas âge.

XIV. Paul, comte DE VERDONNET, chevalier, seigneur de Naud, seigneur et baron d'Ironde, de Buron, de Parent, de la Molière, du Roure et autres places.

Ce degré est justifié, 1.° par l'expédition du contrat de mariage de messire Paul, comte de Verdonnet, chevalier, seigneur de Naud et autres lieux, fils de défunt messire François de Verdonnet, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Madelaine de Murat, et autorisé de ladite Madelaine de Murat, sa mère, et de messire Vital, comte de Murat, son curateur, avec demoiselle Catherine-Jacqueline de Courtaurel de Rouzat, demoiselle de Lolière, fille de messire Joseph, comte de Courtaurel, chevalier, seigneur de la Tour, de Rouzat, des Thierris et autres places, ancien capitaine de cavalerie, et de défunte dame Antoinette Dorel, dame de Lolière, et autorisée dudit seigneur Joseph, comte de Courtaurel de Rouzat, son père; l'acte est du 21 octobre 1776, reçu Chevalier, conseiller du roi, notaire à Clermont-Ferrand; 2.° par la foi et hommage, rendue à Sa Majesté, devant les présidents, trésoriers-généraux de France, en la généralité d'Auvergne, à Riom, par messire Paul de Verdonnet, chevalier, seigneur de Naud, Buron et autres places, pour la terre et seigneurie de Buron et ses dépendances, mouvante et relevant en fief de Sa Majesté, à cause de son comté d'Auvergne, du 8 août 1781; 3.° par l'expédition du procès-verbal, littéral et testimonial des preuves de noblesse, de légitimité et de catholicité, faites devant les commissaires de Malte, nommés par le grand-prieur d'Auvergne, par messire Paul de Verdonnet, chevalier, seigneur, comte de Verdonnet, seigneur et baron d'Ironde, Buron, Parent, la Molière, Roure et autres places, pour demoiselle Madelaine de Verdonnet, sa fille, et de dame Catherine-Jacqueline de Courtaurel de Rouzat, son épouse, pour être reçue chanoinesse de Malte, au grand-prieuré de Saint-Antoine de Viennois; en résumé desdites preuves, lesdits commissaires certifient à messieurs du vénérable chapitre du grand-prieuré d'Auvergne, à madame la grande-prieure et à mesdames les chanoinesses maltaises de Saint-Antoine, que ces preuves sont très-bonnes, et que la maison de Verdonnet a donné à l'ordre, depuis des tems bien reculés, des chevaliers, et ce, du 7 et du 15 mai 1788. Lesdites preuves confirmées par les commissaires du chapitre d'Auvergne, à Lyon, le 3 juin de la même année 1788, admises au grand-prieuré de St.-Antoine de Viennois, le 14 juillet de ladite année 1788; 4.° par l'assignation donnée à la

requête de M. le procureur du Roi de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, en vertu des lettres de Sa Majesté, données à Versailles, pour la convocation et assemblée des états-généraux de France; ladite assignation, signifiée à messire Paul, comte de Verdonnet, chevalier, seigneur et baron d'Ironde, Buron, Parent, la Molière, Roure et autres places, pour comparoir en personne ou par procureur de son ordre, et pour assister à l'assemblée des trois états, qui sera tenue dans la ville de Clermont-Ferrand, et pour concourir, avec les autres députés de son ordre, à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés aux états-généraux de France, du 5 mars 1789, et signifiée par Vellay, huissier royal de l'élection de Clermont-Ferrand; 5.° par l'expédition du cahier de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, dans lequel messire Paul de Verdonnet a été compris en personne, et agissant, tant pour lui, que comme procureur, fondé par madame de Verdonnet, (tutrice de ses enfants), pour le fief de Verdonnet, et de M. du Boscage pour le fief de Périer; ledit Paul de Verdonnet a été nommé commissaire à la rédaction des cahiers, et commissaire pour communiquer avec l'ordre du clergé et du tiers état, et vérificateur des procurations, et scrutateur pour l'élection des députés, des 17 mars et jours suivants, et du 31 du même mois de mars 1789; 6.° Par un passeport pour l'émigration, pris à Lyon, pour M. le comte de Verdonnet, sa femme et leurs deux enfants, et visé chez l'étranger, du 1er mai 1790; 7.° par un congé jusqu'à rappel, pour M. le comte de Verdonnet, chef d'escouade dans la coalition de la noblesse d'Auvergne, délivré à Rodange par M. le marquis de la Queuille, commandant en chef de ladite coalition, du 11 octobre 1792; 8.° par un congé illimité pour M. le comte de Verdonnet, chef d'escouade dans la coalition des gentilshommes d'Auvergne, délivré au quartier-général d'Arlon, par M. le maréchal duc de Broglie, du 13 octobre 1792; 9.° par une permission du Roi, pour M. le comte de Verdonnet et son fils, pour rentrer en France, et délivrée par M. le comte de Saint-Priest, à Blankembourg, le 8 mai 1797; 10.° par différents certificats de service, donnés à M. le comte Paul de Verdonnet et à M. le comte Durand-Etienne-François-Victor de Verdonnet, son fils, gentilshommes de la province d'Auvergne, par monsei-

gneur le prince de Condé, et par M. le marquis de Bouthilliers, major-général de l'armée de Condé, depuis le licenciement de l'armée des princes, jusqu'à celui de ladite armée de Condé, du 24 février 1801 ; 11.° par un brevet de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour le sieur Paul, comte de Verdonnet, ancien officier, du 10 décembre 1814, *signé Louis*, et expédié de par le Roi, par le maréchal duc de Dalmatie, ministre secrétaire d'état de la guerre ; 12.° par une commission de capitaine pour le sieur Paul, comte de Verdonnet, ancien officier, à tenir rang, à dater du 1er avril 1799, du 27 janvier 1815, et expédiée par ordre du Roi, par le duc de Feltre, ministre secrétaire d'état de la guerre. Ledit Paul, comte de Verdonnet a eu de son mariage :

1.° Durand-Etienne-François-Victor, qui suit ;
2.° Madelaine de Verdonnet, chanoinesse de Malte, dont il vient d'être parlé, décédé en émigration à Munich en Bavière, le 13 décembre 1799.

XV. Durand-Etienne-François-Victor, comte de Verdonnet. Ce degré est justifié par l'expédition du contrat de mariage de Durand-Etienne-François-Victor, comte de Verdonnet, fils majeur de Paul, comte de Verdonnet et de défunte dame Catherine-Jacqueline de Courtaurel de Rouzat, et autorisé de mondit sieur de Verdonnet, son père, avec mademoiselle Marie-Jeanne-Laure de Salignac de la Morthe-Fénelon, fille majeure et légitime de défunt Gabriel de Salignac de la Mothe-Fénelon, ancien officier des vaisseaux du Roi, colonel d'infanterie, et de défunte Marie-Marthe de Bois-Fermé, du 8 septembre 1813, reçu par Antoine-Vincent Perrachon, avocat et notaire résident et réservé à Juliennas, département du Rhône. Ledit Durand-Etienne-François Victor de Verdonnet a émigré, avec toute sa famille, le 28 avril 1790 ; a reçu de Monsieur (aujourd'hui régnant) la promesse d'un brevet de sous-lieutenant, pour être signée dès que le Roi serait libre, du 28 juin 1792. Mais ledit comte de Verdonnet a eu rang de sous-lieutenant, du jour de son émigration, 28 avril 1790, par ordonnance du Roi, du 23 septembre 1814. Il a été reçu aux mousquetaires, à Coblentz, par M. le comte de Montboissier, le premier juillet 1792. Après le licenciement de l'armée des princes, il est passé avec son père dans

celle de Condé, où il a servi jusqu'au licenciement de ladite armée, du 24 février 1801. Depuis cette époque, il est rentré en France, où il n'a exercé aucun emploi, ni civil, ni militaire, et n'a fait aucun serment. A la restauration, en 1814 il est entré dans la garde à cheval de Paris, compagnie de la Briffe, le 26 avril : il a reçu le brevet de capitaine de cavalerie, à prendre rang du 1er juillet 1800, le 1er juillet 1814; est entré dans la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, le 22 juillet 1814; a été fait chevalier de Saint-Louis, le 17 novembre de la même année. Il est parti, avec S. M., le 19 mars 1815, et l'a accompagnée jusqu'à Armentières; a été licencié le 25 suivant, et n'a pris, sous l'usurpateur, aucun emploi, ni civil, ni militaire, et n'a fait aucun serment ; a rejoint son corps à Saint-Denis, le 7 juillet 1815; a été nommé, par lettres de service de S. M., du 4 octobre de la même année, capitaine à l'état-major général de la garde royale. Il a de son mariage :

Laure-Bathilde-Gabrielle-Joséphine, née le 16 novembre 1815.

Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules; à la bordure de vair. L'écu sommé d'une couronne de comte, et soutenu par deux lions appuyés sur des recerceaux et orné de ses lambrequins d'azur et de gueules.

La généalogie ci-dessus a été dressée sur les actes originaux, jugements de maintenue, certificats de MM. d'Hozier et Cherin, généalogistes des ordres du Roi, mis sous nos yeux.

BOUTINY ou BOTINI, famille ancienne de la ville d'Hières en Provence, originaire d'Italie, où il existe encore deux branches de la même famille, l'une établie à Lucques et l'autre à Bologne, et y possédant les premières charges.

Jean Botini était rationnel de la cour des comptes de Provence le 27 septembre 1365.

I. Claude DE BOUTINY, est le plus ancien dont les titres aient échappé au naufrage révolutionnaire. Il eut de son mariage avec Marie de Thomas :

II. Pierre DE BOUTINY, seigneur de la Bastide, qui fit alliance avec Catherine Valieue, fille de noble Jacques et de Marguerite de Puget, de Toulon. Il conste, par le contrat de mariage en latin dudit Pierre de Boutiny, du 10 février 1531 (notaire Jean Cabasson, de Toulon) qu'il est qualifié *nobilis et generosus vir*. Il eut, de ce mariage, deux enfants :

1.° Barthélemi, qui suit;
2.° Pierre, qui fut d'abord avocat en la cour, et ensuite procureur-général en la chambre des comptes, ensuite du legs que lui fit son père de cette charge, ainsi que de la terre de la Bastide, par son testament du 20 avril 1556, passé devant Jean Reisson, notaire à Toulon.

III. Barthélemi DE BOUTINY, qui fut visiteur-général des gabelles, hérita des biens que son père possédait à Hières et à Toulon. Il contracta mariage avec Louise de Vitalis, fille de noble Jean de Vitalis, sieur de Montfort et de demoiselle Catherine de Lorme, le dernier décembre 1573, pardevant Borilly, notaire d'Aix. Il en eut :

IV. Pierre DE BOUTINY, qui s'allia, le 6 février 1633, par contrat passé devant Bertrandi, notaire à Grasse, avec demoiselle Claire Bernardy, fille de maître Alexis Bernardy, avocat en la cour, et demoiselle Hélie Cavasse, de la ville de Grasse. On trouve à la date du 12 décembre 1645, et dans les écritures de maître Aiguier, notaire d'Hières, un acte de bail, passé par ledit Pierre Boutiny écuyer, de quelques biens y mentionnés, aux nommés Pierre et Jacques Castil, père et fils.

V. François DE BOUTINY, avocat en la cour, et écuyer, fils dudit Pierre, contracta mariage le 13 octobre 1661, devant Rambert, notaire de Fox Amphoux, avec Marie de Gasquy, fille d'Honoré de Gasquy, seigneur de Brigançou et de Léoube, et de dame Marie de Castellane-Montmeyan. Il eut de cette alliance :

VI. Joseph DE BOUTINY, écuyer, qui, de son mariage, contracté le 16 mars 1698, devant Villeneuve, notaire d'Hières, avec Geneviève de Janin, fille de Jean, eut deux enfants :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Jean-Joseph, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après.

VII. Louis DE BOUTINY, écuyer; résidant à Hières, a eu, de son mariage, avec demoiselle Anne-Catherine Richaud :

1.° François-Victor, dont l'article suit;
2.° N..., mariée à noble Jacques de la Chassagne, fils de noble Jacques de la Chassagne, mort lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3.° Clotilde, non mariée.

VIII. François-Victor DE BOUTINY, épousa le 27 décembre 1768, demoiselle Félicité-Elisabeth le Blanc de Castillon, fille de Jean-François-André le Blanc de Castillon, conseiller du Roi en ses conseils, et son premier avocat-général au parlement de Provence, et de dame Françoise de Bremond. De ce mariage sont issus :

1.° François-Louis-Joseph, dont l'article suit;
2.° François-Victor, non marié;
3.° Marie-Françoise-Lucie, mariée à M. Alexandre de Meunier, ancien capitaine du régiment de la Fère, infanterie.

IX. François-Louis-Joseph DE BOUTINY, écuyer, a épousé, le 27 septembre 1799, par contrat passé devant Acarie, notaire à Grenoble, Marie-Anne-Clémence de Caignart de Saulcy, fille de noble Louis-Joseph de Caignart de Saulcy, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont il a deux fils :

1.° Louis-François-Alphonse;
2.° Clément-François-Adrien.

SECONDE BRANCHE.

VII. Jean-Joseph DE BOUTINY, second fils de Joseph de Boutiny, écuyer, et de Geneviève de Janin, a eu de son mariage avec Anne de Vialis :

VIII. Joseph DE BOUTINY, écuyer, marié, le 17 novembre 1755, avec Marguerite Richaud, dont il a eu deux fils :

1.° Hubert-François de Boutiny, lieutenant-co-

lonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

2.° François-Victor de Boutiny, capitaine de frégate, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes: d'azur, au bateau contourné d'argent, adextré en chef d'un croissant contourné d'or, et sénestré d'une étoile du même.

DE BELLINGANT, maison originaire d'Angleterre, transplantée en Bretagne, du tems de la conquête des Saxons ; mais on n'en peut établir la filiation suivie, que depuis :

I. N.... DE BELLINGANT, chevalier, vivant en 1350 et 1372, écuyer de du Guesclin, qui fut père de :

II. Allain DE BELLINGANT, chevalier, vivant en 1400; il fut père de :

III. Guyon DE BELLINGANT, chevalier, seigneur de Kerbabu, qui épousa Mahaut de Kermahon, avec laquelle il vivait en 1430. De leur mariage est issu :

IV. Michel DE BELLINGANT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Kerbabu, qui épousa, vers l'an 1460, Jeanne de Kerouartz, fille d'Olivier de Kerouartz, et de Marguerite de Gleneuff. Il en eut :

V. Olivier DE BELLINGANT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Kerbabu, qui épousa, en 1512, Béatrix de Kerlozret, fille de Jean de Kerlozret, seigneur de Kerromps, et de Mathurine de Morvan. De ce mariage vint :

VI. Jacques DE BELLINGANT, Ier du nom, chevalier seigneur de Kerbabu, marié avec Marguerite de Lanuzouarn, fille de Yves, seigneur de Lanuzouarn, et de Marguerite de Brezals. Il en eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Marie de Bellingant, mariée avec Jean-Hamon

de Touronec, fils de Jacques de Touronec, sieur de Gorques.

VII. Jean de Bellingant, chevalier, seigneur de Kerbabu, épousa, en 1581, Marie de Quelen, fille de Tannegui de Quelen, seigneur de Guernisac, et de Marie de Riovalen. Leurs enfants furent:

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Marguerite de Bellingant, mariée en 1601, à noble homme Geoffroy de Kerbic, sieur de Kerault, fils de François de Kerbic, et de Marie de Gouzillon;

3.° Mauricette de Bellingant, mariée, en 1614, avec noble homme Alain de Lesquerne, IVe du nom, sieur de Lescout, fils d'Alain de Lesquerne, et de Jeanne de Kerlech.

VIII. Jacques de Bellingant, IIe du nom, chevalier, seigneur de Kerbabu, épousa Jeanne de Lescoet, fille et héritière de Guillaume de Lescoet, sieur de Kermeno et de Marguerite de Kerlech. Il eut de ce mariage:

IX Olivier de Bellingant, IIe du nom, chevalier, seigneur de Kerbabu, de Keruzaven, de Kergreach, né le 7 septembre 1653, marié avec Anne de Perrien, fille de Charles de Perrien, seigneur de Perrien, et d'Anne de Kergroadez; c'est par ce mariage que le titre de marquis de Crenan est entré dans la maison de Bellingant. Leurs enfants furent:

1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2.° Joseph de Bellingant, vivant en 1669;

3.° Jeanne-Françoise de Bellingant, mariée, 1.° à Claude de Lannion, baron de Malestroit, du Vieux-Châtel, etc., gouverneur, pour le Roi, des villes et châteaux de Vannes et d'Auray, fils de Pierre de Lannion, baron de Vieux-Châtel, gouverneur des mêmes villes et châteaux, et de Renée d'Arrendon; de ce mariage vint Sébastienne de Lannion, qui épousa Louis-Allain de la Haye, qu'elle fit père de Marianne-Jacquette de la Haye, mariée à Vincent-Jean de Bellingant, dont l'article viendra ci-dessous; 2.°, par contrat du 25 août 1711, à Nicolas Riaud, chevalier, seigneur et

baron du Plessis-de-Quer, de la Bretonnière, du Louvre, etc. ;

4.° Une autre demoiselle.

X. Jean-Baptiste DE BELLINGANT, chevalier, seigneur de Kerbabu, fut maintenu dans sa noblesse *d'ancienne extraction*, et dans la qualité de *chevalier*, conjointement avec Joseph de Bellingant, son frère, par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 13 mai 1669. Il épousa, 1.° Anne du Châtel-Kerlech ; 2.° Marie-Sainte de Kergozou :

Du premier lit :

1.° Claude-Hubert de Bellingant, né le 5 juillet 1680, marié à Françoise de Kerjégu, de laquelle il a eu :

a. Joseph-Marie de Bellingant, né le 5 mars 1709,
b. Jacques-Hubert de Bellingant, né le 25 avril 1713,
} morts sans postérité;

Du second lit :

2.° Vincent-Jean, qui suit.

XI. Vincent-Jean DE BELLINGANT, chevalier, seigneur et comte de Bellingant, chef d'escadre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 17 juin 1700, mort le 4 août 1775. Il avait épousé dame Marie-Anne-Jacquette de la Haye, dont sont issus entre autres enfants :

1.° Jean-Marie-Louis, dont l'article suit ;
2.° Jeanne-Françoise de Bellingant, mariée à M. Rogon de Carcaradec.

XII. Jean-Marie-Louis, comte DE BELLINGANT, marquis de Crenan, colonel-aide-de-camp de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de Cincinnatus ; a émigré en 1792, et a fait toutes les campagnes dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, marié à Marie-Anne-Josephe de Lanloup, dont

Jeanne-Françoise de Bellingant.

Armes : d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules.

LE CLERC (Nicolas-Gabriel), écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, ancien médecin des armées de S. M., et de S. A. I. le grand-duc de Russie (Paul Pétrowitz), ancien inspecteur de l'hôpital de Paul, à Moscou, ancien directeur-général du corps impérial des Cadets, à Saint-Pétersbourg, et depuis, médecin de S. A. S. le duc d'Orléans (en 1767); auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de littérature, entre autres de l'histoire de la Russie ancienne et moderne, membre de l'académie impériale des sciences et des arts de Saint-Pétersbourg, et de plusieurs autres.

Les lettres-patentes d'anoblissement accordées, par le Roi, au sieur le Clerc, au mois de mars 1777, portent ce qui suit:

« Né d'une famille distinguée parmi la bourgeoisie et » bien alliée, dans laquelle l'honneur et les talents sont » héréditaires depuis trois cents ans; c'est à l'exemple » de ses pères, qu'il s'est consacré dès l'enfance à l'étude » de la médecine, et le grand nombre d'éditions de ses » ouvrages sur cette matière, la traduction de plusieurs » en diverses langues, la célébrité qu'ils lui ont acquise, » ainsi que les différentes places qu'on lui a successi- » vement confiées, sont autant de preuves de sa supé- » riorité dans un art où il est difficile d'exceller. Mais » ce n'est pas à cet objet seul qu'il a borné ses soins et » son application; d'excellens morceaux de littérature, » ont appris avec quel succès il était capable de traiter « d'autres genres; aussi est-ce, autant en qualité d'homme » de lettres, qu'en celle de médecin, que l'académie de » Saint-Pétersbourg, ainsi que d'autres sociétés littéraires » l'ont admis parmi elles. Des considérations différentes, » mais non moins puissantes, se réunissent encore à ces » motifs. Conduit, par son zèle, jusques dans le nord » de l'Europe, il a su l'y rendre tout à la fois utile aux » sciences et à sa patrie. Ce qu'il a pu, à force de peines » et de dépenses, rassembler de précieux pendant qua- » torze années qu'il y a voyagé, manuscrits, livres, » cartes, médailles, monnaies, morceaux d'histoire na- » turelle, tout a servi à enrichir notre bibliothèque et » les différents dépôts publics de Paris, destinés à l'ins-

» truction des savants ; c'est de quoi nous lui avons déjà » témoigné notre satisfaction. Chargé d'ailleurs, dans ces » pays, par le feu roi (Louis XV), de commissions aussi » délicates qu'importantes, il a, par sa prudence, son » habileté et ses soins, pleinement justifié la confiance » de son souverain, et les services signalés que cette oc- » casion le mit à portée de rendre à la France, lui valurent » dès-lors l'assurance de la grâce que nous lui destinons, » grâce que nous devons nous porter à lui accorder avec » d'autant plus de plaisir, qu'une récompense aussi bien » méritée, n'honore pas moins le prince qui la décerne, » que le sujet qui s'en est rendu digne. A ces causes et » autres, à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil » et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité » royale, nous avons anobli, et par ces présentes signées » de notre main, anoblissons ledit sieur Nicolas-Gabriel » le Clerc, et du titre et qualité de noble et d'écuyer, » l'avons décoré et décorons.... ensemble ses enfants et » descendants, tant mâles que femelles, nés et à naître » en légitime mariage, de même que ceux qui sont issus » de noble et ancienne race, et que ledit sieur le Clerc » et sa postérité soient en tous lieux et endroits, tant en » jugement, que hors de jugement, tenus, censés et ré- » putés pour nobles et gentilshommes; et comme tels, » qu'ils puissent prendre, en tous lieux et en tous actes, » la qualité d'écuyer, et parvenir à tous degrés de che- » valerie et autres dignités, titres et qualités réservés à » notre noblesse ; qu'ils soient inscrits sur le catalogue des » nobles, et qu'ils jouissent et usent de tous les droits, » prérogatives, privilèges, franchises, libertés, etc., etc., » dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres » nobles de notre royaume, etc.,etc., etc. »

Signé, Louis.

Et sous le repli, par le Roi ;

Signé, le prince de Saint-Mauris Montbarrey.

Visa, pour anoblissement, en faveur de Nicolas-Gabriel le Clerc,

Signé, Hue de Miroménil.

Enregistré aux actes importants du parlement de Franche-Comté, folio seize du registre de la noblesse, en exécution d'arrêt de ladite cour, du 25 juin 1777.

Au mois de mai 1777, le roi (Louis XVI), nomma le sieur Nicolas-Gabriel le Clerc, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, lui écrivit, de la part du Roi, le 27 mai 1777, pour lui faire part de l'honneur que Sa Majesté venait de lui accorder, et de l'autorisation de porter le cordon de l'ordre, en attendant sa réception. Le 7 mai 1780, le prince Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg-Tingry, reçut chevalier de l'ordre le sieur le Clerc, d'après l'ordre du Roi et l'instruction adressée, par Sa Majesté, au prince de Montmorency-Luxembourg-Tingry, le 2 mai 1780.

Nicolas-Gabriel le Clerc, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, en faveur de qui les lettres d'anoblissement furent délivrées, fils de Claude-Nicolas Clerc (1), médecin du Roi et consul de la ville de Beaume-les-Dames (en Franche-Comté), et de dame Marguerite Jouvet, son épouse. Nicolas-Gabriel le Clerc, marié, en premières noces, avec mademoiselle Henriette Marmet (de Salins, en Franche-Comté), par contrat du 14 février 1751. Devenu veuf, il épousa, en secondes noces, mademoiselle Catherine-Françoise d'Orival (de Dôle, en Franche-Comté), par contrat du 26 mars 1778. Ses enfants furent :

Du premier lit :

Antoine-François le Clerc, écuyer, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; émigré en 1792, il servit dans l'armée des princes français, et donna des preuves continuelles de dévouement pour la cause royale, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 21 octobre 1816. Il est mort sans postérité.

Du second lit :

Parfaite - Éléonore - Césarine - Antoinette le Clerc, mariée, en 1793, avec M. Émery-Jean-Laurent Gentil.

---

(1) Les prédécesseurs de Nicolas Gabriel le Clerc portaient le nom de Clerc (*sans l'article*), et ce n'est que depuis les lettres d'anoblissement qu'il prit le nom de *le Clerc*. Il existe encore des branches de cette famille qui, n'ayant aucun droit à jouir des prérogatives de l'anoblissement, portent le nom de *Clerc*, sans l'article.

(*Voyez* Gentil (*de Bagnols*), tom. III, page 150 de cet ouvrage.)

Armoiries timbrées, telles qu'elles ont été réglées et blasonnées en vertu des lettres-patentes d'anoblissement, du mois de mars 1777, par le sieur d'Hozier de Serigny, juge d'armes de France, suivant acte du 10 mars 1777.

De sinople à la colombe volante en bande d'argent, au dernier canton, tenant à son bec un rameau d'olivier d'or, et s'élevant vers un soleil du même, au premier canton. L'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, de sinople et d'argent.

BEAUVOIR (aujourd'hui GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE), une des plus illustres et des plus anciennes maisons du Midi, originaire du Viennois, établie dans le Gévaudan et le Vivarais, où elle possède le nom, les armes et la terre du Roure depuis le XIIe siècle; revêtue en Dauphiné de la mistralie des comtes de Vienne, dès 1038, suivant Chorier, Valbonnais, etc., et dont un des auteurs, Raoul du Roure, fut nommé par le roi saint Louis, en 1250, haut bailli du Gévaudan, après Beraud de Mercœur, au rapport de dom Vaissette (1).

Blasonne ainsi depuis ses alliances : écartelé au 1er et 4 d'or, au lion de gueules, qui est de BEAUVOIR, au 2 et 3 de gueules, émanché d'or de quatre pièces, au chef, qui est de GRIMOARD, sur le tout d'azur; au chêne d'or, englanté d'or, à trois racines et quatre branches passées en sautoir de même, qui est DU ROURE, avec la devise *A vetustate Robur*, armes parlantes. Nous ne rapporterons avec quelque détail, de cette généalogie, que la filiation directe des branches encore existantes, prouvée par titres originaux, mémoires authentiques et inventaires, et nous pouvons garantir, pour tout ce que nous en dirons, une exactitude que n'a pas toujours Moréri, surtout dans les premiers degrés.

---

(1) Hist. du Languedoc, t. III; preuves, pag. 478.

Ragaldis vivait vers l'an 1000. Son nom de famille n'est connu que parce qu'il nomme son frère et son fils Burnon de Beauvoir dans la donation rapportée au degré suivant.

Burnon de Beauvoir fait, avec un autre Burnon ou Berilon, ou Berlion de Beauvoir, et Nantelme de Chandieu, en 1074, une donation à l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne, en présence de Vermond, archevêque de Vienne, et Guignes VII, dit le gras, comte de Vienne. Chorier, qui rapporte ce fait au premier vol. de son Histoire du Dauphiné, pages 829 et 830, dit que ce Burnon de Beauvoir était un des plus puissants seigneurs de ce tems. Il lui donne un frère, nommé Hector, qui fit la guerre à Saint-Léger, élu archevêque de Vienne en 1038, et lui donne aussi pour femme Eldegardis, avec laquelle il fit, dans ce tems, des donations pieuses. Burnon était, selon toute apparence, fils de Ragaldis et père de Siboud Ier qui suit.

Siboud Ier de Beauvoir, chevalier, avait la mistralie des comtes de Vienne, c'est-à-dire, le gouvernement de la comté, érigée en fief héréditaire, sous la suzeraineté des comtes. Chorier, dans son Histoire de Sassenage, page 36, dit que Siboud traita, en 1119, avec l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne. Le même auteur, Hist. du Dauphiné, vol. I, page 840, parle d'un autre Beauvoir, qui, en 1180, fit une donation à des moines.

I. Guillaume de Beauvoir, Ier du nom, chevalier, mistral des comtes de Vienne, passa, en 1194, avec son fils Siboud II, une déclaration en désistement de fief, en faveur de l'abbé Martin. Voyez à cet égard Chorier, Etat du Dauphiné. Ce même Guillaume de Beauvoir, par acte de 1203, se reconnaît vassal d'Albert de la Tour, pour le château et mandement du Pinet, sous la caution du dauphin de Vienne et de la duchesse, sa femme, qui s'engagent à lui faire la guerre en cas d'infraction de l'acte. Il doit avoir eu 4 fils, savoir :

1.° Siboud II de Beauvoir, qui a formé la branche aînée de Beauvoir du Marc, dans laquelle est restée la mistralie des comtes de Vienne, et qui a fini en 1460, dans la maison de Virieu, par le mariage d'Antoinette de Beauvoir avec Sibuet de Virieu ;

2.° Drodon, que Guillaume II de Beauvoir du Marc, fils de Siboud II, nomme dans son testament de 1277, lequel est textuellement rapporté dans Valbonnais, tom. II, p. 15;

3.° Guillaume de Beauvoir, qui suit, lequel a formé la branche de Beauvoir du Roure;

4.° Guillaume de Beauvoir, prieur de la Mastre des frères prêcheurs de Marvejols, lequel, dans un acte notarié de 1214, inventorié dans les archives de la maison du Roure, en 1751, prend la qualité de tuteur de son neveu Guillaume II de Beauvoir du Roure, fils de Guillaume Ier de Beauvoir du Roure, dont nous allons parler au degré suivant.

II. Guillaume DE BEAUVOIR, IIe du nom, chevalier, seigneur du Roure. Il passa le Rhône, s'établit en Gévaudan, y épousa Gertrude, dame du Roure, devenue l'héritière de son nom par la mort de son frère Guillaume du Roure, le même probablement que celui dont il est fait mention dans une charte de Louis VII, de 1169, rapportée dans la Gallia Christiana, tome I. C'est à ce Guillaume qui, le premier, prit le nom du Roure, du chef de sa femme, que remonte la filiation de cette maison, prouvée par une suite d'actes notariés non interrompue, et par la possession constante de la terre du Roure. Il eut deux fils :

1.° Guillaume, qui suit;

2.° Raoul du Roure, qui était haut-bailli du Gévaudan en 1250, pour le roi saint Louis (1).

III. Guillaume DE BEAUVOIR, IIIe du nom, damoiseau, seigneur du Roure, reçut, pendant sa pupillarité, les hommages des habitants du Mas d'Alzon, en 1214, assisté du prieur de la Mastre, son oncle et son tuteur. Il épousa noble Agnès, dont il eut Pierre, qui suit. L'acte notarié de 1214 a été coté et inventorié en 1751, par ordre du comte du Roure, ainsi que toutes les autres pièces de la filiation.

---

(1) Histoire générale du Languedoc, par dom Vaisette, t. II, pag. 596, col. 2.

IV. Pierre DE BEAUVOIR, chevalier, seigneur du Roure, testa en 1271. Il avait épousé noble Guigone du Vesc de Bresis, dont il eut deux enfants :

1.° Guillaume, qui suit ;
2.° Garlie, qui fut mariée à noble Philippe de Malarze.

V. Guillaume DE BEAUVOIR, IVe du nom, chevalier, seigneur du Roure, testa en 1287. Il avait épousé noble Alazalie de Planchamp, dont il eut onze enfants :

1.° Guy, qui suit ;
2.° Raymond, que son père dota pour entrer dans la milice du Temple ;
3.° Albert, moine de Saint-Benoît ;
4.° Pierre, templier, que Chorier (1) fait faussement grand-maître, parce qu'il occupait une des premières dignités de l'ordre ;
5.° Gervais,
6.° Armand,
7.° Guillaume,
8.° Baptiste, } Moines de Saint-Théophrède et de Saint-Egide ;
9.° Sibille, mariée à noble Raymond de la Garde-Guerin ;
10.° Anne,
11.° Isabelle, } religieuses à Mercoire.

VI. Guy DE BEAUVOIR, Ier du nom, chevalier, seigneur du Roure, testa en 1302. Le seigneur de Randon, Guillaume de Châteauneuf, de la maison dont depuis sont sortis les vicomtes et les ducs de Joyeuse, et qui subsiste encore, fut, en qualité de parent, un de ses exécuteurs testamentaires. Il avait épousé noble Aigline de Beauvoir-du-Marc, sa cousine, dont il eut :

1.° Guillaume, qui suit ;
2.° Guy, qui entra dans l'église ;
3°. Marguerite, mariée au seigneur de Crotte ;
4.° Alazalie,
5.° Jeanne,
6.° Aigline,
7.° Agnès, } religieuses.

---

(1) Etat du Dauphiné, t. III, p. 10.

VII. Guillaume DE BEAUVOIR, V^e^ du nom, chevalier, seigneur du Roure, épousa noble Aigline, dont il eut :

1.° Guy, dont l'article suit;

2.° Guillaume, dont l'alliance n'est point connue. Il se pourrait faire qu'il fût l'auteur de la branche du Roure, ou della Rovere, qui s'établit en Italie, et dont plusieurs historiens, et notamment Moréri, ont trop légèrement avancé qu'étaient les papes Sixte IV et Jules II. Quels que soient les auteurs de cette branche, il est certain qu'elle a existé et qu'elle a jeté un grand éclat dans le Piémont;

3.° Lordette, } dont on ignore la destinée.
4.° Alazalie, }

VIII. Guy DE BEAUVOIR, IIe du nom, chevalier, seigneur du Roure, testa en 1383. Il avait épousé, 1.° N...; 2.° Doucette de Montaven, veuve de noble Bermond de Naves. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Maurice, qui suit;

2.° Armand, chanoine de Maguelonne;

3.° Aigline, religieuse à Avignon ;

4.° Béatrix, } toutes deux religieuses;
5.° Delphine, }

Du second lit :

6.° Guillaume de Beauvoir ;

7.° Guérin de Beauvoir ;

8.° Raymond de Beauvoir

9.° Béatrice de Beauvoir.

10.° Marguerite de Beauvoir.

IX. Maurice DE BEAUVOIR, chevalier, seigneur du Roure, de Bannes, etc., épousa, en 1375, noble Aigline de Naves, qui testa en 1383, fille du premier lit de Doucette de Montaven et de Bermond de Naves, dont il eut :

1.° Armand, dont l'article suit ;

2.° Randonnette de Beauvoir, mariée à Pierre Raymond, seigneur de Saint-Etienne.

X. Armand DE BEAUVOIR, chevalier, seigneur du Roure, de Bannes, etc., épousa Catherine de Villates,

dont il n'eut qu'un fils, Guillaume, qui suit. Il testa en 1400. Charles VI, voulant s'assurer, comme les Anglais, des sujets fidèles de la noblesse du Gévaudan, ordonna des enquêtes. Il en fut fait une sur le compte d'Armand, dans laquelle quatre gentilshommes de distinction attestèrent sur les évangiles, 1.° que la noblesse dudit Armand, était si ancienne, que les plus anciens instruments en faisaient mention; 2.° que lui et ses prédécesseurs avaient toujours servi le Roi, dans les guerres contre les Anglais et autres ennemis de l'état en menant leurs vassaux avec armes et chevaux; 3.° qu'il avait des terres et seigneuries considérables, pour soutenir sa qualité et fournir gendarmes au Roi; 4.° que la vie et les mœurs de lui et de ses prédécesseurs avaient toujours été sans reproche. Dans cet acte du 17 février 1396, ledit Armand promet, pour lui et ses successeurs, de servir fidèlement le Roi, et de mener à la guerre ses vassaux avec armes et chevaux.

XI. Guillaume DE BEAUVOIR, VIe du nom, chevalier, seigneur du Roure, Bannes, etc., testa d'abord en 1415, puis en 1420. Il avait épousé Maragde de Beaumont, fille de noble et puissant homme Pons de Beaumont et de Marguerite Pelet, dont il eut :

1.° Guy, dont l'article suit ;
2.° Foulques, qui, ayant été fait héritier du nom et des biens de Pons de Beaumont, a formé la branche de Beaumont, réunie, en 1782, à celle de Guy, IIIe du nom, par le mariage de Denise de Grimoard Beauvoir du Roure avec Nicolas de Beauvoir du Roure de Beaumont ;
3.° Armand, qui mourut sans postérité ;
4.° Marguerite, mariée à Raymond, seigneur de Brison, seigneurie venue à la branche de Beaumont, en 1583 ;
5.° Isabelle, mariée à Guérin de Mauves, seigneur de Ribes ;
6.° Louise, mariée à Pons de Joannas.

XII. Guy de Beauvoir, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Roure, Bannes, testa en 1449. C'est de lui que la Rocheflavin, dans son *Histoire des Parlements*, dit qu'en 1443, lors de la fixation du parlement de Languedoc à Toulouse, la première séance fut employée à

examiner un procès entre le seigneur du Roure et le seigneur de Montlaur, pour lequel y ayant des faits à vérifier sur les lieux, le premier président nommé Isnarel Blettereus fut député, chose extraordinaire, ajoute cet auteur, et qui fut faite à cause de la qualité des parties. Il avait épousé Antoinette de Gardies, dont il eut :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Antoine, seigneur des Vans;
3.° Louis, prieur de Saint-Martin des Valnes;
4.° Dragonette de Beauvoir ;
5.° Maragde, mariée à Odise de Malbosc, seigneur de Miral.

XIII. Guillaume de Beauvoir, VIe du nom, chevalier, seigneur du Roure, Bannes, etc., épousa Urbaine de Grimoard, arrière-petite-fille de Guillaume de Grimoard, seigneur de Grisac, et d'Amphelise de Sabran, sœur de saint Elzéar, père et mère du pape Urbain V; laquelle Urbaine, héritière de son nom, le transmit, ainsi que les biens de sa maison, à la postérité de son mari. Depuis cette époque, et non avant, les Beauvoir du Roure ont fait précéder leur nom de celui de Grimoard, l'ont rappelé dans leurs armes, et les deux maisons se sont trouvées confondues, ce qui les a fait souvent confondre par les généalogistes, à l'égard des tems antérieurs à cette alliance. Urbaine apporta un beau droit à MM. du Roure; ce fut celui des franchises d'impôts pour les terres de Grisac, etc. Ce droit avait été accordé par le roi Jean, et confirmé par Charles V, en 1366, en l'honneur du pape Urbain, et des services rendus par la maison de Grimoard pendant la captivité du Roi. Guillaume testa en 1499. Ses enfants furent :

1.° Claude, dont l'article suit ;
2.° Alexandre, seigneur de Saint-Florent;
3.° Jeanne, mariée au seigneur de la Marette de Pierregourde ;
4.° Anne, mariée à Jacques de Mauves, seigneur de Saint-Ange ;
5.° Antonie, mariée à Antoine de Martineschi ;
6.° Marguerite, mariée au seigneur de Chaussy ;
7.° Madelaine de Beauvoir.

XIV. Claude de Grimoard Beauvoir, seigneur du

Roure, Bannes, Grisac, etc., capitaine de cent hommes d'armes, testa en 1551. Il avait épousé Florette de Porcelet, issue de Guillaume de Porcelet, vice-roi de Sicile, qui fut épargné, pour sa vertu, aux Vêpres siciliennes, en 1292. Florette de Porcelet était grande tante de la princesse de Condé, qui était fille de la connétable de Montmorency, et petite-fille de Louise de Porcelet, marquise de Budos. Claude eut treize enfants, qui furent :

1.° Antoine, qui suit,

2.° Louis, seigneur de Saint-Florent ;

3.° Claude, baron des Vans, marié à Jeanne de Fussier, dont on dit qu'il n'eut pas d'enfants ;

4.° Jean, seigneur de Saint-Remèze, etc., qui épousa noble Jeanne de David, dont il eut :

A. Antoine de Grimoard Beauvoir du Roure, seigneur de Saint-Remèze, etc., baron de Saint-Brest, Aiguèse, qui testa le 20 mai 1616. Il avait épousé Anne d'Ornano, sœur du maréchal d'Ornano, gouverneur de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, dont il eut :

a. Alphonse de Grimoard Beauvoir du Roure, baron de Saint-Remèze, Aiguèse, Saint-Brest, etc. On ignore son sort et celui de ses frères et sœurs. Moréri dit que cette lignée ne fit qu'une génération et s'éteignit dans l'obscurité ; mais en voyant tant de gentilshommes du nom du Roure dans le midi, on peut penser que l'opinion de Moréri est trop tranchante ;

b. Antoine de Grimoard-Beauvoir ;

c. François de Grimoard-Beauvoir ;

d. Jean-Baptiste de Grimoard-Beauvoir ;

e. Catherine de Grimoard-Beauvoir :

f. Pollinaire de Grimoard-Beauvoir ;

g. Marguerite de Grimoard-Beauvoir ;

B. Claude de Grimoard Beauvoir du Roure, seigneur de Bonnevaux, marquis de Combalet. Il fut gouverneur d'Amiens et de Soissons et épousa Marie d'Albert de Luynes, sœur du connétable, dont il eut :

a. Antoine de Grimoard de Beauvoir du Roure, marquis de Combalet, seigneur de Bonnevaux, qui s'allia, en 1620, avec Marie de Vignerod de Pontcourlai, fille de la sœur du cardinal de Richelieu. Ce mariage qui s'annonçait sous les plus brillants auspices pour la maison du Roure, puisqu'il fut le gage de l'union du connétable de Luynes, ministre de Louis XIII, et de Richelieu, favori de la reine-mère, et qu'il scella, pour ainsi dire, par l'éclat dont il fut environné, la paix entre la mère et le fils; ce mariage, disons-nous, n'eut qu'un triste résultat, le marquis de Combalet ayant été victime de sa valeur au siége de Montpellier, en 1622, sans avoir eu d'enfants. Par ce défaut d'hoirs directs, le duché-pairie d'Aiguillon, qui fut créé pour madame du Roure de Combalet, pendant son veuvage, passa à sa mort à sa propre famille, et sortit de la maison du Roure. presque aussitôt qu'il y fut entré. La duchesse d'Aiguillon ne se remaria jamais, et sut conserver au milieu des traits de la calomnie et des vicissitudes de l'intrigue, cette juste célébrité qui s'attache aux rangs élevés, quand ils sont accompagnés du mérite et de la vertu. Elle soutint le grand Corneille auprès de son oncle, ce qui lui valut la dédicace du *Cid*, et se rendit digne, par une vie toute pleine de bonnes œuvres, autant que par une mort toute religieuse, de l'éloge funèbre dont Fléchier décora son tombeau. Elle avait été dame d'atours de Marie de Médicis, et gouverneur du Hâvre.

b. Anne de Grimoard-Beauvoir-du-Roure, mariée à Charles, duc de Créqui, comte de Canaples;

C. Marthe, qui épousa le seigneur de Liman;

D. Hélène, mariée au seigneur de Ligonez;

5.° Pierre, chevalier de Malte;

6.° Balthazar, seigneur de Saint-Privas, mort sans enfants ;

7.°, 8.° et 9.° Honorat, François, Guillaume, desquels l'un peut avoir donné le jour à ce Claude, qui, au rapport de la Chesnaye des Bois, serait fondateur de trois autres branches établies à Nismes, à Arles et en Angleterre, et qui subsisteraient encore honorablement. Selon le même auteur, au mot *Roure*, c'est de la branche anglaise que serait sorti Alexandre du Roure, gouverneur de Plimouth, commandant en chef en Ecosse, mort à Toulouse en 1765, et reporté en Angleterre, où il fut enterré à Westminster. La branche de Nismes aurait produit ce Jacques du Roure, major-général de l'infanterie du maréchal de Maillebois, mort en 1748, regardé comme un grand capitaine;

10.° Jacques de Grimoard-Beauvoir-du-Roure, baron d'Elze, etc., qui fut marié à Isarn de Crussol, dont il eut : Balthazar de Grimoard-Beauvoir-du-Roure, baron d'Elze, etc., qui épousa noble Hélène de Samson, dont il eut : Louis de Grimoard-Beauvoir-du-Roure, baron d'Elze, etc., lequel épousa noble Jeanne de Molette de Morangiers, dont il eut : Marie-Louise, qui épousa Jean-Baptiste d'Agrain, seigneur des Hubas, et finit probablement cette branche, qui, depuis lors, n'a laissé aucune trace de son existence.

11.° Marguerite, mariée à Jean de Cezely, seigneur de Saint-Avinez ;

12.° Jeanne, mariée à Baptiste Hérail, vicomte de Brésis ;

13.° Françoise, mariée au seigneur de Barry, marquis de Saint-Aunays, gouverneur de Leucate, laquelle, après que son mari eût été pris par les Espagnols, dans une sortie, défendit si vaillamment la place, en l'an 1er du règne de Henri IV, que ce prince rendit le gouvernement de Leucate héréditaire à ses descendants.

XV. Antoine de Grimoard-Beauvoir, Ier du nom, baron du Roure, Bannes, Grisac, etc., capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant de la garde écossaise,

testa en 1575, et avait été fait chevalier de l'ordre du Roi en 1572 (1), comme il paraît par une lettre du roi Charles IX, où ce prince dit qu'il lui envoie le collier par le seigneur de Joyeuse, son cousin, l'ayant élu chevalier pour ses vaillance, vertus et mérite. Il épousa Claudine de la Fare-Montclar, dont il eut :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Louise, mariée à Pierre Chalendas de la Mothe, seigneur d'Uzès ;
3.° Françoise, mariée à Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal ;
4.° Jeanne de Grimoard-Beauvoir ;
5.° N.... de Grimoard-Beauvoir.

XVI. Jacques DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, baron de Bannes, Grisac, etc., capitaine de cent hommes, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre, testa en 1637. Ce fut pour lui que Henri IV érigea la baronie du Roure en comté, par lettres-patentes de 1608. Il épousa Jacqueline de Montlaur Maubec, qui finit la branche cadette des anciens vicomtes de Polignac, la branche aînée étant aujourd'hui représentée par les marquis de Chalençon, ducs de Polignac, dont il eut onze enfants :

1.° Louis qui mourut, sans postérité, aux guerres d'Italie ;
2.° Scipion, dont l'article suit ;
3.° Antoine de Grimoard Beauvoir ;
4.° Pierre de Grimoard Beauvoir ;
5.° N.....;
6.° Jeanne, mariée d'abord au seigneur Audibert de Lussan, puis au baron de Borne Balazuc ;
7.° Phélise de Grimoard Beauvoir ;
8.° Marguerite, abbesse de Tarascon ;
9.° Françoise, mariée à Georges, baron de Vogué ;
10.° Marie.

XVII. Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Bannes et des Etats, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées

---

(1) Moréri, aux mots Roure et Grimoard.

du Roi et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle, de Montpellier et du Pont-Saint-Esprit, premier chambellan de Gaston de France, duc d'Orléans, testa en 1669. Elevé près de Gaston, frère de Louis XIII, par les soins du maréchal d'Ornano, son parent, il fut toujours honoré des faveurs et de l'amitié de ce prince, qui le fit son premier chambellan, à la mort d'Alphonse d'Ornano. Il eut l'honneur de recevoir, à Montpellier, Louis XIV, enfant, la reine mère et le cardinal Mazarin, et fut fait bailli, puis sénéchal du haut et bas Vivarais et du Vélai, en récompense des services qu'il rendit dans ces provinces, pendant les guerres de religion. Il avait épousé, 1.° Gresinde de Beaudan, dont il eut dix enfants; 2.e Jacqueline de Bornes, veuve du marquis de la Fare. Ses enfants furent :

1.° Jacques, tué, en 1664, en Hongrie, à la bataille de Raab (*Moréri*);
2.° Pierre-Scipion, qui suit;
3.° François, abbé de Villeneuve-les-Avignon ;
4.° Charles, chevalier de Malte;
5.° François, prieur-commendataire de Barjeac, Freyssinet, etc. ;
6.° Pierre, abbé-commendataire du Roure;
7.° Marguerite;
8.° Louis-Gaston, chevalier de Malte ;
9.° Louis de Grisac, marié à N... d'Apchier;
10.° Jacqueline, mariée à Armand, vicomte de Polignac, gouverneur du Puy, père du cardinal.

XVIII. Pierre-Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjeac, Bannes et des Etats, lieutenant-général des armées du Roi et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit, testa en 1730. En 1670, n'étant âgé que de 22 ans, il avait soumis les rebelles du Vivarais, à la tête de la maison du Roi. Il épousa Marie du Guast d'Artigny, petite-fille du marquis du Guast, capitaine des gardes, sous Charles IX et Henri III, à qui fut confiée la garde du cardinal de Lorraine, aux états de Blois, et d'Antoinette de Montmorency Fosseuse. Ses noces furent très-brillantes, elles se firent chez le duc de Créqui, mari d'Anne du Roure, et Louis XIV daigna y paraître. Il eut cinq enfants de ce mariage :

1.° Louis-Scipion, qui suit ;
2.° Ange-Urbain, qui a formé la branche de Florac, établie à Avignon et depuis en Angleterre, et rapportée ci-après ;
3.° Elisabeth, mariée à Antoine, marquis de Longaunay ;
4.° Fleurie-Thérèse, mariée au marquis de la Fare Tornac, depuis fait maréchal de France ;
5.° Delphine, abbesse de la Ville-Dieu, d'Aubenas.

XIX. Louis-Scipion de Grimoard Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjeac, Bannes, Florac et des Etats, capitaine des chevau-légers de la maison du Roi, lieutenant-général des armées et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Pont-Saint-Esprit, tué à la bataille de Fleurus, en 1690 ; avait épousé Victoire de Caumont la Force, fille d'honneur de la reine, dont il eut un fils, né posthume, et une fille, savoir :

1.° Louis-Claude-Scipion, qui suit ;
2.° Adélaïde, mariée au comte de Laval Montmorency.

XX. Louis-Claude-Scipion de Grimoard Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjeac, Bannes, Florac et des Etats, lieutenant-général des armées et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Pont-Saint-Esprit, né en 1690, mourut en 1751. Il avait épousé, en 1721, Victoire de Gontaut Biron, sœur du maréchal, duc de Biron, et fille d'Armand, duc de Biron, dont il eut :

1.° Denis-Auguste, qui suit ;
2.° N..... du Roure, mariée au marquis de la Garde Chambonas ;
3.° N..., mariée au marquis de la Rivoire la Tourette ;
4.° N...., mariée à Bernard, sieur de Boulainvilliers.

XXI. Denis-Auguste de Grimoard Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjeac, Bannes, Florac et des Etats, menin de monseigneur le Dauphin, père de Louis XVI, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la ville et citadelle de Pont-Saint-Esprit,

né en 1735, mort en 1814, avait fait, dans des grades élevés, la guerre de 1756 et celle de Corse, où il commandait le régiment Dauphin infanterie. Il avait épousé Scholastique de Baglion, issue des Baglioni, souverains de Pérouse, dont il eut :

1.° N.... de Grimoard Beauvoir, dit le marquis du Roure, qui épousa, en 1780, mademoiselle de Noailles, fille du duc d'Ayen ; et mourut peu après, à vingt-deux ans, sans laisser d'enfants ;

2.° Louise de Grimoard, mariée à Claude, marquis de Saisseval ;

3.° Denise, mariée, en 1782, à Nicolas de Beauvoir du Roure de Beaumont Brison, son cousin, qui, par là, réunit les deux branches, séparées depuis 1420.

4.° N... , morte sans être mariée.

Branche de Florac, établie à Avignon, puis en Angleterre.

XIX. Ange-Urbain de Grimoard Beauvoir du Roure, comte de Florac, etc., etc., IIe fils de Pierre Scipion, comte du Roure, et de Marie du Guast d'Artigny, se distingua comme brigadier des armées du Roi, et mourut à Fontenoy, à la tête d'un régiment de son nom. Il est à remarquer qu'un autre du Roure, descendant, selon la Chesnaye des Bois, d'un des fils de Claude, et de mademoiselle de Porcelet, périt dans la même bataille, à la tête d'un régiment anglais également de son nom. Il avait été doté de la terre de Florac, et ensuite déshérité par son père, en 1730, à cause de son mariage avec N.... de Sénonville. Cette exhérédation amena un procès entre le présent et Louis-Claude-Scipion, son neveu, qui se termina par une transaction, d'après laquelle Florac fut cédé à Louis-Claude, moyennant une somme d'argent et l'annulation du testament exhérédant. Il eut de son mariage :

1.° Scipion de Grimoard, qui suit ;
2.° N.... , mariée au baron de la Gorce.

XX. Scipion de Grimoard Beauvoir du Roure, Ier du nom, comte de Florac, etc., etc., épousa Miss***, anglaise, dont il eut :

XXI. Scipion de Grimoard Beauvoir du Roure, IIe du nom, comte de Florac, etc., qui épousa Miss Cateslow, petite-fille de lord Bolingbrocke, dont il eut :

XXII. Scipion de Grimoard Beauvoir du Roure, IIIe du nom, comte de Florac, etc., etc., naturalisé anglais. Il vivait encore en 1816, et paraît avoir épousé une Anglaise, dont on dit qu'il a un fils.

Branche de Beaumont.

XII. Foulques de Beauvoir du Roure, seigneur de Beaumont, etc., etc., IIe fils de Guillaume de Beauvoir, VIe du nom, seigneur du Roure et de Maragde de Beaumont, et petit-fils, par sa mère, de Pons de Beaumont et de Marguerite Pelet (de la maison des vicomtes de Narbonne), fut institué héritier dudit Pons de Beaumont, à la charge d'en porter le nom et les armes, par un testament de 1435, où Pons prend la qualité de *nobilis et potens vir*. Maragde, la mère, l'institua également son héritier, par son testament de la même année 1435. Depuis cette époque, Foulques et ses successeurs, à son exemple, ont porté le nom de Beaumont exclusivement, jusqu'à François de Beaumont, père de Joseph, qui reprit le nom de la branche aînée de sa maison, et tous ont constamment coupé les armes de Beauvoir du Roure des armes de Beaumont jusqu'à ce jour. Il testa en 1481, et avait épousé noble Catherine de Montbrun, dont il eut cinq enfants :

1.° Antoine, mort sans enfants ;
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Pierre-Raymond, prieur ;
4.° Jeanne, mariée au vicomte de Beaune ;
5.° Blanche, mariée au seigneur de Jonchières, du nom de Villates.

XIII. Jean de Beaumont, Ier du nom, co-seigneur de Vogué et de Maurillan, etc., seigneur de Beaumont, enseigne des cent gentilshommes de l'hôtel, selon lettres du Roi, de 1514; testa en 1520. Il avait épousé, 1.° Anne-Adhémar de Grignan 2.° Hélène de Châteauneuf de Rochebonne, dont il eut :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Louis, protonotaire du Saint-Siége.

XIV. Jean DE BEAUMONT, IIe du nom, seigneur de Beaumont et de Maurillan, co-seigneur de Vogué, etc., testa en 1560. Il avait épousé Anne de Comtes, dame de Sivergues, dont il eut :

1.° Rostaing, qui suit ;
2.° Louis, protonotaire du Saint-Siége ;
3.° Roberte, mariée au seigneur de Sarjeas ;
4.° Suzanne, mariée au seigneur d'Uzès ;
5.° Antoine, marié à Françoise d'Aujols ;
6.° Lucrèce, mariée au seigneur de Chebeuil.

XV. Rostaing DE BEAUMONT, Ier du nom, seigneur, baron de Beaumont, de Sivergues, Vogué, etc., testa en 1622. Ce fut pour lui que la seigneurie de Beaumont fut érigée en baronie par lettres-patentes de 1616. Il épousa Jeanne de Caires de la Bastide d'Entraigues, dont il eut :

1.° Joachim, qui suit ;
2.° Antoine, seigneur de Chevrilles ;
3.° Anne, mariée à Jacques, seigneur de Montjon ;
4.° Louise, mariée à Jean d'Agrain, seigneur des Hubas.

XVI. Joachim DE BEAUMONT, seigneur de Saint-Sernin, etc., baron de Beaumont, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du Roi, a rendu son nom fameux dans l'histoire des guerres de religion. Les réformés de Nîmes et du Vivarais, dont il fut le chef et avec lesquels il fit tête, pendant plusieurs années, aux maréchaux de Montmorency et de Bassompierre, au prince de Condé, et au connétable de Lesdiguyères, l'appelaient *le brave Brison*. Ce nom de Brison, que ses descendants ont toujours porté en mémoire de lui, vient d'une seigneurie voisine de la terre de Beaumont, qui lui fut donnée en 1583, par sa mère Jeanne d'Entraigues. Il fut assassiné à Privas, en 1628, par un huguenot. Sa valeur et ses talents furent tels, qu'il lui acquirent de la gloire dans la rébellion, et qu'ils excitèrent contre lui les passions altières et ombrageuses du duc de Rohan. Il avait

épousé, 1.° en 1614, Marie de la Tour Gouvernet; 2°. en 1624, Isabeau de Fortia d'Urban, dont il eut :

XVII. Rostaing DE BEAUMONT, IIe du nom, capitaine de chevau-légers, baron de Beaumont-Brison, seigneur de Donnac, Saint-Melany, Laval, etc., qui testa en 1661. Il avait épousé en 1654 Françoise d'Eure du Puy-Saint-Martin, dont il eut :

1.° François, qui suit;
2.° Joseph, abbé de Saint-Félix;
3.° Antoine, mort sans postérité;
4.° Louis, lieutenant-colonel, mort au service sans être marié;
5.° Anne, mariée à Julien, seigneur de Vinezac;
6.° N.... mariée au seigneur d'Agrain des Hubas.

XVIII. François DE BEAUMONT (GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE), capitaine de chevau-légers, baron de Beaumont-Brison, de l'Argentière et des Etats de Languedoc, seigneur de Donnac, Saint-Melani, testa en 1727. Ayant repris, au mariage de son fils, le nom de sa maison, dont lui et ses prédécesseurs avaient toujours conservé les armes, il y ajouta le nom de Grimoard de la branche aînée, quoiqu'il ne fût arrivé dans la famille qu'après la séparation des branches de Guy et de Foulques. Il avait épousé, en 1688, Françoise des Boscs de Salignac, dont il eut :

1.° Joseph, dont l'article suit;
2.° Joseph-Laurent, bailli, grand'croix de Malte;
3.° Anne-Joseph, commandeur de Malte;
4.° Trois filles, religieuses.

XIX. Joseph DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE DE BEAUMONT, baron de Beaumont et des Etats de Languedoc, comte de Brison, capitaine au régiment du Roi, cavalerie, testa en 1738. Il avait épousé, en 1721, Marie de la Fare Tornac, sœur du maréchal de la Fare, et fille de Thérèse de Grimoard, femme du marquis de la Fare, dont il eut :

1.° Denis-François, qui suit;

2.° Marie, }
3.° Marianne, } religieuses visitandines;
4.° Marie-Louise, }
5.° Anne, pensionnaire à l'abbaye d'Aubenas.

XX. Denis-François de Grimoard Beauvoir du Roure de Beaumont, baron de Beaumont et des Etats de Languedoc, comte de Brison, capitaine de cavalerie, testa en 1810. Il avait épousé, en 1752, Françoise de Chaponay, dont il eut :

1.° Nicolas, dont l'article suit;
2.° Louis-Joseph, mort en bas âge;
3.° Scipion de Grimoard Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison, comte de Brison, chevalier de Malte, capitaine de vaisseau, qui a épousé, en 1811, mademoiselle de Tombebœuf, fille du marquis de Tombebœuf, dont sont issus:
   a. Scipion, }
   b. Une fille, } vivants en 1817;
4.° N...., mariée au comte d'Hauteroche d'Hulst;
5.° N.... ,mariée au seigneur de Veyrac;
6.° Gabrielle, mariée, 1.° au comte de Bellegarde; 2.° à Humbert, comte du Bouchage.

XXI. Nicolas de Grimoard Beauvoir du Roure de Beaumont, vicomte du Roure-Brison, baron des Etats, maréchal de camp, chevalier, commandeur de Saint-Lazare, épousa, en 1782, Denise de Grimoard Beauvoir du Roure, devenue héritière, par la mort de son frère, le marquis du Roure, du nom et des armes de Grimoard; ce mariage réunit les deux branches séparées depuis 1420. Il en est venu :

1.° Scipion, dont l'article suit;
2.° Euphémie, morte en bas âge;
3.° Nathalie, mariée à Victor, comte le Clerc de Juigné;
4.° Pauline, mariée à Scipion d'Hauteroche, comte d'Hulst;
5.° Victorine, mariée à Louis de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire-Lanmary.

XXII. Scipion de Grimoard Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison, marquis du Roure, lieutenant-colo-

nel, officier supérieur des gardes du corps du Roi, chevalier de la Légion-d'Honneur, a épousé, en 1806, Félicité le Clerc de Jûigné, nièce de Monseigneur l'archevêque de Paris. Il en a :

1.° Scipion, né en 1810;
2.° Denise;
3.° Urbaine.....

Armes : voyez au commencement de cet article, page 226.

BALBE-BERTON-CRILLON, grande et illustre maison, originaire de la ville de Quiers, en Piémont. Elle est alliée à la maison royale de Savoye, à celles de Saluces, de Montafia, de Birague, de Valpergue, de Solaro, de Rouviglasc, de Prohana, et autres des plus distinguées d'Italie. Cette maison a formé un grand nombre de branches, dont trois seulement subsistent. Celle des *Balbes*, l'aînée, dans la ville de Quiers; la seconde, des *Balbes-Berton-Sambui*, à Turin, et la troisième, des *Balbes-Berton-Crillon*, que nous allons rapporter, au Comtat-Venaissin. De la branche des *Balbes-Simeoni*, seigneurs de Montalto et de Pavarolo, descendait Milon Balbe Siméoni, à qui Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, donna l'investiture du comté de Cambiano en 1330; et Jean-Paul Balbe-Siméoni, grand-prieur de Lombardie, qui défendit vaillamment la citadelle de Nice assiégée par le corsaire Barberousse en 1543. On remarque encore, parmi les branches éteintes, celle de *Balbi de Isto*, seigneur de Bonavalle; celle des *Balbes de Bo*, seigneurs de la Trinitat; celle des *Balbi d'Avilane*, marquis de la Céva et de Cerveré, comtes de Burgoné et de Vernoné; et celle des *Berton de Montbel des Balbes*, éteinte vers la fin du dernier siècle.

La branche de *Balbe-Berton-Crillon*, dont nous allons donner l'histoire, a possédé les comtés de Montbel, de Ferrier et de Celles; les seigneuries de Santenà, de Saint-Buis, de Rouvillasc, de Sambui et du Pavezan en Piémont. Les principaux édifices de la ville de Quiers, sur lesquels on voit les armes de *Balbe*, prouvent que cette

maison a été une des plus anciennes et des plus florissantes de cette ville. On peut la regarder comme une des principales parmi les maisons étrangères qui se sont établies dans la ville d'Avignon, autant par le nombre d'ambassadeurs qu'elle a donnés à plusieurs cours de l'Europe, que par les officiers-généraux qui en sont sortis, lesquels se sont distingués au service de l'empereur, des rois de France et d'Espagne, des princes d'Italie. Elle n'est pas moins illustre dans l'église ; plusieurs prélats et un nombre considérable de chevaliers des ordres du Saint-Esprit, de l'Annonciade et de Saint-Jean de Jérusalem, en sont sortis. La branche que nous rapporterons, établie à Avignon, depuis près de quatre siècles, n'a pas peu contribué au lustre de cette maison par son attachement aux intérêts de nos rois, et par les bons officiers qu'elle leur a fournis.

Théodore de *Berton-Balbe*, armé chevalier par le roi Charles VIII, dans les guerres de Naples, et son ambassadeur à la cour de Rome, était sorti de cette branche. Ainsi, son attachement à nos rois a précédé son établissement à Avignon Un *majorat* fondé sur le trésor de la république de Gênes, depuis six cents ans, par le chevalier Jean *Bertoni*, et rétabli, en 1437, par Benvenuto *Bertone*, fournit une preuve également heureuse et incontestable de l'ancienneté et de l'identité des maisons de *Berton* d'Avignon et de *Berton* du Piémont. Ce majorat était sur la tête du dernier comte de Montbel-Berton, qui en jouissait comme le plus âgé du nom de *Berton*, depuis la mort de Dominique-Laurent de *Berton-Crillon*, seigneur de Géménos, arrivée à Avignon en 1730.

Parmi les titres qui constatent l'illustration et la haute ancienneté de cette maison, on remarque un acte concernant la destruction de la ville de Testône, que l'on croit aujourd'hui connue sous le nom de Montcallier; on y voit que les habitants se rendirent à la clémence des *Balbes* : *se tradiderunt clementiæ illorum de Balbis* 1179, *duodecim, Non. Kal. august. Oyerio Boverio notor. Palatino en castro nigri carii.*

Un autre, non moins remarquable, est un acte passé entre la noblesse de la ville de Quiers, d'une part, et les *Balbes*, de l'autre, en présence du comte d'Achaïe, choisi pour arbitre par les parties. On prétendait ôter à la maison des *Balbes*, un des sceaux de la république,

sans lequel rien ne pouvait avoir force de loi, parce que l'on soutenait que la maison des *Balbes* en avait abusé; mais on reconnut que ce sceau devait toujours être dans la maison des *Balbes*, et tenu par un *Balbe* soit *Berton*, soit *Siméon* ; *qui sunt eadem famiglia et agnatione Balborum.* On lit dans cet acte que ce privilége était si ancien dans la maison des *Balbes*, que la mémoire des hommes n'en pouvait rappeler l'origine : *à tanto tempore citra cujus initio, in contrarium hominum memoria, non existit* 1374, *die* 1 *martii*.

Dans un troisième acte, intitulé : *Tregux Balborum en* 1271, *D. Ult. mensis maii Henrico scutino notor, in cario ;* on compte cent-huit contractants, tous de la maison des *Balbes* ; on y distingue trente branches différentes de cette maison.

Un autre acte, de 1542, n'est pas moins intéressant pour la maison des *Balbes*; il est fait au nom de tous les *Balbes*, et au nom d'*Egidius secundus Bertonus de Balbis*, alors établi à Avignon. On voit, par cet acte et par celui de 1179, que les *Balbes* avaient le droit de prééminence, et de présider toujours au conseil de la république, c'est-à-dire, un *Balbe* choisi dans la maison des *Balbes*, ou dans ses branches. *Sicuti per secula præterita uti consueverunt illi de Balbis.*

Ce qui ajoute encore un nouveau poids aux monuments qui prouvent l'ancienneté de la maison de *Balbe*, c'est la tradition constante du pays qui est que cette maison descend de *Balbus*, issu de cette illustre maison *Balbe*, originaire d'Espagne, si connue dans l'histoire romaine, par les consuls et les empereurs qu'elle a donnés à cet empire. Selon cette même tradition, il vint, à la tête d'une colonie romaine, s'établir dans le sixième siècle, dans les Gaules cisalpines, entre le Pô et le Tanaro, qui est précisément la véritable position de la ville de Quiers.

Au reste, si cette tradition peut être assimilée à ces fables célèbres auxquelles plusieurs grandes maisons rapportent leur origine, au moins faut-il convenir que la suite des actes, la nature des priviléges et la prééminence des *Balbes*, rendraient la fable de leur maison plus vraisemblable que celles des autres, lesquelles, pour la plupart, sont souvent ridicules.

On ne doit pas omettre que le marquis *de Rivere Simeoni des Balbes*, a produit dans son fameux procès contre

le marquis d'Orméa, premier ministre du roi de Sardaigne, au sujet des terres de Pevarole et du comté de Montac, en Piémont, un acte de l'an 1000, où l'on voit un *Simeonus de Balbis*, qualifié du titre de *dominus*, et dans lequel acte est rapporté un *Henricus Bertonus de Balbis, de Querio*, d'où il résulte que si les branches de cette maison étaient déjà séparées de leur tige dès l'an 1000, cette séparation se porte au moins vers le IXe siècle, et ramène avec bien de la vraisemblance la maison des *Balbes* à l'origine que la tradition leur donne.

Nous ajouterons encore que cette maison des *Balbes*, et ses branches, sont une des sept familles d'*Albergue*, fondatrices de la ville et république de Quiers. Les *Balbes*, de différentes branches ont toujours rempli les mêmes charges de la république, comme celles de consul, podestat, sage de la guerre. Il y avait toujours un *Balbe*; et des cinq sceaux de la république, il y en avait toujours un entre les mains d'un des *Balbes*.

Comme on n'a pas sous les yeux les titres filiatifs de toutes les branches de cette maison, la plupart éteintes dans des temps reculés, on se bornera à rapporter la branche établie à Avignon et au Comtat-Venaissin.

I. Louis de Berton, Ier du nom, fut créé noble vénitien, le 24 mars 1409, en considération des services importants qu'il avait rendus à la république (1). Il eut pour fils :

II. Barthélemi de Berton, seigneur de Saint-Buis, et co-seigneur de Rouvigliasco en Piémont, lequel épousa Emilie de Rouvillasc, dame d'une partie du comté de Celles. Ils eurent entr'autres enfants :

III. Gilles de Berton, Ier du nom, qui vint s'établir à Avignon, en 1452, et y fut marié, par contrat passé

---

(1) On doit bien se garder de confondre cet usage des républiques d'Italie avec l'anoblissement en France; il a quelques rapports avec la naturalisation; ainsi, quoique d'une naissance des plus illustres, on ne pouvait jouir dans une république étrangère de ses priviléges de noblesse, qu'après avoir obtenu des lettres de création, lesquelles ne s'accordaient qu'en récompense de services importants,

devant Ambiani, notaire, en 1465, avec Marguerite de Seytres, fille de Jean de Seytres, seigneur de Châteauratier et de Novaisan, et de Dauphine Spifame, dame en partie de Caumont au Comtat-Venaissin. La ville d'Avignon l'envoya à la cour de France pour obtenir certains priviléges, dont l'enregistement fut ordonné par le conseil de cette ville le 15 juin 1479. Il eut de son mariage :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Baltazar de Berton, co-seigneur de Saint-Buis, de Rouvillasc et du Pavezan, en Piémont, qui épousa Marguerite d'Azo, dont il n'eut qu'un fils, nommé Barthélemi, lequel mourut avant lui. Il fit donation de ses biens à son frère aîné, par son testament fait devant Raimond Demarez, notaire d'Avignon, le 8 février 1508;
3.° Jean de Berton, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui passa en revue dans la montre qui fut faite avant le siége de Rhodes, en 1522;
4.° Marguerite, femme de Gabriel Fougasse, par contrat du 8 janvier 1491, passé devant Morini, notaire d'Avignon, fils de Jean Fougasse, premier consul de cette ville, et d'Anne de Lartissut;
5.° Marie, épouse de Thibaut de Fresnes (*de Fraxinis*) du lieu de Mazan, dont postérité.

IV. Louis DE BERTON, IIe du nom, co-seigneur de Saint-Buis, de Rouvillasc et du Pavezan, en Piémont, diocèse de Turin, acheta la terre de Crillon, au diocèse de Carpentras, de la maison d'Astoaud. Il fut un des gentilshommes d'Avignon, que le conseil de cette ville établit pour y commander en 1536 et 1538, et député par la même ville au pape Paul III, et au roi François Ier, dans le séjour qu'ils firent à Nice en Provence, au sujet du mariage du duc d'Orléans (en 1533). Il fut aussi chargé par ses compatriotes d'aller en leur nom rendre hommage et prêter serment de fidélité au pape Léon X. Il avait épousé Isabelle Ruys, fille de dom Pedro Ruys, Aragonais. Il eut de ce mariage, entr'autres enfants :

V. Gilles DE BERTON, IIe du nom, seigneur de Crillon et de Saint-Jean de Vassols, qui fut naturalisé avec

Claude, Jean et Louis, ses frères, par lettres de Henri II, du mois d'avril 1550. Il avait épousé, par contrat passé devant Antoine Anglési, notaire d'Avignon, le 19 avril 1529, Jeanne de Grillet de Brissac, fille de Claude Philippe de Grillet, seigneur de Taillades au Comtat-Venaissin, et de Françoise de Peruzzis. De ce mariage sont issus :

1.° Claude de Berton, seigneur de Crillon et de Saint-Jean de Vassols, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cent hommes d'armes, qui servit sous le comte de Suze, dans les guerres du Languedoc, en 1567, se trouva à l'attaque du pont de Sorgues, à celle du Pont Saint-Esprit, et fut tué au siége de Menerbe, pendant les troubles de la religion, à la tête de l'infanterie dont il avait le commandement (1). Il avait épousé, en 1561, Catherine de Joyeuse, veuve d'Ennemond de Brancas, baron d'Oyse et de Villars, fille de Jean, vicomte de Joyeuse, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Narbonne et lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et de Françoise de Voisins, dame d'Arques, de Puyvart et de la Tour de Fenouillet, en haut Languedoc. Marie de Berton leur fille unique, épousa 1.° Louis d'Alagonia, seigneur de Meyrargues, en Provence, qui fut décapité en 1605; 2.° François, baron de Breson, en Auvergne. N'ayant point eu d'enfants ni de l'un ni de l'autre, elle institua Georges de Brancas, son frère utérin, son héritier universel;

2.° Gilles de Berton, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, marié avec Julie de Sade, fille de Jean de Sade, II[e] du nom, seigneur de Romanil, d'Aiguières, de la Goy, de Beauchamp, etc., et d'Anne de Damians, dont il eut :

---

(1) Le seigneur de Crillon, arrivant devant Menerbe avec un corps de troupes, fut attaqué par Thadée de Baschi, seigneur d'Estoublon, un des chefs des Calvinistes, et fut tué dans l'action, le 14 juin 1574.

a. Pierre, mort sans alliance;
b. Madelaine, fondatrice et première supérieure des religieuses claristes de Saint-Remi en Provence;

3.° Jean de Berton, sieur de Beauvais, protonotaire apostolique;

4.° Erard ou Gérard, chevalier de Malte, reçu en 1566, blessé à la bataille de Lépanthe, après laquelle il fut nommé ambassadeur de son ordre à la cour de France. Il mourut commandeur de Canebières.

5.° Thomas, dont l'article suit;

6.° Louis de Berton, surnommé *le Brave*, né à Murs, le 5 mars 1543, reçu chevalier de Malte, en 1566. Ce fut l'un des plus grands capitaines de son siècle. Il servit dès l'année 1557, à l'âge de 15 ans. Il se trouva au siége de Calais et contribua beaucoup à la prise de cette ville, par une action d'éclat qui le fit remarquer du roi Henri II; il se signala ensuite contre les huguenots, aux journées de Dreux, de Jarnac et de Moncontour, en 1562, et 1568 et 1569. Il se distingua tellement à la bataille de Lépanthe, livrée par les chevaliers de son ordre aux Turcs, en 1571, qu'il fut choisi par don Juan d'Autriche, quoique blessé d'un coup de flèche, pour porter la nouvelle de la victoire au pape et au roi de France. Deux ans après, en 1573, il servit au siége de la Rochelle, et dans presque toutes les autres rencontres considérables. Il suivit en Pologne le duc d'Anjou, dont il était gentilhomme de la chambre. Sa valeur et sa probité lui méritèrent l'estime et la confiance de ce prince (depuis Henri III), qui le fit chevalier de ses ordres en 1585, et ensuite mestre de camp du régiment de ses gardes françaises, après Antoine de Brichanteau de Nangis. A la tête de ce régiment, il s'empara de la place Maubert lors des *Barricades*, et fit si bien son devoir dans cette occasion, qu'après la paix, le duc de Guise demanda au Roi qu'on lui ôtât ce régiment. Le masque de la religion, dont la ligue couvrait ses attentats, n'égara point la fidélité du brave Cril-

lon. Son attachement pour son Roi prévalut toujours sur la haine qu'il portait aux calvinistes. Henri III qui connaissait son courage et son dévouement à sa personne, osa lui proposer d'assassiner le duc de Guise, sujet rebelle qu'il craignait de faire mourir par le glaive des lois. Crillon répondit à ce prince qu'il ne lui convenait pas de faire l'office d'assassin, mais que si Sa Majesté lui ordonnait de se battre contre le duc il était prêt à exposer sa vie pour le service de sa couronne. Sous Henri IV, il repoussa les ligueurs devant Boulogne. L'armée de Villars ayant investi Quillebeuf, en 1592, il défendit vigoureusement cette place, répondant aux assiégeants lorsqu'ils la sommèrent de se rendre, *Crillon est dedans*. Henri IV cependant fit peu de chose pour lui, « parce que, disait-il, j'étais assuré du brave » Crillon, et j'avais à gagner tous ceux qui me per- » sécutaient ». Le traité de Vervins ayant terminé les guerres qui agitaient l'Europe, il alla fixer ses jours à Avignon, où il mourut le 2 décembre 1615. Il avait fait son testament devant le Roy et Climerat, notaire au Châtelet de Paris, le 27 juillet 1586. Voici l'Epitaphe de cet homme illustre telle qu'on la voyait sur son tombeau dans l'église des cordeliers conventuels d'Avignon, dans une chapelle : *cy gist* Louis Berton de Crillon, *surnommé le Brave, conseiller d'état, chevalier des ordres du Roy, mestre de camp du régiment des Gardes, gouverneur de Bologne et du Boulenois, de Toulon et de Tours, lieutenant-colonel de l'infanterie française. Passant, l'histoire t'en dira davantage. Il mourut le II décembre MDCXVI.* François Benig, jésuite, prononça son éloge funèbre, imprimé en 1616, sous le titre de *Bouclier d'Honneur*, Mademoiselle de Lussan a publié à Paris, en 1757, en 2 vol. in-12, la Vie de ce héros, appelé de son tems *l'homme sans peur, le brave des braves.* On sait qu'assistant un jour au sermon de la Passion, lorsque le prédicateur fut parvenu à la description du supplice de la flagellation, Crillon saisi d'un enthousiasme subit, porta la main à son épée, en criant : « où étais-tu, Crillon ? » Ces sail-

lies de courage, effet d'un tempérament vif à l'excès, l'engagèrent trop souvent dans des combats particuliers, dont il sortit toujours avec avantage. Jamais homme ne joignit plus de sang-froid au courage; à la bataille de Moncontour, en 1569, un soldat huguenot crut rendre un service à son parti s'il pouvait le défaire du plus redouté et du plus intrépide des généraux catholiques. Il se porta dans un endroit où Crillon, en revenant de la poursuite des fuyards, devait nécessairement passer. Dès que ce fanatique l'aperçut, il lui tira un coup d'arquebuse. Crillon, quoique grièvement blessé au bras, courut à l'assassin, l'atteignit et allait le percer, lorsque le soldat tomba à ses pieds et lui demanda la vie. « Je te la donne, lui dit « Crillon : et si l'on pouvait ajouter quelque foi à » un homme qui est rebelle à son Roi et infidèle à » sa religion, je te demanderais parole de ne jamais » porter les armes que pour ton souverain ». Le soldat, confondu de tant de magnanimité, jura qu'il se séparerait pour toujours des rebelles, et qu'il retournerait à la religion catholique. Le jeune duc de Guise, auprès duquel Henri IV l'avait envoyé à Marseille, voulut éprouver jusqu'à quel point la fermeté de Crillon pouvait aller. Pour cela il fit sonner l'alarme devant le logis de ce brave, fit mener deux chevaux à sa porte, monta chez lui pour lui annoncer que les ennemis étaient maîtres du port et de la ville, et lui proposa de se retirer pour ne pas augmenter la gloire du vainqueur. Quoique Crillon ne fut presque pas éveillé, lorsqu'on lui tint ce discours, il prit ses armes sans s'émouvoir, et soutint qu'il valait mieux mourir l'épée à la main que de survivre à la perte de la place. Le duc de Guise ne pouvant le détourner de cette résolution, sortit avec lui de la chambre; mais au milieu des degrés, il laissa échapper un grand éclat de rire, qui fit apercevoir à Crillon de la raillerie. Celui-ci prit alors un visage plus sévère que lorsqu'il pensait aller combattre, et serrant fortement le duc de Guise, il lui dit en jurant, suivant son usage : « Harni bien ! jeune- » homme, garde-toi jamais de sonder le cœur d'un

» homme de bien ; si tu m'avais trouvé faible, je » t'aurais donné de ma dague dans le cœur. » Après ces mots il se retira sans rien dire de plus. On connaît le billet laconique que lui écrivit du champ de bataille Henri IV, vainqueur à Arques, où Crillon n'avait pu se trouver : « *Pends-toi*, » *Crillon ! nous avons combattu à Arques et tu n'y* » *étais pas... Adieu, brave Crillon ! Je vous aime à* » *tort et à travers.* »

7.° Georges de Berton, reçu chevalier de Malte avec son frère Louis, en 1566, et depuis commandeur du Cap-Français. Il fut échanson du roi Henri III, et chambellan de François de France, duc d'Anjou, gouverneur de Honfleur, de Rue et du Pont-Saint-Esprit, et lieutenant-général au gouvernement de Normandie; il fut nommé par les ligueurs capitaine d'une bande de cinq cents gentilshommes provençaux, à la tête desquels il fit divers exploits; se jeta dans Honfleur lorsque le roi Henri IV en fit le siége en personne, et défendit cette place avec beaucoup de valeur. Son opiniâtre résistance aux intérêts de ce monarque lui attira de grands démêlés de la part de ses parents, avec lesquels il vécut dans un divorce continuel ;

8.° Jeanne, mariée à Barthélemi de Baroncellis, seigneur de Javon, chevalier de l'ordre du Pape et de celui du Roi, fils de Pierre de Baroncellis, IIe du nom, seigneur de Javon, et d'Yolande Perez de Verclos ;

9.° Marguerite, mariée, par contrat passé devant Louis Barrier, notaire à Avignon, le 7 février 1558, avec Louis de Seytres, seigneur de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, fils de Baltazar de Seytres, seigneur de Caumont, et de Catherine Mayaut d'Aiguilles ;

10.° Isabelle, qui épousa, en 1581, Pierre de Thomas, seigneur de la Valette, en Provence, fils de Gaspard de Thomas, seigneur de Sainte-Marguerite., et de Marguerite de Seytres-Caumont, sa seconde femme ;

11.° Madelaine, mariée, par contrat du 16 janvier 1566, avec Melchior de Galiens, seigneur des Yssars, chevalier de l'ordre du Roi, colonel de

l'artillerie du Pape, à Avignon, fils de Louis de Galiens, seigneur de Vedènes, des Yssars et de Saint-Savornin, gouverneur du palais d'Avignon, et de Blanche de Tholon de Sainte-Jaille, dont postérité;

12.° Emilie de Berton, mariée, par contrat passé devant Barrier, notaire à Avignon, avec Baltazar de Galiens, seigneur de Vedènes et de Saint-Savornin, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller-d'état d'épée, frère du précédent, dont descendent les ducs de Gadagne.

VI. Thomas DE BERTON, seigneur de Crillon et de Saint-Jean de Vassols, co-seigneur de Velleron, au diocèse de Carpentras, seigneur de Montmeiran, en Valentinois, chevalier de l'ordre du Roi, fut député pour la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin, pour prêter serment de fidélité au Pape Sixte V, et complimenter le roi Henri IV sur son avénement à la couronne. Il épousa 1.° Marguerite de Guilhens, fille de Manaud de Guilhens, seigneur du Castelet, et de Marguerite de Roquefeuil-de-Convertis: 2.° Françoise Croizet, dite de Blégiers, de la ville d'Avignon. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Pierre de Berton, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, gouverneur de Rue, en Picardie, et du Pont-Saint-Esprit, en Languedoc, tué en parant de son corps un coup de pertuisane porté au roi Henri III, à la défense du pont de Tours, combattant auprès du brave Crillon, son oncle, et inhumé dans l'église des Minimes de cette ville;

2.° François, dont l'article suit;

3.° Aristide de Berton, reçu chevalier de Malte en 1587, tué au service du Roi, à la journée des Barricades;

4.° Thomas de Berton, sieur de Velleron, mort sans alliance;

5.° Marguerite, épouse de Louis-Adhémar de Monteil, seigneur de Montaulieu;

Du second lit:

6.° Barthélemi de Berton, chevalier de l'ordre du

Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur de la tour de Toulon, marié avec Catherine de Cavaillon, fille de Guillaume de Cavaillon, seigneur de Saussac et de Rochegude, co-seigneur de Montdragon et de la Garde-Paréole, et de Françoise de Coucils-Agafin, dont il n'eut point d'enfants;

7.° Catherine de Berton, mariée, en 1618, à Joseph-André de Merles, seigneur de Beaucamp.

VII. François DE BERTON, seigneur de Crillon, de Saint-Jean de Vassols, de Montmeiran, de Velleron, etc., mestre de camp de deux régiments entretenus au service du Roi, conseiller-d'état d'épée, colonel de l'artillerie du Pape, à Avignon, fut élu syndic de la noblesse du Comtat-Venaissin, en 1636. Il avait épousé, en 1606, Anne des Alrics, fille de Charles des Alrics, dit de Cornillan, seigneur de Rousset et de la Beaume-Cornillane, et de Marguerite de Grolée de Vireville. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Joseph de Berton, seigneur de Montmeiran, marié avec Madelaine Hugolen, d'une ancienne famille noble de Provence, dont il eut deux fils et trois filles;

3.° François-Philippe de Berton, reçu chevalier de Malte en 1630, depuis bailli de son ordre. Il commanda l'armée du Pape contre les Vénitiens. On prétend qu'il mourut de poison à Fréjus, en revenant d'Italie en France, où il était appelé pour y commander une compagnie des gardes du corps;

4.° Joseph-Scipion de Berton, abbé de Senanque, ordre de Citeaux, diocèse de Cavaillon;

5.° Jacques de Berton, mestre de camp de cavalerie, tué à Boulogne, en Picardie, dans un combat particulier. Il avait été reçu chevalier de Malte en 1630;

6.° Jean-François, sieur de Beauvais, mort sans alliance;

7.° Louis de Berton, baptisé au nom du roi Louis XIII, mort en bas âge;

8.° Diane, dont on ignore la destinée.

VIII. Louis de Berton, III[e] du nom, baron de Crillon, seigneur de Saint-Jean de Vassols, de Montmeiran, de Beauvais, de Velleron en partie, élevé page du roi Louis XIII, colonel de l'artillerie du Pape, à Avignon, etc., servit dans les guerres du Piémont, et fut envoyé au roi, par le comte d'Harcourt, pour porter à S. M. la nouvelle de la prise de Turin, en 1640. Il épousa Marquise d'Albertas, dame de Géménos, en Provence, fille d'Antoine-Nicolas d'Albertas, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de deux cents hommes d'armes, et de Marguerite de Riqueti de Mirabeau. Il eut de ce mariage :

1.° Joseph-Dominique-Nicolas de Balbe de Berton, marquis de Crillon, seigneur de Saint-Jean-de-Vassols, de Montmeiran, de Beauvais, etc.; gouverneur de Tarascon et de Castelsarrasin; il était capitaine au régiment de cavalerie étrangère de Broglie, dès l'an 1655, et se trouva à plusieurs siéges en Italie, où il servit jusqu'à la paix des Pyrénées; son régiment ayant été réformé en 1660, il alla servir volontaire en Hongrie, et se trouva à la bataille de Saint-Godard, en 1664; aux siéges de Tournay, de Douay, de Lille, en 1667; leva, par commission du premier octobre 1672, un régiment de cavalerie de son nom, qu'il commanda à la conquête de la Franche-Comté, aux batailles de Sintzeim, d'Eusheim et de Mulhausen, en 1674; aux combats de Turckeim et d'Altenheim, au secours d'Agueneau et de Saverne, en 1675; au combat de Kokesberg et au siége de Fribourg, sous le maréchal de Créqui, en 1677. Fut nommé brigadier de cavalerie, par brevet du 20 janvier 1678; servit cette année en Roussillon. Employé en Catalogne, par lettres du 2 mars 1684, il servit au siége de Gironne, qu'on enleva d'assaut et qu'on fut obligé d'évacuer sur-le-champ. Inspecteur-général de la cavalerie et des dragons par commission du premier août 1685. Il commanda la cavalerie du camp de l'Adour, en Guienne, par ordre du 9 avril 1688; obtint le grade de maréchal de camp, par brevet du 24 août; fut employé, en cette qualité, en Guienne, par lettres du 20 mars 1689. Il se démit de son régiment et commanda,

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC